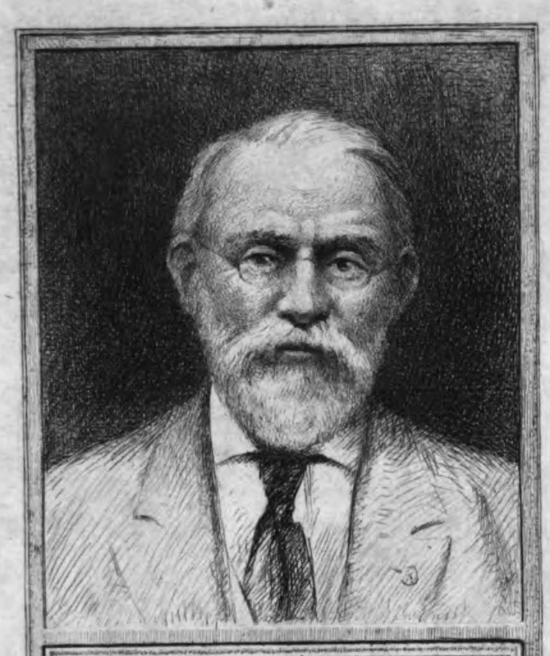
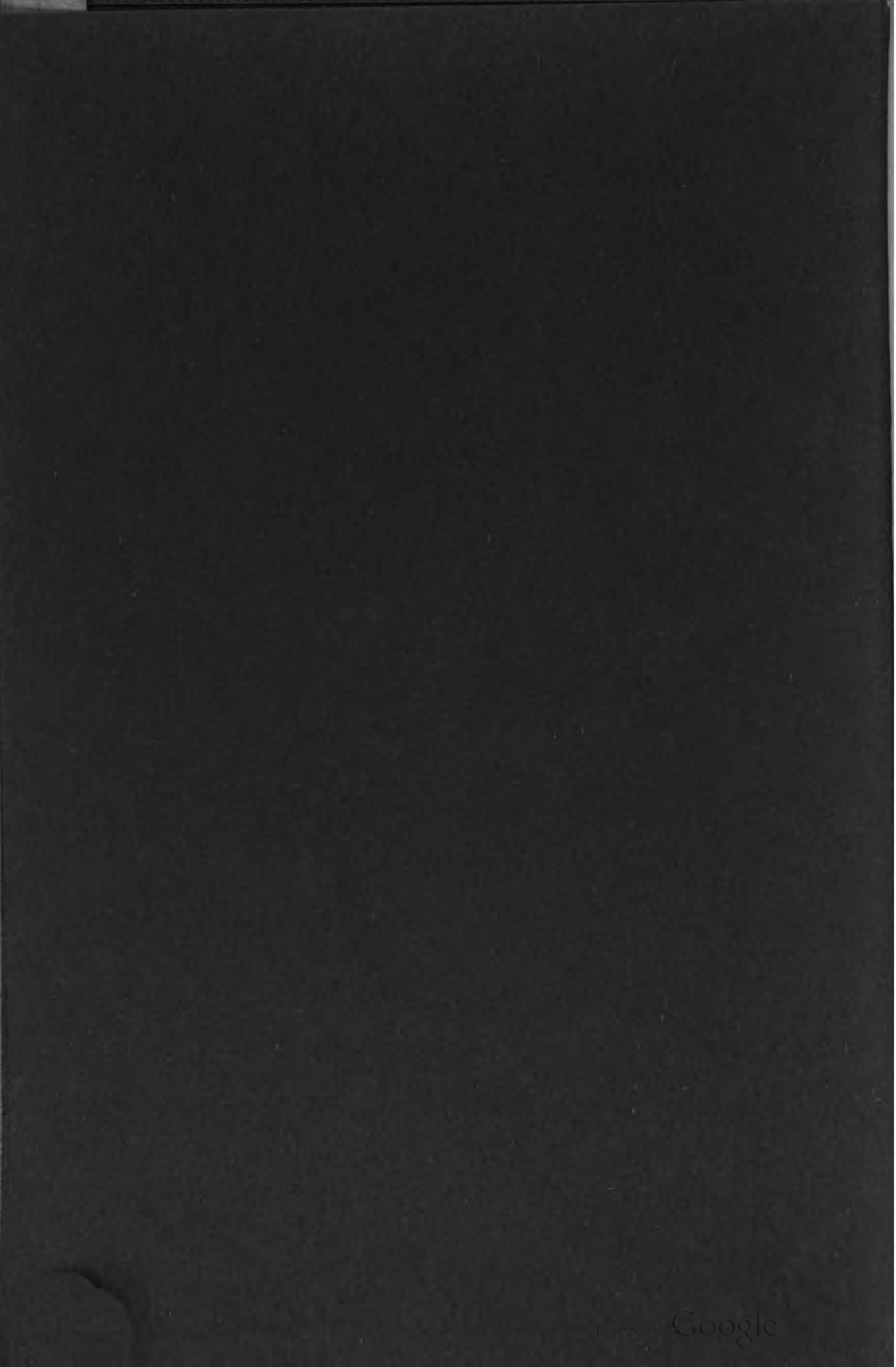

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

CARCASSONNE



TOME Xe

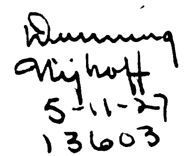
PREMIÈRE PARTIE

CARCASSONNE

IMPRIMERIE ANDRÉ GABELLE, 5, RUE BARBÈS

—

1901



LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

Au moment de la publication du présent fascicule

en 1901

BUREAU :

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE, *président-né ;*
Maurice BOUFFET, O, ✻, O. M. A., ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, *président* ;
Jules-Stanislas DOINEL, I. P. ✪, Archiviste de l'Aude, *secrétaire ;*
Th. SABATIER, I. P. ✪, *trésorier ;*
Edmond SOURBIEU, *archiviste.*

MEMBRES RÉSIDANTS :

MM. Isidore NELLY, architecte,	1857
Henri MALRIC, avocat, docteur en droit,	1870
Emile ROUMENS, A. ✪, artiste peintre, conservateur du Musée de peinture,	1874
Jules DESMAREST, A. ✪, architecte du département,	1880
Th. SABATIER,	1880
Antoine RIVES, A. ✪, artiste peintre,	1882
Théodore JALABERT, docteur en médecine,	1887
Maurice BOUFFET,	1887
Henri PULLÈS, ingénieur civil,	1888

MM. André MAURE, I. P. O, professeur au Lycée, 1888
Pierre CASTEL, avocat, ingénieur civil, 1888
Louis GAVOY, entomologiste, 1888
Edmond SOURBIEU, conchyliologiste, 1889
Abbé Edmond BAICHÈRE, botaniste, professeur au Petit Séminaire. 1889
Antonin CROS-MAYREVIEILLE, Président du Tribunal Civil de Narbonne. 1890
B. COSTE, O, Pharmacien, 1890
GRILLIÈRES, C. *, colonel du Génie en retraite, 1892
Abbé SABARTHÈS, O, homme de lettres, 1893
Frédéric LAUTH, ingénieur civil, 1894
DODU, I. P. O, ♣, inspecteur d'Académie, 1896
DOINEL, 1896
Alma CARDES, 1897
FRONTIL, A. O, juge au Tribunal civil de Carcassonne, 1897
Gaston JOURDANNE, A. O, avocat, docteur en droit, 1898
Henri MULLOT, 1898
BOUISSET, vice-président du Conseil de Préfecture, 1900
Le Chanoine CHARPENTIER, secrétaire général de l'Evêché, 1900
Joseph SABATIER, O, ♣, ingénieur agronome, 1900
POUBELLE, G. O. *, ambassadeur, 1901
VASSAS, architecte, 1901

Anciens membres résidants nommés membres honoraires :

MM. Charles DE ROLLAND DU ROQUAN, 1877
Urbain ATHANÉ, I. P. O, inspecteur d'Académie à Montauban, 1888
Camille BLOCH, O, archiviste du département du Loiret, 1892

Liste des membres correspondants

MM. Abbé Alexandre COSTE, curé de Pieusse, 1853
Henri DARIF, homme de lettres, 1859

MM. ROBITAILLE, chanoine d'Arras, 1860
DE MARTIN, fils, médecin à Narbonne, 1860
Jules BENOIT, juge à Gannat, 1861
Charles FIERVILLE, censeur au lycée de Versailles, 1861
CATUFFE, proviseur au lycée d'Agen, 1862
Charles FORTRARY, officier en retraite. 1863
SOUCAILLE, professeur à Béziers, 1864
Docteur TISSEYRE, ex-médecin militaire, 1864
P. FONCIN, ✻, inspecteur général de l'instruction publique, 1865
PARISET, ex-receveur particulier à Castelnaudary, 1868
MAFFRE, avocat à Béziers, 1872
Abbé DE ROQUELAURE, curé de Carcanières. 1877
Edouard FLEURY, à Troyes, près Laon (Aisne), 1878
Aristide BARNIER, ingénieur de mines à Tuchan, 1879
Justin BELLANGER, homme de lettres à Paris, 1879
Jean-Paul LAURENS, O. ✻, artiste peintre à Paris, 1880
Albert TIENNET, à Béziers, 1880
Emile CARTAILHAC, ✻ à Toulouse, 1880
Germain SICARD, château de Rivière près Caunes, 1880
Dr Pierre-Barthélemy PRUNIÈRES, à Marvejols, 1881
Marquis DE NETTANCOURT, à Poitiers, 1881
Louis NOGUIER, à Béziers, 1881
Abbé Jacques DEGUA, curé de Villemoustaussou, 1881
Gabriel ROGERY, professeur au lycée de Montpellier, 1882
Jean GALTIER, garde-mines à Albi, 1883
Abbé Raymond ANCÉ, curé de Greffeil, 1883
Frédéric FABER, homme de lettres 1883
Docteur CHAVANETTES, à Tuchan, 1884
Jules de LAHONDÈS, homme de lettres à Toulouse, Président de la Société Archéologique du Midi de la France, 1885
Albert FABRE, homme de lettres, 1885
Paul LEGOUX, peintre d'histoire à Paris, 1885
Monseigneur CONSTANS, camérier de S. S., 1886
BÉRALDI, O. ✻, ancien sénateur, à Paris, 1886

MM. Henri BÉRALDI, à Paris, 1886
Armand SCHEURER, 1888
Jean-Paul LAURENT, archiviste à Mézières, 1887
Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, ✻, à Narbonne, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, 1887
Abbé Henri BOUDET, curé de Rennes-les-Bains, 1888
E. BEAUMETZ, Député de l'Aude, 1888
Adrien BARET, O, ✪, professeur d'anglais au Lycée Henri IV, à Paris, 1888
P. M. VIEULES, ancien universitaire, à Albi, 1888
Gustave MARTY, archéologue, à Toulouse, 1888
Paul GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, 1889
Paul SABATIER, I. P. ✪, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, 1889
E. MALAVIALLE, professeur d'histoire au lycée de Montpellier, Officier de l'Université, 1889
Eugène RÉGISMANSET, I. P. ✪, inspecteur d'académie, 1889
FAVATIER père, président de la commission archéologique de Narbonne, 1892
NICOLLET, professeur au lycée, Officier de l'Université, 1896
Adolphe ARTOZOUL, avocat, directeur d'assurances à Lyon, 1898
DARDENNE, ✻, Trésorier-Payeur général de l'Aude, 1898
GAUTHIER, de Narbonne, botaniste, 1898
Denis PÉBERNARD à Conques, 1898
Joseph CAILLARD, avocat à Narbonne. 1899

Présidents de la Société depuis sa fondation

MM. Métain GODARD,		1836	1837
Armand COUMES,		1838	1844
DENISSE,	1846	1853	1861
JOUVIN,		1846	1850
MAHUL,			1847
MARCOU père,			1848
CROS-MAYREVIEILLE père,		1849	1851
CABRIER,			1852
ROQUES-SALVAZA,			1853
Oscar DE ROLLAND DU ROQUAN,	1854	1860	1864
Abbé BARTHE,			1855
BELLEMANIÈRES,			1856
BIROTTEAU	1857	1867	1872
Baron PEYRUSSE,			1858
CORNET-PEYRUSSE,	1859	1866	1876
DOUGADOS,	1863	1873	1878
COSTE-REBOULH,	1865	1867	1880
JAUBERT,		1868	1879
LABAT,			1869
Abbé CROS,			1870
ARNAL,			1871
MONTÈS,	1874	1889	1891
COURTEJAIRE,			1875
FÉDIÉ,	1877	1884	1888
MALRIC,			1881
ROUSSEAU,	1882	1887	1894
Docteur RIVIÈRE,			1883
COURTIAL,			1885
SABATIER,			1886
Général DE LA SOUJEOLE,			1890
MAURE,		1892	1896
GRILLIÈRES,		1893	1899
PULLÈS,			1896
CROS-MAYREVIEILLE (A.),			1897
COSTE B.,			1898
BOUFFET,			1900

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix.

Aude

Société de lecture, à Carcassonne.
Société d'études scientifiques de l'Aude, à Carcassonne.
Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

Aveyron

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Basses-Alpes

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Basses-Pyrénées

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Calvados

Société française d'archéologie, à Caen.

Charente-Inférieure

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Royan-les-Bains.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts, à Rochefort.

Côte-d'Or

Société d'agriculture de Dijon.

Doubs

Société de médecine de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure

Société des Amis des arts du département de l'Eure, à Evreux.

Finistère

Société académique des arts et belles-lettres, à Brest.

Gard

Société scientifique et littéraire, à Alais.
Société académique de Nîmes.

Gironde

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Vienne

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Haute-Loire

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

Hautes-Alpes

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Haute-Garonne

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse, à Toulouse.

Hérault

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Ille-et-Vilaine

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Indre-et-Loire

Société française d'archéologie, à Tours.

Landes

Société de Borda, à Dax.

Lot-et-Garonne

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Loire-Inférieure

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

Lozère

Société académique de Mende.

Manche

Société académique de Cherbourg.

Marne

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Meurthe-et-Moselle

Académie de Stanislas, à Nancy.

Oise

Société d'agriculture de Compiègne.

Pyrénées-Orientales

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Association polytechnique des Pyrénées-Orientales pour l'instruction gratuite des adultes, à Perpignan.

Rhône

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Seine

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris, rue de la Banque, 8.

Association philotechnique pour l'instruction gratuite des adultes à Paris, rue Serpente, 24.

Seine-Inférieure

Société des sciences et des arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Seine-et-Oise

Société des sciences naturelles et médicales de Versailles.

Tarn

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

Tarn-et-Garonne

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var

Société académique du Var, à Toulon.

Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

Vaucluse

Académie de Vaucluse, à Avignon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES
ÉTRANGÈRES

Etats-Unis d'Amérique

Smithsonian institution, à Washington.

Suède

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

Bibliothèques publiques recevant les mémoires de la Société

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, Bibliothèque du Palais du Trocadéro.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 Janvier 1900

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le Colonel GRILLIÈRES, président ; Jules DOINEL, secrétaire ; SOURBIEU, archiviste ; SABATIER, trésorier ; BAICHÈRE, BOUFFET, CARDES, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DODU, ESPARSEIL, FRONTIL, GAVOY, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SAULNIER.

Le procès-verbal de la séance de Décembre est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance qui comprend une lettre de M. le Maire de Carcassonne autorisant la Société à placer sur l'un des montants de la Porte de Toulouse une plaque commémorative de la mort glorieuse du consul Davila tombé, en défendant la ville, sous les coups de l'armée du Prince Noir.

Le travail de notre collègue M. Jourdanne sur le Folk-Lore de l'Aude est renvoyé, conformément au règlement, à la Commission des lettres. M. Maure est nommé rapporteur.

M. le Trésorier dépose les comptes budgétaires. Renvoyé à la Commission des Finances.

M. le Secrétaire est prié d'écrire à M. Pébernard au sujet de la contribution du Conseil municipal de Conques à l'impression de l'*Histoire de Conques*.

Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire résidant en remplacement de M. Fédié, décédé. M. Bouisset, vice-président du Conseil de Préfecture, ayant réuni la majorité des suffrages, est élu membre résidant de la Société en remplacement de M. Fédié.

M. Maure rend compte de la *Revue Méridionale*. Il déploie dans ce compte-rendu toute sa finesse et tout son goût littéraires, si connus et toujours appréciés.

M. Mullot rend compte du *Bulletin des Travaux historiques et scientifiques* avec une sagacité critique remarquable. Il signale un article sur les fondeurs de cloches.

M. Baichère rend compte du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*. Cet exposé clair, net et méthodique est écouté avec un vif intérêt.

M. Lauth rend compte du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*. Il nous dit avec esprit qu'il n'a rien de particulier à nous dire.

M. Jourdanne rend compte du *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude* pour 1899. Il se plaît à reconnaître l'intérêt continu qui s'y rencontre et loue la double mission de la Société, l'une purement scientifique, l'autre de vulgarisation. Il signale une liste entomologique relative au Lauquet, par M. Gavoy, et une note de M. Sabatier, sur la maladie des châtaigniers, ainsi que

divers autres travaux sur les hippurites et les fossiles siluriens. Il s'arrête à la notice archéologique de M. Gary sur le canton de Tuchan. Cette étude, fort bien conduite, mérite une mention spéciale. Il fait cependant des réserves sur certaines attributions romaines relatives notamment à des poteries et à des meules de moulin. L'auteur a parfois beaucoup de hardiesse dans ses idées, mais cette hardiesse est intéressante quand elle s'appuie, et c'est le cas pour M. Gary, sur des études approfondies. En résumé, s'il a insisté sur le travail de M. Gary, c'est surtout pour lui adresser des félicitations.

La Société écoute avec plaisir la savante exposition que lui font MM. Gavoy et Esparseil sur des travaux de MM. Sabatier et Sicard et suit le voyage intellectuel de nos confrères à travers les gisements fossiles et le bourg de Tuchan ; elle regrette que la maladie des châtaigniers enlève quelque chose au charme de leur ombrage.

M. Lauth offre à la Compagnie un denier frappé à l'effigie de Louis XIII. M. Bouffet se piquant d'émulation, donne deux deniers. Puis un tournoi d'érudition s'engage entre MM. Bouffet et Jourdanne au sujet de l'art wisigothique. Tous deux sortent vainqueurs du champ clos.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

Séance du 4 Février 1900

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : M. REGNAULT, Préfet de l'Aude; MM. l'Abbé BAICHÈRE, BOUFFET, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, DODU, ESPARSEIL, GAVOY, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SAULNIER, SOURBIEU.

Notre Président remercie chaleureusement M. le Préfet du grand honneur qu'il a bien voulu faire à notre Société en assistant à la séance de ce jour. La présence du premier Magistrat de notre département a donné, en effet, à cette séance du 4 Février un caractère de solennité que nous serions tous heureux de voir souvent se renouveler.

M. le Préfet remercie M. le Colonel Grillières des paroles si cordiales qui lui ont été adressées ; il regrette vivement que les intérêts de notre département le privent du plaisir qu'il éprouverait en assistant à nos réunions. Mais ces absences ne diminuent en rien tout l'intérêt si sympathique qu'il apporte à la Société des Arts et Sciences dont il apprécie les travaux et les services rendus à l'histoire de notre région.

M. le président présente ses souhaits de bienvenue à M. Bouisset, vice-président du Conseil de Préfecture, récemment élu membre résidant de la Société en remplacement du très regretté M. Fédié.

Le charmant discours prononcé par M. Bouisset et le témoignage de vive sympathie qui lui a été donné en cette

circonstance par M. le Préfet, confirment une fois de plus l'heureux choix de vos suffrages. A l'homme érudit et au fin lettré, notre nouveau confrère joint des qualités administratives que nous ne pouvons apprécier ici ; mais il nous sera permis d'affirmer le dévoûment incessant apporté par lui dans l'organisation de l'Assistance publique départementale et sa sollicitude constante pour la défense des intérêts des déshérités de la fortune.

La correspondance comprend une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts relative au Concours des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne du 5 au 8 Juin prochain, et aux conditions nécessaires pour obtenir la réduction des frais de parcours.

M. Jourdanne présente l'analyse du Bulletin de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure. Après avoir rendu compte du dernier Bulletin de l'Académie du Vaucluse, composé exclusivement du catalogue des inscriptions du Musée d'Avignon ou relatives à cette ville, M. Jourdanne s'exprime ainsi :

« Le beau travail de M. Espérandieu me remet en mémoire une observation que j'ai faite plusieurs fois. Comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé une seule inscription romaine à Carcassonne, alors que Toulouse en possède un grand nombre et qu'à Narbonne il y a un Musée épigraphique unique au monde ? Notre ville existait cependant à l'époque romaine. Je me suis demandé souvent (et M. Thiers, l'épigraphiste narbonnais le pense aussi) si des pierres gravées ne se trouveraient pas à la base des tours romaines, de celles qui furent construites quand on éleva un *castellum* à la fin de la domination romaine. A ce moment toutes les municipalités, pressées par l'arrivée imminente des Barbares, se servirent des matériaux qu'elles avaient sous la main. C'est ainsi que stèles funé-

raires, autels votifs, blocs de pierre et de marbre, tout fut employé. A Carcassonne, il en fut certainement ainsi.

« Par conséquent je pose à la Société la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de se préoccuper des voies et moyens qui nous permettraient de faire des fouilles destinées à élucider ce très intéressant problème historique. »

Cette observation de M. Jourdanne amène la Société à s'occuper de la question des fouilles entreprises depuis plusieurs mois dans le cloître de la Cité et qui ont été suspendues on ne sait pourquoi ni par ordre de qui.

MM. Bouffet, Pullès, Desmarest, Cros-Mayrevieille, prennent part à la discussion. M. le Préfet, dont le concours bienveillant nous est toujours assuré, demande des explications à ce sujet. Il est décidé que notre Président écrira à M. le Préfet avec prière d'intervenir auprès de M. l'Inspecteur général des Monuments historiques, afin d'obtenir un ordre précis de la reprise des travaux de recherches déjà commencés depuis un an — Mars 1899. La Société émet le vœu qu'un ou plusieurs membres de la Commission des fouilles aient le droit d'assister à l'exécution des travaux.

M. Gavoy analyse le *Bulletin de l'Anthropologie*. Il fait aussi le compte-rendu de la gestion financière de la Société pendant l'année 1899, et demande l'approbation des comptes présentés par notre sympathique Trésorier. M. Gavoy présente quelques observations fort justes sur l'état de notre budget et demande l'application de l'article 6 de notre règlement intérieur. Il demande aussi que M. le Trésorier présente tous les ans, avant la fin de l'exercice, un projet de budget.

M. l'abbé Baichère fait le compte-rendu du *Bulletin d'Histoire ecclésiastique*. Notre confrère communique à la Société une pétition assez curieuse des habitants de la

commune de Laprade en 1790. Il paraît qu'à cette époque on voulait supprimer la paroisse du village de Laprade et obliger ses habitants à se transporter à Cuxac-Cabardès, lieu assez éloigné pour assister aux offices divins. Ce sont les plaintes adressées aux Commissaires administratifs du département de l'Aude qui sont consignées dans cette pétition, laquelle sera insérée dans notre Bulletin.

Avant de lever la séance, notre Président annonce que son fils, le Lieutenant Grillières, du 4e zouaves, de retour d'un long voyage qu'il a effectué en Russie et en Perse, aurait l'intention de donner à ce sujet une conférence publique avec projections lumineuses. La Société accueille cette nouvelle avec le plus grand plaisir ; elle sera tout heureuse de se mettre à la disposition de M. le Lieutenant Grillières et de lui donner son concours le plus absolu pour la réussite de cette conférence qui promet d'être très intéressante sous tous les rapports.

MM. Maure, Jourdanne, Desmarest et Esparseil sont chargés de l'organisation de cette conférence.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Pour le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 4 Mars 1900

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUISSET, BOUFFET, CARDES, COSTE, DESMAREST, DODU, FRONTIL, GAVOY, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, PULLÈS, SABATIER, SOURBIEU.

M. le Général de la Sougeole et M. Doinel s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Desmarest présente à la Société le dessin de la plaque commémorative destinée à la place Davila, ainsi que l'inscription qui s'y trouvera gravée. Le devis de la dépense est fixé à la somme de 127 francs, inscription et plaque comprises.

Sur la proposition de M. Saulnier, architecte, chargé de la construction de la façade du Musée, que la Municipalité fait élever sur le Boulevard de la Préfecture, M. Desmarest informe la Société que cette façade comportera huit bustes et seize inscriptions. Il serait donc utile de rechercher les noms des hommes qui ont le plus honoré la ville de Carcassonne et son arrondissement, afin de faire un choix soit pour les bustes, soit pour les inscriptions.

M. Frontil est d'avis qu'il soit nommé une Commission chargée de présenter une liste qui sera soumise au choix de la Société.

Au sujet des dépenses du Bulletin de la Société, M. le Secrétaire voudra bien s'informer auprès de M. Pébernard, médecin-vétérinaire à Conques, de l'époque à laquelle pourra être touchée la somme votée pour couvrir une partie des frais d'impression de la monographie de cette commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser, et la séance est levée.

Pour le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 1er Avril 1900

Présidence de M. le Colonel Grillières, Président

Etaient présents : MM. le Colonel Grillières, président; Doinel, secrétaire; Sabatier, trésorier; Sourbieu, archiviste; Baichère, Bouffet, Bouisset, Cros-Mayrevieille, Desmarest, Dodu, Esparseil, Frontil, Gavoy, Général de La Sougeole, Jourdanne, Lauth, Maure, Mullot, Pullès, Rives, Roumens.

A la suite de la proposition faite par M. Frontil, dans la séance de Mars 1900, la Société décide de nommer une Commission chargée de présenter une liste des hommes qui ont le plus honoré la ville de Carcassonne et le département de l'Aude par leur talent, leurs travaux et leur célébrité artistique, scientifique et littéraire. Cette Commission devra aussi choisir les personnages connus dont les bustes orneront la façade du Musée.

MM. Frontil, Mullot, Doinel, Desmarest, Colonel Grillières, Bouffet, composeront cette Commission.

M. Maure rend compte de la *Revue Méridionale;* M. Jourdanne des *Mémoires de la Société des Basses-Alpes;* M. Frontil du *Bulletin de la Société Ariègeoise;* M. Coste, du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot;* M. le Colonel Grillières analyse le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

Jules DOINEL.

Séance du 6 Mai 1900

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le Colonel GRILLIÈRES, Président ; DOINEL, Secrétaire ; SABATIER, Trésorier ; SOURBIEU, Archiviste ; BAICHÈRE, BOUFFET, BOUISSET, DESMAREST, ESPARSEIL, FRONTIL, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SAULNIER.

La Commission des Bustes du Musée présente un rapport par l'organe de M. Desmarest. Elle donne la liste des noms adoptés par elle. Des observations sont échangées entre MM. le Colonel Grillières, Bouisset, Doinel, Frontil, Desmarest, Mullot et Pullès. La Société décide que le choix doit être limité par le Département. M. Doinel signale le nom du peintre Sicre, originaire de Castelnaudary. Il a eu en mains l'inventaire du mobilier de ce peintre. Ce mobilier, vendu après décès, sous le règne de Louis XIV, contenait une collection importante de chefs-d'œuvre de l'Ecole Française, de l'Ecole Flamande et de l'Ecole Italienne. La plupart des tableaux recueillis par Sicre sont conservés dans notre Musée actuel du Louvre. M. Doinel s'engage à publier cet inventaire qui a un intérêt considérable pour l'histoire de l'art en France. Le portrait de Sicre, peint par lui-même, orne la salle de délibération de la Commission administrative de l'Hospice de Castelnaudary.

M. Frontil, président de la Commission, fait observer à la Commission que la liste demandée par M. Saulnier a un caractère purement consultatif et officieux.

M. Maure offre à la Société, de la part de M. Nicolet, une étude sur les patois du Midi.

M. Desmarest rend compte du *Bulletin archéologique*.

M. Sourbieu analyse le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*.

M. le Colonel Grillières analyse le *Bulletin de la Société académique de Brest* et M. Jourdanne la *Revue du Tarn*.

MM. Maure, Bouisset et Mullot rendent compte du *Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne*, de l'*Académie du Vaucluse* et de la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

Séance du 17 Juin 1900

Présidence de M. Coste, Président

Etaient présents : MM. l'Abbé Baichère, Cros-Mayrevieille, Desmarest, Dodu, Jourdanne, Roumens, Sabatier, Saulnier.

M. Coste donne lecture d'une lettre de M. le Colonel Grillières, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. Comme vous venez de l'apprendre par la lettre de notre cher Président, le Colonel Grillières avait aujourd'hui deux devoirs à remplir.

Le premier et le plus agréable était celui de rester auprès de nous, pour présider la séance de ce jour. Le second et le plus pénible l'a obligé à se rendre à Saissac pour présider le Concours d'animaux reproducteurs organisé dans cette commune par la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude. Ne voulant pas abuser de la bonté de M. Sabatier qui l'avait déjà remplacé dans cette tâche délicate le dimanche précédent, M. Grillières a tenu à faire son devoir, ce qui ne doit pas nous étonner, connaissant le dévouement et l'exactitude de notre cher Président. C'est à cette circonstance que je dois l'honneur de le remplacer aujourd'hui auprès de vous.

« Messieurs,

« Je ne puis commencer cette séance sans remplir un bien triste et douloureux devoir.

« Depuis notre dernière réunion l'impitoyable faucheuse est venue répandre un voile de deuil sur notre Société et

ravir brutalement à l'affection de sa chère famille et de ses nombreux amis, notre sympathique confrère, Marius Esparseil.

« Ancien élève du Lycée de Carcassonne, Esparseil, dont le père était entrepreneur de travaux, dut se préparer de bonne heure à la carrière à laquelle sa famille le destinait. Aussi à peine âgé de dix-sept ans, quittait-il sa ville natale pour se rendre à Paris, afin de s'instruire et apprendre de bonne heure les difficultés de sa profession.

« C'est là, qu'entouré des soins affectueux de sa mère qui le chérissait et qui ne voulut plus le quitter, notre regretté confrère suivit les cours de l'Ecole des Beaux-Arts. Son application constante et son travail assidu lui permirent d'affronter plusieurs fois différents concours dont il devait sortir toujours victorieux. Les nombreuses médailles ainsi obtenues et religieusement conservées dans sa famille, sont la preuve éclatante de la valeur de l'élève et du soin jaloux avec lequel il suivait honorablement les cours professés dans cette brillante Ecole.

« Ces succès lui permirent l'obtention d'un diplôme toujours recherché et le firent remarquer par quelques grands constructeurs de la capitale, MM. Blondel et Baltar, qui se trouvaient heureux de l'avoir pour collaborateur. Pendant quelques années, il fut même attaché au service de la ville de Paris.

« C'est dans ce milieu aussi pratique qu'instructif que notre confrère put développer les connaissances qu'il avait acquises et qu'il prit le goût de ces belles constructions que les architectes sont heureux de pouvoir édifier.

« Mais l'architecture ne suffisait point au désir qu'il avait de s'instruire. Le jeune élève de l'Ecole des Beaux-Arts fréquentait aussi à ses moments perdus les cours professés soit au Conservatoire des Arts et Métiers, soit à l'Ecole des Mines.

« Sur ces entrefaites, l'année terrible avait commencé. Madame Esparseil, en mère prévoyante, pensa avec juste raison que la santé de son fils ne lui permettrait peut-être pas de supporter les rigueurs d'un siège qui pouvait être fort long. Désireuse elle aussi de retrouver sa famille qu'elle avait laissée depuis une douzaine d'années, la mère voulut quitter Paris et rentrer auprès de ses vieux parents ; elle obligea son fils à la suivre.

« Transporté ainsi dans notre ville, qui se ressentait elle aussi des malheurs de la guerre, Esparseil trouva d'abord peu de ressources à ses aptitudes architecturales ; mais il eut la bonne fortune d'être mis en relations avec l'Ingénieur de la Vieille-Montagne qui dirigeait les mines de la Caunette, et se trouvait en même temps un des grands fournisseurs des Sociétés métallurgiques de Bessège et d'Alais.

« C'est de cette époque que date son goût pour l'étude des minerais et des richesses minérales contenues dans le sous-sol de notre département. Guidé par M. Happ, cette nature vaillante se mit résolûment à l'étude et, au bout de quelques mois, il devenait concessionnaire des mines de Salsigne, de la Caunette et de Villerembert. Il parcourut tout le département, cherchant le moindre gisement minier. C'est le résultat de toutes ces recherches conduites avec beaucoup de méthode et de constance qu'il a pu grouper et coordonner dans un ouvrage remarquable intitulé : « *Régime Minéralogique du Département de l'Aude.* »

« L'architecte était ainsi devenu Ingénieur des Mines et ses dernières études avaient singulièrement agrandi le domaine de ses connaissances. Aussi toutes les Sociétés Scientifiques de notre ville étaient-elles heureuses de le compter parmi leurs membres actifs. Il avait eu l'honneur de présider la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude dont il était un des Membres les plus éclairés.

« Analyste aussi fin que distingué; Esparseil était heureux d'apporter avec modestie, dans les différentes questions, le résultat de ses observations.

« Depuis plusieurs années il remplissait la délicate fonction de Trésorier de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude.

« Esparseil a eu l'heureuse fortune de laisser sur plusieurs points de notre département, et notamment dans sa ville natale, plusieurs spécimens de son goût délicat et de son savoir dans l'art de construire.

« Chargé de la direction des travaux pendant l'Administration de M. Marcou, notre confrère a édifié plusieurs constructions qui font l'ornement de quelques-unes des rues et des boulevards de Carcassonne.

« Et maintenant avant de terminer cet éloge, puis-je parler de l'homme dont l'affabilité était toujours constante et dont le cœur était d'une serviabilité à toute épreuve ? Ami sûr et dévoué, il vous accueillait toujours par un franc sourire et de bonnes paroles. Aux délicatesses du cœur, il savait joindre celle de l'esprit. Cette vieille amitié ne se démentait jamais, il était heureux de partager vos peines et vos joies.

« Puissent ces quelques paroles, faible tribut d'une amitié longue et sincère et de nos plus vifs regrets, apporter quelque adoucissement à la douleur immense de sa chère Veuve et de ses chers Enfants.

« Adieu cher Esparseil !

« Adieu cher et excellent Ami ! »

M. Desmarest est tout heureux de s'associer aux éloges adressés à la mémoire de M. Esparseil ; il fait ressortir encore la valeur et le bon goût des ouvrages laissés par notre regretté confrère dont il avait toujours apprécié le savoir.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Sicard, de Rivière, Président de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, au sujet des rapports de bonne confraternité existant entre cette Société et la Société des Arts et Sciences. Ces rapports pourraient être rendus plus fréquents encore par les explorations, conférences ou autres sujets de rapprochement.

Au sujet du buste de Mondonville qui doit orner une des niches de la nouvelle façade du Musée de Carcassonne, M. Grillières informe la Société qu'il a appris que la Société des Compositeurs de musique à Paris, avait mis au Concours un éloge de Mondonville, qui fut en même temps qu'un compositeur distingué, un véritable virtuose sur le violon. Il faudra tâcher de se procurer le travail qui aura été couronné et le placer dans nos Archives et dans la Bibliothèque municipale.

Notre Président a eu l'heureuse pensée de faire exécuter par la Musique Municipale des morceaux tirés d'un opéra de Mondonville, dont il a pu se procurer la partition. Cette étude d'archéologie musicale fera connaître aux Carcassonnais la musique d'un auteur dont plusieurs ignorent sans doute même le nom.

En parcourant le Bulletin de l'Académie de Brest qu'il était chargé d'analyser, M. Grillières a remarqué un article qu'il recommande à votre attention. C'est une histoire de l'autre monde par le contre-amiral Galache. C'est, comme dit l'auteur, le récit fort spirituel et humourisque de l'histoire de sa mort, qu'un journal du Var avait annoncée quand le brave marin se portait à merveille.

M. Desmarest, délégué de la Société des Arts et Sciences au Congrès des Sociétés Savantes, réunies à la Sorbonne, rend compte des travaux auxquels il lui a été donné d'assister. On sait aussi que cette savante réunion a été suivie d'une magnifique réception offerte par M. le

Ministre de l'Instruction publique aux Membres du Congrès. C'est pendant le cours de cette soirée que notre confrère a été présenté à M. Leygues, dont le souvenir des fêtes données à Carcassonne en l'honneur des Cadets de Gascogne est toujours vivace. Il se rappelle avec plaisir notre belle Cité qu'il espère bien revoir encore.

Ayant eu à traiter la question des livres, la Société s'est occupée sérieusement de l'usage fâcheux inauguré par M. Izard, ancien bibliothécaire de la ville. Mû par un sentiment louable à l'égard de ses collègues, M. Izard tenait à rendre service aux Membres du corps enseignant dont les heures de liberté ne correspondent pas à celles de l'ouverture de la Bibliothèque. Mais cette faveur exceptionnelle et justement méritée par ces hommes de valeur, ne saurait être étendue à des personnes, souvent même à des enfants, qui abusent de l'usage établi par M. Izard.

Réglementairement aucun ouvrage ne devrait sortir d'une Bibliothèque municipale qui se trouve ainsi transformée en cabinet de lecture. Il serait à désirer que le Bibliothécaire chargé de ce service restreignît le plus possible cette faveur.

Il arrive souvent en effet que les livres sont confiés à des personnes peu soigneuses qui les gardent trop longtemps, laissent traîner les volumes un peu partout et les rendent ensuite fatigués, souvent salis et même incomplets. Les gravures, les cartes et même des *romans* manquent souvent à l'intérieur des livres rendus.

Je ne parle point des inscriptions ou dessins plus ou moins inconvenants qui souvent se trouvent inscrits en marge de ces livres. Il n'est pas moins vrai qu'on a ainsi des exemplaires incomplets ou salis, dont les feuillets peuvent être la cause de la propagation de maladies infectieuses. Plusieurs même des volumes rendus doivent être mis au rebut et remplacés. D'autres sont tellement mal tenus qu'il faut les remettre en reliure. A la cause de

détérioration se trouve réunie celle d'une dépense qui pourrait être évitée.

Quoique la Société des Arts et Sciences se trouve pour ainsi dire étrangère à la question de la conservation de la Bibliothèque à laquelle cependant elle a fortement concouru pendant de longues années, elle émet le vœu qu'il soit mis un terme à l'abus du prêt des livres, et que le Comité de surveillance institué par M. le Ministre fasse une démarche auprès de M. le Maire pour lui faire connaître le danger qui menace cette superbe collection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 1er Juillet 1900

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'Abbé BAICHÈRE, BOUFFET, BOUISSET, CROS-MAYREVIEILLE, CARDES, COSTE, DESMAREST, FRONTIL, JOURDANNE, LAUTH, DOINEL, MULLOT, PULLÈS, RIVES, SABATIER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au sujet des fouilles qui ont été entreprises à la Cité pour la recherche du cloître de Saint-Nazaire. M. l'Abbé Baichère informe la Société qu'il a paru dans le journal *La Semaine Religieuse* du 30 Juin, une notice assez étendue

concernant ces travaux. Elle est due à M. l'Abbé Charpentier, Secrétaire-général de l'Evêché. Cet Abbé est un chercheur émérite auquel on doit plusieurs savantes publications.

M. l'Abbé Charpentier a fini par découvrir que le plan du cloître de la Cité existe aux bureaux du Génie de la Place de Perpignan.

En étudiant ce plan qui paraît très détaillé, on pourrait s'assurer du véritable emplacement du cloître et en diriger les recherches avec plus de certitude.

La Société est d'avis de convoquer les Membres de la Commission désignée à cet effet et qui se compose de MM. Bouffet, Pullès, Doinel, Desmarest, Cros-Mayrevieille, Grillières et Salières, président de l'*Escolo Audenco*, afin de se rendre compte des travaux qui ont été commencés et donner un avis pour la suite de ces recherches.

Notre confrère M. Cros-Mayrevieille qui ignorait le travail de M. l'Abbé Charpentier, fait hommage à la Société de la copie du plan déjà cité, déposé aux bureaux des Archives du Génie de Perpignan. Ce plan servira d'indicateur pour les travaux à exécuter.

En même temps, M. Cros-Mayrevieille dépose sur le bureau deux dessins.

Le premier est le portrait de Mondonville, né à Narbonne et maître de chapelle de Louis XV, dont le buste ornera bientôt une des niches de la nouvelle façade du Musée de Carcassonne.

Le second représente Claude-François Bénazeth, ancien Député de l'Aude à l'Assemblée Nationale.

Ces deux portraits en photogravure ont été reproduits par M. Seintein, Juge au Tribunal Civil de Narbonne. La Société remercie M. Cros-Mayrevieille de cette gracieuse offrande et de ces vieux souvenirs.

Le compte-rendu du Bulletin de l'Académie du Vaucluse est fait par M. Bouisset.

M. Mullot fait celui du Bulletin de la Société des Arts et Sciences de Pau.

M. l'abbé Baichère analyse le Bulletin de la Revue de Saintonge et d'Aunis.

Conformément au règlement, la Société procède, avant de se séparer, à la nomination du Président et des Membres du Bureau pour l'année 1901.

Le Bureau sera ainsi composé :

Président : M. Bouffet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

Secrétaire : M. Doinel, Archiviste du département.

Trésorier : M. Sabatier.

Archiviste : M. Sourbieu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Pour M. Doinel : *Le Secrétaire,*

B. COSTE.

Séance du 7 Octobre 1900

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le Colonel GRILLIÈRES, Président; DOINEL, Secrétaire; SABATIER, Trésorier; SOURBIEU, Archiviste ; BAICHÈRE, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, FRONTIL, GAVOY, JOURDANNE, MULLOT, RIVES, ROUMENS, MAURE.

M. LAUTH est excusé.

M. le Colonel Grillières, en quittant le fauteuil qu'il a si dignement occupé pendant l'exercice écoulé, prononce un discours plein de cœur et rend compte des travaux de l'année. Il souhaite la bienvenue au nouveau Président.

M. Bouffet entre en séance encore tout ému d'un accident qui vient de lui arriver et qui heureusement n'a pas eu de suite fâcheuse. Il remercie la Société et l'honorable Président sortant en termes pleins de gratitude pour l'honneur qui lui a été fait. M. Bouffet s'exprime ainsi :

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« En m'honorant de vos suffrages, vous avez voulu sans doute porter à la Présidence un des plus anciens Membres de votre Compagnie, et lui témoigner ainsi des sentiments de bonne confraternité. Je vous en suis profondément reconnaissant.

« Peut-être encore vous êtes-vous souvenus que, depuis trente ans déjà, le collègue que vous honoriez n'a pas

cessé de donner son temps et sa peine au pays d'Aude, qui l'a vu naître, et qui est pour nous tous une petite patrie dans la plus grande patrie.

« Quelle qu'ait été votre pensée, l'unanimité de vos suffrages et surtout leur imprévu m'ont trouvé désarmé. En me touchant le cœur, ils ont fait évanouir la résolution que j'avais prise de décliner, jusqu'à l'heure de la retraite et de ses loisirs, tout honneur qui m'eût distrait des devoirs de ma charge, parfois bien lourds. Déjà je touchais à ce moment que l'on souhaite et appréhende tour à tour d'atteindre, lorsqu'on a passé sa vie dans les fonctions publiques ; je me voyais méritant bientôt les éloges dithyrambiques que le poète décerne à l'homme ferme en ses desseins : « *Justum ac tenacem propositi virum* »... Quand j'ai dû éprouver à regret que « *c'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant que l'homme.* » Vos suffrages ont eu raison de ma fermeté et m'ont fait départir d'une réserve peut-être fort sage. J'ai confiance toutefois que votre indulgence, aussi bien que la précieuse et dévouée collaboration des membres du Bureau, me seront toujours acquises ; elles me seront grandement nécessaires pour suppléer au défaut de temps qui, trop souvent peut-être, viendra paralyser ma bonne volonté.

« Je ne doute pas, Messieurs, d'être votre fidèle interprète en remerciant mon prédécesseur, mon cher camarade et ami le Colonel Grillières, d'avoir su, au cours de sa présidence, faire rejaillir sur notre Société un nouvel éclat. Vous vous rappelez tous cet intéressant voyage où le lieutenant Grillières, son digne fils, nous guidait à travers les hauts plateaux de l'Iran, tout en nous épargnant les rudes fatigues qu'il venait lui-même d'affronter si vaillamment. La nombreuse et brillante compagnie qui répondit à notre appel dut lui être un précieux encouragement à continuer ses hardies explorations.

« Notre cher Président a su encore donner une nouvelle impulsion aux fouilles entreprises dans l'enceinte de la Cité de Carcassonne. Nous lui devons à ce sujet des remercîments tout particuliers. J'espère, Messieurs, que vous ne cesserez de porter à ces recherches le plus vif intérêt. Qui sait si elles ne nous ménagent pas d'heureuses surprises ? Lorsqu'on fouille une terre qui depuis deux mille ans appartient à l'histoire, les patients et longs efforts trouvent le plus souvent leur récompense ; il n'est besoin parfois que d'un coup de pioche pour être payé de toutes ses peines !

« Le département de l'Aude est la terre de France la première née à la civilisation romaine ; c'est celle qui en a gardé le plus longtemps l'empreinte sous le couvert de la domination des Wisigoths. Nous devons être fiers d'un tel passé et pouvons nous dire qu'ayant pour sujets d'étude, d'un côté l'antique acropole de Carcassonne, de l'autre les trésors historiques et artistiques qui tous les jours surgissent sans nombre du sol de l'ancienne capitale de la Gaule Narbonnaise, une Société comme la nôtre est assurée d'une longue et fructueuse carrière. Il n'est besoin que d'un vouloir soutenu, et je suis heureux de constater, en terminant, que l'un de nous a déjà fait sur ce sol fécond une moisson abondante ; elle a enrichi le dernier fascicule de nos mémoires et c'est pourquoi je me permets de lui adresser mes personnelles et vives félicitations auxquelles les vôtres viendront faire sûrement un retentissant écho. »

Cette allocution est vivement applaudie. M. Bouffet, obligé de s'absenter, prie M. le Colonel Grillières de vouloir bien présider la séance.

La correspondance comprend une lettre d'un membre de l'Institut Saint-Louis à l'île Maurice. M. le Secrétaire a répondu à cette lettre adressée au défunt et

regretté M. Cornet-Peyrusse et relative aux papiers concernant la famille Chénier.

M. le Président lit une lettre de démission de M. Géraud de Niort. La Société exprime son regret de se séparer de ce collègue et déclare la vacance de son siège. Il sera procédé à l'élection d'un Membre titulaire résidant dans la prochaine séance.

M. le Président ouvre le scrutin de l'élection d'un Membre résidant destiné à prendre la place du sympathique M. Esparseil, décédé. Au second tour de scrutin, M. le Chanoine Charpentier est élu.

M. Jourdanne rend compte, au nom de la Commission des fouilles de la Cité, du résultat des délibérations de cette Commission. M. Salières avait été convoqué. Le but que se proposait l'*Escolo Audenco* était uniquement de mettre à jour les fondations du cloître. La Société charge M. Jourdanne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, de faire auprès de M. Leygues les démarches nécessaires.

M. Jourdanne dépose sur le bureau son *Guide à la Cité de Carcassonne*. M. le Président remercie et fait l'éloge de cet ouvrage savant pour le fond, agréable pour la forme et dont M. Doinel rendra compte.

M. Jourdanne communique ses impressions au sujet de la destruction du portail sis en avant du Châtelet de la Porte-Narbonnaise. Le pilier qui supporte l'effigie de dame Carcas est encore debout; mais il serait bon d'aviser à la conservation du remarquable vestige qu'il soutient.

La Société décide que la Commission des fouilles se réunira mercredi prochain à 4 heures pour visiter l'état des lieux.

Sur la proposition de M. Doinel, la Société décide que

les deux Commissions, l'une dite de la Cité, la seconde dite des fouilles se fondront dorénavant en une seule Commission.

L'heure avancée ne permettant pas d'entendre les comptes-rendus des ouvrages distribués précédemment, la Société se sépare après avoir remis cette audition à la séance de novembre.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

Séance du 4 Novembre 1900

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUFFET, président ; DOINEL, secrétaire ; SABATIER, trésorier ; SOURBIEU, archiviste, BAICHÈRE, CHARPENTIER, COSTE, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, Général de LA SOUGEOLE, MAURE, MULLOT, JOURDANNE, PULLÈS, RIVES, ROUMENS.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Desmarest qui s'excuse, en raison du malheur qui vient de le frapper, de ne pas assister à la séance ;

2° De M. le Préfet de l'Aude, annonçant à la Société que le Conseil Général a voté dans sa session d'Août l'allocation annuelle. M. le Secrétaire écrira une lettre de respectueux remercîments à M. le Préfet.

M. le Président souhaite la bienvenue en termes élégants à M. le Chanoine Charpentier qui remercie la Société des Arts et Sciences et promet son concours à une Compagnie aussi distinguée qui lui a fait l'honneur de le recevoir dans son sein. M. le Président s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« En ouvrant la séance, mon premier devoir est de souhaiter la bienvenue à notre nouveau Collègue et de lui dire tout le prix que notre Société attache à ses recherches sur l'histoire locale.

« Vous savez, Messieurs, avec quel talent littéraire, doublé d'une grande érudition, M. l'Abbé Charpentier a fait revivre, sous le titre d' « *Un Evêque de l'ancien régime* » la figure attachante de Monseigneur de Grignan, dont le nom revient si souvent sous la plume alerte de Mme de Sévigné. Il occupa le siège épiscopal de Carcassonne pendant plus de 40 ans, de 1681 à 1722. La biographie qu'en a donnée M. l'Abbé Charpentier est un vrai modèle de conscience historique, d'autant plus méritoire que, malgré son propre caractère et celui de son modèle, l'auteur n'a pas voilé quelques faiblesses dont les gentilshommes d'alors étaient assez souvent coutumiers. Le faste d'une grande existence s'accommodait peu d'un strict équilibre budgétaire, et Monseigneur de Grignan était de trop bonne famille pour ne pas s'abandonner quelquefois à ces traditions.

« Nous devons souhaiter que notre Collègue fasse honneur à la Compagnie en poursuivant ses études, si sûrement renseignées, sur les grands personnages du passé (et ils sont nombreux) qui ont illustré les sièges épiscopaux de notre département. Nul mieux que lui n'est en situation de mener à bien de telles recherches historiques. »

M. le Président, en quelques paroles pleines de sympathie et de délicatesse, envoie à M. Desmarest un témoignage ému des sentiments que ressent la Société à la suite du malheur professionnel qui l'atteint et assure cet excellent confrère de la haute et inébranlable estime que lui a vouée la Compagnie ; il s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

« Un de nos collègues vient d'être frappé, après une longue et honorable carrière, d'un malheur professionnel, aggravé d'un deuil public. Vous vous associerez, je pense, aux sentiments de sincère sympathie que je lui adresse du fond du cœur, sachant combien sont lourdes en pareil cas les responsabilités légales et morales de l'architecte. Quelque soin qu'il ait apporté dans la conception comme dans l'exécution de son œuvre, nul constructeur, tant qu'il poursuit sa lutte de tous les jours contre les forces naturelles, ne peut se dire à l'abri d'un événement malheureux ; et si notre collègue vient d'en faire la triste épreuve, du moins devons-nous le réconforter par l'assurance de notre haute et inébranlable estime. »

M. Charpentier dépose sur le bureau les notices historiques qu'il a publiées et qui font un cortège distingué à sa belle vie de Monseigneur de Grignan. M. le Président remercie au nom de tous ses confrères.

M. le Trésorier rend compte de sa gestion. Le rapport est renvoyé à la Commission des Finances que M. le Secrétaire devra convoquer pour le lundi 5 courant, à 8 heures 1/4 du soir. La Commission des Finances est formée par le Secrétaire et MM. Coste, Grillières, Pullès et Gavoy.

M Sourbieu, archiviste, demande instamment que les

Membres de la Société qui détiennent des ouvrages de notre Bibliothèque veuillent bien les réintégrer.

MM. les Membres de la Société qui avaient reçu des ouvrages pour rendre compte prennent la parole.

M. Roumens lit le beau résumé de Mlle sa fille sur le rapport de la *Smithsonian Institution* pour 1897. Ce résumé, à la fois succinct et complet, nous fait regretter vivement que désormais cette plume et ce talent de traducteur et d'interprète soient perdus pour nous par suite de l'heureuse union que Mlle Roumens vient de contracter avec un des plus distingués officiers de l'armée. En adressant à la jeune épouse nos compliments et nos hommages, nous y joignons l'expression de notre reconnaissance et tous nos souhaits de bonheur.

M. Gavoy rend compte du Bulletin d'Anthropologie. — M. Roumens, des Annales du Musée de Montevidéo. — M. Mullot, de la Revue du Tarn. — M. Frontil du Bulletin de la Société Ariègeoise et des Mémoires des Sections des sciences, lettres et arts de l'Académie de Montpellier. — M. Pullès, du bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. — M. le Colonel Grillières, du Congrès anthropologique de France. L'éminent rapporteur exprime le vœu que le Congrès se réunisse à Carcassonne.

Le même rapporteur analyse la Revue Méridionale. Il lit ensuite une analyse du Bulletin de la Société géographique de Rochefort (tome XXII). Il y signale une notice intéressante sur la fondation de Kimberley.

M. Maure analyse avec sa verve pénétrante et finement aiguisée, le Recueil des Sciences, Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne. Du concours de poésies, il ne dit rien et ce silence est loin d'être un éloge. Il signale un mémoire de M. Nicolet, fort intéressant, sur les Collèges de Toulouse

et de Carcassonne en 1661 et une étude remarquable sur les patois du Midi. Cette étude provoque quelques remarques philologiques de plusieurs membres.

Il est ensuite procédé à l'élection du Membre titulaire résidant destiné à prendre la place de M. de Niort, démissionnaire. Après le scrutin règlementaire, M. Joseph Sabatier est proclamé élu.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

Séance du 2 Décembre 1900

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUFFET, président ; DOINEL, secrétaire ; SABATIER, trésorier ; SOURBIEU, archiviste ; BAICHÈRE, CARDES, CASTEL, CHARPENTIER, CROS-MAYREVIEILLE, DODU, FRONTIL, GAVOY, GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, Joseph SABATIER.

M. le Colonel Grillières occupe le fauteuil de la présidence.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Rolland, libraire à Paris, offrant à la Société de lui vendre un lot de documents, manuscrits

et imprimés concernant l'histoire de l'Aude. M. le Secrétaire est chargé d'écrire à M Rolland et de le prier de communiquer ces documents.

2e Une lettre de M. de St-Arromand, accusant réception au nom du Ministre de l'Instruction publique de 60 exemplaires de la 2e partie du tome IX de nos Mémoires.

M. le Président prend le fauteuil et remercie M. Grillières d'avoir bien voulu y siéger un instant, pendant son absence.

M. le Président félicite notre nouveau collègue M. Joseph Sabatier, et lui souhaite la bienvenue.

M. Joseph Sabatier répond en ces termes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Veuillez me permettre de vous remercier de tout cœur pour les paroles beaucoup trop élogieuses par lesquelles vous me souhaitez la bienvenue dans cette Assemblée.

« Les modestes services que j'ai essayé de rendre dans un autre milieu ne justifient que très insuffisamment l'opinion que vous avez de moi.

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Après avoir parcouru les volumes qu'une habitude des plus louables met à la disposition des nouveaux membres de la Société des Arts et Sciences, j'accomplis un acte de franchise en déclarant que jusqu'ici je suis resté tout à fait étranger aux travaux qui vous préoccupent, travaux dont j'ai pu suivre la longue série dans vos Mémoires.

« Qu'y a-t-il, en effet, de commun entre la culture du sol et votre poursuite désintéressée du Beau ou du Vrai ?

« Vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler à vos côtés, je vous en exprime ma plus vive gratitude ; mais

c'est en élève que je me présente devant vous. Apporterai-je un jour ma petite pierre à l'édifice déjà si imposant que vous-mêmes et vos devanciers avez élevé ? J'en doute fort.

« Il n'est qu'un engagement que je puis prendre aujourd'hui : c'est de me montrer assidu à vos séances et de venir aussi souvent que possible m'instruire en votre docte et savante Compagnie, parmi les honnêtes gens que vous êtes, pour employer le langage du dix-septième siècle. »

M. de Lahondès offre à la Compagnie un exemplaire de sa remarquable notice sur la statue de Saint Louis, du portail Saint-Vincent de Carcassonne. Il y a joint une petite note très intéressante sur la statue du diacre du tombeau de l'Evêque P. de Roquefort à Saint-Nazaire et un court mais substantiel travail sur une inscription de 1311 trouvée au Mas-Cabardès. La Société remercie le savant donateur.

M. le Trésorier rend compte de la gestion financière de l'exercice 1899.

A propos du budget, M. Dodu demande que notre dévoué copiste, M. Rolland, soit augmenté. Après une discussion rapide à laquelle prennent part MM. Maure, Cros-Mayrevieille, Frontil, Doinel, la Société accorde à M. Rolland le double de l'émolument qu'il touche actuellement.

A propos du budget, également, la Société charge sa Commission des finances de lui proposer les mesures qu'il conviendrait de prendre pour augmenter nos ressources. Cette Commission se réunira le Jeudi 6 Décembre, à 8 heures du soir. M. Baichère est adjoint à la Commission.

Compte-rendu des ouvrages reçus :

M. Frontil rend compte du tome v de la *Société Ariégeoise*. Il y signale un travail de M. l'abbé Vidal sur une sorte de secte de spirites à Paris en 1320. Bien

que ne connaissant pas les résultats de l'enquête, on trouve dans ce mémoire des détails très intéressants sur un sujet d'occultisme, et M. Frontil fait ressortir avec clarté l'intérêt qui s'y attache.

M. Baichère rend compte de deux brochures de notre collègue M. le chanoine Charpentier. La première est consacrée au Maréchal de Villars, président des Etats du Languedoc à Montpellier en 1694. La seconde raconte une réception de chanoine à Carcassonne au XVIIIe siècle.

M. Baichère dans une causerie spirituelle et vivante fait ressortir tout l'attrait littéraire et tout l'intérêt historique de ces brochures inédites. La Société, en applaudissant M. Baichère, applaudit également le distingué collègue qui a mis sa plume brillante et sagace au service de notre chronique locale.

M. Pullès, en rendant compte de la *Revue du Tarn*, relève une erreur de l'auteur qui, confondant probablement le Pirée avec un homme, a mis à Marseillette une commanderie qui n'y a jamais existé.

M. Maure met beaucoup d'esprit à dire qu'il n'a rien trouvé *à dire* dans les Mémoires qu'il a dépouillés (Vaucluse, Saintonge et Aunis).

M. Jourdanne n'a rien à signaler dans le *Bulletin du Comité des Travaux Historiques*.

M. Charpentier en rendant compte du *Bulletin de la Société Archéologique de Montpellier* n'a rien trouvé qui puisse attirer notre attention, sauf une belle étude sur un naufrage qu'aurait souffert Jacques Cœur, en face de Narbonne.

M. Sourbieu n'a rien vu qui mérite une analyse même sommaire dans le volume qu'il a examiné.

M. le Colonel Grillières prend la parole et félicite M. le Président Bouffet de la distinction qui lui a été décernée par le Ministre de l'Agriculture, pour ses très remarquables travaux d'ingénieur et d'agronome, si appréciés par le Jury de l'Exposition Universelle de 1900. La rosette d'Officier du Mérite Agricole qu'a reçue M. Bouffet honore la Société et elle s'associe tout entière par ses applaudissements aux paroles de M. Grillières.

La séance est levée après la distribution des ouvrages à analyser.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

UNE PÉTITION

DES

HABITANTS DE LAPRADE

AUX

Commissaires du Département de l'Aude

10 Août 1790

Conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi Louis XVI, les corps administratifs du département de l'Aude furent chargés, en 1790, de procéder à une nouvelle circonscription des paroisses, de concert avec M. Beseaucelle, évêque constitutionnel.

Jusqu'à cette époque le village de Laprade, situé au centre d'un pays très montagneux entre Carcassonne et Castres, avait eu un curé ou recteur en sa qualité de paroisse distincte, et les habitants assistaient aux offices divins dans une église bâtie par leurs ancêtres, et cela depuis un temps immémorial (1).

Mais dans les premiers jours du mois d'août 1790, le bruit courut qu'on allait réunir la paroisse de Laprade à

(1) La création de la paroisse de la Prade est de date relativement récente puisqu'elle eut lieu sous Mgr de Grignan. Le procès-verbal d'érection est encore conservé dans les Archives de cette paroisse. (Léon CHARPENTIER, *Un Evêque de l'Ancien Régime*, p. 89).



l'une des paroisses voisines du même canton de Cuxac-en-Cabardès, qu'en conséquence le curé du lieu irait habiter ailleurs, probablement aux Martys, et que l'église du village serait fermée au culte pour toujours.

A cette nouvelle, les habitants de Laprade éprouvèrent une surprise assez désagréable, et lorsque le dimanche suivant, au prône de la messe paroissiale, le curé du lieu eut confirmé par ses paroles le bruit qui courait, les bons vieux pleurèrent à chaudes larmes et quelques-unes des femmes présentes à la messe s'évanouirent.

Cependant la suppression de la paroisse de Laprade n'était pas encore un fait accompli ; on espéra faire revenir les Commissaires du département sur leur première décision. A la sortie de la messe, et sans perdre du temps, le maire Montagné et d'autres officiers municipaux chargèrent le nommé Escande de publier dans les rues du village que les citoyens actifs de Laprade étaient invités à se réunir le même jour, à 2 heures de l'après-midi, dans l'église du lieu, pour protester contre le projet d'arrêté départemental qui menaçait de les frapper dans leurs intérêts les plus chers.

A l'heure indiquée, tous les habitants de Laprade et ceux des métairies avoisinant le village se trouvèrent réunis dans l'église paroissiale. Comme les femmes et les enfants qui voulaient assister à l'assemblée du Conseil général de la commune faisaient un peu trop de bruit, on les colloqua au fond de l'église sous la garde du curé ; celui-ci monta en chaire pour mieux exercer sa surveillance et donner ses bons conseils aux citoyens. Dans le Sanctuaire, avaient pris place M. le Maire Montagné, Escande, les officiers municipaux et les notables de la commune ; tous les autres citoyens actifs occupaient la partie antérieure de la nef.

Après avoir déclaré ouverte la séance extraordinaire du Conseil général de la commune, le Maire Montagné exposa

le but de la réunion et engagea tous les assistants à donner les raisons qu'ils croyaient utiles et péremptoires contre la réunion de la paroisse de Laprade à toute autre paroisse du canton de Cuxac.

Les braves charbonniers de Laprade s'avancèrent, l'un après l'autre, de la balustrade du Sanctuaire et indiquèrent à M. le Maire les motifs de leurs justes protestations. Toutes leurs observations consignées d'abord par écrit dans un registre spécial furent ensuite disposées en ordre, et lorsque le Maire et les officiers municipaux eurent donné eux aussi leurs raisons et un avis favorable sur les plaintes des habitants, le greffier, nommé Galinié, rédigea une sorte de supplique qu'on décida d'envoyer immédiatement par Escande aux Commissaires du département de l'Aude.

On peut supposer avec raison que la lecture de cette pétition dut provoquer au plus haut point le fou rire des Commissaires Administrateurs à cause de sa rédaction vraiment originale ; quoi qu'il en soit, la requête produisit l'heureux effet qu'en attendaient les signataires et tous les citoyens de Laprade. Cette commune fut, il est vrai, pendant la Révolution, réunie à celle des Martys pour ne former qu'une même municipalité, mais sans cesser, je crois, de rester une paroisse distincte. Conformément à leur demande, les habitants continuèrent à assister aux offices divins dans leur propre église et gardèrent leur curé assermenté dans son presbytère jusqu'au jour où l'exercice du culte catholique fut supprimé dans toutes les communes de la République française.

Les détails que je viens de rapporter se trouvent contenus en substance dans des notes manuscrites laissées par un ancien curé de Laprade et conservées par une famille originaire de cette localité. On trouve d'ailleurs dans les Archives départementales (*Série L., période Révolutionnaire*), le texte même de la pétition envoyée par le Maire

Montagné et son ami Escande aux Commissaires Administrateurs du département de l'Aude.

Nous reproduisons ci-dessous cette pétition *in extenso* à cause de son originalité. Evidemment cette supplique ne saurait passer pour un modèle de style, encore moins d'orthographe, même pour l'époque où elle a été rédigée, mais elle peut servir à montrer les vrais sentiments qui animaient les braves paysans de notre Montagne Noire, dans les premières années de la Révolution française. Pour eux, la France ne comptait pas ; la patrie c'était leur pays natal, le roi c'était leur curé et ils ne pouvaient pas comprendre que, pour des raisons d'utilité publique ou autres, on vint ainsi troubler leurs habitudes séculaires sans souci de leurs droits de paroissiens.

Ed. BAICHÈRE,

Membre titulaire résidant.

Texte de la Pétition

L'an mile sept cens nonante et le 8me aoust, à la requizition de la municipalité du prezent lieu, nous nous somes assemblés au conseil politique an la manière accoutumée, faute d'autel-de-vile, dans notre Eglise de paroisse pour porté nos plaintes et doléances à Messieurs les Comissaires només pour la Réformation de sertaines comunautés pour les réunir l'une avec l'autre.

En concéquence nous vous priouns, Messieurs, de vouloir faire vos atantions anos justes demandes et reprezentations :

1° Le sol de notre montagne ce trouve situé sur la

montagne nouère occupé par la nège une grande quantité de l'anné, de fasoun que bien souvan lé citoyens qui ne sont qua un quartdure du chemin ne peuvent pas ce rendre aux offices devains; notre paroisse ce trouve couverte d'ordinère pour la nège pandent 5 à 6 mois l'anné, et pandent 3 mois du vert glas ou un brouliart quon a de la pène à ce condhuire; èle ce trouve encore à l'extrémité du diocèze, confrontent le diocèze de Lavaur de fasoun que M. le curé de Laprade il est obligé de fère les founctions dans trois ou quatre grandes maizons du diocèze de Lavaur a cauze qu'ils sont plus près de La Prade que de leur paroisse.

2° Notre paroisse ce trouve éloignée le moins d'une heure et demi d'aucune paroisse voyzine de notre diocèze.

3° Les autres paroisses les plus près ce trouvent dans un climat beaucoup plus doux et que bien souvent nous avons dus pans de nège et ches les autres il n'y anapas du tout, de fasoun qu'ils pourrèt plutot alé antandre leurs offices à 4 lieus que nous a demy lieu, dans la régur de liver aucun prêtre ni pourrèt venir administrer aucun malade.

4° Quand il séra un mort et que nous ne porrouns pas sorty de nos fojés, nous sérons obligés de gardé ce pauvre cadabres peut-être huit jours, cela nous arive souvant de ne pas pouvoir sorti aucun animal, et faut qu'els restent même sans boyre du tout. Cependant les cabaux sont nos plus grans reveneus, car pour la récolte èt ordinairement fort pauvre.

5° Ci la réformation avèt lieu, notre communauté n'antandrait et ne sairait instruite de la religioun qué environ 3 ou 4 mois de l'année; lés citoyens viendrait comme farouches et sans aucune religioun. Ajés conpation, Messieurs de nos pauvres ames vous qui an avez tout le pouvoir, nous le demandouns au noum de Dieu.

6° Notre parrois èt compozée d'environ 700 ames; il

pourrèt ce jouendre 500 d'autres paroisses, cela fairait un nombre azé considérable. Les paroisses les plus voysines sont Lacombe anecse de Fountiès, la paroisse des Martis avèze Miraval èt plus aize d'alér aux offices dans leur matrice atandu qu'ils sount dans un climat beaucoup plus doux que le notre, il n'est pas douteus, M. Messieurs qui ne conésé notre païs, et notre climat fort triste ci vous seriez privés des offices devains.

7° Notre communauté est cituée sur le grand chemain de Carcassonne à Castres d'ou ce rendent beaucoup de voyageurs, ou ce trouve la dinnée venant du coté ou de l'autre, céla fait que cé voyageurs proffitent des ofices, de faites et dimanches comme lieu de grand pasage.

En vertu de quoi nous espérouns de vos grasses, M. Messieurs de prandre en considération dans l'état où nous serions reduits ci malheurezement notre paroisse était obligé de ce joindre à un autre quelconque.

Nous espérons, M. Messieurs, que sur nos justes représentations vous randrais justice. Pour cet effait nous avons déliberai pour porté le prezent mémoire à Messieurs les Commissaires.

Fait à Laprade, le 10me aoust 1790. Le sieur Montagné, maire et le sieur Escande Charles.

G. Galinié, *greffier*.

(Séance de la *Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, 4 Février 1900).

NOTE

SUR LES

LIVRES IMPRIMÉS A CARCASSONNE

Dans le courant du XVII[e] Siècle

L'imprimerie commença à être représentée dans la région de Carcassonne (comme en beaucoup d'autres) par des imprimeurs nomades qui se transportaient là où on réclamait leurs services. C'est à cette époque qu'appartiennent le *Bréviaire de l'Eglise de Narbonne*, imprimé en 1491 et le *Bréviaire de Lagrasse*, imprimé par Jean de Guerlins en 1513.

Nous ignorons sur quels documents s'appuie la *Table de Timperley* pour assigner à l'année 1517 l'introduction de l'imprimerie à Carcassonne. En 1513 on était encore, nous venons de le voir, à la période nomade ; quant aux anciens livres liturgiques de l'Eglise de cette ville ils contredisent absolument la donnée de la *Table de Timperley*. *Le Rituel de l'Eglise de Carcassonne*, imprimé en 1517 et conservé à l'état d'exemplaire unique à la Bibliothèque Ste Geneviève à Paris, ne porte ni nom de lieu ni nom d'imprimeur. Il fut, sans doute, imprimé à Carcassonne ; mais l'absence du nom de l'imprimeur permet de croire que ce ne fut point par un homme *établi* dans la ville... Le *Missel* de 1538 édité par l'évêque Martin de St-André fut imprimé à Toulouse par J. Colomiès, et aussi le *Bréviaire* de la même année.

Si donc on veut admettre que l'imprimerie a pénétré à Carcassonne en 1517 parce que le *Rituel* y fut imprimé, il

faut ajouter qu'elle n'y fut représentée que par un imprimeur nomade. Et de cet imprimeur on peut savoir le nom, car on n'a qu'à comparer les caractères du *Rituel* de Carcassonne avec ceux du *Bréviaire* de Lagrasse. Comme ce dernier ouvrage porte la signature de Jean de Guerlins, et que ses caractères sont identiques (gothiques, rouges et noirs) avec ceux du *Rituel*, c'est donc que le *Rituel* fut imprimé par Jean de Guerlins.

Si nous suivons la chaîne des temps nous voyons que Charles de Grassalio (*Carcassonensis author*) va à Lyon, en 1545, faire imprimer son traité *Regalium Franciæ libri duo jura omnia.....* Cent ans plus tard, en 1645, G. Besse va à Béziers faire imprimer son *Histoire des Comtes de Carcassonne*. D'où l'on pourrait conclure qu'en 1645 Carcassonne ne possédait pas encore d'imprimeur à poste fixe.

Il y en avait un cependant, mais depuis deux ans seulement, et celui-là fut bien le premier. C'est Salvy Daspe qui traita le 7 juillet 1643 pour l'établissement d'une imprimerie avec le Conseil Général de la ville, traité ratifié par les Consuls le 14 août 1643.

En 1667, nous voyons que Salvy Daspe s'était associé son fils Philippe. Il mourut le 10 Octobre 1672 et fut inhumé dans l'Eglise des Jacobins, aujourd'hui le *Théâtre Municipal*.

En 1683, Philippe Daspe s'associa avec son frère Paul et mourut en 1689. Paul continua sa profession après la mort de son frère, car nous possédons un volume sorti des presses de l'imprimerie Daspe en 1697.

Là s'arrêtent les renseignements sur la plus ancienne imprimerie sédentaire de Carcassonne. C'est elle qui, sauf un, a fourni tous les livres imprimés dans notre ville au XVIIe siècle.

1° *L'âme généreuse en trois traitez : 1° Trois marques de l'âme généreuse ; 2° Une âme basse dans un grand empereur ; 3° La fin du monde et la générosité couronnée.* Carcassonne, Salvy Daspe, 1648, pet. in-8, 444 pages. Il a pour auteur un nommé **Jean de Dieu**, conseiller et maître des requêtes ordinaires de la Reyne.

Il est inutile de dire que ce petit volume, qui n'a d'autre mérite que son ancienneté, est extrêmement rare. C'est donc le plus ancien livre connu parmi ceux imprimés à Carcassonne. Nous pouvons dire que nous avons eu la bonne fortune de le découvrir, car M. Senemaud à qui on doit le premier essai de bibliographie dont les écrivains Carcassonnais aient été l'objet, ne l'a pas connu (1).

2° *Collectiones Decisoriæ ex quinque libris Epistolarum Decretalium Gregorii Noni.* Carcassonæ, apud Salvium Daspe, 1653, in fol. 503 p. et q. ff. d'index.

Ce superbe volume, d'une impression qui semble dater d'hier, est le plus beau de la série. L'exemplaire que nous possédons nous a été gracieusement offert par M. Charles de Rolland dont le père l'avait acquis à la vente de la marquise de Beausset.

3° *Louange en l'honneur de la Vierge, ou N. D. de Consolation, près Béziers.* Carcassonne (S. Daspe), 1661, par le **Père Roussel.**

Nous n'avons jamais vu ce livre et ne le connaissons que

(1) L'étude de M. Senemaud a paru dans l'*Annuaire de l'Aude de 1851*. Cet annuaire a, lui-même, une histoire assez curieuse. En réalité, c'est l'annuaire de 1848 ; l'imprimeur Labau venait d'en tirer les dernières feuilles quand éclata la révolution de Février. Toute l'administration ayant été changée il devenait inutile. Quelques exemplaires furent distribués aux familiers de la maison, en si petit nombre qu'on peut le dire aujourd'hui introuvable. Quelques années plus tard Labau utilisa la seconde partie, purement historique, et la plaça à la suite de la partie administrative de 1851.

par le Catalogue manuscrit de l'Abbaye de Lagrasse. Nous n'avons aucun détail sur son auteur.

4° *Ordonnances et instructions synodales du diocèse de Carcassonne.* Carcassonne, Philippe Daspe, 1662, in-8.

Publiées sur l'ordre de Louis de Nogaret de Lavalette, évêque de Carcassonne de 1655 à 1679.

5° *Officium Sanctorum peculiarium Ecclesiæ Carcassonensis.* Carcassonne, Salvy Daspe, 1666, in-8.

Il paraît que cet office « était rempli de fautes » et M. de Nogaret en fit imprimer un autre : Toulouse, J. Boude 1679, in-4 et 8. En tous cas, il est très rare.

6° *Chronicon Historicum Episcoporum ac rerum memorabilium Ecclesiæ Carcassonis*, authore **Gerardo de Vic,** presbytero canonico. (Carcassonne, 1667) Salvy et Philippe Daspe, pet. in fol ; 7 ff. liminaires, non paginés, renfermant dédicace, avis au lecteur, éloge de l'auteur ; 300 p. de texte ; 2 ff. non paginés : Index episcoporum ; 32 p. : Index rerum ac verborum et 1 page d'errata ; 1 gravure sur bois.

Si les *Collectionnes Decisoriæ* sont le plus bel échantillon de l'industrie des Daspe, celui-ci en est le plus précieux. L'auteur y a utilisé les mémoires de feu Bernard d'Estellat, son confrère. Entrepris à la sollication de l'évêque de Nogaret qui paya les frais d'impression, ce livre demeure encore aujourd'hui une des sources historiques les plus recherchées sur le sujet qu'il traite.

Sans être d'une excessive rareté il ne se trouve pas communément. Un bon exemplaire, bien complet, se paie couramment 100 francs. — Il manque souvent la gravure sur bois, hors texte, où sont les portraits (?) de six anciens évêques (ou prétendus évêques) de Carcassonne.

7° *Manuel de Dévotion pour les Confrères de Ste Barbe.* Carcassonne Philippe Daspe, 1674, pet. in-18, 119 p. (avec une gravure sur bois représentant Sainte Barbe).

L'auteur de cet opuscule de piété est un nommé **Samson** sur lequel nous n'avons rien pu découvrir.

8° *Mandement pour la retraite des curez et vicaires*, Carcassonne, Paul Daspe, 1686, in-4, 10 p.

Par M. de Grignan ; cette pièce est extrêmement rare.

9° *Piæ Meditationes anima in vitam Christi et Virginis Mariæ*. Carcassonæ, P. Daspe, 1697, in-12, 160 p. (armes de l'évêque L. de Grignan au frontispice).

Les initiales P. D. sous lesquelles ce livre a été publié se rapportent à **Pierre David**, lieutenant principal en la sénéchaussée et siège présidial de Carcassonne, mort assassiné à Villalbe en Novembre 1709.

La famille David, considérée comme la plus ancienne de Carcassonne, a été divisée en plusieurs branches, parmi lesquelles David de Labatut, David de Barrière, David de la Fajeolle ; elle a fourni un grand nombre de magistrats parmi lesquels le fameux François David, capitoul de Toulouse, qui instruisit l'affaire Calas et fut, de ce chef, fortement maltraité par Voltaire.

10° *Psautier des Capucins de Carcassonne*. (1682 ?)

Voici certainement le plus rare des ouvrages imprimés à Carcassonne dans le courant du XVIIe siècle, car c'est tout juste si on en a conservé le souvenir. En 1682, le Père Augustin, religieux capucin de la province d'Igualade en Espagne, proposa à ses confrères du couvent de Carcassonne d'imprimer un psautier, avec des caractères et des formes d'imprimerie qu'il se faisait fort de fabriquer. De notables habitants de Carcassonne s'intéressèrent à l'entreprise, et M. Castanier — le plus riche négociant de la ville — fournit aux dépenses occasionnées par la fonte des caractères ; il paya aussi une partie des exemplaires. Le papier, qu'on fit fabriquer spécialement, coûta, paraît-il, 23.000 livres et si le reste des frais ne se monta qu'à 7.000 livres, c'est vraisemblablement parce que le P. Augustin

parvint à confectionner lui-même les appareils d'impression.

En tout cas, lorsqu'il fallut payer les 30.000 livres, les souscripteurs ne tinrent pas leurs engagements, et il semble résulter du *Mémoire Manuscrit sur la fondation du Couvent des Capucins de Carcassonne* (1) où nous puisons ces renseignements, que ce fut M. Castanier qui tira la communauté d'embarras.

Qu'est devenue l'édition ? Le Mémoire dit « que l'ouvrage fut tiré à 400 exemplaires, qu'une bonne partie passa au profit de la Province et qu'on a laissé tout dépérir par la suite. » En fait, tout a si bien dépéri que celui qui rencontrerait un seul exemplaire pourrait se vanter d'avoir fait une véritable découverte.

Mais, puisque nous avons parlé de M. Castanier, nous devons dire un mot de ce personnage. Né en 1646, Guillaume Castanier devint un homme important par les charges municipales qu'il occupa, mais surtout par la grande fortune qu'il fit dans la fabrication des draps. Déjà fort riche au moment de la banque de Law, il sut transformer à temps ses actions en belles et bonnes terres, au point de devenir le plus grand propriétaire foncier de la région. Son fils, ou son neveu, Guillaume-François devint le gendre de Lamoignon. En 1793 cette immense fortune fut confisquée sur la tête de la marquise de Poulpry, dernière héritière de la famille Castanier d'Auriac.

Ce qu'il nous importe de retenir surtout c'est que Guillaume Castanier devint, entr'autres seigneuries, propriétaire de la baronnie de Couffoulens. Selon une tradition assez répandue, il aurait installé au chateau de Couffoulens une imprimerie particulière où aurait été imprimé le

(1) Mahul, t. VI, f° 415.

Psautier des Capucins ainsi que plusieurs autres ouvrages. Il n'est pas probable que les Pères Capucins de Carcassonne aient imprimé leur Psautier ailleurs que dans leur couvent. Quant aux autres livres on en chercherait vainement la trace. Donc cette tradition est fausse (1).

G. JOURDANNE.

(1) Au moment de mettre sous presse, nous constatons que l'exemplaire des *Piæ Meditationes* (V. plus haut, n° 9) de la Bibliothèque de Carcassonne porte, au frontispice, une note manuscrite du XVIII[e] siècle : *Cordelier, parent de la famille David.*

Ce qui contredit l'opinion répétée par tout le monde après Vignerie (*Annales de Carcassonne*, t. I, p. 366). Mais les éléments nous manquent pour discuter la question.



NOTE

RELATIVE

à l'époque de la présence des Polacres à Conques

Et dans la région de l'Aude

(1622-1632)

Dans un travail très intéressant et très documenté sur *la Littérature populaire de l'Aude,* (*Folk-Lore, 1900*), M. Gaston Jourdanne a consacré tout un chapitre à un certain nombre de traditions et de légendes incertaines qui ont résisté en partie à ses investigations (1).

« L'une des plus confuses, dit-il, est celle qui se rencontre à Conques relativement à une procession commémorative qui se célébrait encore vers 1810 sur la paroisse Saint-Michel de cette localité. On rapporte que les habitants furent attirés traîtreusement hors de la ville par une femme nommée Argente et qu'ils furent massacrés par les Polacres. La procession dont il s'agit aurait été instituée n faveur des victimes de cette boucherie. »

On me permettra, dans l'intérêt de l'histoire locale, de faire quelques réflexions sur cette légende et de fournir la date exacte de la présence des Polacres dans la région de Conques.

Je dirai tout d'abord que la relation de la légende telle que la donne M. Jourdanne n'est pas tout à fait exacte.

(1) *Mémoires de la Soc. des Arts et Sc. de Carcassonne,* tome IX, 2e partie, p. 202-205.



En effet, la procession dont il s'agit et qui se faisait en 1810 se fait encore de nos jours et j'y ai assisté moi-même plusieurs fois. Voici d'ailleurs ce que raconte M. Pébernard dans son histoire de Conques-sur-Orvieil, (*Mém. Soc. des Arts et Sc. de Carcassonne, tome* IX, *1re partie, p. 155 et 251*) : « Le 14 mars de chaque année, dit-il, on vient prier aux pieds d'une croix adossée au château, en souvenir des victimes faites en cet endroit par les Polacres ». J'ajouterai que les habitants, contrairement à ce que dit M. Jourdanne, ne furent pas attirés hors du village par une femme mais bien par un homme de la localité, appelé Bernard Argentes, lequel, en punition de sa trahison, fut pendu par ses compatriotes à l'une des portes de la ville appelée porte de Villegly. Telle est la légende que tout Conquois, vieux ou jeune, s'empresse de répéter aux étrangers dès qu'il est question des Polacres et de la procession du 14 mars (1).

Voyons maintenant s'il est possible de déterminer exactement l'époque où les Polacres se trouvaient dans la région de Conques. M. Jourdanne dit avec raison que personne ne s'accorde ni sur la nationalité des Polacres, ni sur l'époque de leur présence dans la contrée ; « faute de documents anciens, on ne peut entendre par Polacres, ajoute-t-il, ni les Albigeois, ni les Ecorcheurs. » Toutefois M. Jourdanne paraît porté à identifier ces malfaiteurs avec les compagnons de Rodrigue de Villendras ou avec les Huguenots. Il est bien mieux inspiré lorsque, sous le nom de Polacres, il désigne les soldats étrangers qui se trouvaient au service de Montmorency, en 1632, d'après les notes de Me Jean-Pierre Amblard, procureur juridictionnel

(1) Nous venons d'apprendre que la procession *des Polacres* ne se fait plus à Conques le 14 mars ; depuis une vingtaine d'années on l'a remise au dimanche qui suit le 14 mars, à l'issue des Vêpres, pour permettre à un plus grand nombre d'habitants d'y assister.



à Saint-Pons. « Les Poulacs ou Poulacres, dit Me Amblard, étaient tous à cheval, au nombre de quatre ou cinq cents ; ils campèrent au village de Lasbordes et furent licenciés à Olonzac après le combat de Castelnaudary. »

M. Jourdanne donne ensuite la signification du mot Polacre d'après le dictionnaire de l'Académie et il termine l'explication de la légende en disant que les Poulacs ou Polacres semblent bien être des soldats étrangers, mais il ne peut se prononcer sur leur nationalité, ni sur l'époque de leur présence dans notre région : « Ici, dit-il, nous sommes arrêtés par le défaut de témoignages précis et le problème reste entier. »

C'est avec grand plaisir que je fournirai, dans l'intérêt de l'histoire locale, les témoignages précis que désire M. Jourdanne relativement à l'époque de l'apparition des Polacres à Conques et dans la région, si je ne puis indiquer leur nationalité avec une certitude absolue. Ces preuves écrites et indiscutables, je les trouve dans un vieux registre in-4° de baptêmes, mariages et sépultures, très bien conservé, que l'on garde dans les archives de la Mairie de Bagnoles.

Je reproduis ici trois notes que j'ai copiées *in-extenso* dans ce volume, relié en parchemin, où les curés de Bagnoles, tels que Gasc, Garriguet, Pascal et autres ont inscrit successivement, à la suite des actes de la religion, les principaux événements qui survenaient dans la localité pendant la première moitié du XVIIe siècle. On pourra voir que les renseignements contenus dans ces notes sur la présence des Polacres dans les environs de Conques concordent avec les données de Me Amblard dont a parlé M. Jourdanne.

Voici le texte de la première de ces notes :

1er Septembre 1632. — « Le premier jour du mois de Septembre 1632, fut tué Monsieur le Prince de Moret, de plus Monsieur le Compte de Rieux et le général des Polacros,

ensemble furent pris Monseigneur de Monmourency et plusieurs aultres seigneurs au combat qu'il fut fait à Castelnaudary entre Monsieur le frère du Roy avec le compte Chomberg et autres grands seigneurs du Languedoc. Gasc, prestre et curé de Baigniolles. »

Par ce texte il serait facile de prouver, conformément d'ailleurs aux données de l'histoire locale : 1° que les Polacres, en 1632, prirent part au combat de Castelnaudary et qu'ils étaient au service de Montmorency contre le Roi : 2° qu'ils avaient un général auquel ils obéissaient directement et que ce général, personnage distinct du comte de Moret, fut tué avec ce dernier à la même bataille. Cette dernière circonstance expliquerait pourquoi la cavalerie des Polacres, au dire de Me Amblard, prit son chemin par les montagnes du Cabardès et du Minervois dans sa fuite et se livra plus ou moins au pillage pour subsister après le combat.

Le texte de la seconde note que je reproduis ci-dessous ne laisse aucun doute sur la marche des Polacres après la défaite de Montmorency :

2 Septembre 1632. — « *Le segound jour de Septembre 1632 fut ensevelie une petite fille d'un Polacro qu'ils étaient logés chez Pierre Duran ; a esté ensevelie contre la porte du sementière de la dite esglise. Gasc, prestre et curé de Baigniolles.* »

Les particularités qui ressortent de ce texte sont : 1° que le lendemain même de la bataille de Castelnaudary (2 Septembre 1632), il y avait des Polacres à Bagnoles, petit village situé à 3 kilomètres de Conques ; 2° que les curés de la région refusaient aux Polacres d'ensevelir leurs morts dans les cimetières de leurs paroisses respectives ; 3° que les Polacres tout en étant des soldats au service de Montmorency avaient amené avec eux leurs femmes et leurs enfants et les logeaient chez les habitants

les plus riches des endroits traversés ; il est à remarquer, en effet, que Pierre Duran dont parle le texte appartenait à l'une des principales familles de Bagnoles, en 1632.

Le troisième texte est encore plus précis ; il concerne la sépulture à Bagnoles d'un soldat polacre ayant pris part au combat et mort des suites de ses blessures.

15 Septembre 1632. — « *Le 15e jour du mois de Septembre 1632 fut apporté un poulacro tout mort de l'armée, fut confessé par un prestre polacro bien docto que les poulacres avaient avec eux et fut enseveli par le prestre à la porte du sementière de l'église parochielle du dit Baigniolles; il y eut un grand bruit à l'aoubsoute; l'on voulait tirer ouccasion que le prestre polacro me demandait la clef de l'église pour y aller, je ne l'avais point. Gasc, prestre et curé de Baigniolles.* »

Il résulte de ce texte : 1° que les Polacres ne peuvent être assimilés aux Huguenots comme le pensent la plupart des auteurs cités par M. Jourdanne ; 2° qu'ils formaient dans l'armée de Montmorency un corps régulier et bien discipliné ayant un général (1er texte) et un aumônier militaire très instruit *(bien docto)* auquels ces Polacres se confessaient ; 3° qu'ils observaient pour la sépulture de leurs soldats toutes les cérémonies religieuses en présence des curés de la région bien que ces derniers, pour des raisons que je n'ai pu saisir, leur défendissent l'entrée des églises et des cimetières paroissiaux.

Après la lecture de ces textes qui ne laissent plus de doute sur la date de la présence des Polacres dans la région, il est permis de se demander comment des soldats, que l'on pourrait peut-être appeler catholiques, établis pendant une quinzaine de jours à Bagnoles, auraient mis la ville de Conques au pillage et fait une véritable boucherie de ses habitants. Je ferai remarquer que les soldats de Montmorency, du duc de Vendôme, de Schomberg et d'autres

capitaines avaient séjourné à Conques en 1622, c'est-à-dire dix ans environ avant la bataille de Castelnaudary. Or Magalon, dans son histoire du Languedoc, t. II. p. 208 (citation de M. Pébernard) dit que tous ces soldats pillèrent les maisons et maltraitèrent les habitants au point que ceux-ci furent contraints d'abandonner Conques et de se sauver comme ils purent. Tous ceux que la vieillesse ou la maladie rendaient incapables de fuir furent massacrés ; en outre les récoltes furent brûlées et les vignes déracinées.

La fuite des habitants de Conques aurait eu lieu au mois de décembre 1622 et c'est au mois de mars de l'année suivante que les fuyards seraient rentrés dans leurs demeures à moitié incendiées par les soldats en question. Cette date concorderait avec celle du 14 Mars fixée pour la procession dite des Polacres, qui se fait depuis un temps immémorial. On comprend d'ailleurs que le premier soin des habitants de Conques en rentrant dans leur ville ait été d'ensevelir les restes de leurs parents massacrés et de faire célébrer un service funèbre pour les pauvres victimes d'une soldatesque en furie.

La procession qui se fait encore à Conques le 14 mars et la légende qui s'y rattache remonteraient donc, quant à l'origine, à l'année 1623 et ne seraient plus que l'anniversaire religieux d'un massacre d'habitants exécuté par l'armée régulière et royale, en 1622, puisque à cette époque Montmorency ne s'était pas encore déclaré l'ennemi du Roi, en suivant le parti de Gaston d'Orléans.

Mais pourquoi, même dans ce cas, les habitants de Conques ont-ils attribué aux Polacres et aux Polacres seuls le massacre de leurs ancêtres ? J'ai déjà dit, et en cela je suis parfaitement d'accord avec Mr Amblard et M. Jourdanne, que les Polacres formaient dans l'armée de Montmorency un corps de cavaliers. Or il est très probable que déjà en 1622, ce corps de cavalerie étrangère

faisait partie de l'armée. En leur qualité de cavaliers, les Polacres étaient chargés de garder les chemins et les sentiers autour de Conques. Ils durent sans doute poursuivre les habitants de cette ville à travers les champs et les vignes au moment de leur fuite, en sorte que tout cavalier était un polacre pour l'habitant de Conques saisi de frayeur. Il n'est donc pas étonnant que par extension le nom de Polacres ait été ensuite donné à tous les soldats de l'armée régulière qui se livrèrent au pillage et auxquels doit être attribué le massacre de Conques en 1622.

Nul doute qu'en 1632, les vrais Polacres ne s'arrêtassent à Conques et dans les autres villages du Cabardès, puisque à cette date nous les rencontrons sûrement à Bagnoles. Mais il est juste de faire remarquer qu'à cette époque, au lendemain de la bataille de Castelnaudary, les Polacres étaient des vaincus, des soldats en déroute et sans chef, dont l'unique préoccupation était peut-être de rentrer au plus vite dans leur pays avec leurs femmes et leurs enfants. Il n'est pas probable que, dans ces conditions, les Polacres aient alors attaqué un lieu aussi bien fortifié que Conques ; s'ils ne furent pas reçus par les habitants de cette ville, ils trouvèrent dans les villages voisins des vivres indispensables et ils n'y commirent aucun méfait. Ce serait donc en 1622, plutôt qu'à toute autre date, qu'aurait eu lieu le massacre des habitants de Conques ; la légende en question devient ainsi à peu près certaine pour sa date et son origine.

J'ajouterai que dans une *Note sur Henri II de Montmorency* (1), qu'a bien voulu me communiquer mon excellent ami M. Henri Mullot, les Polacres ou Polaques sont désignés comme des cavaliers polonais qui servaient dans les armées étrangères, de même que les Suisses le firent

(1) Dr Marfan. *Henri II de Montmorency et le combat de Castelnaudary.* (Conférence faite à la Distribution des Prix du Collège. Castelnaudary, 1892).

plus tard ; c'est ainsi d'ailleurs que les ont mentionnés le Père G. Daniel (tome XIV, p. 301) et quelques autres anciens auteurs de l'Histoire de France. Au combat de Castelnaudary, ces soldats mercenaires se trouvaient au nombre de cinq cents environ. Ils obéissaient aux ordres du comte de Moret, fils naturel de Henri IV, ce qui ne les empêchait pas sans doute d'avoir aussi un chef de leur nationalité qu'ils appelaient leur général, si l'on accepte à la lettre les renseignements fournis à ce sujet, dans la note citée plus haut, par Mr François Gasc, ancien curé de Bagnoles.

Placés à l'aile gauche de l'armée de Montmorency, les Polacres suivirent les carabins du comte de Moret qui s'étaient jetés bien à tort sur les troupes de Schomberg, sous prétexte de montrer leur valeur, avant que le duc de Montmorency et le comte de Rieux eussent pris leurs dernières dispositions pour le combat.

Les soldats de l'armée royale, rangés en bataille depuis la veille dans une position fort avantageuse, ripostèrent sans retard à l'attaque des Polacres et dans la décharge générale qu'ils firent, le comte de Moret tomba baigné dans son sang. On le mit dans un carrosse et il fut transporté au monastère de Prouille, où il mourut quelque temps après des suites de ses blessures.

Montmorency entendant les coups de feu et voyant les Polacres reculer, *donna hardiment* avec son ami, le comte de Rieux, à la tête d'un escadron de gendarmes, mais une décharge furieuse des ennemis fit reculer sa petite troupe.

Cependant le duc reprit sa marche en avant, emporté par son ardeur ou sa colère, blessant ou tuant tous ceux qu'il rencontrait sur son passage ; il n'était suivi que de cinq ou six braves officiers parmi lesquels le comte de Rieux, qu'une seconde décharge abattit à ses pieds, le sieur de Villeneuve et M. de St-Florent. Mais bientôt, accablé de



blessures, Montmorency se trouva dans l'impossibilité d'avancer. Il ne tarda pas à tomber entre les mains de Schomberg qui, craignant un retour offensif des troupes de Monsieur (*Gaston d'Orléans*), se montra inflexible et donna l'ordre d'emporter immédiatement l'illustre prisonnier à Castelnaudary. On sait le reste, c'est-à-dire le procès de Montmorency et sa condamnation à mort, sur les ordres de Richelieu, par le Parlement de Toulouse, ainsi que les touchantes circonstances de son exécution.

Pendant que Montmorency, après s'être défendu vaillamment, mais sans succès, sur le champ de bataille, était conduit à Castelnaudary et de là à Toulouse, les cavaliers Polacres, saisis de frayeur après la mort de leur général et du comte de Moret, gagnaient Olonzac par Lasbordes, Saissac, Conques, Bagnoles et Rieux, c'est-à'dire par les vallons situés au pied de la Montagne-Noire. Ils ramenaient avec eux leurs femmes et leurs enfants qu'ils avaient laissés avant le combat dans plusieurs villages du Cabardès.

C'est peut-être à cause de la fuite précipitée de ces soldats étrangers qu'on accusait d'avoir mis le désordre et semé les ruines dans notre région, que le terme de *polacre* est resté synonyme, dans l'Aude et les départements limitrophes, d'un homme lâche et timide, toujours prêt à éviter la peine et la fatigue, mais en même temps cruel, vindicatif et sans tenue (1). On dit aussi que la polaque est une danse imitée des danses polonaises, depuis fort longtemps connue en France, mais peu convenable et tout à fait distincte des danses en usage dans les réjouissances publiques chez les peuples civilisés.

Ajoutons que par *blouse à la polacre* on désignait encore, vers 1870, dans les environs de Conques, un vêtement

---

(1) BOUCOIRAN. *Dictionnaire des Idiomes méridionaux*. 1898.

d'enfant assez singulier dont les deux devants grandement ouverts se croisaient pour s'attacher sur les épaules par deux rangs de boutons blancs nacrés. Cet habit rappelait en quelque sorte, par tradition, le séjour des anciens Polacres dans la région et peut être aussi, par imitation, l'ancien costume militaire de ces soldats, à la fois étrangers et étranges et dont le peuple ne parle encore qu'avec terreur. De nos jours le nom de Polacres sert à désigner, à Conques, tous les citoyens qui dans les élections municipales affichent des opinions très avancées et presque anarchiques ; par contre *les Polacres* désignent leurs adversaires sous le nom de *cafards*.

Disons enfin qu'à la Trivalle, au pied des murs de la Cité, les habitants de Carcassonne désignent encore, sous le nom de *Rue des Polacres*, la rue peu fréquentée qui va du nord au sud, parallèlement à la Route de Saint-Hilaire. L'ancien nom de cette rue ferait supposer qu'au XVII[e] siècle des cavaliers polacres s'y étaient installés pendant un temps assez long pour que la tradition locale ait gardé le souvenir de leur passage.

Quoiqu'il en soit, en 1632, le nom de Polacres, d'après les notes de M[e] François Gasc, curé de Bagnoles, était donné dans les environs de Conques à des soldats réguliers faisant partie de l'armée de Montmorency (1).

---

(1) Dans l'ancien Dictionnaire Universel français et latin de 1743 on lit à l'article *polaque* : Nom de peuple habitant de la Polachie (*Polachia*).

La Polachie est un nom de province qu'on appelle aussi le Palatinat de Bielsko (*Polacchia, Palatinus Bielcensis, Podlacchia*). Province du duché de Mazzovie en Pologne. Elle est entre la Mazzovie propre, la Prusse, la Lithuanie, la Polésie et la Haute-Pologne; elle a environ trente-cinq lieues du nord au sud et douze du couchant au levant. Elle est baignée par la rivière de Bug et de Narew et ses principales villes sont Bielsko, capitale, Augustow, Tykvezin, Drogiézin et Mieluck.

Il pourrait être utile de faire des recherches dans les archives des communes de l'Aude pour savoir si d'autres Polacres furent ensevelis dans plusieurs localités de la région vers la même époque. Nous laisserons ce soin à M. l'Archiviste départemental qui se trouve désigné tout naturellement pour ces recherches, et peut-être parviendrait-il aisément, s'il voulait les faire, à élucider un fait d'histoire locale dont je crois avoir précisé la date avec certitude.

EDMOND BAICHÈRE,

Membre titulaire résidant.

Séances de la *Société des Arts et Sciences de Carcassonne.* 2 et 30 Juin 1901.

« La Polaque ou Polacre, est-il dit aussi dans ce dictionnaire, est un vaisseau au levantin dont on se sert sur la Mer Méditerranée ; la voile d'avant est latine mais la maestre et son hunier sont carrés. Il porte couverte et va à voile et à rames. Il est armé de cinq ou six canons et de pierriers et est monté de 25 à 30 matelots. Il sert à faire des découvertes quand il est armé pour le service des grands navires. « *Oneraria velis ramisque acta vel navis vectaria.* »

ERRATUM

Dans la seconde partie du tome IX[e] du bulletin de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, page 17, ligne 13, remplacer le mot *dangereuse* par *désastreuse*.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 Janvier 1901

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUFFET, président; DOINEL, secrétaire; SABATIER, trésorier; SOURBIEU, archiviste; BAICHÈRE, BOUISSET, CASTEL, CHARPENTIER, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DODU, FRONTIL, GAVOY, GRILLIÈRES, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, J. SABATIER.

M. le Président prononce d'une voix émue l'éloge funèbre de nos deux collègues regrettés, MM. le Général de la Sougeole et Saulnier. L'Assemblée l'écoute avec une profonde et religieuse attention et s'associe aux regrets que M. le Président exprime ainsi :

« MESSIEURS,

« Depuis notre dernière réunion, la Parque inexorable est venue, à quelques jours d'intervalle, frapper deux fois à notre porte. Permettez-moi, en ouvrant la séance, de donner un souvenir aux deux collègues si regrettés que nous avons perdus : l'architecte Saulnier et le Général de La Sougeole.

« Charles-Emile Saulnier était né à Paris le 19 Janvier 1828. Il se forma dans l'art de l'architecture à l'Ecole royale de dessin, architecture et sculpture, où il remporta le prix Percier; il y fut même répétiteur de cours, de 1845 à 1847, tout en suivant les exercices de l'Ecole des Beaux-Arts. Après un stage dans le service des travaux de la gare de Lyon, ayant appris que l'archi-

tecte de notre nouveau palais de justice, M. Champagne, cherchait un auxiliaire, il se rendit en 1851 à Carcassonne, qu'il ne devait plus quitter. Au décès de M. Champagne, il lui succéda comme architecte du département de l'Aude, et il conserva ces fonctions jusqu'en 1861. Plus tard, à la recommandation de l'illustre critique d'art, César Dally, il fut nommé architecte diocésain, et c'est en cette qualité que, dès l'année 1872, il dirigeait les travaux de restauration de la Cathédrale d'Albi, l'un des édifices religieux les plus remarquables et les plus imposants du Midi de la France. Je ne saurais rappeler toutes les œuvres édifiées par notre collègue ; je me bornerai à citer les deux que vous connaissez tous, car elles sont un ornement de notre ville : la Caisse d'Epargne, inaugurée en 1894, et la façade de notre Musée-Bibliothèque, à peine achevée. Il a ainsi eu la bonne fortune d'associer son nom à l'image concrète de deux institutions sociales, qui vivront autant que la civilisation elle-même, car l'une conserve le fruit du travail des pauvres gens et les sauvegarde des mauvais jours, et l'autre est l'abri tutélaire des plus belles manifestations de la pensée humaine. Saulnier s'est acquitté de cette double tâche avec sa conscience habituelle, son goût délicat et sûr, et l'art qu'il y a dépensé sauvera son nom de l'oubli. Pour nous qui avons connu l'aménité de son esprit, la douceur de son caractère, nous conserverons son souvenir toujours vivant parmi nous, comme il vivra sans fin dans le cœur de sa famille éplorée, dont l'amertume trouvera sans doute un adoucissement dans les regrets que sa perte nous inspire.

« Avec le Général de La Soujeole s'est éteint l'un des derniers survivants de l'épopée africaine. Sa carrière presque entière s'est déroulée sur ce sol de l'antique Numidie que la France, émule de Rome à vingt siècles de distance, a ramenée dans le giron de la civilisation latine, grâce au sang et au labeur de ses enfants.

« Alphonse de La Soujeole naquit à Montclar, non loin de Limoux, le 27 Avril 1821. A l'âge de 18 ans, en octobre 1839, il était admis à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, d'où il sortait dans le corps de l'Etat-Major. Lieutenant aux premiers jours de 1844, il partait pour l'Algérie qu'il ne quittait plus, peut-on dire, que pour toucher barre en France à la prise de ses divers grades, ou pour aller montrer sa tranquille bravoure sur les champs de bataille européens : tel en Crimée, de 1854 à 1855, où il était grièvement blessé dans les tranchées de Sébastopol, tel encore sur les bords de la Moselle, en 1870, où il assistait comme chef d'Etat-Major d'une division du 3e corps, aux mémorables batailles de Borny, Rézonville et St-Privat.

« Revenu à Alger en 1872, comme colonel chef d'Etat-Major de la division, il était promu, le 27 Septembre 1877, général de brigade, commandant la subdivision de Sétif, où la retraite vint l'atteindre en 1883. Il avait couronné sa carrière par la campagne de Tunisie, pendant laquelle il commandait la 1re brigade de la colonne de Tébessa, entrée la première à Kaïrouan au prix des plus grandes fatigues ; cet exploit lui valut une haute récompense, la croix de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

« Quand l'heure de la retraite eut sonné, le Général de La Sougeole vint s'établir à Carcassonne, où il se fit bâtir un hôtel de style mauresque, afin sans doute de vivre encore au milieu de ses souvenirs d'Algérie. C'est là que nous l'avons connu dans sa figure martiale, qu'éclairait un aimable sourire et où se lisait son inaltérable bonté. Nul ne faisait en vain appel à son dévouement et nulle démarche ne lui coûtait pour rendre service aux plus humbles. Aussi son souvenir vivra longtemps dans le cœur de ses compatriotes, et sa famille peut conserver avec fierté la mémoire sans tache de ce vaillant serviteur du pays.

« Quant à nous, nous serons toujours honorés de l'avoir compté au nombre de nos collègues et de l'avoir vu occuper le fauteuil de la Présidence de notre Société. »

M. le Colonel Grillières donne lecture du discours d'adieu qu'il devait prononcer sur la tombe de M. le Général de La Sougeole, si le général n'avait fait la défense de prononcer aucun discours à ses obsèques :

« Mon Général,

« Sans manquer au respect dû à vos suprêmes volontés, permettez à votre vieux compagnon d'armes de vous adresser les derniers adieux.

« S'il m'est interdit de parler de votre brillante carrière militaire et d'en faire un éloge complet par la simple lecture de vos états de service, je puis du moins rendre hommage aux qualités de cœur et d'esprit qui vous avaient concilié l'estime et l'affection de tous ceux qui vous ont connu.

« Au cours de votre noble existence, vous n'avez trouvé que des amis. Je me trompe : vous avez aussi rencontré de nombreux ennemis ; mais ceux-là vous les avez vaillamment combattus en Crimée, en Afrique et aussi hélas ! au delà de nos frontières violées.

« Je crois être l'interprète de tous ceux qui m'entourent en répétant une expression, peut-être vulgaire, mais qui se trouve sur toutes les bouches : la mort vient de frapper un brave soldat et en même temps un brave homme.

« Au nom de votre famille éplorée, au nom de vos nombreux amis, au nom de tous vos camarades de l'armée, vos égaux, vos supérieurs ou vos subordonnés, je vous adresse les suprêmes adieux.

« Reposez en paix, mon Général !

« Au revoir. »

A l'occasion de la promotion de notre honorable Collègue, M. Dodu, au grade de Chevalier du Mérite Agricole, M. le Président le félicite. M. Dodu, qui a puissamment encouragé les Concours d'enseignement agricole organisés par la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude entre tous les Instituteurs et les Elèves primaires du département, remercie cordialement M. le Président et la Société.

La Société reçoit en hommage deux opuscules de M. de Lahondès, l'un sur trois vieilles maisons (XVIIe, XVIIIe, XIXe siècle), l'autre sur le Château de Cabaret. M. le Président adresse des remerciements à notre érudit membre correspondant.

M. le Président déclare vacants les fauteuils de MM. de La Sougeole et Saulnier.

M. Maure signale, avec son humour agréable, dans le *Bulletin de l'Académie de Vaucluse*, une étude sur l'origine des lunettes.

M. le Colonel Grillières rend compte de quatre numéros de la *Revue Méridionale* (Août, Septembre, Octobre et Novembre 1900). Ce compte-rendu fait avec esprit est une critique aux traits piquants qui rappelle les *Guêpes* d'Alphonse Karr. Quelques citations bien amenées du style impressionniste plutôt qu'impressionnant d'un certain auteur fantaisiste égaient notre docte compagnie.

M. Joseph Sabatier analyse le *Recueil des Travaux de Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*. Ce compte-rendu très intéressant, mais trop complet pour que nous puissions le développer suffisamment, fait le plus grand honneur au talent d'exposition de son auteur. M. Sabatier a semé son récit d'anecdotes et de quantité de petits faits biographiques qui ont vivement excité l'attention de la Société. C'est une sorte de revue rétrospective de l'histoire de notre Société sœur.

M. Jourdanne communique une inscription tombale du moyen âge soumise à notre examen par M. le Maire de Saint Martin-le-Vieil. Le nom du personnage manque à cette pièce obituaire. La Société prie M. Jourdanne de vouloir bien rédiger une note expositive sur cette inscription qui paraît remonter au XIIIe siècle.

M. Coste analyse le *Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales*. Il y note entre autres choses un historique de l'annexion du Roussillon à la Couronne, de M. l'abbé Torreilles; — un récit des expéditions des marins et mar-

chands du Roussillon sur les côtes de la Syrie et de l'Egypte pendant le moyen âge.

En 1350, plusieurs marchands et armateurs de Perpignan, Collioure, Port-Vendres, etc., faisaient déjà un grand commerce avec nos villes du littoral : Narbonne, Agde, Aigues-Mortes, Marseille, Barcelone, les îles et les principales villes du levant, Rhodes, Chypre, Damas, Beyrouth, Alexandrie, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
DOINEL.

Séance du 3 Février 1901

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, CARDES, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DOINEL, DODU, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, RIVES, ROUMENS, SABATIER Théodore, SABATIER Joseph, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, informant la Société que le 39e Congrès des Sociétés Savantes s'ouvrira cette année à Nancy, le samedi 9 Avril prochain.

Avant de commencer la séance, M. Lauth prononce l'éloge de M. Ch. Scheurer, ancien membre de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

En termes éloquents et pleins d'émotion, M. Lauth nous retrace la vie si bien remplie de l'éminent artiste. Son talent de compositeur de musique sacrée joint à un doigté d'une précision et d'une délicatesse infinies avaient classé

notre regretté confrère parmi nos organistes les plus remarquables. Aussi sa retraite avait-elle suscité les plus vifs regrets.

Se faisant l'interprète des sentiments de la Société, M. le Président remercie M. Lauth du juste tribut d'éloges décernés à la mémoire de Charles Scheurer et du sentiment de l'élève reconnaissant pour son ancien maître et ami.

M. Gavoy donne lecture du rapport de la Commission chargée du choix du nouveau logement de la Société. Le choix de la Commission s'est fixé sur le local proposé par notre confrére M. Castel, dont l'installation lui a paru la plus complète.

M. Jourdanne offre à la Société la photographie du Père Bouges, auteur de l'Histoire Ecclésiastique et Civile de la ville et du diocèse de Carcassonne (1741).

M. le Colonel Grillières fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, qui contient une relation fort intéressante sur l'expédition de Madagascar et le rôle joué par plusieurs vaillants Rochellois.

Il analyse ensuite le dernier numéro de la *Revue Méridionale* dans lequel il signale un conte de Noël, alerte et humouristique, par M. Doinel.

Le compte-rendu du *Bulletin de l'Académie de Toulouse* est fait par M. Bouisset. Ce Bulletin renferme un très long article sur le code rabbinique et le mariage juif.

On connaît les bons effets thérapeutiques obtenus par l'usage des tourraillons d'orge dans les affections cholériques, diarrhéïques et certaines maladies intestinales. Le Dr Jules Roux, de Lyon, a découvert et mis en lumière les propriétés bactéricides de ce produit qui provient de la germination et de la dessication à une température calculée des gemmules de l'orge.

Les nombreux services rendus par l'usage des tourraillons ont fait classer depuis longtemps ce produit parmi nos meilleurs médicaments anti-cholériques. Mais sa pré-

paration exige une surveillance minutieuse et des conditions particulières dont l'absence a fait rejeter souvent des produits similaires ne réunissant point les qualités requises et qui ne donnaient aucun résultat médical. Nous sommes heureux d'apprendre que, parmi les nombreux échantillons de tourraillons soumis à l'examen et aux expériences du laboratoire Pasteur, ceux qui avaient été fournis pas la maison Lauth de Carcassonne avaient donné les meilleurs résultats et méritaient d'être classés en première ligne. Nous en sommes personnellement heureux et flattés pour notre aimable confrère qui s'est fait un devoir et un honneur de doter sa brasserie de l'outillage le plus perfectionné.

L'opinion émise par le laboratoire Pasteur et le classement obtenu par M. Lauth font le plus grand honneur au chimiste et ne sont que la juste récompense des améliorations continuelles apportées par notre confrère à l'industrie et à la fabrication de la bière. Le corps médical et surtout les malades lui seront reconnaissants de trouver avec certitude un soulagement à leurs maux.

Le *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Mâcon* est analysé par M. l'abbé Baichère.

M. Gavoy analyse le *Bulletin de l'Anthropologie*.

M. l'abbé Charpentier rend compte du *Bulletin d'Histoire Ecclésiastique* dans lequel se trouve une importante relation concernant le Saint Suaire de Turin.

Notre éminent confrère qui doit publier sous peu un ouvrage intitulé : *Figures et Choses du temps passé*, nous donne la primeur de l'avant-propos de son travail. Cette lecture est écoutée avec le plus grand intérêt et la plus vive attention et attire à notre confrère de chaudes félicitations.

Avant de terminer la séance, la Société a procédé à l'élection de deux membres résidants en remplacement du général de La Sougeole et de Saulnier, architecte.

MM. Poubelle, ancien Ambassadeur près le Saint-Siège,

et M. Vassas, architecte diocésain, ont été élus membres résidants de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

Pour M. Doinel, empêché :
B. COSTE.

Séance du 3 Mars 1901

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUFFET, président; DOINEL, secrétaire; SABATIER T., trésorier; abbé BAICHÈRE, BOUISSET. CARDES, chanoine CHARPENTIER, COSTE, Colonel GRILLIÈRES, CROS-MAYREVIELLE, DODU, FRONTIL, GAVOY, LAUTH, MAURE, MULLOT, RIVES, ROUMENS, J. SABATIER, VASSAS.

M. Coste lit le procès-verbal de la dernière séance; ce procès-verbal est adopté.

M. le Président souhaite en ces termes la bienvenue à M. Vassas :

« MESSIEURS,

« Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser cordialement à notre nouveau collègue, M. Vassas, nos souhaits de bienvenue.

« Vous avez, Monsieur, accepté la tâche de remplacer parmi nous notre regretté collègue, M. Saulnier. L'Architecture a fait dans nos rangs depuis quelques mois des pertes sensibles. Nous comptons sur votre compétence, qui s'est déjà affirmée par des travaux distingués, pour représenter dignement au sein de notre Société un art dont l'éloge serait superflu dans une région qui, comme la nôtre, en compte de si précieux modèles. »

La correspondance contient une lettre de M. Poubelle qui remercie la Société de l'avoir admis dans son sein.

M. Cardes offre à la Société une photographie de la pierre tumulaire de Saint-Martin-le-Vieil.

M. Cros-Mayrevieille fait hommage de plusieurs litho-

graphies intéressant des personnages illustres ou connus de l'Aude (Espinasse, dom Montfaucon, Ramel-Nogaret, Etienne La Rade, Andréossy, etc.). M. Maure demande que ces portraits soient encadrés, et la Société, par la voix de son Président, remercie le généreux donateur.

M. Charpentier offre : *Une Visite Princière à Carcassonne en 1701*. M. Doinel est chargé de rendre compte de cet intéressant opuscule.

M. J. Sabatier présente un travail historique sur la *Culture des Céréales dans l'Aude*, par M. Barbut, professeur départemental d'agriculture. Son compte-rendu est écouté avec un intérêt justifié par la valeur de l'ouvrage. M. J. Sabatier s'exprime ainsi :

« Les recherches de M. Barbut remontent à plus d'un siècle, c'est-à-dire à l'époque où de Ballainvilliers était intendant de la province du Languedoc.

« Il est intéressant pour tout esprit cultivé, et il peut être très utile pour l'agriculteur, de constater les variations, les modifications qu'ont subies les principales cultures de notre département.

« Un des faits les plus considérables que signale le travail de notre Professeur, c'est le changement pour ainsi dire radical qui s'est produit dans le Narbonnais depuis cent ans, je puis même dire depuis cinquante ans. Essentiellement producteur de blé, le Narbonnais est devenu exclusivement pays à vignes. C'est ce qui ressort très clairement de la lecture de quelques extraits du travail de M. Barbut.

« Si l'on se place au point de vue de l'agriculture pratique, on voit dans quelle erreur tombent les personnes, et elles sont nombreuses à l'heure actuelle, qui prétendent que dans le Narbonnais il n'y a qu'une seule culture possible, celle de la vigne. L'histoire proteste contre pareille affirmation.

« La crise viticole dont on se plaint avec tant de raison prouve que les agriculteurs du Narbonnais auraient agi

plus sagement en ne consacrant à la vigne qu'une fraction importante de leurs terres, mais nullement la totalité. Trop développer une culture, c'est provoquer la surproduction et l'avilissement des prix. J'ajoute qu'il est très imprudent de mettre tous les œufs dans le même panier.

« La brochure de M. Barbut termine par un tableau où sont indiquées les surfaces cultivées en céréales : blé, avoine, orge, maïs, pour toutes les communes du département. »

M. Coste analyse un mémoire de M. Sarcos *Sur les eaux d'alimentation de la ville de Carcassonne.* Cette étude a déjà fait l'objet, dit-il, de la thèse présentée en 1895, par M. Sarcos, pour l'obtention du grade de pharmacien de 1re classe. Depuis cette époque, certaines Universités ayant institué le grade de Docteur en pharmacie, M. Sarcos a repris ce travail, l'a complété et l'a présenté de nouveau comme sujet de thèse de doctorat de l'Université de Montpellier (Mention Pharmacie).

Après un historique complet de l'alimentation en eau de la Cité et de la ville de Carcassonne, l'auteur indique tous les projets qui à différentes époques ont été étudiés et présentés. Il énumère avec beaucoup de détails les méthodes suivies pour les analyses chimiques et bactériologiques. Il passe en revue les instructions données par le Comité consultatif d'hygiène de France, les procédés suivis par M. le Dr Miquel au laboratoire de Montsouris, et certaines modifications indiquées par différents chimistes.

Plusieurs analyses comparatives de l'eau de la ville effectuées soit après les périodes de sécheresse ou d'inondation, avant ou après la sortie des canalisations et des réservoirs, jointes à celles de l'eau de plusieurs puits particuliers pris comme point de comparaison, complètent ce travail minutieux dont on ne saurait trop remercier l'auteur.

Il est cependant regrettable que dans l'énumération des différents travaux proposés pour l'alimentation en eau

potable de la ville de Carcassonne, l'auteur ait cru que dans le projet présenté par M. Bouffet, notre distingué Ingénieur en chef de l'Aude n'avait point prévu la réfection totale et immédiate de la conduite d'eau.

Si M. Sarcos, qui était alors élève à l'Ecole de Toulouse, avait eu connaissance des communications qui furent faites à cette époque au Conseil d'hygiène, il aurait pu se convaincre facilement que dans l'étude aussi savante qu'approndie confiée à M. Bouffet par l'administration de M. Durand, la nécessité d'une canalisation complète en fonte avait été prévue et même imposée pour assurer la pureté et la bonne qualité de l'eau d'alimentation fournie à la ville.

Il avait été même question de conserver la canalisation actuelle qui malgré sa grande défectuosité pouvait servir aux besoins ordinaires, tels que lavages ou arrosages des rues et des promenades.

L'élévation du plateau de Maquens choisi par M. Bouffet permettait, avec son altitude de 142 mètres, de distribuer l'eau dans les quartiers les plus élevés et d'alimenter même les pompes à incendie d'un jet assez puissant sans le secours des bras.

Enfin, ce qui n'est pas à dédaigner quand il s'agit de grever les finances d'une ville, le choix de ce plateau permettait aussi d'économiser plusieurs kilomètres de canalisation en fonte dont le prix est assez élevé et qu'il faudra bien établir, si le projet du plateau de Grazaille était définitivement agréé.

Il ne faut pas oublier aussi les constructions d'art à établir sur le canal du Midi qui serait traversé deux fois par cette canalisation. Le budget de notre chef-lieu est déjà assez grevé et la quotité de l'impôt assez lourde à payer pour que les travaux soient exécutés avec le plus d'économie possible, tout en opérant dans les meilleures conditions de solidité.

M. Maure rend compte de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* ; il n'y signale rien de particulier.

M. Gavoy rend compte des *Mémoires de la Société de Draguignan*. Il a noté une intéressante étude de M. l'abbé Espitalier sur les Evêques de Fréjus (XIIIe et XIVe siècles).

M. Jourdanne lit une note sur les *ex-libris* des bibliophiles de l'Aude : MM. Bezons, Marcellin-Bonnet, pharmacien en 1810; Cros-Mayrevieille, Colomiès, Mahul, de Malavialle, etc.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 31 Mars 1901

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUFFET, président; DOINEL, secrétaire; SABATIER, trésorier; SOURBIEU, archiviste; abbé BAICHÈRE, BOUISSET, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, COSTE, DODU, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, MULLOT, MAURE, POUBELLE, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SABATIER, J. VASSAS.

M. le Président prononce à l'adresse de notre éminent confrère, M. Poubelle, le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Votre Président a tout d'abord un devoir à remplir, qui lui est cher : celui de saluer la venue parmi nous de notre nouveau collègue, M. Poubelle.

« La Société des Arts et Sciences de Carcassonne est heureuse et fière d'accueillir dans son sein une illustration du pays. Dussé-je mettre à une réelle épreuve la modestie de notre nouveau collègue, comment ne pas rappeler entr'autres les services éminents qu'il a rendus dans les

hautes sphères de l'Administration publique, soit à la Préfecture de la Seine, soit à l'Ambassade auprès du Saint-Siège.

« Après Paris, après Rome, M. l'Ambassadeur, c'est Carcassonne qui vous ouvre modestement les bras et vous appelle dans le paisible giron des études scientifiques, artistiques et littéraires. Ici comme ailleurs, vous êtes assuré d'attirer toutes les sympathies par les dons naturels de votre esprit et de votre cœur. Permettez à ma vieille amitié qu'elle s'enhardisse jusqu'à apporter à vos collègues un témoignage personnel de l'accueil si cordial que vous réserviez à vos compatriotes, lorsque sous les hauts lambris du pavillon de Flore ou dans les belles galeries du palais Rospigliosi, ils allaient présenter leurs hommages respectueux à la compagne si digne de vous seconder dans vos hautes fonctions. Dieu me garde de réveiller une douleur encore récente ; mais comment ne pas semer de quelques fleurs le souvenir d'une ambassadrice dont le charme attirant s'alliait à la plus haute intelligence, pour ramener à la cause de notre pays la sympathie de tous ceux qui l'approchaient. J'eusse été un ingrat de ne pas, en cette circonstance, payer à sa mémoire le juste tribut de mon admiration émue et de mes humbles hommages dont la sincérité fait tout le prix.

« Soyez le bienvenu parmi nous, mon cher Collègue ; dans notre modeste sphère vous trouverez l'amitié cordiale qui a aussi son prix, car elle repose des soucis glorieux des hautes fonctions.

« Messieurs,

« Il m'est particulièrement agréable d'occuper aujourd'hui le fauteuil de la présidence, car après les souhaits de bienvenue à notre nouveau collègue, j'aurai encore le plaisir de complimenter deux autres membres de notre compagnie compris dans la récente distribution des palmes académiques. Cette distinction est venue récompenser

à juste titre M. Th. Sabatier qui l'avait méritée par de longues années de professorat à l'Institut agronomique, et je l'en félicite bien sincèrement.

« Quant aux compliments auxquels a droit notre autre collègue, je me demande si je ne risquerais pas en y insistant de marquer un étonnement que vous partageriez sans doute quand même il pût paraître déplacé. Eh quoi ! diriez-vous ? Notre félibre majoral, notre mainteneur de jeux floraux, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, n'avait pas encore reçu cette distinction ? Je crois en vérité que l'*Officiel* s'est trompé et que M. G. Jourdanne se présentait jusqu'ici, par pure modestie, avec une boutonnière vierge de toute décoration. Quoiqu'il en soit, vous vous joindrez à moi pour lui adresser nos félicitations les plus chaleureuses. »

M. Poubelle réplique par une allocution aussi éloquente qu'émue, qui est à la fois une page de haute littérature et de mélancoliques regrets voués à la mémoire d'une femme, admirable et dévouée compagne de sa vie et de son cœur, et appui de sa haute pensée. M. Poubelle s'exprime en ces termes :

« Mes Chers Collègues,

« Je vous remercie de m'avoir appelé à faire partie d'une Compagnie telle que la vôtre, si considérable par son ancienneté, par le mérite de ses membres et la haute valeur de leurs travaux. J'ai pu m'en rendre compte en parcourant vos Mémoires. C'est là qu'on découvre la grandeur de votre œuvre. Vous avez dignement rempli le programme que proposait à votre activité le Règlement de 1851, et vous pouvez, après un demi-siècle, vous rendre ce témoignage d'avoir accru les trésors littéraires, artistiques et archéologiques du Musée et de la Bibliothèque de Carcassonne.

« Autant qu'il a dépendu de vous, les monuments de son glorieux passé ont été préservés. L'un de nos Présidents,

dont je salue ici le portrait, M. Cros-Mayrevieille, a sauvé d'une destruction déshonorante les remparts de la Cité de Carcassonne, déjà abandonnés au Domaine, c'est-à-dire à la pioche des démolisseurs. En donnant le branle à leur restauration, vous avez restitué à la France le plus complet, le plus pittoresque des monuments militaires du moyen âge ; à votre région, un joyau inestimable, à la ville nouvelle, une attraction qui l'illustre et l'enrichit.

« Les amis des arts ont été une fois encore plus avisés que les prétendus gens d'affaires, utilitaires à outrance. Il ne faut point se lasser de le répéter : ceux qui pieusement conservent les vestiges du passé, ne défendent pas seulement l'honneur et la célébrité d'une ville. En y attirant les étrangers, en y retenant les visiteurs, ils contribuent largement à sa notoriété et par suite à son expansion commerciale ; aussi le nom de M. Cros-Mayrevieille, si dignement continué parmi nous, mérite-t-il de rester toujours entouré au dehors d'un souvenir reconnaissant.

« En m'arrêtant un instant sur ce glorieux épisode de vos annales, j'ai entendu donner, par l'exemple le plus saisissant, une démonstration des bienfaits incessants de votre Compagnie. Pour ma part, j'ai toujours rendu publiquement justice, toutes les fois que j'en ai eu l'occasion,
« à ces Sociétés provinciales appliquées aux lettres, aux
« aux arts, à l'archéologie, à la botanique, à l'agriculture.
« Elles concentrent en elles l'infinie variété des recher-
« ches et des études personnelles, qui, faute de ces foyers
« lumineux, risqueraient de se disperser et de se perdre. »

« J'aime à me souvenir que mon père a appartenu à la Société des Antiquaires de Normandie et à la Société des Beaux-Arts, et qu'il a dégagé l'église Saint-Pierre de Caen des échoppes qui la déshonoraient.

« Les Français, il faut en convenir, ont à un faible degré le sens historique. Cette race ardente a bientôt fait d'oublier le passé. A peine se donne-t-elle le loisir de goûter le présent tant elle s'élance impétueusement vers un avenir

qu'elle se croit maîtresse de créer de toutes pièces : *prolem sine matre creatam !*

« Ces dispositions sont peu compatibles avec les préoccupations des archéologues et il est prudent d'offrir à ceux-ci, loin de la foule oublieuse et dévastatrice, un asile où ils se puissent concerter pour sauver de notre histoire et de ses monuments ce qui peut encore être recueilli et préservé.

« Les barbares ont changé de nom, mais ils sont toujours à nos portes. *Quod non fecere Barbari, fecêre Barberini.* C'est le dicton par lequel Rome flétrit encore le vol fameux des assises du Colysée. Chaque jour en France, ici ou là, quelque nouveau méfait est signalé : C'est une poterne, une tour, une tête de pont, des remparts qui disparaissent. *Etiam periere ruinæ !*

« J'ai vu abattre cette belle porte de Montolieu décorée d'un cadran solaire, abritée du soleil par de hauts platanes et qui portait cette spirituelle et ironique légende « *Marqui can zalo !*

« J'ai vu, dans votre ville, démolir à grands frais le curieux bastion de la Figuière, avec ses vieux arbres, où il était si facile d'ouvrir aux promeneurs un pittoresque réduit, dont l'aspect prévenait le visiteur à peine débarqué, et lui suggérait le désir de s'arrêter, de séjourner, de découvrir d'autres reliques. Pourquoi ces inexcusables destructions qui contristent l'artiste et appauvrissent le commerçant ?

« Nos bons voisins d'Outre-Manche, pour qui « *time is money* » savent fort bien que les ruines aussi sont de l'argent. Comme ils s'entendent à les parer, à les encadrer, à les célébrer, à y appeler du plus loin la curiosité fructueuse du visiteur ! Entre leurs mains expertes quelques décombres décemment tenus sont d'un revenu plus certain que des bâtisses neuves.

« Les Italiens aussi achalandent à merveille les hôtels modernes, avec les vieilles pierres des murs de Romulus !

« Vous pouvez compter sur moi, Messieurs, pour vous aider à préserver les monuments de l'homme sans oublier ceux de la nature.

« MES CHERS COLLÈGUES,

« Notre Président m'oblige à lui adresser un profond remercîment pour les paroles de regret qu'il a bien voulu consacrer à la mémoire de Madame Poubelle.

« J'en suis plus touché que je ne saurais l'exprimer. J'y reconnais l'influence des sentiments d'affection qui ont uni dès leur jeune âge Mademoiselle Castel à Mademoiselle Lades-Gout. Elevées l'une et l'autre dans cette maison des Oiseaux qui leur est demeurée chère, après avoir été affectueusement émules, elles sont restées cordialement amies ; aussi, mon cher Président, votre éloge mérité a-t-il double prix pour moi.

« J'ai trouvé, en effet, dans Madame Poubelle, un auxiliaire et un appui de chaque jour. L'antique parole : il n'est pas bon que l'homme soit seul, se vérifie surtout dans les temps d'épreuve. Les carrières politiques ont souvent ce caractère, et contre les froissements extérieurs, il est bon de trouver au foyer la sûreté, l'apaisement et un nouveau courage.

« Une femme intelligente et dévouée est une joie ; elle est aussi une lumière : elle éclaire les passes difficiles.

« Les femmes françaises ont un sens très net et très juste. Nos ancêtres leur accordaient une prescience presque divine, et tous ceux qui ont assidûment consulté ces oracles domestiques ont gardé quelque chose de cette croyance.

« Une femme distinguée est aussi une recommandation. On estime davantage l'homme qui l'a choisie, qui a su se l'attacher, qui vit avec elle en parfaite union. La vie publique et la vie du foyer sont deux aspects de la personnalité humaine ; ils se complètent et se font valoir, et la femme est de moitié dans les succès du mari.

« Ce que je dis des femmes, mon cœur l'applique à

Madame Poubelle. L'élévation de son esprit, sa droiture, sa grâce, son active bonté, son dévoûment à tous les devoirs de sa situation, même au-delà de ses forces, l'atmosphère de respect et de sympathie qui l'environnait, ont été pour moi une force et une sauvegarde. Ma douleur trouve du contentement à lui rendre publiquement ce témoignage. Je vous suis reconnaissant de m'en avoir donné l'occasion et l'exemple.

« Lorsqu'on a perdu un être cher, on reste atterré d'une si complète disparition et l'on s'empare avec empressement de tout ce qui permet de le rappeler et de le ressaisir.

« Il me plaît d'entrer dans votre Compagnie sous les auspices de Madame Poubelle, et comme on aurait dit jadis sous ses couleurs. C'est par elle que je suis attaché à cette région, que je suis devenu votre concitoyen, et les lettres de naturalisation que vous m'accordez aujourd'hui, sous cette forme, en reçoivent pour moi une plus haute valeur.

« Je vous remercie encore, Monsieur le Président, et je vous offre en retour, ainsi qu'à tous nos collègues, mon concours le plus dévoué. »

La Société s'associe unanimement à ces paroles qu'elle accueille par un murmure flatteur et respectueux et par des applaudissements répétés.

M. Pullès rappelle que M. Paul Sabatier, frère de notre sympathique et dévoué trèsorier, a été nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences. (M. Sabatier est, depuis 1889, membre correspondant de notre Société). Félicitations à notre collègue.

M. le chanoine Charpentier dépose sur le bureau un exemplaire de son ouvrage « *Figures et Choses du temps passé* ». M. Doinel est chargé d'en rendre compte.

M. Gavoy relève dans le n° V, tome XI, de *L'Anthropologie* une analyse par M. Cartailhac d'un travail de M. G. Sicard ayant pour titre : *Inventaire préhistorique*

de l'Aude. Malgré quelques critiques de détail, il n'en reste pas moins acquis que l'ouvrage de M. Sicard est plein de recherches savantes et intéressantes et de clartés nouvelles sur notre Aude d'avant l'histoire.

M. Roumens rend compte, d'une claire et agréable façon, d'une communication faite à la Société de Toulouse, par M. Brissot : « *Comment Saint Louis rendait la justice.* » L'auteur renvoie plusieurs fois au savant travail de M. Dodu sur les *Institutions du royaume de Jérusalem.*

M. Bouisset demande à la Société de s'associer à l'œuvre dont le distingué M. Mérignhac, professeur de droit international à Toulouse, est le président. Il s'agit de l'Association de la paix. La Compagnie promet unanimement son appui moral pour la fondation d'une Société locale dans notre ville. M. Frontil exprime en termes excellents combien il heureux de cette proposition et du succès qu'elle obtient parmi nos collègues.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
DOINEL.

Séance du 5 Mai 1901

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. BOUFFET, président; DOINEL, secrétaire; SABATIER, trésorier; SOURBIEU, archiviste; abbé BAICHÈRE, BOUISSET, CARDES, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DODU, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, J. SABATIER, VASSAS.

M. le Président félicite M. Jourdanne à qui l'Académie de Toulouse vient de décerner une médaille d'or de 120 fr. pour son ouvrage sur le *Folk-Lore* et son *Guide à la Cité.*

M. le colonel Grillières rend compte d'un article de

M. Jourdanne sur quelques *ex-libris* de collectionneurs audois (*Revue Méridionale*).

M. Maure signale dans les *Mémoires de l'Académie de Montpellier* une étude sur la *Médecine arabe et grecque* et sur le *Séjour de Rabelais à Montpellier.*

M. Baichère analyse un *Essai sur la Flore du Sud-Ouest*, par M. l'abbé Coste, membre de l'Ecole Linnéenne. Cette étude contient le relevé des plantes principales de la région de l'Océan à l'Aude.

M. le chanoine Charpentier signale quelques *ex-libris* omis par M. Jourdanne.

M. Dodu mentionne dans le *Bulletin Historique et Philologique* une lettre inédite de Philippe le Bel, du 13 Juillet 1313, au Sénéchal de Carcassonne, Aimeri du Cros. Philippe le Bel écrit au Sénéchal pour le prier d'enquérir sur un litige survenu entre les habitants du Sabartès (Comté de Foix) et l'Evêque de Pamiers. Il le prie de faire respecter par les parties intéressées les clauses d'un premier accord qu'elles avaient librement ratifié. Le sénéchal déféra au désir du roi, mais il ne semble pas que la sentence prononcée le 7 Avril 1316 par le sénéchal, en vertu de laquelle les habitants du Sabartès étaient déclarés exempts des droits réclamés par l'Evêque, ait mis fin au litige.

M. Gavoy dépose sur le bureau, de la part de M. Sicard, un exemplaire de son travail sur l'*Aude préhistorique*. M. le Président remercie M. Germain Sicard.

M. Doinel rend compte du livre de M. Charpentier, intitulé : *Figures et Choses du temps passé*, et s'exprime en ces termes :

Un livre de l'auteur de la *Vie de M. de Grignan, évêque de Carcassonne*, procure un plaisir littéraire et historique très délicat. M. Charpentier, par son style d'une élégance sobre et mesurée, par son allure de période pleine rappelle la manière d'écrire de l'Académie au temps où MM. de St-Aulaire, de Broglie et autres seigneurs de race et de plume en faisaient l'éclat. Ce style, qui n'est jamais banal,

mais quelquefois précieux, se présente à nous dans la vie de l'Evêque bien cravaté de dentelles et en manchettes de prélat au poignet.

Dans « *Figures et Choses* », s'il conserve sa belle ordonnance, il nous paraît être à son petit lever, plus intime, plus souriant et plus exquis. De l'Hôtel Carnavalet au prince abbé Charles d'Orléans-Longueville on fait visite avec lui à la pieuse Mlle Legros, à la sage Mme de Maintenon, à la spirituelle et tourbillonnante Mme de Caylus. Puis on part en carrosse pour rejoindre Mme de Sévigné en Normandie, notre beau pays à vous et moi, M. le Chanoine, d'origine tout au moins, sinon de naissance.... cette Normandie, l'émeraude des Gaules, où la vaillance aventureuse des ancêtres est faite de conscience et de probité, et où le cœur parle au moins tout autant que l'esprit. On laisse Mme de Sévigné et on fait sa Fronde à Dieppe avec Mlle de Longueville qui ne songeait pas alors à se confesser à M. Singlin ni à consulter M. d'Alet.

C'est charme et profit que de lire ce livre, pages de jeunesse, dit l'auteur. Nous savons que cette jeunesse normande et doctement littéraire dure encore et que notre confrère butine, comme dit Ste-Beuve, de vrai miel sur les vraies fleurs.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

DOINEL.

Séance du 7 Juillet 1901

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFET, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUFFET, président ; abbé BAICHÈRE, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, colonel GRILLIÈRES, FRONTIL, GAVOY, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, J. SABATIER, SOURBIEU.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de MM. Bouisset et Doinel qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

2° Une lettre de M. Desmarest priant la Société d'accepter sa démission de membre résidant.

M. le colonel Grillières dépose un exemplaire de sa brochure sur la *Question des eaux d'alimentation.*

Notre confrère analyse ensuite une brochure dans laquelle M. de Rey-Pailhade, ancien président de la *Société d'Histoire Naturelle de Toulouse,* fait ressortir les avantages que présenterait l'adoption du système décimal pour la mesure du temps et des angles.

Le jour serait divisé en 100.000 secondes au lieu de 86.400. L'auteur ne parle pas des autres subdivisions du jour qui comprendrait sans doute 1000 minutes au lieu de 1440 et 20 heures au lieu de 24.

Pour la mesure des angles, M. de Rey-Pailhade examine deux solutions. La première consiste dans la division du cercle en 400 grades, division acceptée par l'Etat-Major pour la carte de France. Dans la seconde méthode, à laquelle l'auteur donne la préférence, le cercle entier deviendrait l'unité de mesure des angles et serait subdivisé en 100 parties égales appelées *cir*, lesquelles seraient subdivisées en *centicirs.*

Ces modifications auraient, il est vrai, l'avantage de simplifier beaucoup certains calculs et de rattacher au système métrique les mesures du temps et des angles ; mais elles présenteraient l'inconvénient d'apporter un grand trouble dans les habitudes du public, d'exiger le remaniement complet des tables numériques dont l'établissement a demandé de longs calculs ; enfin, elles obligeraient à refaire les cercles divisés des instruments qui se trouvent soit dans les observatoires, soit entre les mains des ingénieurs ou des topographes.

Pour ces motifs, il semble difficile que les réformes proposées par M. de Rey-Pailhade puissent passer dans la pratique.

M. l'abbé Baichère dépose une note concernant la présence des Polacres dans la région de l'Aude et au combat de Castelnaudary. Ce combat fut le sujet d'une conférence publique donnée par M. le Dr Marfan, ancien député de l'Aude, au Collège de Castelnaudary en 1892. Dans l'Histoire de France du Père Daniel comme dans celle du Languedoc, on lit, en effet, que les cavaliers qui composaient l'armée de Montmorency sous la conduite de Moret étaient des polacres ou polaques.

Ces soldats d'origine polonaise servaient, paraît-il, dans les armées étrangères comme les Suisses l'ont fait plus tard. A Catelnaudary, ils étaient au nombre de 500 environ et c'est parce qu'ils prirent la fuite devant les troupes royales, après le premier choc, dès que le comte de Moret fut tombé mortellement blessé, que la bataille fut perdue. Car Montmorency, ne se trouvant plus en face de Schomberg qu'avec un escadron de sa compagnie de gendarmes, ne put soutenir la décharge de l'ennemi placé dans une position très avantageuse. Il se défendit vaillamment sans doute, blessant ou tuant tous ceux qu'il rencontrait ; mais le comte de Rieux, son ami, étant tombé mort à ses pieds, d'autres capitaines eurent le sort de ce dernier et le duc de Montmorency, couvert de blessures, se trouva bientôt dans l'impossibilité d'avancer. Il fut fait prisonnier par Schomberg qui sans retard le fit conduire à Castelnaudary. On sait ce qui advint dans la suite, c'est-à-dire le procès qui fut la conséquence de sa révolte, sa condamnation à mort par le Parlement de Toulouse après un jugement sommaire et les circonstances touchantes de son exécution.

M. Maure analyse le *Bulletin de la Société de Montpellier*. Il fait remarquer une note concernant le séjour dans cette ville et la mort en 1785 de Charles Bonaparte, père de l'empereur Napoléon Ier. L'auteur donne des détails très précis sur divers membres de la famille Bonaparte.

Avant de terminer la séance, la Société procède à l'élec-

tion du Président et au renouvellement des membres du bureau pour l'année 1901-1902.

M. Frontil est élu président en remplacement de M. Bouffet. MM. Sabatier, trésorier; Sourbieu, archiviste; et Doinel, secrétaire, sont maintenus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 13 Octobre 1901

Présidence de MM. Bouffet et Frontil.

Etaient présents : MM. l'abbé Baichère, Bouffet, Bouisset, Castel, Cros-Mayrevieille, Frontil, Gavoy, colonel Grillières, Jourdanne, Maure, Mullot, Poubelle, Pullès, Rives, J. Sabatier, T. Sabatier, Sourbieu, Vassas.

La séance est ouverte à 2 heures.

En l'absence de M. Coste qui se fait excuser, M. Gavoy est invité à remplacer M. Doinel, secrétaire, absent.

M. Maurice Bouffet, président sortant, prend la parole en ces termes :

« Mes Chers Collègues,

« Soutenu par votre bienveillante sympathie j'ai pu arriver sans encombre au terme de la Présidence dont vous m'avez honoré : ma première pensée, avant de quitter ce fauteuil, est de vous en remercier cordialement.

« Mais j'ai hâte de m'excuser auprès de vous d'avoir retardé, d'accord avec mon estimable successeur, et remis ainsi à huitaine notre séance d'octobre. J'avais à cœur de l'ouvrir moi-même et je me voyais retenu bien loin d'ici par l'obligation, trop honorable pour que je la pusse décliner, de présider un groupe nombreux d'Ingénieurs français se rendant en Belgique dans le but de visiter les travaux d'art, fort remarquables, qui s'exécutent dans ce pays

ami : c'étaient les quais de l'Escaut au Pont d'Anvers, le canal maritime de Bruxelles, le nouveau port de Bruges. Nos voisins, vous le voyez, ne craignent pas d'aborder hardiment les grandes entreprises dans leur propre pays, sachant qu'elles préparent pour l'avenir la fortune industrielle et commerciale partout où elles voient le jour. C'est un exemple que nous aurions profit à imiter sans doute, plutôt que de nous laisser séduire par de lointains mirages, comme nous n'y sommes que trop enclins en France. Après ce que je viens de voir et tout plein encore d'admiration pour la hardiesse de nos voisins et la puissance des moyens techniques et financiers qu'ils ont su mettre en œuvre, je me plais à nourrir l'espoir que, dans un avenir plus ou moins prochain, nous verrons sur notre propre sol s'ouvrir les travaux d'une grande entreprise dont on parle depuis si longtemps et qui réveille les plus vieux souvenirs de notre contrée, celle de Narbonne Port de mer.

« Mais l'intérêt et le plaisir de cette excursion lointaine vers les rivages de la Mer du Nord auraient été bien amoindris pour moi si elle m'eût empêché d'offrir à mon digne successeur à la présidence, M. Frontil, mes plus sincères félicitations en lui remettant la charge que vous lui avez confiée, et qu'il occupera avec une compétence qui a déjà fait ses preuves.

« J'aurais encore éprouvé de bien vifs regrets si je n'eusse pas été présent à la reprise de vos travaux, car j'ai à cœur d'adresser au nom de la Société un adieu posthume à un ancien collègue que j'aimais et dont j'admire l'œuvre poétique plus que je ne saurais dire : je veux parler d'Achille Mir, le félibre, le poète populaire au meilleur sens du mot. Comme en se jouant, il a su donner un nouveau lustre à notre patois, vieille langue toujours vivante qui est peut-être le rameau le plus direct, le plus franc et le mieux venu de l'antique langue d'oc. A mon sens, Achille Mir fut un poète rare, car à l'inspiration ailée qui est le propre

de la poésie, il joignait un don personnel que peu de vrais poètes ont possédé au même degré : le don du rire, le don de la joie franche, communicative, qui va droit au cœur et le dilate sans y laisser la moindre amertume ; don précieux qui soutiendra son œuvre et sauvera son nom de l'oubli tant que s'élèvera dans la fraîcheur matinale « *Le Chant de l'Alouette* ! »

« Je dois aussi un souvenir ému à notre regretté collègue, M. Roumens, dont le talent de peintre s'était si souvent affirmé et lui avait valu la charge de Conservateur du Musée de Carcassonne, qu'il a remplie avec un grand dévouement et une réelle distinction.

« Enfin je ne puis manquer de rappeler que nous avons eu l'honneur de recevoir dans nos murs aux premiers jours de Septembre une vingtaine de membres de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne. Leur très distingué président, M. le chanoine Pottier, m'écrivit au mois d'Août pour me rappeler le bon accueil que leur fit notre Société, il y a une dizaine d'années, en ajoutant que cette première visite leur avait laissé le désir de venir de nouveau admirer les beautés de notre Cité, et de renouveler connaissance avec notre Société des Arts et Sciences. Je m'empressai de répondre que nous serions heureux de les guider dans ce pélerinage archéologique, et le 9 Septembre, grâce à la présence de quelques collègues qui voulurent bien m'entourer, nous fîmes de notre mieux pour recevoir dignement ces visiteurs distingués, et leur permettre de parcourir dans tous leurs détails et d'étudier avec fruit les monuments du passé dont notre ville a le droit de s'enorgueillir.

« Je termine, Messieurs, en déposant sur le bureau deux lettres de démission que j'ai reçues depuis notre dernière réunion, laissant à mon successeur le soin de déclarer les deux vacances, si vous le jugez à propos. L'une est de M. le Dr Jalabert, qui depuis longtemps n'a pas pu assister à nos séances ; l'autre est de M. Desmarest.

Vous vous rappelez que notre collègue avait déjà donné

sa démission à la suite du malheur professionnel qui l'a cruellement éprouvé. Je vous avais proposé de ne pas l'accepter et je dissuadai de mon mieux M. Desmarest de cette résolution, surtout après qu'un premier jugement l'eût mis hors de cause, très justement je crois. Mais une autre juridiction l'ayant depuis lors durement frappé, il m'a adressé une nouvelle lettre où il maintient sa démission.

« Vous apprécierez, Messieurs, quelle suite est à donner et je m'empresse d'appeler M. Frontil à venir prendre possession du fauteuil que j'ai peut-être trop longuement occupé au début de cette séance. »

Après ce discours, qui est couvert d'applaudissements, M. Bouffet invite M. Urbain Frontil à s'asseoir au fauteuil de la présidence.

M. Frontil prend à son tour la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« En prenant possession du fauteuil de la présidence, mon premier devoir est de rendre hommage à la mémoire de M. Roumens, notre collègue regretté, que la mort a enlevé, pendant ces dernières vacances, à l'affection des siens, à notre profonde estime et à la sympathie de tous ceux qui l'ont connu.

« Emile Roumens, né à Caudebronde, en 1825, a été un peintre distingué ; mais comme beaucoup d'autres dont la vocation a été d'abord contrariée, il dut obéir aux exigences de ses parents, et il entra à l'Ecole Normale de Carcassonne pour suivre une carrière qui, malgré les modestes satisfactions qu'elle procurait, malgré les douceurs d'une existence résignée dont elle abreuvait alors les instituteurs publics, ne convenait ni à l'indépendance de son caractère, ni à sa jeune imagination incapable d'apprécier le mérite des sages éducateurs de l'enfance.

« Le dessin et la peinture l'attiraient tout entier. A l'âge de 18 ans, il quitte Carcassonne. Toulouse l'arrête, mais bien peu de temps, et bientôt il arrive à Paris, où il s'installe parmi les élèves d'Yvon.

« C'était l'époque où se continuait encore la lutte fameuse entre les classiques et les romantiques; la continuation de l'époque où les jeunes peintres, dit un critique de nos jours, affectaient, en passant devant les tableaux classiques de relever le collet de leur habit comme s'ils avaient été frappés d'un froid soudain; où les classiques accusaient Delacroix de barbouiller ses toiles avec un balai ivre.

« C'était l'époque de cette ivresse artistique qui, quelques années auparavant, soutenait le courage de Sigalon, vivant avec quinze sous par jour et se passant de dîner pour avoir de quoi assister aux représentations de la Comédie Française.

« On comprend dès lors ce que fut l'existence d'Emile Roumens au milieu de jeunes gens aussi laborieux que frondeurs.

« Vers 1853, il quitte Paris et va terminer en Italie son éducation artistique. Puis il rentre en France, et après avoir ensuite visité l'Espagne, il vient se marier, en 1860, avec Mademoiselle Sauzède, à Carcassonne, dont il fait sa résidence définitive.

« Ses œuvres vraiment remarquables devaient nécessairement attirer bientôt l'attention de ses concitoyens. Aussi fut-il nommé, en 1874, Conservateur adjoint, et, en 1888, Conservateur de notre Musée. A son pinceau et à sa générosité, nous devons d'excellentes peintures.

« Une tête de chien, une vue de la Cité (porte d'Aude), une vue de la Cité (vue d'ensemble), fruits (pêches et raisins dorés, capables de renouveler la légende des oiseaux de Zeuxis), et enfin les portraits de Mahul, Coste-Reboulh et Jean-Paul Raynaud.

« Le portrait fut son travail de prédilection, l'expression caractéristique de son genre. N'est-ce pas d'ailleurs une des applications les plus nobles, les plus dignes de la palette du peintre ? « Le visage de l'homme, a dit Cousin, est le vivant miroir de ce qui se passe dans l'âme. » Ce

que l'homme a de plus grand, c'est son âme et son cœur ; c'est ce cœur qu'il faut mettre et répandre sur la toile.

« Emile Roumens n'a pas conçu autrement le rôle de l'artiste. Honneur à lui, honneur à celui qui, pendant 27 ans, a pleinement justifié pour notre Société le titre de Société des Arts, à celui dont la modestie égalait le mérite, dont le savoir paraissait s'ignorer lui-même. Que sa famille reçoive l'expression de notre reconnaissance et de nos profonds regrets.

« Il me reste maintenant, Messieurs, à vous remercier vivement de la précieuse bienveillance que vous m'avez témoignée en m'élevant à ce poste d'honneur que je ne croyais pas avoir mérité. Je le ferai sans phrases, sans périodes ni classiques ni romantiques. Tout ce que je peux vous dire, tout ce que je peux vous promettre, c'est, devant le Conseil général, mon absolu dévouement à la cause de notre Société, et ici, dans nos réunions, le ferme désir de suivre (je crains que ce ne soit de trop loin (*longe sequar*) les traditions de mes distingués prédécesseurs.

« Enfin, comme je connais depuis longtemps déjà l'inépuisable charité de notre savant collègue, M. Gaston Jourdanne, et comme je n'ai pas la prétention de dire mieux que lui ce que nous ressentons tous aujourd'hui, je lui emprunte, en nous les appropriant sans remords, loin de là, les quelques lignes suivantes qu'il vient de publier : « Nous prions M. Bouffet d'emporter dans sa retraite nos meilleurs souvenirs. Nous le connaissons assez pour savoir qu'il ne restera pas oisif. En outre des questions agricoles qui continueront à solliciter son attention, l'intérêt passionné qu'il a toujours porté aux choses de la littérature et aux progrès scientifiques nous font espérer qu'on le verra plus souvent que jamais dans les milieux où il jouit d'une estime si bien méritée. » Merci à M. G. Jourdanne pour cet éloge qui nous va au cœur. »

L'Assemblée souligne fréquemment par ses applaudissements les différents passages de ce discours.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance du 7 Juillet. Celui-ci n'ayant donné lieu à aucune observation est adopté.

M. le Président communique la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de Madame Veuve Roumens, nous remerciant de l'hommage rendu à son mari défunt par la Société des Arts et Sciences ;

2° Une lettre de M. Desmarest qui maintient sa démission de membre résidant ;

3° Une lettre de M. le Dr Jalabert donnant également sa démission.

M. le Président exprime tous les regrets que nons cause la retraite de nos collègues, et, sur sa proposition, la Société, à l'unanimité, confère à MM. Desmarest et Jalabert le titre de *membre honoraire.*

La vacance aux fauteuils de MM. Roumens, décédé, Desmarest et Jalabert, démissionnaires, est déclarée ouverte. Il sera procédé à leur remplacement dans la prochaine séance.

M. le colonel Grillières fait hommage à la Société d'une brochure ayant pour titre : *Voyage en Russie et en Perse*, conférence faite par M. Grillières, Lieutenant au 4e Zouaves.

Tous ceux d'entre nous qui ont assisté à la belle conférence donnée l'an dernier par M. le lieutenant Grillières dans la salle des fêtes de la Mairie de Carcassonne, liront avec plaisir ces pages vécues dans lesquelles le vaillant explorateur retrace les péripéties d'un voyage dans une contrée encore peu connue.

M. Maure, au nom de M. Nicollet, membre correspondant, dépose sur le bureau un exemplaire de son travail sur la *Phonétique du patois alpin*.

Des remerciements sontvotés aux donateurs.

M. le Président présente un manuscrit portant comme titre : *Recherches historiques sur l'enseignement primaire dans le canton de Saint-Hilaire de l'Aude*, par M. Sauvère,

membre correspondant. L'examen de ce travail est renvoyé à la Commission des lettres qui aura à se prononcer sur son admission.

M. le colonel Grillières analyse les numéros de Juin et de Juillet 1901 de la *Revue Méridionale*. Il s'élève avec raison, croyons-nous, contre l'emploi du mot *parution* (pour désigner l'apparition d'un livre nouveau) qui n'est pas français et constitue un barbarisme.

M. l'abbé Baichère signale, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Béziers*, 1901, une étude de M. Albert Granger sur les mollusques marins du département de l'Hérault.

Notre collègue annonce ensuite la découverte qu'il a faite dans la commune de Laure, au lieu dit Campa-rasses, au midi du château de Rivière, près le ruisseau de Naval, d'une plante très rare dans le Midi : c'est le *Moricandia arvensis* D C. Cette crucifère avait été déjà indiquée par M. Respaud dans la commune de Caux et Sauzens ; avant l'année 1850, on ne connaissait guère cette plante en France que dans les environs de Marseille (Grenier et Godron, Fl. de France, t. 1, p. 82). Depuis cette époque, on l'a signalée dans plusieurs autres localités des Bouches-du-Rhône et aussi dans le département des Alpes-Maritimes. Debaux, Gillot et d'autres botanistes l'ont indiquée en Corse près Bastia, où, paraît-il, elle aurait été importée; enfin un exemplaire de cette espèce, recueilli à Cette, se trouve dans l'herbier Loret, bien que cet auteur n'ait pas signalé la plante en question dans sa Flore de Montpellier. Le *Moricandia arvensis* n'a pas été indiqué par M. Gaston Gautier dans la Flore des Pyrénées-Orientales ; toutes ces circonstances portent à croire que cette jolie crucifère, qui mérite à tous égards d'être cultivée dans nos jardins, est encore adventice chez nous ; elle a pu nous être apportée de l'Algérie et du Maroc dont elle est originaire avec des graines de luzerne ou d'autres semences. Quoi qu'il en soit, l'abondance de cette plante à l'endroit indiqué, dans

le département de l'Aude, fait espérer que les botaniste pourront l'y récolter encore de longues années.

J'ai aussi trouvé l'année dernière et cette année, dit M. Baichère, au mois de Juillet, entre Bagnoles et Malves, dans une pré, une dizaine de pieds du *Rapistrum Linnæanum* Boiss. et Reuter (R. Microcarpum Jord.). La présence réitérée à Bagnoles de cette plante qui s'est présentée dans les mêmes conditions à Carcassonne et à Narbonne en 1885, permet de la considérer comme définitivement acquise pour le département. Elle est plus grêle et plus élancée que le *R. rugosum All.*, le fruit est glabre, plus petit, l'article inférieur à peu près de la grosseur du pédicelle, en sorte que la silicule paraît n'avoir qu'une seule articulation.

L'intéressante communication de M. l'abbé Baichère appelle, de la part de M. Poubelle, une question relative à une plante à fleurs blanches, actuellement en pleine floraison, qui aurait provoqué des cas d'empoisonnement chez les moutons.

La plante visée par M. Poubelle est une crucifère originaire de l'Asie Mineure, le *Diplotaxis erucoïdes* ou *fausse roquette*, que l'on rencontre en abondance dans les champs et vignes de la région. Signalée tout d'abord en Provence, cette plante s'est rapidement répandue dans l'Hérault; elle a fait son apparition dans l'Aude, il y a une vingtaine d'années; depuis cette époque elle a successivement envahi presque tous les départements du Sud-Ouest, et le jour n'est pas loin où sa présence sera constatée à peu près partout en France. La rapidité d'extension de cette plante s'explique du reste très aisément par ce fait que chaque pied de *Diplotaxis* porte en moyenne 100 siliques et que chaque silique renferme environ 50 graines, ce qui donne un millier de graines par pied.

M. Baichère ne peut se prononcer sur le plus ou moins de nocuité de cette plante, dont une espèce similaire est souvent mangée en salade par l'homme. Il serait, au

contraire, disposé à croire que les accidents mortels signalés par certains journaux d'agriculture sont dûs plutôt aux sels de cuivre déposés à la surface des feuilles de vigne broutées par les moutons. On sait, en effet, qu'il est d'usage chez nous, dès les vendanges terminées, de mener paître les troupeaux dans les vignes et que celles-ci sont infestées par le *Diplotaxis*.

D'après notre collègue, cette plante serait plutôt utile que nuisible, car sa présence dans les vignes au moment où se développent les premiers bourgeons préserve ceux-ci de la dent des escargots auxquels elle fournit un aliment. Son utilité est incontestable au point de vue apicole, attendu qu'elle est la seule plante en fleurs à l'époque où les abeilles, vers la fin de l'hivernage, commencent à se hasarder hors du rucher, c'est-à-dire fin Février ou premiers jours de Mars.

M. Poubelle remercie M. l'abbé Baichère de son intéressante communication.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, les ouvrages à analyser sont distribués et la séance est levée.

P. le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 3 Novembre 1901

PRÉSIDENCE DE M. U. FRONTIL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, P. CASTEL, chanoine CHARPENTIER, DOINEL, FRONTIL, GAVOY, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, POUBELLE, J. SABATIER, Th. SABATIER. SOURBIEU.

MM. Cros-Mayrevieille, colonel Grillières et H. Pullès se font excuser.

Le procès-verbal de la séance du 13 Octobre est lu et adopté.

La correspondance renferme une lettre de M. le Préfet, adressée à M. Doinel, secrétaire. M. le Préfet n'ayant pu honorer cette séance de sa présence, prie la Société d'accepter ses regrets.

La question de la Fausse Roquette (*Diplotaxis erucoïdes*) agitée dans la précédente séance provoque de nouvelles observations de la part de plusieurs membres présents. M. Castel dit avoir fait chez lui une enquête qui l'a amené à ne pas considérer cette plante comme nocive à la condition qu'elle soit donnée en nourriture au bétail une fois flétrie. M. l'abbé Baichère pense également qu'elle ne présente pas les dangers que l'on croit; mais que absorbée en trop grande quantité elle peut produire ce qu'on appelle la *météorisation*. M. J. Sabatier dit qu'un boucher de notre ville, M. Nègre, a pu nourrir impunément ses moutons avec un mélange de marc de raisin et de roquette fraîche, *mais n'ayant pas encore atteint son maximum de taille.*

M. Poubelle ajoute que la fausse roquette n'a provoqué sur son domaine aucun cas d'empoisonnement. Il ne croit pas aux dangers que présenteraient les feuilles de vigne qui auraient conservé des traces de sels de cuivre, la médecine n'admet pas l'empoisonnement par ces sels. M. Poubelle est d'avis que l'on doit se conduire avec la fausse roquette comme avec le trèfle et la luzerne, et ne lâcher les moutons dans les champs ou vignes infestés par cette plante qu'après les avoir fait passer au préalable dans des terres où elle n'existe pas. Dombasle a signalé des accidents survenus par le *Sinapis alba*. Au dire de M. Castel les bourgeons de la pomme de terre possèdent des principes vénéneux que les braconniers savent bien utiliser pour l'empoisonnement du gibier. Question de moment, conclut M. Poubelle, les principes vénéneux des plantes étant essentiellement migrateurs.

M. l'abbé Baichère présente quelques observations relatives à la publicité à donner aux procès-verbaux de nos séances et émet les propositions suivantes :

1° Que la Société, confirmant la décision prise dans la séance du 4 Mars 1878, reconnaisse l'utitité et la nécessité de publier dans les journaux de la région les procès-verbaux de nos séances, après avoir, bien entendu, retranché de ceux-ci tout ce qui aurait un caractère trop intime ou aurait trait au règlement intérieur ;

2° Que ces comptes-rendus soient signés du Secrétaire ;

3° Qu'ils ne soient publiés qu'après leur approbation par la Société.

Ces propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

M. le Secrétaire étant obligé de quitter la salle des séances, M. Gavoy veut bien prendre sa place.

M. Maure rend compte d'une touchante manifestation qui a eu lieu à Toulon le 31 Octobre dernier, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du proviseur Amigues par ses anciens élèves et amis.

Edouard Amigues était un neveu de notre regretté collègue M. Fédié et un audois comme lui. Après avoir débuté comme professeur au Lycée de Toulon, il y était revenu en qualité de proviseur et avait vu s'y succéder trente générations d'élèves auxquels il avait su faire partager sa science et inculquer les leçons d'énergie morale qui apprennent à surmonter les obstacles. Il était juste que le souvenir d'Edouard Amigues fût conservé par nous.

M. Maure passe ensuite à l'analyse du *Bulletin de la Société d'Etudes du Lot* et des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*.

Après lui, M. l'abbé Baichère rend compte des *Annales du Muséum National de Montevideo* (République Argentine); il signale dans ce Bulletin une monographie des graminées du Rio de la Plata par M. Caralo Spegarzini, ce travail est entièrement rédigé en latin.

M. Baichère analyse ensuite la partie de la *Flore de l'Uruguay* qui traite des *Légumineuses* ou *Papilionacées*. Cette grande famille de plantes est exposée tout d'abord

dans un tableau analytique des genres ; viennent ensuite les tableaux dichotomiques des espèces avec la description détaillée de chacune d'elles, le tout écrit en langue espagnole.

M. Baichère laisse de côté les espèces particulières à l'Uruguay qui sont sans intérêt pour lui, mais il fait cette remarque que plusieurs légumineuses d'Europe se sont introduites dans cette région de l'Amérique et y prospèrent admirablement. Parmi ces dernières, il cite notamment les espèces suivantes qui se trouvent spontanées chez nous : *Medicago maculata*, *M. denticulata*, *M. minima*, *Melilotus alba*, etc. Quatre espèces ont attiré tout particulièment son attention :

1° *Spartium junceum* L., vulgairement appelé Genêt d'Espagne. On rencontre cette plante un peu partout dans le Midi de la France, principalement dans les garrigues et le long des routes. Dans l'Uruguay, cette espèce est cultivée dans les jardins et les parcs avec beaucoup de soins ; on la montre aux visiteurs comme une plante rare, curieuse et du plus bel effet au moment de sa floraison qui a lieu en Décembre.

2° *Medicago sativa* L. ou luzerne cultivée, appelée aussi auzerde. L'auteur de la *Flore de l'Uruguay* fait la remarque que cette espèce est connue depuis fort longtemps dans la région comme plante fourragère et qu'on la rencontre en outre fréquemment à l'état spontané ; la luzerne se conduit donc en Amérique à peu près comme en Europe, sa patrie d'origine.

3° *Vicia sativa* ou vesce cultivée. La vesce est citée comme une plante fourragère répandue un peu partout dans l'Uruguay ; mais elle y a été jadis introduite et s'y montre aujourd'hui ça et là, à l'état spontané « *Procede de Europa*, dit l'auteur ; *hoy se encuentra à veces subespontanea en campos graminosos*.

4° *Phaseolus vulgaris* L. ou haricot commun. Cette légumineuse, si utile pour la nourriture de l'homme et

dont on ne connaît pas l'origine, est cultivée presque partout dans l'Uruguay ; les indigènes la désignent sous le nom de *poroto* et les espagnols sous celui de *judia habichuela*. Dans la même contrée sont indiquées en outre, comme croissant à l'état spontané dans les champs et les jardins, sept ou huit espèces de haricots américains, en sorte que notre haricot ou *fabol*, devenu *poroto* après avoir été *mounjelo*, vit dans le nouveau monde en compagnie de ses congénères et s'y développe tout à son aise.

Le compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse* est fait par M. Gavoy. Ce Bulletin renferme entr'autres travaux intéressants, une note de M. le Dr Besaucèle sur les mœurs du Pic-Epeiche ; une note du même sur la présence de la Pie-Grièche d'Italie aux environs de Toulouse ; un essai de bibliographie du creusement des rochers par les colimaçons, par M. Ed. Harlé ; et la suite des études de M. Rey-Pailhade sur la Décimalisation du Temps.

M. J. Sabatier analyse le *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*, et M. Frontil le *Bulletin Périodique de la Société Ariégeoise.*

M. Gaston Jourdanne fait connaître la communication suivante :

Dans les *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-Libris* nous avons, au mois de Janvier 1901, publié quelques notes sur les Bibliophiles de l'Aude. L'ex-libris d'Alphonse Mahul, dont nous avions été assez heureux pour retrouver le cliché original, figure en bonne place dans cette étude.

D'où pouvait provenir le blason fantaisiste adopté par l'auteur du *Cartulaire de Carcassonne ?* A défaut d'autres renseignements, nous avions pensé qu'il s'était amusé à composer un rébus dont la main (ma en languedocien) et l'œil (ulh, dans le même dialecte) formaient la base, de manière à se composer des *armes parlantes*.

Que le blason fut absolument fantaisiste, nous avions

raison de le penser ; seulement ce n'est pas l'auteur du *Cartulaire* qui l'a composé. En effet, son neveu nous a communiqué une étiquette coloriée que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, étiquette qui se plaçait sur les ballots de draps fabriqués dans la maison Mahul de Villardonnel.

La main, l'œil, la couronne comtale, les deux mores formant support, tout y est semblable à l'ex-libris, sauf que nous lisons au bas, sur une banderolle l'indication : *26 ain d'Antoine Mahul de Villardonnel,* qui dans l'ex-libris a été remplacée par celle-ci : *Sarracenus prole, christianus fide;* ce qui veut dire : Sarrasin par la race, chrétien par la foi.

Alphonse Mahul croyait, en effet, son nom d'origine sarrasine. Cette croyance trouve sa confirmation dans un article de son contemporain, Eusèbe de Salles, paru dans le premier volume des *Mémoires de la Société des Arts et Sciences,* p. 135, sur les *Débris de la langue arabe existant dans les patois du Midi.*

M. l'abbé Baichère présente une note sur *Une fête célébrée à Caunes en 1811* ; il donnera une analyse de ce travail à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de trois membres résidants. Après le dépouillement du scrutin, M. le Président proclame élus Membres de la Société des Arts et Sciences :

MM. Cornac, Ingénieur en Chef du département de l'Aude ; Mas, Architecte ; Renaux, Professeur agrégé d'histoire en retraite.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Pour le Secrétaire :
L. GAVOY.

Séance du 2 Février 1902

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUFFET, chanoine CHARPENTIER, CARDES, CORNAC, COSTE, GAVOY, LAUTH, MULLOT, PULLÈS, MAURE, RENAULT, RIVES, SABATIER, SOURBIEU, VASSAS.

M. Frontil se trouvant indisposé ne peut présider la séance et prie ses collègues de vouloir bien excuser son absence. La Société fait des vœux pour que son indisposition soit de courte durée.

M. le Secrétaire Doinel n'étant pas encore remis de son indisposition s'excuse aussi par lettre de ne pouvoir assister à la séance. La lecture du procès-verbal de l'avant-dernière réunion sera donnée plus tard.

M. le Colonel Grillières est prié de prendre le fauteuil de la présidence.

M. l'abbé Baichère fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, T. XII, année 1901. Nous ne saurions trop remarquer le Bulletin de cette honorable Société dont le nombre de travaux publiés va toujours en augmentant, et qui compte parmi ses membres des travailleurs infatigables, parmi lesquels nous citerons au hasard : MM. Gavoy, Sicard, Chartier, Jourdanne, Esparseil, Laffage ; les docteurs Petit, Bourrel ; MM. Rebelle, Gary, etc. pour n'en nommer que quelques-uns.

On y remarque deux rapports fortement documentés :

1º Sur l'excursion à Collioure, Port-Vendres et Banyuls par Evrot, Conducteur principal des ponts et chaussées ;

2º Sur l'excursion à l'Ile de l'Aude et à Lanouvelle par le même auteur.

La notice de ce dernier port publiée par le Ministère des Travaux publics (Ports maritimes de France) est due à

notre honoré collègue, M. Bouffet, Inspecteur général honoraire des ponts et chaussées. La partie entomologique de cette excursion est due à notre confrère, M. Gavoy. M. Rebelle y énumère la série des plantes remarquées dans cette contrée.

M. le Dr Courrent donne une notice historique très étendue sur les territoires de Padern et de Montgaillard, très riches par ses forges et ses minerais.

M. Gavoy publie la 4me partie de la liste des insectes coléoptères trouvés jusqu'à ce jour dans le département de l'Aude.

On remarque aussi dans ce Bulletin des notes très intéressantes et très étendues publiées par M. Bresson, préparateur de géologie à la Faculté des Sciences de Besançon, sur la présence de fossiles appartenant au niveau de Rognac dans les environs de Vignevieille sur la feuille de Quillan, Albières, Arques, Mouthoumet, la région de la Montagne-Noire, etc., et dans presque toute la région de l'Aude.

M. le Président remercie M. l'abbé Baichère de son intéressant compte-rendu et nous donne quelques détails très intéressants sur le *Bulletin de la Revue Méridionale*, Décembre 1901. Ce fascicule contient une notice de M. Achille Astre sur un artiste toulousain, Henri de Toulouse Lautrec, mort il y a quelques semaines à l'âge de 37 ans et qui a laissé plusieurs dessins remarqués.

M. le Colonel Grillières fait aussi le compte-rendu du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (T. XXIII, 1991), qui contient l'historique d'un Condominium dans l'Europe centrale. Ce pays est plus petit que les Républiques d'Andorre et de St-Marin ; il n'est cité dans aucun ouvrage de géographie. Les Belges le désignent sous le nom de Moresnet, et les Allemands sous le nom de territoire neutre d'Attenberg. Il compte à peine 3000 habitants qui paient un très faible impôt et travaillent aux mines de zinc de la Vieille-Montagne.

M. le Président prévient la Société que dans la prochaine séance, il sera pourvu au remplacement de notre regretté confrère, M. Nelly, décédé à Lourdes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Pour le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 2 Mars 1902

PRÉSIDENCE DE M. FRONTIL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, chanoine CHARPENTIER, COSTE, DOINEL, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAS, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RENOUX, J. SABATIER, Th. SABATIER, SOURBIEU, VASSAS.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations, le Secrétaire donne communication de la correspondance. Celle-ci comprend une lettre de M. le Préfet s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

MM. A. Picard et fils, libraires-éditeurs, 82, rue Bonaparte, à Paris, demandent un exemplaire du tirage à part des *Lettres à M. Cros-Mayrevieille sur les débris de la langue arabe existant dans les patois du Midi* par Eusèbe Salles (Carcassonne 1849), ou à défaut le tome des *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne* dans lequel ce travail a été publié. Il sera répondu à cette demande par les soins du Secrétaire.

M. l'abbé Baichère présente une note sur quelques pièces de monnaies anciennes qu'il vient de découvrir tout près de Bagnoles, au lieu dit « Ste-Marie de Fontdragon », sur l'emplacement d'un ancien pont qui s'élevait au même endroit en 1486.

Deux de ces médailles (cuivres moyens) sont sûrement d'origine Ibérienne. M. Baichère les attribue, l'une à *Emporiœ*, ville grecque située autrefois sur le littoral méditerranéen, près des Pyrénées, l'autre à une cité inconnue de l'Hispanie à qui la légende de la même monnaie donne le nom de *Dostones*.

Les autres médailles sont romaines, en bronze, et se rapportent aux empereurs de Haut Empire ; il en est une dont la face présente la tête laurée d'Auguste avec un autel de Lyon à deux colonnes sur le revers et la légende ROM ƎT AVG, dont E tourné à gauche.

M. Baichère fait ressortir dans sa note les particularités que présente l'étude de ces médailles dont les légendes sont écrites pour la plupart en caractères ibériens ; il tire ensuite cette conclusion que la découverte de ces monnaies et celles d'amphores, de tombeaux romains, de briques à rebord, de haches celtiques, etc., faites à différentes époques dans les environs de Bagnoles, permettent de faire remonter ce village, qui est son pays natal, à une très haute antiquité.

La note numismatique de M. Baichère est renvoyée au Comité d'impression pour être insérée dans les Mémoires de la Société.

Le même Membre fait ensuite la communication suivante ;

« J'ai reçu de l'un de mes correspondants et amis qui s'occupe tout particulièrement d'histoire locale, le compte-rendu d'une fête populaire célébrée à Caunes en 1811. Ce document manuscrit, découvert dans les archives de cette même commune, est relatif aux réjouissances publiques qui eurent lieu en France à l'occasion du baptême du roi de Rome.

« Le roi de Rome n'était autre, comme on le sait, que le fils de Napoléon Bonaparte et de Marie-Louise d'Autriche. Connu plus tard sous le titre de duc de Reichstadt, le prince dont il est question a été désigné par l'histoire

sous le nom de Napoléon II bien qu'il n'ait jamais régné. Ce dernier nom lui a été attribué, paraît-il, parce que son père Napoléon Ier, abdiqua deux fois en sa faveur. N'est-ce pas plutôt parce que le second Bonaparte, empereur des Français, crut bien faire de prendre le nom de Napoléon III pour honorer la mémoire de son cousin ?

« La fête populaire qui fait l'objet de cette note me paraît présenter un réel intérêt pour l'histoire générale du département de l'Aude. On trouve, en effet, très souvent dans nos archives communales de longues relations sur les fêtes populaires célébrées pendant la Révolution ; mais les comptes-rendus des réjouissances publiques se rapportant au premier Empire sont rares ; en sorte que le document envoyé à la Société des Arts et Sciences par M. Casimir Galinier mérite, à mon humble avis, d'être signalé à l'attention de tous ceux qui s'occupent d'histoire locale ou plutôt régionale.

« On trouve relatés *in-extenso* dans cette note, non seulement le discours qui fut prononcé au banquet démocratique par Jacques Galinier, maire de Caunes en 1811, mais aussi l'allocution religieuse du curé Reverdy avant le chant du *Te Deum*. On y lit encore un discours patriotique dû à la plume de M. Pinaud, ancien professeur de belles-lettres, et une cantate du même auteur, en vers français. Cette cantate fut exécutée par toute la population de Caunes, au son de la Musique municipale, des tambours, des cloches et de la mousqueterie ; des danses prolongées bien avant dans la nuit eurent ensuite lieu autour d'un magnifique feu de joie que l'on avait allumé sur la montagne voisine ».

A la suite de la lecture de ce travail, M. Casimir Galinier, de Caunes, est nommé Membre correspondant de la Société.

M. Maure, analyse le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, et M. Vassas, le *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*.

M. J. Sabatier fait le compte-rendu des *Mémoires de la Société d'Agriculture de Laval.*

M. le Colonel Grillières rend compte à son tour du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (tome XXIII, 1901).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 13 Avril 1902

PRÉSIDENCE DE M. FRONTIL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, chanoine CHARPENTIER, CASTEL, COSTE, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, MAS, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, SABATIER.

M. le Président prononce l'éloge de notre regretté confrère Doinel, Archiviste du département.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Desmarest, ancien Architecte du département, qui remercie la Société de l'avoir admis parmi ses Membres honoraires.

M. Joseph Blanc, docteur en droit, percepteur des Contributions à Belvèze (Aude), est nommé Membre correspondant de la Société des Arts et Sciences. De 1886 à 1900, ce nouveau confrère a publié un grand nombre de travaux historiques ou littéraires qui lui ont valu différentes médailles, plusieurs diplômes et les palmes académiques. La Société est toute heureuse d'adresser à cet érudit ses plus sincères félicitations.

M. l'abbé Baichère fait passer sous les yeux des membres présents une dizaine de médailles romaines faisant partie de la collection numismatique de M. Germain Sicard. Ces monnaies ont été trouvées à différentes époques sur le territoire de la commune de Caunes, principa-

lement à Salauze et au hameau de Rivière. M. Baichère en a déterminé six exemplaires comme suit :

1° Médaille celtibérienne. Tête de Pallas casquée à droite avec les lettres suivantes pour légende :

P. C. P. Q. C. C. Q.

indiquant le magistrat de la colonie. Revers : cheval (ailé?) en course. Au-dessous : EMPOR., ancienne ville d'Emporiœ ou Amporias près Céret. — Cuivre moyen assez bien conservé.

2° CAESAR, PONT. MAX — Tête laurée d'Auguste à droite. — Revers : autel de Lyon (à deux colonnes) entre deux victoires, dans un grenetis ; à l'exergue : ROM. ET AVG. Moyen bronze, très bien conservé.

3° DIVVS AVGVSTVS. PA. PR. TR. Tête nue d'Auguste à gauche.

Revers : autel entre les lettres SC ; au-dessous : PROVIDENT. Moyen bronze, très bien conservé. (Cette médaille est rarissime).

4° TI. CLAVDIVS ; CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP. P. P. (Partie de la légende effacée). Buste de Claude, lauré, à gauche.

Revers : Femme debout, casquée, couverte d'un voile très mince et d'un pallium qu'elle retient de la main gauche sur ses épaules tandis qu'elle fait signe à sa bouche avec l'index de la droite. On lit comme légende en partie effacée : CONSTANTIAE AVGVSTI. Moyen bronze assez bien conservé.

5° ANTONINVS. PIVS. P. P. Tête laurée d'Antonin à droite.

Revers : Femme debout à peine visible ; inscriptions et légendes effacées. — Grand bronze.

6° CONSTANTINVS. IVNN. C. — Buste de Constantin le jeune, lauré, à droite.

Revers : GLORIA EXERCITVS.

Exergue : S. P. Q. R. — Deux enseignes entre deux légionnaires. — Petit bronze bien conservé.

Les autres monnaies paraissent indéterminables pour l'ensemble de la description; l'une d'elles, en argent, présente le buste de Tibère avec une femme assise et la légende PONTIF. sur le revers. Une seconde, en bronze, porte la figure d'une Impératrice, probablement d'Agrippine.

Parmi les monnaies anciennes signalées jusqu'à ce jour comme découvertes sur le territoire de Caunes, M. Baichère cite une médaille en bronze de Néron et trente-neuf écus de Charles VI, roi de France. Ces dernières monnaies d'or, dont un exemplaire se trouve dans la collection de M. Germain Sicard, furent trouvés en 1845 dans un mur du cloître des Bénédictins, tout près de l'église actuelle de Caunes.

M. l'abbé Baichère communique à la Société quelques documents recueillis par M. Doinel sur l'invasion des Huguenots dans le nord du département de l'Aude par Castres, Mazamet, St-Amans, etc., et la défense de cette région par les capitaines Jean et Guillaume de Celles de Parazols (1).

M. Mullot présente à la Société le diplôme de franc-maçon de quelques membres de la famille Quillet de Carcassonne.

M. le Président fait distribuer aux membres présents à la séance un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Annales du Prieuré de Notre-Dame de Prouille*, par notre ancien et regretté confrère Edilbert de Teule. Les notes laissées par de Teule ont été classées par l'ancien archiviste Doinel, dont la mort prématurée a laissé un grand vide parmi nous.

Afin de corriger les quelques erreurs historiques ou

(1) Ces notes doivent être utilisées par M. Baichère pour une notice historique sur la famille Celles de Parazols qui s'était fixée à Bagnoles dès le xve siècle.



d'impression qui ont pu se glisser involontairement dans un travail aussi important, M. le Président nomme une Commission composée de MM. Mullot, Jourdanne, l'abbé Baichère, l'abbé Sabarthés, colonel Grillières et Maure, qui ont bien voulu se charger de réviser l'ouvrage laissé par notre ancien confrère.

Le tome XXII du *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de la ville de Draguignan* est analysé par M. le chanoine Charpentier.

Parmi les nombreux documents énumérés dans ce Bulletin, il faut citer un travail très complet et fort intéressant sur les évêques de Fréjus, du XIIIe à la fin du XVIIIe sicle. Parmi les nombreux prélats qui ont illustré le siège de cet Evêché, on peut citer le neveu de Mazarin, Joseph Zougo Ondedei et surtout André Hercule de Fleury plus connu sous le nom de cardinal de Fleury. C'est ce prélat qui fut chargé par Louis XIV de l'éducation de son arrière petit-fils qui allait lui succéder sous le nom de Louis XV.

M. le Colonel Grillières analyse le *Bulletin de la Société de Borda*, 26e année, 1901, 4e trimestre. Ce Bulletin renferme :

1° L'historique des évêques de Dax, de 1560 à 1523. C'est dans ce diocèse que naquit, sous le règne d'Henri IV, un des hommes qui ont le plus illustré l'église et la charité chrétienne : le jeune Vincent de Paul, le fondateur de l'Ordre des Filles de la Charité.

2° Une étude sur les matières résineuses des Landes, ainsi qu'un article de M. Lapeyrière sur la mesure des indices de réfraction des liquides au moyen du microscope.

M. Renaux fait le compte-rendu des trois fascicules du *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*, N°s 81, 82 et 83, d'Avril à Décembre 1891 ; il s'exprime ainsi :

« Les études sur la *Révolution des Basses-Alpes* de M. C.

Cauvin, nous montrent l'influence de Marseille dans la formation des Sociétés populaires ou clubs de ce département, la puissance et les affiliations de cette Société marseillaise des *Amis de la Constitution*, qui prétendait régénérer même Paris et lui envoyait le 2 Juillet 1792 son fameux bataillon de patriotes. Marseille, bien que *Terre adjacente*, non partie intégrante, de la province et ayant son organisation particulière, en était cependant la capitale politique, et de plus le grenier d'approvisionnement, ce qui a son importance : car toutes les émeutes qui éclatèrent dans ce pays étaient occasionnées par la famine dont on connaît le triste rôle dans les premiers mouvements insurrectionnels de l'époque révolutionnaire. C'est par cette influence que se forma par exemple la *Société populaire de Sisteron*, et bien d'autres à la suite. L'auteur regrette à ce propos la perte d'une source précieuse d'informations, les documents des clubs, anéantis plus tard systématiquement par les puissants et nombreux personnages qu'ils compromettaient.

M. G. Jaubert nous donne la substance d'une conférence faite à l'Athénée de Nice, le 7 Janvier 1901, sur Paul Arène, un des romanciers qui ont le mieux célébré ce qu'on appelait jadis la *Côte parfumée*, et ce qu'on nomme plus justement aujourd'hui la *Côte d'Or*, la *Côte d'Azur*. La Haute-Provence même a eu sa part dans les jolies études de cet auteur qui s'est peint lui-même dans *Jean des Figues*, comme A. Daudet a fait dans le *Petit Chose*. M. Jaubert vante surtout la pureté de style, la sérénité d'âme du romancier. « C'est un Grec, dit-il, et rappelle son épitaphe patoise qu'on pourrait traduire : »

« Je pars l'âme ravie
« D'avoir rêvé ma vie. »

Le *Livre de Raison de l'Aveugle de Chénerilles*, par M. P. de Faucher, fournit d'abord des détails assez secs sur des maisons nobles de Provence. Il est question de

François Isoard de Chénerilles, chevalier de Malte, nommé en 1602 par le Grand-Maître de Vignacourt commandeur d'Homps (de Ulmis) au Grand-Prieuré de St-Gilles, après Laurent de Raymond, de Modène. Cette commanderie possédait un vaste château et des domaines considérables à Olonzac et dans les diocèses de Narbonne et de Castres. Le château était en fort mauvais état lorsque le nouveau titulaire envoya son frère prendre possession de la Commanderie en son nom. Ce frère était précisément l'Aveugle de Chénerilles : il avait perdu les yeux au siège de La Rochelle sous Charles IX, aux côtés de Philippe Strozzi. L'acte de prise de possession fut dressé par Jacques Duchêne, notaire royal d'Azilhan. Le second article sur le *Livre de Raison* contient des documents intéressants concernant la guerre des protestants dans le Midi, de 1560 à 1568, des généalogies, des renseignements sur les viguiers en Provence (charge que remplissaient à Digne les Izoard de Chénerilles) de 1564 à 1581.

Le Poil, par M. V. Lieutaud, est une curieuse description des tribulations, des difficultés et des frais qu'avaient à subir les roturiers acquéreurs des terres nobles et voulant devenir seigneurs à la veille de la Révolution. Il s'agit d'un certain Féraud, qui acheta des domaines de l'antique famille Castellanne-Norante, barons de St-Jurs, marquis de Grimaud, sis en faible partie au village du Poil (Basses-Alpes. Il luttait encore contre le fisc après la Révolution et devait remonter jusqu'à l'année 1301 pour prouver son bon droit. M. Lieutaud réclame à ce propos la publication d'un dictionnaire topographique des Basses-Alpes, pareil à celui des Hautes-Alpes de M. J. Roman.

L'importance historique des *Hommages Bas-Alpins* transcrits par M. J. Delmas, et s'étendant de 1106 à 1701, ressort suffisamment de l'énumération des principales familles signalées dans ces documents : les premiers comtes de Forcalquier, les Riquetti, les Lacépède, les d'Agoult, les Sieyès, les De Grasse, les Du Vair, les

Vitrolles, les Corriolis, les La Fare, les Vintimille comtes de Marseille, les Forbin, les Castellane-Adhémar comtes de Grignan, etc. »

La Société ne se trouvant pas en assez grand nombre pour procéder à l'élection des Membres nouveaux, le vote a été remis à la séance du 4 Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 4 Mai 1902

PRÉSIDENCE DE M. FRONTIL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUFFET, BOUISSET, chanoine CHARPENTIER, CASTEL, COSTE, GAVOY, JOURDANNE, LAUTH, MAS, MAURE, MULLOT, PULLÈS, POUBELLE, RENAUX, RIVES, T. SABATIER, J. SABATIER, SOURBIEU.

La procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de la *Société Française des Amis des Arts*, par laquelle son Président invite notre Société à participer à l'achat de certaines œuvres. La Société des Arts et Sciences regrette vivement que ses ressources actuelles ne lui permettent pas d'accueillir favorablement cette demande.

M. le Préfet s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Mullot présente l'analyse du long travail de M. Doinel « *Monastère de Prouille* » d'après les notes laissées par de Teule. Les quelques erreurs de date ou de classement que l'auteur a laissé involontairement glisser dans cet important travail seront revisées ; elles formeront un appendice annoté qui sera ajouté à la fin de chaque exemplaire avant sa distribution définitive.

M. l'abbé Baichère présente une monnaie romaine en

argent que M. Germain Sicard, membre correspondant de la Société, a récemment trouvée sur son domaine de Rivière, près Caunes.

Cette pièce de monnaie très bien conservée se rapporte à l'empereur Tibère. En voici la description : TI. CAES. DIVI. F. AVGVSTVS. Tête laurée, à droite, Revers : PONTIFEX. MAXIMVS.

Femme assise tenant la haste et un rameau.

Argent petit module ; largeur 18 millimètres.

M. l'abbé Baichère communique à la Société un travail manuscrit sur le capitaine Régis. Ce travail incomplet dû aux recherches de M. J. Doinel, archiviste, et que notre regretté collègue destinait à la Société des Arts et Sciences, renferme des détails assez intéressants sur la marche de la compagnie du capitaine de Fontcouverte dans les plaines de l'Aude pendant les troubles de la Ligue.

Les soldats de ce capitaine furent logés à plusieurs reprises, de 1574 à 1586, dans les communes ou villages de Berriac, Comigne, Barbaira, Carcassonne, Lagrasse, Villesèquelande, Bram, Castelnau-d'Aude, Puichéric, St-Couat, St-Martin-le-Vieil, Villardonnel, Raissac-sur-Lampy, Douzens et plusieurs autres localités.

Le document le plus important de toutes ces notes détachées est le rôle dressé par le capitaine Régis lui-même, des soldats qui constituaient sa compagnie à la date du 16 Novembre 1583. Cette liste indique que cette compagnie se composait de cent hommes à la tête desquels se trouvaient trois officiers dont un était le chef sous le nom de capitaine, le second appelé enseigne et le troisième lieutenant. On y trouve aussi indiqués deux sergents, quatre caporaux, un tambour et un chirurgien. Presque tous les hommes de la compagnie de Fontcouverte étaient originaires des différents villages de l'Aude situés entre Narbonne et Carcassonne.

A la suite des documents recueillis dans les archives du département, série C, sur le capitaine de Fontcouverte,

J. Doinel ajoute plusieurs contrats de vente passés devant Me Garrigues, ancien notaire de Lagrasse, par noble Jean de Régis, du lieu de Fontcouverte, et d'autres membres de cette famille.

On lit notamment dans l'un de ces actes qu'à la date du 5 janvier 1590, noble Bartholomieu de Régis, de Fontcouverte, vendit une maison qu'il possédait à Lagrasse, et que ce dernier était neveu et héritier universel de Jean de Régis, capitaine.

Il est bien regrettable que M. Doinel ait laissé ce travail incomplet, car on aurait pu trouver dans ces sortes de notes des renseignements nouveaux sur les guerres de la Ligue dans notre région, ainsi que sur l'ancienne famille noble de Lagrasse et de Fontcouverte à laquelle appartenait saint François Régis.

Le *Bulletin des Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, tome I, année 1901, 3e et 4e livraisons, est analysé par M. Renaux. M. A. Rousset y continue son étude sur Oppida et ses environs. Cette étude bien documentée est intéressante pour l'histoire en général, en raison surtout de la célébrité de la famille des Forbin-Magnier, barons d'Oppida, marquis de la Fare, qui s'est éteinte seulement le 28 février 1900.

C'est en 1501 que cette localité du Comtat-Venaissin, aujourd'hui presque abandonnée, fut érigée en seigneurie par le pape Alexandre VI, en faveur d'Accursi de Magnier, Primicier de l'Université d'Avignon, Juge-mage de Provence ; elle devint baronnie sous Clément VII, en 1529. Le deuxième baron, Jean de Magnier, Premier Président au parlement d'Aix, lieutenant général pour le roi en Provence, s'est acquis une triste célébrité par le massacre des Vaudois de Mérindal en 1545, qu'il inspira s'il n'y présida pas. M. Rousset le disculpe trop et omet des circonstances personnelles qui le chargent gravement dans cette triste affaire. On sait du reste qu'il n'évita qu'à grand'peine une condamnation et qu'il

dut attendre en prison l'arrêt du Parlement de Paris.

Sous le titre *Pages d'album*, M. Mourral publie quelques pièces de fort jolis vers.

Ce bulletin renferme aussi quelques études d'histoire et d'archéologie romane sur la région de Bagnols-sur-Cèze par M. Lalande, d'après les notes et dessins de M. Aligre. Il s'agit surtout d'édifices religieux du XII[e] siècle qu'on trouve en grand nombre dans ce pays, modestes et humbles en général. Leur pauvreté et l'exiguité de leurs proportions les ont préservés dans les guerres religieuses qui, à diverses reprises, ont ensanglanté les lieux où ils avaient été élevés. Ces monuments appartiennent à une école particulière se rattachant à la grande école romano-provençale, et comprenant les diocèses d'Uzès, Nîmes, Avignon, Orange, Carpentras. Au XII[e] siècle, l'évêque d'Uzès était fort riche et son évêché était presque partagé entre lui et les moines bénédictins également opulents. De là cette quantité d'églises élevées vers le même temps dans ces campagnes. Il en subsiste même quelques-unes de l'époque carlovingienne, par exemple celle de Cazeneuve de Goudargues. Il était grand temps de relever ce qui reste de ces édifices, car notre époque est beaucoup plus destructive que toutes celles qui l'ont précédée et le XIX[e] siècle à lui seul a causé autant de ruines que tous les autres ensemble.

Le compte-rendu des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, X[e] série, tome I, 1901, est fait par M. Maure. Ce volume renferme plusieurs travaux très intéressants sur l'histoire, les mathématiques, la chimie, l'histoire naturelle, etc. M. le Docteur Garrigou, dans un travail fort documenté, préconise le traitement de la tuberculose pulmonaire par l'emploi des eaux minérales naturelles. Pour chaque variété d'affection se rattachant à cette maladie, il indique le nom des sources qui par leur composition chimique conviennent le mieux pour

modifier l'état des malades et provoquer une amélioration bien désirée.

Dans son article sur le vin concentré, M. le Docteur Garrigou indique comment la concentration du vin par la chaleur et dans le vide permet d'obtenir un double but : celui de l'amélioration du vin lui-même ; un but utile pour le public et même pour le fisc. La concentration ordinaire des moûts que le fisc a autorisé pour la préparation des liquides, bases de toutes sortes d'apéritifs, provoque des résultats déplorables dont l'usage continu amènera fatalement plusieurs cas d'intoxication lente et pernicieuse. Les travaux de M. le Dr Garrigou évitent ce grave inconvénient. La conférence que l'auteur a bien voulu donner à la Société d'agriculture de l'Aude et les échantillons de vin obtenu qui ont été présentés par lui à cette occasion permettent d'affirmer que M. le Dr Garrigou mérite toute la sympathie de nos viticulteurs.

Notre compatriote et membre correspondant de la Société des Arts et Sciences, M. Paul Sabatier, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, publie un travail fort intéressant sur la synthèse des pétroles. Par une manipulation savamment étudiée et variée très habilement, l'auteur a établi que divers métaux permettent de fixer aisément l'hydrogène sur un grand nombre de composés organiques et particulièrement sur divers carbures incomplets. Grâce à cet esprit d'observation et de fin analyste qui distingue notre savant confrère, l'auteur a pu réaliser à volonté, selon les conditions de l'expérience, les pétroles d'Amérique, ceux du Caucase et même les pétroles intermédiaires de Roumanie. Il est à présumer que dans la formation des pétroles dans le sol, un mécanisme à peu près semblable à celui qui a été décrit et suivi par M. Sabatier a pu avoir lieu. Notre honorable confrère a eu le premier l'immense avantage de fournir une explication que l'on ne remarque dans aucune des théories proposées antérieurement.

Le Bulletin se termine par le rapport général sur le con-

cours de 1901 par M. de Santi. Parmi les nombreux lauréats, nous remarquons avec plaisir celui de notre confrère G. Jourdanne, correspondant du ministère de l'Instruction publique, qui avait présenté deux ouvrages. Le premier, qui a pour titre *Carcassonne*, est le guide illustré le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour. La description de notre vieille forteresse et de sa belle cathédrale forme un ensemble aussi instructif pour le visiteur érudit que pour l'amateur de curiosités anciennes. Le second, qui a pour titre *Contribution au Folk-Lore de l'Aude*, forme un ouvrage considérable par la description presque complète des mœurs, coutumes, contes, proverbes, légendes, littératures populaires, qui forment le fonds anonyme sur lequel se sont moulés, comme le dit si bien M. le rapporteur Pasquier, de génération en génération, le caractère, les aspirations, l'esprit d'une race ou d'une collectivité humaine. La médaille d'or annuelle qui a été décernée en cette occasion à notre érudit et savant confrère est la meilleure preuve de la haute valeur de ses recherches.

Avant de se séparer, la Société a procédé à l'élection de deux membres. MM. Sarrand et Sarcos ayant réuni la majorité des suffrages, ont été proclamés membres résidants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 1er Juin 1902

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, CASTEL, CORNAC, COSTE, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, MAURE, MULLOT, RENAUX, RIVES, Th. SABATIER, Jph. SABATIER, SARRAND, SOURBIEU.

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire du Bulletin météorologique rédigé par par MM. Olive et Vergès, professeurs à l'Ecole normale d'instituteurs. Des remercîments sont votés à ces deux distingués professeurs.

M. l'abbé Baichère communique à la Société un renseignement historique sur les secousses d'un tremblement de terre qui auraient été ressenties dans notre région, le 21 juin 1678. La note en question se trouve inscrite dans les registres de l'ancien Etat civil de Saint-Denis, tenus à cette époque par M. Andrieu, curé de la paroisse. Nous reproduisons ce document in-exteuso :

« Mémoire soit aux siècles advenir que l'an mil six cent soixante-dix-huit et le vingt-unième juin, il y eut tremblement de de terre à quatre heures et demy du matin sur le point que le soleil volait se lever. Andrieu, prestre et recteur de Saint-Denis ».

M. Baichère fait remarquer que Mahul, dans son cartulaire de l'ancien diocèse de Carcassonne (tome VI, 2e partie, p, 234) avait déjà signalé ce tremblement de terre sous la même date sans indiquer l'heure précise de sa manifestation. Il est probable que si l'on compulsait avec soin les anciens registres des paroisses où les curés avaient l'habitude, avant 1790, d'inscrire toutes sortes de notes plus ou moins intéressantes et souvent utiles, on trouverait de nombreux renseignements sur ce tremblement de terre et sur ceux qui eurent lieu en 1750, 1755 et 1776.

M. l'abbé Baichère présente ensuite à la Société un travail manuscrit dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Note sur les droits et prérogatives de l'Abbé et des Religieux Bénédictins de Caunes dans les lieux de leurs seigneuries respectives.* C'est l'étude faite par notre collègue d'un arrêt du Parlement de Toulouse, daté du 5 mars 1755 et dont la copie se trouve aux archives municipales de Bagnoles. Cette note est renvoyée au Comité d'impression, conformément au règlement.

M. le colonel Grillières rend compte du tome XXVI,

2e série, du *Bulletin de la Société académique de Brest*. Parmi plusieurs études intéressant plus particulièrement le pays breton figure une étude intitulée : *Page d'histoire. — Un nouveau Latude, 1787-1847*. L'auteur de cet article commence par déclarer que de hautes convenances lui font un devoir de cacher le nom du héros des aventures dont il va faire le récit; il le désigne sous le pseudonyme de marquis de Saint-P... Au commencement du règne de Louis XVI, le monde musical était divisé en deux camps, les Glückistes et les Piccinistes. Le marquis de Saint-P..., partisan de la musique italienne, était déjà irrité contre Marie-Antoinette, élève et admirateur de Glück. Cette animosité s'aggrava encore à la suite de l'affaire du Collier, dont il avait suivi les débats.

Un soir, à l'Opéra, pendant une représentation de l'œuvre de Glück, *Iphigénie en Tauride*, au moment où la reine s'approchait du devant de la loge pour saluer le public, le marquis de Saint-P..., debout sur un banc, protesta par un vigoureux coup de sifflet contre la musique de Glück et contre l'enthousiasme des spectateurs. Immédiatement arrêté, l'auteur de ce scandale fut jeté dans un cachot du Châtelet, précurseur de la Bastille.

Cependant, sur les instances de sa famille et de la reine elle-même, on se borna à l'interner dans une maison de santé avec défense au personnel de lui adresser la parole. Cette recommandation était d'ailleurs inutile, car le marquis lui-même témoigna le désir de ne recevoir jamais ni Journaux, ni lettres, ni visites.

Il vécut ainsi cinquante ans, absolument étranger aux événements qui se déroulèrent pendant cette lugubre période. Ce qui peut paraître étrange, c'est que sa pension fut payée par les divers gouvernements qui se sont succédé de 1787 à 1837. Dans le courant de cette dernière année, il eut l'idée de faire imprimer un ouvrage qu'il voulait dédier, non pas à la mémoire, mais à la personne de Louis XVI et de Marie-Antoinette : c'est alors qu'on lui

apprit toute l'histoire de France depuis les Etats-Généraux jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe Ier. Il connut en même temps un jugement d'interdiction rendu contre lui en 1794.

Un membre de sa famille, le comte de G., mis au courant de la situation du marquis de Saint-P., déploya le plus grand zèle pour établir devant les tribunaux les incidents de la résurrection de son parent et la suite d'escroqueries dont par la suite ce dernier avait été victime. Un jugement du tribunal civil de la Seine, en date 14 mai 1839, releva le nouveau Latude de l'interdiction dont il était frappé. Le héros de cette histoire mourut avant les journées de Février, sans avoir pu contempler une de ces révolutions qu'il n'avait traversées au cours de sa longue existence que comme plongé dans un profond sommeil.

M. Mullot, à son tour, passe en revue les travaux intéressants contenus dans les deux volumes du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser, et la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 6 Juillet 1902

PRÉSIDENCE DE M. U. FRONTIL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, CORNAC, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAS, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RENAUX, Jph. SABATIER, Th. SABATIER, SARCOS, VASSAS, RIVES, SOURBIEU. MM. le chanoine CHARPENTIER, COSTE et DODU se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

En l'absence de M. Coste, secrétaire, la lecture du pro-

cès-verbal de la séance précédente est remise à une séance ultérieure et M. Gavoy est prié de remplir provisoirement les fonctions de secrétaire.

Diverses questions sont agitées au cours de la séance et notamment celle de la démolition des bâtiments occupés par la manutention militaire. La Société exprime le vœu que la façade ogivale de la maison Grassalio, dont les fenêtres sont d'une si belle ordonnance, soit conservée et reconstruite sur un nouvel emplacement.

M. Jourdanne fait passer sous les yeux des membres présents une série de photographies prises par notre collègue, M. Sarcos, au cours de l'excursion faite à Alet avec la Société archéologique du midi de la France.

M. l'abbé Baichère dépose sur le bureau, au nom de M. Allieu, archiviste-adjoint à la Préfecture de l'Aude, une liasse de papiers appartenant à la Société et recueillis au domicile de notre défunt secrétaire, M. Doinel.

Le même membre présente une note intitulée : « *L'assemblée primaire d'Azille en 1790* ». Il est question dans cette note des causes de l'inimitié qui exista entre les habitants d'Azille et de Pépieux, pendant presque tout le temps de la Révolution, par suite de fraudes électorales commises par l'administration municipale d'Azille, au préjudice des habitants de Pépieux, lors d'une assemblée primaire tenue à Azille, le 20 mai 1790. Cette note destinée aux Mémoires de la Société est renvoyée au Comité de publication.

Conformément à l'article 7 des statuts, la Société procède au renouvellement de son Bureau pour l'année 1902-1903.

M. G. Dodu, Inspecteur d'Académie, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé Président.

Les autres membres du Bureau sont maintenus à l'unanimité dans leurs fonctions.

En conséquence, le Bureau de la Société sera composé comme suit :

Président, M. G. Dodu ; Secrétaire, M. B. Coste ; Tréso-

rier. M. Th. Sabatier; Archiviste-bibliothécaire, M. E. Sourbieu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

P. le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 5 Octobre 1902

Présidence de M. Frontil et de M. Dodu

Etaient présents : MM. l'abbé Baichère, Bouisset, Castel, chanoine Charpentier, Cros-Mayrevieille, Dodu, Frontil, Gavoy, colonel Grillières, Jourdanne, Maure, Mullot, Renaux, Rives, T. Sabatier, Sarcos, Sourbieu.

En l'absence de M. Coste, M. Gavoy est invité à prendre pour cette séance les fonctions de secrétaire.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 6 juillet dernier, qui est adopté sans observations, M. Frontil, président sortant, prend la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« L'année dernière, quand vous avez bien voulu m'élire Président de notre Société, j'ai été particulièrement heureux du témoignage de sympathie que vous veniez de me donner.

« Permettez-moi de vous dire que votre courtoisie et vos sentiments de vive confraternité m'ont rendu merveilleusement facile la tâche (est-ce bien le mot exact ?) dont vous m'avez gratifié. *Primus inter pares*, j'ajouterai *per civiles*, telle est bien la qualification de celui qui a l'honneur de présider nos réunions.

« Vous le savez déjà, mon cher successeur, car vous ne cessez pas d'apporter ici votre ample contingent de franche cordialité. Votre profonde érudition, votre remarquable

talent de parole tant de fois applaudi, les belles récompenses que vous ont mérité vos travaux, tout vous désignait naturellement à nos suffrages. Aussi suis-je certain d'être le fidèle interprète de tous mes collègues en exprimant à notre nouveau Président le plaisir que nous avons à procéder aujourd'hui à son installation. »

Un murmure d'approbation accueille le discours de M. Frontil qui, après avoir fait part à l'Assemblée de la démission de M. Joseph Sabatier, cède le fauteuil au nouveau Président.

M. Dodu, à son tour, s'exprime en ces termes :

« Mes Chers Collègues,

« Ma première parole sera, à votre adresse, une parole d'affectueuse gratitude. En me conférant un honneur que je n'avais point brigué parce que j'en savais, dans cette assemblée, d'autres plus dignes que moi-même, vous avez resserré les liens qui, pour nomade que soit l'existence d'un fonctionnaire, ne cesseront de m'attacher à ce pays. Vous avez, en quelque sorte, effacé ce qui à des esprits moins larges ou à des cœurs moins hauts eût pu paraître une tache originelle, mon caractère d'étranger à votre ville. Or, c'est à cela surtout que j'ai été sensible. C'est à cette circonstance que les remercîments que je vous dois empruntent leur particulière signification. J'ose espérer que vous les recevrez avec autant de bonne grâce que je mets de bon cœur à vous les offrir.

« Je tâcherai, Messieurs, de mériter ce témoignage de sympathie. Au surplus, la voie n'est-elle pas devant moi toute tracée quand l'exemple est là de ceux de mes prédécesseurs que j'ai connus à ce fauteuil, M. Pullès, dont je me rappelle encore les charmants souhaits de bienvenue ; M. Cros-Mayrevieille, qu'un pieux souvenir, joint à la reconnaissance de mérites personnels, désignait à vos suffrages ; M. Coste dont personne n'a oublié l'exquise courtoisie ni la bonne humeur toute juvénile avec lesquelles il recevait,

il y a quatre ans, nos confrères de Toulouse ; et M. le Colonel Grillères à qui vous confiâtes deux fois la présidence, comme pour rendre hommage à ces qualités d'autant plus appréciables qu'elles sont plus rarement associées, la valeur du soldat et la culture du lettré ; et M. Bouffet qui, plus heureux que moi, pouvait, en s'asseyant à cette place. rappeler qu'Audois de naissance, il « n'avait cessé de donner son temps et sa peine au pays d'Aude, petite patrie dans la plus grande patrie » ; M. Frontil enfin, un transfuge amoureux de l'Université, qu'ayant perdu toute chance de rencontrer là, je me félicite de retrouver ici. Les termes aimables dans lesquels il m'invitait tout à l'heure à entrer en séance ne m'ont point surpris. Son affabilité native à laquelle l'exercice de sa présidence donna une fois de plus l'occasion de se manifester est connue de tous ses amis. Aussi sont-ce les remercîments non seulement de collègues mais d'amis que je crois pouvoir lui adresser en votre nom. Je ne doute pas d'être votre fidèle interprête en le félicitant, ainsi que ses collègues du Bureau, d'avoir par leur commune gestion durant l'exercice qui finit, jeté un nouvel éclat sur notre Société.

« Je m'inspirerai de l'exemple de ces distingués prédécesseurs dans l'accomplissement de la tâche que vous m'avez confiée. Je fais appel à votre bienveillant concours, sûr d'avance que je puis y compter, et nous continuerons ensemble l'œuvre patiente, modeste peut-être, mais à coup sûr féconde qui, dans le grand travail intellectuel de la France, nous permet d'apporter notre contribution. Notre mot d'ordre sera celui du César romain à ce qu'il avait de plus cher : « Soyons amis et travaillons ».

La péroraison du discours de M. Dodu soulève les applaudissements de l'Assemblée.

M. Mullot fait passer sous les yeux des membres présents une aquarelle de grandes dimensions représentant une vue de la ville de Carcassonne prise des hauteurs de Grazaille, au commencement du siècle dernier. Cette vue

rappelle assez bien celle publiée par le baron Trouvé dans son ouvrage sur le département de l'Aude.

Les ouvrages à analyser sont distribués et la vacance au siège de M. J. Sabatier est déclarée ouverte.

Avant de clore la séance, M. Dodu annonce qu'il va s'absenter pour deux mois et prie son prédécesseur de vouloir bien le suppléer.

P. le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 9 Novembre 1902

PRÉSIDENCE DE M. FRONTIL, ANCIEN PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, chanoine CHARPENTIER, CORNAC, CROS-MAYREVIEILLE, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, MAURE, MULLOT, POUBELLE, PULLÈS, RENAUX, RIVES, T. SABATIER, SOURBIEU, SARCOS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Baichère montre un fragment d'écorce de chêne qui lui a été remis par notre confrère, M. Poubelle, et qui présente une particularité assez curieuse, à savoir la présence sur toute sa surface d'une sorte de résine ou de gomme très brillante. M. l'abbé Baichère se demande s'il n'y aurait pas lieu de soumettre l'espèce de chêne auquel appartient le fragment d'écorce en question à un mode de traitement semblable à celui qui est appliqué aux pins des Landes pour l'extraction de la résine et si on ne pourrait pas utiliser la gomme qui en découlerait.

M. Sarcos fait observer qu'en admettant que l'espèce de chêne visée par M. l'abbé Baichère pût donner une quantité de gomme suffisante pour en rendre l'exploitation rémunératrice, il serait bon de s'assurer au préalable de la

solubilité de cette gomme et de l'emploi auquel elle pourrait servir. M. Sarcos est chargé d'analyser cette gomme.

M. Cros-Mayrevieille offre à la Société une lithographie représentant une vue de la ville de Carcassonne vers 1820. La Société remercie vivement notre collègue.

M. l'abbé Baichère analyse le *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, 21e année, 3e trimestre 1902. On trouve dans ce fascicule une note sur les reptiles observés dans les Hautes-Alpes par M. David Martin; c'est la suite d'un travail dont le commencement a été déjà publié dans le même Bulletin. On y lit quelques observations sur la prétendue fascination que les couleuvres exercent sur les petits oiseaux. Les oiseaux, dont les couvées sont souvent attaquées par des serpents, ne sont pas le moins du monde fascinés; ils auraient simplement recours à la ruse pour détourner l'attention des reptiles. C'est ainsi que M. Sauvage, qui a passé sa vie à observer les animaux du Muséum, explique les cris plaintifs des petits oiseaux à l'approche d'une couleuvre; les courageux oiseaux seraient simplement victimes de leur imprudence. L'auteur parle ensuite de la capture de plusieurs couleuvres géantes observées dans les environs de Gap; il fait cette remarque que les couleuvres de grande taille tendent de plus en plus à disparaître par suite du déboisement et des défrichements; toutefois, la diminution des serpents ne se fait pas sentir avec la même intensité sur toutes les espèces; ainsi les vipères n'ont pas été sensibles à ces causes destructives et leur nombre s'est même accru dans certaines régions.

On trouve, en outre, dans cette brochure la suite d'un intéressant travail sur les patois alpins intitulé : *La langue populaire du Gapençois*, par M. Nicollet, membre correspondant de notre Société. La partie de cette étude qui est imprimée dans le Bulletin va des pronoms personnels au verbe. Il est facile de constater par une lecture attentive de cette partie grammaticale que le patois des Alpes se rapproche beaucoup du languedocien. M. l'abbé Bai-

chère fait remarquer que M. Nicollet a introduit la consonne *w* de l'anglais pour représenter la diphtongue *ou* dans les mots alpins, ce qui rend la lecture des mots assez difficile tout d'abord. Peut-être eût-il été mieux d'accepter tout simplement l'accentuation espagnole ou italienne, car le patois alpin, comme notre patois d'ailleurs, issu de la même langue latine, a des rapports très étroits avec l'une et l'autre de ces deux langues nationales et paraît presque en être un simple idiome.

Enfin, dans le *Journal des Naturalistes* de Mâcon, M. l'abbé Baichère signale, à l'article *Flore de France*, une série de plantes rares et intéressantes récoltées par lui tout récemment dans le département de l'Aude. Parmi ces espèces se trouve une variété nouvelle du *Lathrea clandestina* à laquelle il a attribué le nom de *albiflora*. Cette variété, qu'on pourrait presque élever au rang d'espèce, se différencie du type par plusieurs caractères définis, notamment par son style presque droit et ses anthères le plus souvent glabres ; on la trouve presque toujours sur les racines du *Populus alba*. Il l'a observée pour la première fois en 1898, aux bords du Clamoux, à Villegly.

M. Renaux rend compte du *Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 1901, 1er et 2e trimestres. Ce fascicule de 263 pages ne renferme qu'une publication : c'est la copie du registre des délibérations de la *Société des Amis de la Constitution d'Orthez*, établie le 27 mai 1792 et qui dura jusqu'en décembre 1793.

L'éditeur, M. Adrien Planté, signale l'humanité de ces hommes dont le « jacobinisme exubérant ne servait le plus souvent qu'à couvrir une nature généreuse, et à éviter à des gens qu'on estimait les rigueurs excessives qui étaient la loi du moment ». Il n'y eut, en effet, à Orthez ni échafaud ni proscriptions. La Société osa même parfois tenir tête aux commissaires de la Convention, même au terrible Comité de Salut public. Les mauvaises mesures économiques de l'Assemblée y furent combattues, mitigées, les

condamnations adoucies, les dénonciations éludées ; mais on obéissait strictement sur un point : le dévouement à la Patrie, comme le prouvent une série d'incidents de séance. Le fils du maire, M. d'Arnaudat, longtemps en même temps président de la Société, était adjudant-général à l'armée des Pyrénées ; le 22 juin 1793, il eut la part la plus brillante aux combats que Moncey livrait alors aux environs d'Hendaye, reçut quatre blessures, fut proclamé par le général en chef, *le Sauveur de l'Armée*, et nommé général de brigade. Les sans-culottes outrés étaient rendus impuissants par ces braves gens qui, obligés néanmoins de leur céder un moment, à la fin de 1793, ne tardèrent pas à reparaître comme membres *du Comité Révolutionnaire de surveillance* formé en exécution de la loi du 7 Fructidor an II, dont les procès-verbaux vont être publiés par le même éditeur, M. Planté.

M. Maure passe en revue le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* et les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*.

M. le colonel Grillières signale, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, un article dû à la plume de notre compatriote, le commandant Coffinières de Nordeck. L'auteur de cet article y raconte la part glorieuse prise par nos marins à la défense de l'île Verte, dans la baie d'Algésiras, et se plaint amèrement de ce que leurs noms n'aient pas été donnés à quelques-uns de nos vaisseaux pour conserver le souvenir de leurs beaux faits d'armes, alors que ceux de tant d'autres qui le méritent moins ont été donnés à des places, à des rues ou à des monuments.

A ce propos, M. le colonel Grillières demande ce qu'est devenu le projet, déjà ancien, d'élever dans la ville de Carcassonne un monument à André Chénier. Il propose de remettre ce projet à l'étude et de choisir comme emplacement la promenade dite du Jardin-des-Plantes, à la transformation de laquelle on travaille actuellement. Notre collègue, M. Maure, qui fait partie du Comité du monument

d'André Chénier, promet de s'occuper de cette question et de communiquer à la Société, dans une prochaine séance, le résultat de ses démarches.

La Société procède ensuite à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. J. Sabatier, démissionnaire.

M. Joseph Poux, archiviste départemental, ayant réuni la majorité des suffrages, est élu membre résidant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 7 Décembre 1902

PRÉSIDENCE DE M. FRONTIL, ANCIEN PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUFFET, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CORNAC, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, MAS, MAURE, MULLOT, POUX, RENAUX, T. SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observations, M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Poux, archiviste du département de l'Aude.

En quelques mots pleins d'à-propos, M. Poux remercie la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire en l'admettant dans son sein et lui promet son concours le plus dévoué. Il ajoute que ceux d'entre nous qui désireront consulter le riche dépôt de nos archives départementales le trouveront toujours prêt à faciliter leurs recherches.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Justin Bellanger, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Provins, membre correspondant de notre Société, sollicitant une souscription à un ouvrage dont il est l'auteur et intitulé : *Histoire de la traduction en France*. Vu l'état de notre budget, la Société

regrette de ne pouvoir accueillir favorablement cette demande.

2° Une lettre de M. Jules de Lahondès exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la séance et remercier de vive voix les membres de notre Compagnie qui ont accompagné les membres de la Société archéologique du Midi de la France dans leur visite à Saint-Hilaire et à Alet.

Dans la même lettre, M. de Lahondès signale à l'attention des archéologues une remarquable statue de la Vierge du commencement du XVI[e] siècle, à Aragon. Il rapporte ensuite que, dans la séance du 2 décembre 1901, à laquelle il assistait, il fut parlé d'une porte de ville à Montirat, que l'on menaçait de destruction. D'après lui, la disparition de ce vestige de ce passé, qu'il a vu et dessiné, n'est pas absolument regrettable. Ce que l'on doit déplorer davantage, c'est la démolition de la maison du quatorzième ou quinzième siècle de la rue de la Préfecture, à Carcassonne, modèle devenant très rare d'une maison civile du moyen-âge.

« On ne peut que féliciter une ville, ajoute l'auteur de la « lettre, d'ouvrir ses quartiers à l'air et à la lumière. Il « serait seulement à désirer et il serait possible de conser- « ver cette belle façade en l'appliquant contre un mur, et « justement il en est un qui semble s'offrir à souhait, « celui qui, absolument nu, se dresse à l'entrée de l'église « Saint Nazaire, à droite. On aurait ainsi d'ailleurs une « décoration admirablement appropriée pour servir d'intro- « duction à cette merveilleuse église ».

Tous les membres présents sont d'accord avec M. de Lahondès pour souhaiter que cette façade soit reconstituée sur un autre emplacement, mais ils estiment qu'elle serait mieux à sa place dans la Ville Basse, soit à gauche de la porte des Jacobins, soit au Jardin des Plantes ou encore au square Gambetta.

M. le Président dépose sur le bureau une brochure ayant pour titre : *La Montagne Noire*, par M. de Lahondès

(Extrait de *la Revue des Pyrénées*, tome XIV, 1902). Hommage de l'auteur.

M. Bouffet fait également hommage d'une *Etude sur le calcul des voûtes en maçonnerie et des arcs en général*, présentée par lui au dernier Congrès des Ingénieurs. M. Sarcos offre une reproduction photographique du plan de la ville de Carcassonne que M. Mullot nous avait montré dans la séance de novembre.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Maure communique les documents qu'il a pu recueillir relativement au projet — rappelé dans la séance de novembre dernier — d'érection d'un monument à André Chénier. A la suite de cette communication, la Société engage M. Maure, en sa qualité de Vice-Président du Comité, à reprendre l'étude de ce projet et à le mener à bonne fin.

M. Poux donne lecture d'un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *La Condition des Classes Agricoles sur les Terres de Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix. — Un Compte Rural des Années 1511, 1512.* Cette œuvre très documentée et pleine d'intérêt fait honneur au talent et aux recherches de notre nouveau collègue et montre, ainsi que le fait très judicieusement remarquer M. Castel, que de nos jours comme au commencement du XVI[e] siècle, la différence est la même, toutes proportions gardées bien entendu, entre le salaire des hommes et celui des femmes. Alors comme aujourd'hui la journée d'une femme se payait la moitié de celle d'un homme, la journée d'une bête quatre fois la journée d'un homme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

P. le Secrétaire,

L. GAVOY.

Séance du 11 Janvier 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. DODU, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, CARDES, DODU, FRONTIL, GAVOY, MAURE, MULLOT, POUX, PULLÈS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. l'abbé Charpentier s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion.

2° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le 41e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux le mardi 14 avril prochain. La séance de clôture aura lieu le 18 avril et sera présidée par M. le Ministre.

3° Une autre circulaire annonçant que la vingt-septième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira à Paris le 2 juin 1903.

MM. les membres de la Société qui désireraient assister à l'une ou à l'autre de ces réunions pourront prendre connaissance de ces deux circulaires au Secrétariat ; ils sont invités à se faire inscrire avant le 20 février prochain, leurs demandes de cartes et de lettres de parcours devant parvenir à la Direction des Beaux-Arts le 1er mars au soir, terme de rigueur.

M. l'abbé Sabarthez fait hommage de deux brochures ayant pour titre : *Inventaire des droits et revenus de l'Evêché de Saint-Papoul* et *Le Concile d'Attilian*.

Des remerciements sont votés à notre savant collègue dont le travail intitulé : *Le Concile d'Attilian* est résumé comme suit par M. l'abbé Baichère :

« En 902, les évêques de la province de Narbonne, sous la présidence de l'archevêque Arnuste, se réunirent « *in ter-*

ritorio et suburbio Narbonensi in ecclesia sancti protomartyris Stephani super villam que dicitur Attilianus ». Il s'agissait de savoir si l'église Sainte Marie de Quarante devait être soumise à l'église Sainte-Eulalie de Cruzy. Après avoir subi l'épreuve du jugement devant l'autel des saints Just et Pasteur, dans l'église métropolitaine de Narbonne, Tetbalde, curé de Quarante, gagna son procès. Les actes de ce concile ont été publiés par Martonne (Thesaur anecd., t. IV, col. 69 B).

Après ces quelques mots d'introduction, M. Sabarthès se pose cette question : Quelle est l'ancienne *villa Attilianus ?*

Les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* l'ont identifiée avec le bourg d'Azille, mais ils laissent supposer une hésitation dans leur esprit quand ils disent : « Le lieu d'*Attilian* où ce concile fut tenu n'est pas sans doute différent de la petite ville d'Azille ou Asillan située sur les frontières des diocèses de Narbonne et de Saint-Pons. »

Tous les auteurs à la suite des savants Bénédictins ont accepté l'identification sans la contrôler. Dans la présente note, publiée par la Commission archéologique de Narbonne, M. Sabarthès donne les raisons qu'il a de croire que cette identification est erronée, dût-il enlever à son pays d'origine, ajoute-t-il, l'un de ses fleurons historiques.

D'après notre érudit collègue, Azille ne fut jamais Attilian. L'histoire plutôt que l'homonymie, dit avec raison M. Sabarthès, doit être la base de la géographie historique ; ce sont les documents qui doivent confirmer toute identification pour qu'elle soit sûre. Ce principe étant posé, M. Sabarthès en applique les conséquences à l'ancien *Attilianus*.

A dater de la période féodale, le *Minarbense* ou Minervois est géographiquement uni au *territorium Narbonense*. A cette époque, le *territorium Narbonense* se divisait en trois districts : le *Suburbium Narbonense*, le *Suburbium*

Minarbense et le *Suburbium Ventaionense*. Par *suburbium*, on entendait le territoire avoisinant une ville, sa banlieue au sens large du mot. Il s'agit maintenant de marquer d'une manière précise le point géographique du lieu d'*Attilianus*. Azille appartient au *territorium Narbonense*, mais il se trouvait dans le *suburbium Minarbense*. Au point de vue religieux, l'agglomération urbaine forma deux paroisses : Saint-Julien, dont l'église fut unie au Chapitre Saint-Just de Narbonne, et Saint-André, unie depuis 1118 à l'abbaye de Lagrasse ; dans la campagne, on trouve plusieurs prieurés parmi lesquels le prieuré de Saint-Etienne-de-Tersan ; ce serait dans cette église qu'aurait été tenu le concile.

Or, si la dénomination d'Attilian devait s'appliquer à Azille, il faudrait conclure que l'église Saint-Etienne d'Azille, en 902, était située à l'endroit même où se trouve Saint-Etienne de Tersan, c'est-à-dire à près de 4 kilomètres du village. D'un autre côté, on connaît par les documents les villas et les localités des quartiers de Minerve et de Ventajou, mais il n'y est jamais question de la villa *Attilianus* avec le déterminatif *Minarbense* ou *Ventaionense* ; une seule fois, en 902, elle apparaît dans les documents et c'est avec le déterminatif *in suburbio Narbonensi*. Quant à Azille, ce lieu est déjà désigné, dans un document de 878, sous cette forme : *in villa Aziliano superiore* pour le distinguer d'Azillanet (*Aziliam inferius seu parvum*). Au surplus, de Quarante et de Cruzy à Azille, il y a, à vol d'oiseau, 40 kilomètres environ ; il est plus naturel de supposer que la villa *Attilianus* doit se trouver dans les environs de Narbonne. Cette hypothèse est en quelque sorte imposée par le texte du concile, puisque les membres de cette assemblée durent assister à l'examen du jugement dans l'église métropolitaine de Saint-Just et Pasteur.

S'en tenant à la valeur géographique du *suburbium*, M. Sabarthès cherche alors Attilian dans le territoire Narbonnais sans doute, mais uniquement dans la banlieue de

Narbonne. Il rapporte à ce sujet une dizaine documents anciens compris entre les années 902 et 1225. Dans ces documents, la villa *Attilianus* est mentionnée sous les dénominations suivantes : « *in villa Attiliano.... in terminio Adiliani.... in Attiliano....* » et en même temps il y est question du village de *Moscianus* et des lieux de *Buadis* ou *Buade* et d'*Attilian*. Or, de nos jours encore *Adillan* et *Buates* se trouvent sur le territoire de Moussan.

Tout doute est dès lors levé ; c'est sur le territoire de Moussan que se trouve *Attilianus* ; c'est à Adillan et Moussan et à la chapelle voisine Saint-Etienne que doivent se rapporter les actes du concile de 902.

Je terminerai en reproduisant textuellement les conclusions de l'auteur qu'il peut être utile de consulter dans l'examen des questions de ce genre.

1° D'une manière générale, toute identification, pour être sûre, doit être établie par un ensemble de circonstances topographiques et historiques résultant des documents ;

2° D'après les documents cités et connus jusqu'ici, il n'existait dans le *territorium Narbonense* qu'une seule *villa Attilianus*, elle était dans le Narbonnais proprement dit, *in suburbio Narbonense ;*

3° Le concile de 902 ne s'est point tenu à Azille, qui était dans le *suburbium Minerbense*, mais bien dans le territoire actuel de la commune de Moussan, dans la chapelle Saint-Etienne, aujourd'hui entièrement ruinée ;

4° On ne saurait admettre que le *suburbium Narbonense* eût toute l'étendue qu'a bien voulu lui donner gratuitement M. Auguste Molinier.

M. Renaux analyse les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* à Nancy, 152e année, 1901-1902.

Ce beau volume renferme des travaux historiques et critiques importants sur l'astronome Messier (1730-1817) ; sur les campagnes de Turenne en Alsace, de 1673 à 1675 ; sur l'*Argenis*, roman latin de Barclay, mais peu de détails

relatifs à notre région. On y relève cependant ce fait qu'Eugène Hugo, le second des frères aînés du grand poète, né à Nancy le 16 septembre 1800, remporta un prix aux Jeux-Floraux en 1818 — avant que Victor lui-même en obtint deux — avec une *Ode sur la Mort du Duc d'Enghien.* On donne dans ce volume cette œuvre poétique et une autre intitulée : *Stances à Thalie*, imitation libre d'Horace, par laquelle il paraît bien qu'Eugène eût peut-être pu, lui aussi, arriver à la réputation dans les lettres. Il n'est connu aujourd'hui que par sa fin tragique. On sait qu'il devint fou au repas de noces de son frère Victor et mourut en 1837, à Charenton. Aussi, M. Alexandre de Roche du Tillay a-t-il intitulé la notice qu'il lui consacre : *Un poète nancéien oublié.*

M. T. Sabatier signale, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, T. III, n° 2, un rapport de M. Lebœuf, maître de conférences à l'Université de Montpellier, sur l'observation de l'éclipse totale de soleil du 28 mai 1900, à Elche, province d'Alicante (Espagne) et une Révision des Annélides de la région de Cette, par M. Albert Soulier.

M. Gavoy rend compte de la petite brochure intitulée : *La Montagne Noire*, dont M. de Lahondès a bien voulu faire hommage à la Société. C'est une esquisse à main levée des sites les plus importants de cette partie de notre département, une fantaisie de touriste, suivant l'expression de l'auteur, écrite d'une plume alerte, et bien faite pour inviter l'étranger qui d'habitude « *salue le département de l'Aude d'une trajectoire rapide en chemin de fer* » à se détourner un instant de sa route pour visiter ces coins si frais et si riants qu'on nomme Lampy, Saint-Ferréol, Sorèze, etc.

M. l'abbé Baichère fait la communication suivante :

« En creusant une tranchée sur le boulevard Barbès pour faire passer les tuyaux destinés à amener l'eau de Maquens au réservoir de Grazaille, les ouvriers ont mis à découvert

une quantité d'ossements humains et deux objets en pierre ayant la forme d'une croix. On sait que ce boulevard constituait au XVe siècle l'ancien cimetière de Saint-Michel. Notre collègue, comme aussi M. l'abbé Charpentier et d'autres membres de la Société, sont d'avis que le sol où les ossements ont été découverts n'est pas l'ancien sol du cimetière, lequel se trouverait bien plus bas, si l'on tient compte de ce fait que la partie du boulevard où l'on creuse formait sans doute autrefois les fossés de la Ville basse. D'ailleurs, le cimetière en question se trouvait un peu plus à l'ouest, d'après les anciens plans de Carcassonne ».

M. Poux, archiviste, est du même avis que M. Baichère en ce qui concerne l'emplacement du cimetière. Il ajoute que les croix dont il s'agit n'ont pas la branche verticale supérieure et qu'on y remarque quelques traces d'inscriptions ou d'ornements représentant peut-être les emblèmes d anciennes corporations. Ces objets, d'après lui, ne seraient peut-être pas des croix, mais des débris d'anciens monuments de religion juive. On ne doit pas oublier, en effet, que les Juifs étaient très nombreux dans la Ville basse au moyen-âge et jusqu'au XVIIe siècle ; ils devaient avoir leur cimetière à côté de celui des chrétiens.

M. Baichère fait remarquer que les Juifs de Carcassonne avaient leur cimetière particulier à la Cité, comme l'indiquent certains vieux documents, mais qu'il n'y a pas trace dans l'histoire de cimetière juif pour la Ville basse. Les Juifs qui habitaient en deçà de l'Aude devaient donc porter leurs morts à la Cité.

Il serait plus rationnel, comme le font observer plusieurs membres, d'attribuer la présence des ossements et des emblèmes religieux en cet endroit au bouleversement du terrain occasionné, il y a une quarantaine d'années, pour la plantation des arbres de la promenade.

M. Poux a prié le directeur des travaux de lui signaler les nouvelles trouvailles qui pourraient être faites. Les

objets ayant un caractère archéologique seront déposés au Musée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

P. le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 1er Février 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. DODU, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, A. CARDES, P. CASTEL, chanoine CHARPENTIER, DODU, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, MAURE, MULLOT, POUX, PULLÈS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU, VASSAS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Charpentier offre pour la bibliothèque de la Société un volume ayant pour titre : *Œuvres choisies de Monseigneur Billard. Lettres pastorales et allocutions de circonstance.* Ce volume est le premier d'une série qui comprendra toutes les œuvres littéraires de notre Evêque regretté.

M. Mullot présente quatre photographies dues au talent artistique et au concours désintéressé de notre aimable collègue, M. Alma Cardes, toujours prêt à seconder, et sans compter, les travaux de tous ceux qui font œuvre historique et les offre en son nom à la Société.

La première représente Denis de Bar, deux fois évêque de Saint-Papoul (6 oct. 1468 au 20 nov. 1471 — 16 mars 1495 au 1er sept. 1508), enlevé au ciel dans un linceul tenu de chaque côté par deux anges qui le préservent des flammes du Purgatoire. Le prélat est figuré droit et en buste se prolongeant jusqu'au dessous de la poitrine, les mains jointes et en prière. Ses longs cheveux retombent sur ses

épaules. Dans un coin inférieur et à droite du bas-relief, on aperçoit une croix croisée ; dans l'autre coin et à gauche on voit son blason que notre éminent et savant collègue, M. l'abbé Sabarthès, a reproduit deux fois d'après le dictionnaire héraldique Nugne dans son étude intitulée : *Inventaire des Droits et Revenus de l'Evêché de Saint-Papoul*. Cet évêque étant mort le 31 mai 1517 et ayant été enterré, d'après le *Gallia Christiana, Tome IIe, colonne 673 A*, dans le monastère des Dominicains de Bourges, il reste à expliquer si la photographie reproduit une pierre faisant partie d'un sarcophage, ou bien si elle représente un simple souvenir symbolique de cet évêque. Cette seconde explication est d'autant plus admissible qu'on retrouve à peu près la même scène sculptée sur le tombeau de l'évêque Radulphe, élevé dans notre église Saint-Nazaire et dans la chapelle qui porte son nom.

Cette pierre sert de bas-relief ou plutôt de soubassement aux colonnettes du cloître de Saint-Papoul et se trouve placée dans l'angle qui fait face à la porte d'entrée de l'église de cette ancienne cité.

Une autre photographie (n° 2) montre le blason du même évêque, fascé d'azur, d'or et d'argent, et surmonté de la volute de la crosse pastorale et d'un séraphin.

Cette pierre, ainsi que celle représentée par la photographie numéro 3, est la propriété de M. le docteur Clos. Elles sont renfermées dans son château de Villespy, et proviennent, il n'est pas téméraire de l'affirmer, de l'ancien manoir féodal des Evêques de Saint-Papoul, dont il reste encore une façade avec fenêtres romanes et un puits. Ce (puits fut construit sous l'épiscopat de Pierre 1er de Cros 21 juil. 1362 — 8 juin 1370) et rappelle par sa forme, ses dimensions et son appareil le grand puits de notre Cité.

La photographie n° 3 donne encore les armes de Mgr Denis de Bar, accolées à celles de Clément de Brilhac (d'azur à 3 fleurs de lys d'argent, posées 2 et 1), qui fut son successeur après son premier épiscopat. Elles sont

sculptées, au reste, comme celles dont je viens de vous parler, sur pierre provenant de l'étage Carcassien, auquel appartiennent les belles carrières de pierre dure de Villespy.

Une dernière photographie (n° 4) montre la porte d'entrée de la salle Capitulaire (aujourd'hui servant de sacristie) par le Cloître. A sa gauche, on aperçoit un corbeau en supportant la toiture et sur ce corbeau on lit à nouveau les armes du même prélat.

Il existe encore à Saint-Papoul une autre reproduction des mêmes armes sur une pierre faisant partie du mur qui sépare la salle Capitulaire du Cloître. Elles sont situées à gauche de la porte d'entrée de cette salle des délibérations. Au-dessus de l'écu, le sculpteur a placé la mître et la volute de la crosse épiscopale dont le talon s'aperçoit dans le bas et en dehors du blason. Il en est de même dans la photographie n° 3.

Dans les armoiries données par les photographies n°s 3 et 4, on relève un petit besan et non une étoile. Placé dans l'une sur la deuxième fasce, il se trouve immédiatement au-dessous de la première fasce et sur le fond de l'écu dans l'autre.

Toutes ces pierres rappellent le commencement de la Renaissance, soit qu'on les date du premier ou du second épiscopat de Denis de Bar.

Pour tous les archéologues, pour tous les touristes appelés à visiter le cloître de Saint-Papoul et son ancienne cathédrale, et à s'arrêter dans le charmant village de Villespy, elles feront revivre le souvenir du double épiscopat de Denis de Bar et rappelleront aussi le rôle économique, ecclésiastique et historique de ce grand prélat du petit diocèse de Saint-Papoul. Pour ceux qui consulteront le petit registre de la liasse G 90 des archives de l'Aude, il deviendra évident que les blasons sculptés sur le corbeau et sur le mur extérieur de la salle capitulaire (côté du cloître) datent de l'une des années 1502, 1503 ou 1504 et plutôt de la

première que des deux autres, si on tient compte que la première dépense enregistrée dans le compte triennal est celle de 180 livres employée à réparer le cloître.

En recherchant l'endroit où se trouvaient primitivement les pierres, en s'assurant encore que certaines sont à leurs places primitives, on pourrait suivre année par année, grâce au petit livre de raison de cette liasse, la plupart des dépenses consacrées par ce prélat aux bâtiments de son évêché.

Il me suffit pour le moment de vous avoir montré tout le parti que l'on peut tirer du rapprochement des documents et des monuments laissés par cet évêque pour retracer les principales actions de sa vie.

M. Poux dépose sur le bureau une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *La fête de la souveraineté du peuple à Carcassonne* (30 Ventôse an VI — 30 mars 1798), *d'après des documents inédits*. Cette étude a paru dans le numéro de janvier 1903 de la *Revue méridionale*.

Notre collègue, revenant sur l'opinion qu'il avait émise dans la dernière séance au sujet des croix mutilées découvertes au cours des travaux de tranchée effectués boulevard Barbès, déclare que ces emblèmes religieux ne pouvaient nullement appartenir à un cimetière juif. Après un examen plus attentif de l'état des lieux, il reconnaît que ces objets ne peuvent être que des croix provenant du cimetière catholique qui existait autrefois en cet endroit, lesquelles dateraient du XVe siècle. Dans tous les cas, elles ne seraient pas antérieures à 1250.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. le Secrétaire,

L. GAVOY.

Séance du 1er Mars 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. DODU, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUFFET, BOUISSET, CARDES, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, DODU, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, F. LAUTH, MAS, POUX, PULLÈS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations, M. le Président adresse à ses collègues, MM. Bouisset et H. Mullot, ses plus chaleureuses félicitations pour la distinction dont ils viennent d'être l'objet de la part de M. le Ministre de l'Instruction publique. M. Bouisset vient d'être promu officier de l'Instruction publique, M. Mullot officier d'Académie. Tous les membres présents s'associent de cœur aux paroles prononcées par M. Dodu.

Il est donné communication du programme de l'excursion organisée par la Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers et par la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, à Pau, Bayonne, Biarritz, Bilbao et Saint-Sébastien. Cette excursion aura lieu du samedi 11 au jeudi 16 avril prochain. La cotisation est de 120 francs.

M. H. Mullot s'excuse par lettre de ne pouvoir, à cause d'une grande indisposition qui le force de garder la chambre, assister à la séance.

M. le chanoine Charpentier rend compte de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XXXIIIe vol., 1re livraison, 1er janvier 1903, dans laquelle il signale un article de M. le docteur Vigen sur le *Dernier abbé de Baigne*, *Lhuillier de Rouvenac*.

Cet article nous vaut de la part de notre distingué collègue une Note qui prendra place dans nos Mémoires.

M. Renaux analyse à son tour le *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 3e série, T. IV, 2e livr. 1902, dans lequel il faut remarquer, page 97, un acte de vente

d'une propriété sise à Béziers, en 1041 ; page 140, un article de fond de M. Soucaille : *Etat paroissial de Béziers sous l'épiscopat de Jean IV de Bonsi* (1598-1621). C'est le compte rendu des visites faites par ce prélat dans les églises de Béziers et des environs ; dans les *Variétés*, page 297 : Texte de la capitulation de Béziers avec les maréchaux de Vitry et de la Force, après le combat de Castelnaudary, le 19 septembre 1632 ; page 235 : Note sur une cloche de l'église de Paulhan datée de 1444, qui pourrait être la plus vieille en exercice. Dans la *Chronique Archéologique*, page 247 : Recherche de l'emplacement des fourches patibulaires élevées par le duc de Berry à Béziers, en 1381, auxquelles il fit attacher 80 ou 100 personnes.

M. le colonel Grillières mentionne, dans *le Bulletin mensuel de la Société de Géographie de Rochefort*, T. XXIV, 1902, une note sur le naufrage du Saint-Géran.

Nous avons tous lu Paul et Virginie de Bernardin de Saint-Pierre et éprouvé une véritable émotion au récit de la mort de son héroïne. Le naufrage du Saint-Géran n'est pas, comme on a pu le croire, une simple fiction. Un navire de ce nom, appartenant à la Compagnie des Indes, sur lequel devaient se trouver 140 personnes, partit de Lorient le 24 mai 1744 et se perdit au mois d'août suivant sur les côtes de l'Ile-de-France. Au nombre des naufragés figurait une jeune fille, Mlle Mallet, qui fournit à Bernardin de Saint-Pierre le personnage de Virginie. Neuf personnes seulement survécurent à ce naufrage.

Notre collègue passe ensuite à l'examen du xxixe vol. des *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*. Ce volume renferme plusieurs articles relatifs à l'histoire locale. On y trouve aussi une note qu'il lui paraît intéressant de signaler à l'attention de ceux des membres de la Société qui s'occupent plus particulièrement d'histoire naturelle :

M. Paul Bernard a fait, en 1901, au Congrès de l'Asso-

ciation scientifique franc-comtoise, une communication sur les mœurs du Coucou.

On sait que cet oiseau dépose ses œufs dans un nid quelconque et confie au propriétaire de ce nid le soin de les couver. D'après les naturalistes Bailly, Jenner et Dr Francklin, il était admis jusqu'en 1879 que les jeunes coucous à peine éclos se débarrassaient de leurs frères de couvée en les jetant hors du nid. Suivant des observations faites en 1874 par Walter et en 1885 par H. Raspail, cette destruction de la famille légitime serait l'œuvre du coucou femelle qui, loin de rester indifférent après l'abandon de ses œufs, en surveillerait l'incubation. M. P. Bernard, au contraire, affirme que la destruction des œufs légitimes n'est pas l'œuvre du coucou femelle, mais chose étrange, celle de la mère adoptive. Il cite à l'appui de sa thèse deux observations au cours desquelles il a constaté ce fait singulier qui paraît en contradiction avec les lois naturelles qui régissent les mœurs des oiseaux. « Ce fait établi, dit en terminant M. P. Bernard, quel est le mobile auquel obéit l'auteur de cette destruction inexplicable ? » Ici les hypothèses peuvent se donner libre carrière.

M. l'abbé Baichère fait à ce sujet la communication suivante : « Il n'est pas rare de trouver dans les nids de mésanges des œufs en même temps que des petits éclos depuis plusieurs jours. Ce fait, qui tout d'abord paraît anormal, s'explique tout naturellement si l'on sait que chez cette espèce d'oiseaux la proportion des femelles est de beaucoup supérieure à celle des mâles et que par suite un seul de ceux-ci est appelé à féconder plusieurs femelles. Celles-ci, pressées par les besoins de la maternité, vont alors déposer leur ponte dans un nid déjà occupé par une de leurs congénères, ce qui donne lieu à une série d'éclosions successives et prolongées.

Notre collègue rappelle que dans sa jeunesse il a vu de ses propres yeux un verdier à qui on avait dérobé ses

petits donner la becquée à une nichée de linots, concurremment avec les parents de ces derniers.

Répondant à une question de M. Bouisset qui demande s'il existe en réalité des merles blancs, M. Baichère dit que les cas d'albinisme sont assez fréquents chez les oiseaux et chez certains animaux. Le merle blanc n'est pas un mythe; on en trouve assez fréquemment. Il a même observé autrefois, à Bagnoles, un moineau appartenant à l'espèce vulgairement appelée moineau franc, dont le plumage était d'un blanc pur. Ce moineau semblait jouer parmi ses congénères le rôle de chef de bande.

Enfin, M. Poux indique dans le *Bulletin historique et philologique*, 1902, un article de M. Roger-Grand sur la publication des Chartes de franchise. Ceux qu'intéressent les travaux de cette nature trouveront dans la note de M. Roger-Grand des conseils précieux sur la méthode à suivre dans ce genre de publications.

M. Bouffet dépose sur le bureau, en l'accompagnant de quelques commentaires, une brochure de M. Noblemaire, Directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, sur *Les conditions du travail dans les chemins de fer*.

L'auteur examine le principe de la loi du 4 janvier 1901 sur le travail des mécaniciens de chemins de fer, et les conséquences financières de celles de ses dispositions qui empruntent à la sécurité leur raison d'être plus ou moins sérieuse. Il montre que, bien avant la réglementation imposée déjà par la loi de 1897, les compagnies de chemins de fer s'étaient préoccupées du sort des mécaniciens, des chauffeurs et des conducteurs de trains et conclut en disant que « si les tendances du projet de 1901 prenaient corps, elles auraient les conséquences les plus grosses pour la situation financière de la plus importante de nos industries et, par répercussion, pour celles du pays même ».

P. Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 5 Avril 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. DODU, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, CARDES, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CORNAC, DODU, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, MAURE, MULLOT, POUX, RENAUX, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU, VASSAS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance comprend :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 2 mai 1903, annonçant que, sur l'initiative des Sociétés savantes de Bordeaux, trois excursions ont été organisées qui suivront le Congrès des Sociétés savantes :

1. Excursion océanographique et géographique à Arcachon, le dimanche 19 avril ;

2. Excursion archéologique à Saint-Emilion, le même jour ;

3. Excursion de trois jours à Bayonne, Saint-Sébastien et retour, du dimanche 19 au mardi 21 avril inclus.

2° Une lettre-circulaire de M. l'abbé P. Dercier, curé de Saint-Goussaud, par Marsac (Creuse), sollicitant quelques souscriptions au Mémoire qu'il se propose de publier sur les fouilles entreprises par lui au Mont-de-Jouer en vue de déterminer l'emplacement de la station romaine de Prœtorium. Le prix de cette brochure sera de 1 fr. 40 franco. La Société et M. le chanoine Charpentier s'inscrivent chacun pour un exemplaire.

A cette occasion, M. l'abbé Baichère demande que la Société veuille bien faire l'acquisition des brochures concernant le département de l'Aude, et en constituer un rayon spécial de notre bibliothèque. Cette proposition est adoptée et un crédit de 25 francs est voté à cet effet. Beaucoup de ces brochures ne se trouvant pas dans le com-

merce, les membres de la Société qui en auraient en double sont invités à nous en faire don.

M. O. Sarcos offre pour les collections de la Société un album de photographies reproduisant divers monuments de la Ville Basse, notamment la maison Grassalio, aujourd'hui démolie, le cloître de Saint-Hilaire et les ruines d'Alet.

Des remerciements sont votés au donateur.

Notre collègue prend ensuite la parole pour faire la communication suivante sur une *Gomme du Chêne* :

« Dans l'une de nos dernières réunions, notre collègue, M. Poubelle, a déposé sur le bureau de la Société deux morceaux d'écorce de chêne ramassés dans sa propriété de Fargues, près Saint-Denis, et sur lesquels se trouvaient des filaments mucilagineux rougeâtres, ayant l'aspect des gommes que l'on trouve sur le tronc de quelques arbres fruitiers à noyaux de notre région.

« J'ai cherché à me rendre compte quelle était la composition de cet exsudat. Je n'ai pas trouvé de détails précis sur aucun des nombreux ouvrages que j'ai consultés à ce sujet. Nulle part je n'ai vu mentionné que l'écorce du chêne laisse exsuder une gomme. Et cependant Planchon et Colin (*Planchon et Colin. — Les drogues simples d'origine végétale* I, p. 260) disent que l'écorce de chêne contient un tanin particulier : l'acide querci-tanique, une matière amère : la quercine, de la jettine et *de la gomme*.

« La question était donc des plus intéressantes, car elle semble tout à fait neuve. N'ayant qu'une très petite quantité de ce produit à ma disposition, je n'ai malheureusement pu faire que quelques essais sur cette gomme.

» Comme je l'ai dit en commençant, elle est de couleur rouge foncé, a une saveur légèrement térébenthinée ; elle est soluble dans l'eau, mais insoluble dans l'alcool. Celui-ci précipite la partie dissoute de sa solution. Elle ne donne pas de précipité avec le sous-acétate de plomb. Ces propriétés nous portent à croire qu'elle a une composition

semblable aux gommes de pays ou gommes *nostras* que fournissent les cerisiers, les pruniers, les pêchers, les abricotiers, les amandiers, etc.

On n'est pas absolument fixé sur la manière dont se forment les gommes. Les auteurs diffèrent à ce sujet. Déjà en 1860, Trécul (*Comptes-rendus de l'Ac. des sciences* 1860, p. 621 et 55, tome II, et *Journal de l'Institut*, 1862, p. 241) expliquait leur formation par une nutrition trop abondante des nouveaux tissus. Ceux-ci recevant trop de sève, les jeunes cellules de la zone génératrice sont résorbées ; il se forme des lacunes qui se remplissent de liquide auquel se mêle le contenu des cellules dissoutes. Si les lacunes sont dans le voisinage de l'écorce, la gomme qui s'y accumule finit par les rompre et arrive au dehors après avoir traversé l'écorce. Il en résulte alors une véritable maladie connue sous le nom de *gommose*.

« En 1872, M. Prilleux (*An. des sciences nat. Bot. 1875*, p. 176) publia sur la sécrétion gommeuse des arbres fruitiers de nos pays un intéressant mémoire dans lequel il établit nettement que la gomme se montre dans les tiges dans trois conditions différentes : dans *les vaisseaux*, dans *les fibres* et *les cellules*, et dans *des lacunes en dehors des cellules*. Les observations qu'il a faites sur la production de la gomme dans ces divers éléments confirment l'opinion émise par M. Trécul.

« Depuis, M. Lutz (*Contrib. à l'étude chimiq. et botaniq. des gommes*, thèse Ec. de Ph. de Paris, 1895) étudiant comparativement la gommose des acacias qui, vous le savez, produisent la gomme arabique et celle des arbres fruitiers indigènes, a constaté que chez les acacias seulement les lacunes à gomme se forment uniquement dans l'écorce et le péricycle, tandis que chez les arbres fruitiers elles se forment exclusivement dans les couches extérieures du bois.

« Enfin, dans ces dernières années, Beyerinck (*Jahresber. des Pharm.*, 1883-1884, p. 18), qui a fait de nombreu-

ses recherches sur la formation de la gomme dans les arbres fruitiers indigènes, attribue cette transformation à la présence d'un champignon ascomycète, le *Coryneum Beyerinckii*. Il a constaté qu'une incision faite dans l'écorce de ces arbres ne suffit pas pour y déterminer la production de la gomme, mais que cette substance apparaît quand on introduit dans la blessure un fragment de gomme de cerisier renfermant ce champignon. Ce micro-organisme agirait non seulement par lui-même, mais encore en engendrant, à la manière d'un ferment, un liquide actif qui, pénétrant dans les cellules voisines, y déterminerait la transformation en gomme des parois cellulaires, des grains d'amidon, etc.

« On doit cependant remarquer que si les *Coryneum* jouent un rôle actif dans la gommose des arbres fruitiers, il n'en est pas de même pour les acacias gommiers, car on ne les y rencontre pas. Quoi qu'il en soit, la maladie qui produit la gomme est endémique, car tous les acacias gommiers en sont simultanément frappés dans un même lieu.

« En est-il de même pour les chênes ? Il serait intéressant de le savoir. Pour cela, il faudrait examiner les autres chênes qui se trouvent aux environs de ceux qui ont donné l'écorce qui nous occupe. Notre collègue, M. Poubelle, pourra peut-être nous renseigner à ce sujet. Quant à nous, nous serions heureux de posséder d'autres échantillons de gomme du chêne pour pouvoir continuer nos recherches à son sujet et arriver ainsi à déterminer sa composition exacte ».

Au sujet de la question d'albinisme chez les oiseaux soulevée par M. Bouisset dans la séance du mois de mars, M. Baichère lit une note du naturaliste Watebled publiée dans *la Feuille des jeunes naturalistes*, 14[e] année, 1884, p. 77. D'après cette note, les cas d'albinisme chez le *Turdus merula L* (merle noir) et d'une manière générale chez tous les animaux à plumage noir, n'est pas une particula-

rité rare, le fait se présente même quelquefois accidentellement durant la vie des oiseaux en cage sur certaines plumes; ce second cas d'albinisme n'est pas normal et a presque toujours pour cause une sorte d'affection du bulbe plumeux.

M. Baichère dit ensuite qu'il dresse depuis quelque temps déjà la liste des oiseaux du département de l'Aude (sédentaires ou de passage) et qu'il serait reconnaissant aux membres de la Société et aux chasseurs qui voudraient bien lui faire part de leurs captures en fait d'oiseaux; une patte, la tête et l'aile de l'oiseau avec quelques notes sur le plumage de l'ensemble du corps suffisent d'ordinaire pour la détermination des espèces en ornithologie.

Notre confrère signale, à l'ouest de Carcassonne, tout près d'Herminis, la présence de Goëlands tridactyles (*Larus Tridactylus L*); l'un de ces Goëlands y a été tué le 6 mars dernier. Ce palmipède est reconnaissable non seulement par son pouce très petit, mais encore par ses ailes entièrement noires avec quelques taches blanches à l'extrémité des quatrième et cinquième barbes; le plumage de la tête et du corps est d'un blanc plus ou moins cendré. Le goëland tridacyle est très commun en hiver sur les côtes de la Méditerranée dont il ne s'éloigne guère; l'été, il habite les contrées boréales de l'Europe. La présence à Carcassonne de cet oiseau doit être considérée comme un cas exceptionnel, vu l'éloignement de la mer et des étangs qui l'avoisinent.

Au point de vue de la Flore de l'Aude, M. Baichère signale dans les prairies qui bordent le Linon, à Saint-Denis, la présence du *Narcissus biflorus* curt. Cette plante, très rare dans le Tarn, avait été déjà rencontrée, ajoute notre collègue, sur le versant méridional de la Montagne-Noire, aux environs d'Issel, par M. l'abbé Chevallier et à Montolieu par M. Delpont. Le *Narcissus biflorus* manque dans les Corbières et les Pyrénées de l'Aude, comme d'ailleurs dans la Flore du Roussillon. Dans l'Hé-

rault, on ne connaît que deux ou trois localités de ce Narcisse et peut-être, comme dit Loret, l'a-t-on confondu avec un hybride du *Narcissus poeticus* qui lui ressemble beaucoup (*Narcissus poetico-Tazetta*). Quoi qu'il en soit, le *Narcissus biflorus* curt., plante de l'Ouest, très commune dans les environs de Pau et qu'on retrouve à Toulouse, est une espèce bien acquise au département de l'Aude, mais on doit la considérer comme particulière à la Montagne-Noire.

Enfin, M. Baichère ajoute que dans les prairies situées au sud du même village de Saint-Denis, on aperçoit également, au mois d'avril, une quantité considérable de *Narcissus major* curt. à fleurs doubles. Ces Narcisses ne se reproduisent dans cette localité que par leurs bulbes dont les premiers provenaient sans doute de quelque parc et furent transportés avec les terreaux ou les fumiers dans les prairies où on les rencontre actuellement.

M. Poux, rendant compte d'un récent voyage qu'il a fait à Lagrasse, signale tout l'intérêt qu'offre cette localité pour l'archéologue. Il dit qu'il n'a rien reconnu d'antérieur à l'époque carolingienne, sauf un couvercle de sarcophage chrétien encastré dans un mur. Mais il a découvert dans un coin une statue en pierre peinte de saint Roch, qu'il date du XVIe siècle. On lui a remis également un registre fort intéressant ayant trait à la confrérie du *Corpus Sanctus* fondée à Lagrasse au XVIe siècle.

M. le colonel Grillières annonce qu'il fera, le mercredi 8 avril, à 4 heures du soir, dans l'hôtel de la Caisse d'épargne de Carcassonne, une nouvelle expérience sur les oscillations du pendule, et invite les membres de la Société à y assister.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les ouvrages à analyser sont distribués et la séance est levée.

P. Le Secrétaire,

L. GAVOY.

Séance du 3 Mai 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. DODU, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, A. CARDES, P. CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CROS-MAYREVIEILLE, DODU, FRONTIL, GAVOY, LAUTH, MAS, MAURE, H. PULLÈS, RENAUX, RIVES, SOURBIEU.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations, il est donné communication de la correspondance. Celle-ci comprend :

1° Les lettres de M. le Colonel Grillières, Th. Sabathier et J. Poux qui s'excusent de ne pouvoir assister à la rèunion.

M. le Président exprime les regrets que lui cause l'absence de nos collègues, et surtout celle de M. Poux qu'il aurait tenu à féliciter tout particulièrement sur sa récente nomination d'Officier d'Académie. Tous les membres présents s'associent de cœur à ces félicitations.

2° Une circulaire de M. E. Lefèvre-Pontalis, Directeur de la Société française d'archéologie, nous informant que la soixante-dixième session du *Congrès archéologique de France* se tiendra cette année à Poitiers, du 16 au 24 juin. Les adhésions seront reçues jusqu'au 15 mai, dernier délai.

Sur la demande de M. le Président, M. Cros-Mayrevieille, Président de la Commission permanente de la Cité, expose les grandes lignes du rapport présenté par lui au Conseil général au nom de la dite Commission.

Les travaux de restauration touchant à leur fin, il importait de ne pas laisser les fonds qui y ont été jusqu'à présent affectés prendre une autre destination. C'est pourquoi les membres de la Commission se sont préoccupés de leur chercher un emploi et ont étudié une série de mesures destinées à faciliter tant aux étrangers qu'à nos concitoyens

la visite de notre merveilleux monument. Ces mesures consistent :

1° En travaux de déblaiement, d'assainissement, d'amélioration et d'entretien ;

2° Installation de water-closets à la Cité ;

3° Fête annuelle de l'embrasement de la Cité ;

4° Visite des tours de l'enceinte intérieure ;

5° Réglement du service des gardiens ;

6° Organisation du service des cantonniers.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'Assemblée Départementale dans la séance du 23 avril 1903. Tous les services se rattachant à la Cité seront centralisés à la Préfecture. M. Vittini, secrétaire général de la Préfecture, est chargé de leur direction et M. Olive, chef de division, est nommé aux fonctions de secrétaire adjoint de la Commission.

A la suite de la communication de M. Cros-Mayrevieille, M. H. Pullès émet le vœu que, pour prévenir toute erreur dans les indications données aux visiteurs par le ou les gardiens de la Cité, il soit placé dans chaque tour de l'enceinte intérieure une pancarte portant le nom de la tour et mentionnant les principaux événements dont elle fut le théâtre. Acte est donné à M. Pullès de cette proposition qui sera soumise à la Commission.

M. Renaux analyse le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (4e trim. 1902). Il y signale une étude de M. Ch. de Grandmaison sur le célèbre sculpteur du xve siècle, Michel Colombe, qualifié Prince des sculpteurs français.

M. le chanoine Charpentier rend compte de la deuxième livraison (mars 1903) de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Cette livraison est entièrement consacrée à Louis Audiat, Président-fondateur de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, décédé le 5 janvier dernier, à l'âge de 71 ans. Louis Audiat fut le principal promoteur de la statue élevée à Bernard Palissy, dont l'inauguration

eut lieu, le 20 août 1868, sur la place Bassompierre, à Saintes.

M. l'abbé Baichère passe en revue les travaux publiés dans le *Bulletin de la Société géologique d'Upsala*, travaux qui, du reste, n'ont aucun rapport avec la géologie de notre département.

Dans le *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse*, décembre 1902), M. Gavoy signale une étude de M. le docteur Roule sur le cycle biologique de *Colaspidema atra* Latr. dans le midi de la France, sa durée et ses variations.

Les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (4e liv. 1902) contiennent un aperçu historique sur les serrures, par M. N. Biret et un intéressant travail de M. le docteur Chobaut sur ses excursions entomologiques à Faraman (Camargue) en novembre 1900, avril 1901, mai 1902. La liste des coléoptères capturés s'élève à 155 espèces, dont plusieurs fort rares.

M. le chanoine Charpentier porte à la connaissance des membres présents qu'un tuilier, en faisant une tranchée dans un champ situé à l'ouest du cimetière Saint-Vincent, a mis au jour un grand nombre de squelettes humains (une centaine) assez bien conservés. Ces squelettes enfouis dans l'argile à 70 centimètres environ de profondeur, étaient placés côte à côte et séparés entre eux par une rangée de cailloux roulés. Il n'a été trouvé jusqu'à présent aucun document mentionnant l'existence d'un cimetière en cet endroit, et comme il n'y a été recueilli aucune monnaie ni aucun emblême religieux, il n'est pas possible de se prononcer sur la date à laquelle remonte cette sépulture.

M. l'abbé Baichère fait passer sous les yeux des membres présents trois haches en pierre (*époque néolithique*) qu'il a trouvé récemment dans le département de l'Aude.

La première de ces haches est en quartzite tourmalinifère; elle provient des environs de Montlaur (montagne d'Alaric), région où l'âge de la pierre, comme on le sait

déjà, grâce aux travaux de M. Germain Sicard, est largement représenté par des dolmens, des menhirs et surtout par les nombreuses flèches en silex d'un modèle spécial qu'on y rencontre presque à chaque pas. Cette hache, de grosseur moyenne, se termine en pointe à sa partie supérieure et a la forme ovalo-triangulaire ; elle mesure 8 centimètres de longueur avec une largeur de 4 centimètres à la base ; épaisseur : 2 cent. 1/2 environ.

La seconde hache est de forme trapézoïdale, comme la plupart des objets de cette sorte conservés au Musée de Carcassonne ou dans les collections particulières et provenant de plusieurs localités du Minervois et de la Montagne-Noire, notamment de Caunes. Elle a été recueillie à Bagnoles, sur les coteaux de Touminet, à 100 mètres environ du cimetière gallo-romain des *Cazals de Péchaut*, où l'on a trouvé, il y a une vingtaine d'années, des amphores, d'autres urnes, des lampes romaines et des monnaies consulaires. Mme Azaïs, de Parazols, possède deux haches en pierre et quelques flèches en silex provenant des mêmes coteaux de Bagnoles. La petite hache en question est en serpentine ; elle mesure 3 cent. 1/2 de longueur, 3 centimètres à la base et 2 centimètres au sommet ; épaisseur : 8 millimètres.

Enfin M. Baichère dit qu'il a recueilli la troisième hache dans un champ sur le petit coteau de l'Arnouse, à l'ouest de Carcassonne, tout près de la ligne du chemin de fer de Limoux. D'après M. Cartailhac, à qui la découverte de ce dernier objet préhistorique a été signalée, cette hache serait la première rencontrée aux abords immédiats de la ville de Carcassonne, où l'on ne connaît encore ni dolmen, ni peulvan rappelant l'âge de la pierre. Cette hache, en schiste siliceux, mesure : longueur, 14 centimètres ; largeur de la base, 6 centimètres ; largeur du sommet, 3 centimètres ; épaisseur, 3 centimètres. M. Baichère ajoute qu'en 1902, il recueillit dans les alluvions du ruisseau de Pech-Mary, à l'est de Carcassonne, tout près de la route

de Trèbes, des silex travaillés (couteaux et racloirs) ainsi que des poteries anciennes grossièrement dessinées et qui paraissent antérieures à la période gallo-romaine ; il fait aussi passer ces derniers objets sous les yeux des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 7 Juin 1903

Présidence de M. Frontil

Etaient présents : MM. l'abbé Baichère, Cardes, Castel, Cornac, Cros-Mayrevieille, Frontil, colonel Grillèbes, Mas, Maure, Mullot, Poux, Pullès, Renaux, Rives, Sabatier, Sarcos, Sourbieu.

MM. Dodu, président, et Gavoy, secrétaire, excusés, sont remplacés au bureau par MM. Frontil et Poux.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est renvoyée à la prochaine séance.

M. l'abbé Charpentier s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour et communique à la Société un catalogue de lettres autographes et de documents historiques dont la vente aura lieu à Paris, le 15 juin prochain. Ce catalogue mentionne, sous le numéro 91, soixante-onze lettres signées adressées par Marragon (Jean-Baptiste), député de l'Aude à la Convention, au notaire Godard, de Carcassonne. Ces lettres embrassent la période comprise entre les années 1793 et 1799. A peu d'exceptions près tous les grands événements de la Révolution y sont retracés.

Le dossier abonde en détails sur la politique, les opérations militaires, l'état des esprits à Paris et aussi de ceux du département de l'Aude. Il pourrait faire l'objet d'une très intéressante publication.

M. Poux est chargé de recueillir des renseignements sur la vente auprès de Me Delestre, commissaire-priseur, pour tâcher de faire entrer, par voie d'achat, cette précieuse collection aux archives départementales.

M. le Président annonce qu'une carte de membre au nom du Président de la Société des Arts et Sciences lui a été transmise par le Comité de la Société du Sud-Ouest navigable. Cette communication est accueillie avec la plus grande satisfaction et des remercîments sont votés au Comité de Carcassonne pour son attention délicate.

Quatre membres ont fait déposer sur le bureau diverses publications dont il est fait hommage à la Société. M. l'abbé Charpentier envoie ses *Lettres inédites de Mgr d'Aviau du Bois-de-Sanzay, archevêque de Bordeaux, à Mgr de la Porte, évêque de Carcassonne*, qui ont précédemment paru dans la *Semaine Religieuse* et dont il a été fait un tirage à part.

M. Sabatier remet un exemplaire d'un récent ouvrage de son frère, M. Paul Sabatier, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, qui a pour titre : *Leçons élémentaires de chimie agricole.*

De la part de l'auteur, M. Cros-Mayrevieille, est déposé un intéressant rapport sur la Cité de Carcassonne présenté au Conseil général de l'Aude, au nom de la Commission permanente de ce monument.

Enfin, M. Bouisset, notre collègue, a fait don à la Société de son ouvrage sur l'*Assistance médicale gratuite* qui lui a valu, ainsi que le fait remarquer M. le Président, le titre de Docteur en droit avec les éloges flatteurs de la Faculté de Toulouse.

Tous ces ouvrages sont distribués, pour être l'objet d'un compte rendu à la prochaine assemblée.

M. l'abbé Baichère expose qu'il a visité l'emplacement des sépultures signalées dans la dernière réunion par M. le chanoine Charpentier. Les tombes creusées dans la couche quaternaire du mamelon dont la formation paraît

être le résultat des anciennes alluvions de l'Aude et du Fresquel, étaient de plan rectangulaire. Les parois en étaient constituées par des cailloux roulés agglomérés dans un épais ciment de chaux. M. Castel se demande si ces sépultures ne marquaient pas l'emplacement de l'ancien cimetière du couvent des Augustins. M. Poux s'associe à M. Baichère pour appeler l'attention de l'Assemblée sur l'importance que pourrait avoir pour l'histoire de la ville le résultat de fouilles méthodiquement pratiquées en ce point. Une somme de cinquante francs est votée à cet effet et la création d'une Commission est décidée.

Au nom de M. le colonel Grillières, M. le Président propose de placer une plaque de marbre portant la désignation de notre Société sur l'immeuble où se trouve son siège, à la condition toutefois qu'en cas d'évacuation dudit immeuble, la plaque resterait la propriété de la Société et pourrait être enlevée sans difficulté. M. Castel, propriétaire de l'immeuble, se prêtant de fort bonne grâce à la combinaison, la proposition de M. le colonel Grillières est adoptée à l'unanimité.

M. l'abbé Baichère a la parole pour faire une communication sur le chèvrefeuille considéré comme plante mellifère. Les fleurs du chèvrefeuille, dit-il en substance, produisent beaucoup de nectar ; mais ce nectar, à cause de la longueur des corolles tubuliformes de la fleur, n'est pas abordable par la voie ordinaire à la trompe de l'abeille mellifique. Pour s'emparer du doux liquide, celle-ci plonge sa trompe dans une ouverture pratiquée à la base des corolles. D'après les observations faites par M. Baichère au mois de juin 1899, cette fente ou perforation des corolles serait l'œuvre du gros bourdon noir des champs. C'est par cette incision que le bourdon s'approprie d'abord à lui-même le nectar ; mais comme les organes de la sécrétion dans les fleurs demeurent en activité tant que dure la floraison, l'abeille peut ensuite, à son tour, et à plusieurs reprises, utiliser la perforation en introduisant sa trompe

pour recueillir le liquide nouvellement formé.

Après quelques explications sur la reproduction des bourdons et l'utilité des hyménoptères en agriculture, M. Baichère conclut en ces termes : « Le chèvrefeuille n'est pas une plante qui nourrit l'abeille puisque dans ses étroites et profondes corolles cet insecte ne saurait atteindre le nectar. Mais il peut devenir une plante éminemment nourrissante pour elle, si aucun empêchement sérieux n'a nui à la multiplication des gros bourdons des champs, car c'est en perforant les corolles que ceux-ci ouvrent aux abeilles la source nectarifère des fleurs du chèvrefeuille ».

M. le colonel Grillières analyse un intéressant article sur la mort du poète Esménard, originaire de Pélissane, en Provence, écrit par un auteur italien, Bruto Amante, et dont une traduction a paru dans le *Bulletin de la Société académique de Brest* par les soins de M. Jules Le Moine.

« Après avoir terminé ses études, dit M. le colonel Grillières, Esménard parcourut l'Amérique. A son retour, il se lia avec Marmontel et publia son opéra des *Incas*. Devenu suspect à la suite de sa fréquentation des clubs et de ses opinions royalistes, il fut exilé en 1792. Pendant son exil, il écrivit son poème : *De la Navigation*.

Rentré en France en 1797, il fut peu de temps après arrêté, enfermé au Temple et de nouveau exilé. La chute du Directoire lui permit de revenir dans son pays ; il en partit bientôt pour suivre le général Leclerc dans son expédition de Saint-Domingue et remplit les fonctions de secrétaire de l'amiral Villaret Joyeuse, gouverneur de l'île, et plus tard celles de représentant de la France à l'île Saint-Thomas.

A son retour en France, Esménard publia son poème *De la Navigation* qui fait dire de lui à Didot : « Versificateur « harmonieux et correct, ses périodes sont majestueuses et sonores. »

Il fit représenter à l'Opéra une œuvre destinée à célébrer la victoire d'Austerlitz, composa avec Jouy le *Fernand*

Costa, mis en musique par Spontini, et le *Triomphe de Trajan*, musique de Lesueur et Pernin. Homme politique autant que poëte, Esménard fut nommé par Napoléon, directeur de la censure théatrale, puis chef de la troisième division de la police générale ; en 1810, il entra à l'Académie française.

L'année suivante, Esménard publia dans le journal de l'Fmpire, contre l'envoyé russe à Paris, une satire qui excita les protestations de ce fonctionnaire. Pour donner satisfaction à la Russie, Napoléon exila Esménard et l'envoya à Naples où il le chargea secrètement de surveiller les agissements de Murat qui manifestait des idées antifrançaises, et de lui adresser un rapport détaillé sur les résultats de sa mission. Au bout de trois mois, Esménard ayant recueilli les informations nécessaires fut invité par l'Empereur à rentrer à Paris.

Il partit seul en voiture ; mais son cheval s'étant emporté, il essaya de sauver sa vie en sautant sur la route : sa tête porta contre un parapet et il se fit à la tête une profonde blessure qui le laissa sans connaissance. Ayant repris ses sens, il repartit à pied et arriva couvert de sang au village de Fondi, sur la frontière, entre Naples et Rome.

Là, il fut reçu par le maire de cette localité, le docteur Amante (l'aïeul de l'auteur de ce récit), qui lui prodigua ses soins. Esménard confia à son hôte le secret de sa mission, et le supplia de lui dire en toute sincérité si sa blessure lui permettrait de reprendre bientôt le chemin de Paris. Le docteur, troublé, ne répondit pas à cette question. Après un long et douloureux débat, sur les supplications réitérées de son malade, Amante lui déclara qu'il n'avait que cinq jours à vivre.

Esménard accueillit sans émotion ce terrible pronostic et dit à son hôte : « Docteur, donnez-moi des plumes, du « papier, beaucoup de papier, et ensuite laissez-moi seul « jusqu'à ce que je vous appelle moi-même ». Rentré dans

sa chambre, Esménard se mit à écrire fiévreusement en consultant sa pendule pour compter le temps qui lui restait encore à vivre. Le matin du cinquième jour, il appela son hôte et lui remit le mémoire qu'il avait rédigé en le suppliant de faire parvenir son travail à Napoléon. Le docteur lui fit la promesse solennelle de s'acquitter de cette mission, et quelques instants après, Esménard rendait le dernier soupir (1812). Ses restes furent déposés dans une chapelle latérale de l'église de Saint-Pierre de Fondi.

En 1840, un illuminé, poussé sans doute par le désir de s'attirer la faveur des Bourbons, proposa de déterrer le cercueil et de jeter les cendres au vent, sous le prétexte qu'un fils de la Révolution ne devait pas reposer en terre sainte. Le docteur, indigné en apprenant le projet de ses administrés, le communiqua à son fils, Enrico, avocat. Celui-ci eut une inspiration subite, et, la nuit suivante, aidé de quelques amis, il enleva le cercueil d'Esménard qui fut déposé dans une fosse creusée au flanc d'une colline appelée la Maison des Religieuses. A l'aube, les habitants de Fondi constatèrent avec stupeur cet enlèvement des restes d'Esménard et l'attribuèrent à une intervention diabolique.

L'auteur de ce récit, Bruto Amante, entreprit en 1899 des fouilles sur la colline de la Maison des Religieuses, dans l'espoir de retrouver les restes d'Esménard, mais ses recherches furent vaines. « Esménard repose et continuera « à reposer dans la campagne de Fondi ; mais hôte caché, « il ne dévoile pas et ne dévoilera jamais à personne le « secret de sa tombe, uniquement jalouse d'assurer à ses « cendres le repos qu'il chercha en vain à obtenir dans le « cours de sa vie si agitée. »

Dans le *Bulletin archéologique*, 3e livraison de 1902, M. Renaux appelle l'attention de l'assemblée sur le texte de la lettre adressée par M. Berthomieu à M. Héron de Villefosse au sujet de la destruction projetée de l'église de Lamourguier, qui renferme le musée lapidaire de Nar-

bonne. Conformément aux conclusions de M. Berthomieu et sur un vœu du Comité des travaux historiques, le projet de destruction a été écarté et l'église de Lamourguier classée comme monument historique.

M. Renaux signale encore, dans la même publication, une note sur les objets d'équipement trouvés dans une tombe romaine près d'Argeliers (Aude), les intéressants compte-rendus de la Commission de l'Afrique du Nord et l'étude de M. Brutails sur les croix d'absolution découvertes à Bordeaux. Il mentionne, en outre, un article d'un de nos anciens collègues, M. Nicollet, professeur au Lycée d'Aix, publié par la *Société d'études des Hautes-Alpes* et qui a pour titre : *Affouagement des communes des Hautes-Alpes* de 1662 à 1666.

M. Poux donne lecture d'une note tendant à établir l'origine certaine de la dénomination de « *tour Sendrine* » et « *puits de la Sendrine* » attribuée par la tradition à la tour du Trésaut de la Cité et au puits qui l'avoisine. D'après une pièce de procédure d'une authenticité incontestable, conservée aux archives départementales de l'Aude (B, 1,144, n° 3) et dont le travail de M. Poux contient le résumé succinct et fidèle, l'application en question ne remonte pas au-delà du 28 novembre 1781. A cette date, une certaine Marguerite Azéma, femme d'un boulanger de la Trivalle, du nom de Sendry, se jeta dans le puits qui porte son nom, à la suite d'un accès de folie. Vivement émue par ce tragique événement, l'opinion publique en a perpétué le souvenir par cette appellation jusqu'à ce jour assez mystérieuse, « *la Sendrino* » dans laquelle, entre autres, un récent historien de la Cité a cru voir bien improprement un « *diminutif d'Alexandrine* ».

M. Poux annonce que son travail sera inséré dans un des prochains numéros de la *Revue méridionale*.

M. le Président distribue entre les membres présents les publications périodiques dont il sera rendu compte à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 5 Juillet 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. DODU, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, CARDES, P. CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CORNAC, CROS-MAYREVIEILLE, DODU, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, MAS, MAURE, MULLOT, POUX, PULLÈS, RENAUX, RIVES, T. SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur une nouvelle proposition de M. le colonel Grillières, la plaque de marbre que la Société avait décidé, dans sa séance du 7 juin, de placer sur l'immeuble qu'elle occupe, sera remplacée par un panneau de bois recouvert d'une plaque de verre.

M. Poux demande si la Société compte livrer bientôt à la publicité le travail de notre regretté collègue, E. de Teule. intitulé : *Annales du prieuré de Notre-Dame de Prouille,* qui est depuis longtemps achevé d'imprimer.

Ce travail fourmille d'erreurs dûes, non à son auteur, mais à feu J. Doinel à qui la publication en avait été confiée. Il importe avant tout de les signaler afin que la responsabilité de la Société qui a pris l'œuvre sous son patronage soit complètement dégagée.

Une Commission composée de MM. l'abbé Baichère, Mullot, Poux, Pullès, est chargée de l'examen de ladite publication et de fournir un rapport dont les conclusions serviront de base aux décisions de la Société.

M. le Trésorier présente ses doléances au sujet de l'état

critique de nos finances. Une Commission composée de MM. l'abbé Baichère, Gavoy et Poux est chargée de rechercher les moyens d'augmenter les ressources de la Société.

M. l'abbé Baichère rappelle que, dans la séance du 5 juillet 1896, notre collègue E. de Teule fit la communication suivante :

« On constate, à l'est de Carcassonne, près de l'enclos « de l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, l'existence « d'un cimetière qui paraît n'avoir servi que pendant les « épidémies, tous les squelettes étant incrustés dans une « épaisse couche de ciment et de chaux. Dans les terres « ramenées à la surface. on ne trouve que des médailles « religieuses, notamment celles de Notre-Dame de Mont-« serrat ».

Les squelettes découverts à l'ouest du cimetière Saint-Vincent et dont il a été fait mention dans les séances précédentes étaient également incrustés dans des pierres cimentées avec de la chaux, comme on peut le constater facilement par les débris de ce mortier que l'on trouve çà et là sur le sol. On pourrait même en conclure que les habitants de Carcassonne, fixés déjà sur la rive gauche de l'Aude, avaient, en temps d'épidémie, leur cimetière sur le coteau de Grazaille, à quelques mètres seulement de l'emplacement actuel du cimetière de Saint-Vincent.

M. J. Poux ajoute qu'il a découvert dans notre intéressant dépôt des archives de l'Aude une pièce relative à une épidémie de peste qui aurait sévi à Carcassonne en 1628. Notre collègue se demande s'il ne faudrait pas attribuer à cette épidémie l'origine des sépultures signalées par M. le chanoine Charpentier et par M. l'abbé Baichère. De nouvelles recherches pourront peut-être nous fixer sur ce point de notre histoire locale.

M. l'abbé Baichère présente un travail intitulé : *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction publique dans les communes de l'Aude de 1790 à 1807.*

Ces notes recueillies par notre collègue aux Archives départementales dans une *Statistique générale du Département de l'Aude,* année 1807, servent, pour ainsi dire, de complément à un travail de même genre publié par M. Camille Bloch, ancien archiviste, en 1894, sous le titre : *L'instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution Française.* Tandis que M. Bloch s'est tenu exclusivement, dans son étude, à des idées plutôt générales, M. Baichère entre dans les détails, il indique les moyens d'instruction populaire que possédaient 138 communes de l'Aude en 1807 et, à ce sujet, il fait ressortir les aptitudes pédagogiques des éducateurs de la jeunesse à cette époque, les variations des rétributions scolaires payées par les parents et enfin les principales matières enseignées dans les écoles élémentaires.

Ces notes montrent, en outre, que l'instruction secondaire se bornait, à cette époque, à l'enseignement de la langue latine et aux humanités ; il y avait des écoles pour l'instruction secondaire dans les quatre villes du département et dans les villages suivants : Belpech, Caunes, Coursan, Cuxac-d'Aude et Leucate.

Le travail de M. l'abbé Baichère détermine d'une manière précise et avec preuves à l'appui le nombre d'écoles primaires et secondaires qui existaient dans l'Aude à la fin de la Révolution Française.

M. le chanoine Charpentier donne communication de la lettre suivante trouvée parmi de vieux papiers achetés à un chiffonnier. Cette lettre porte la suscription suivante :

« Monsieur Maragon,
« Receveur général du département
de la Haute-Garonne
Toulouse.

« Bagnères-de-Luchon, ce 6 octobre.

« Voici, Monsieur, une autorisation que S. M. l'Impératrice a envoyée à sa cousine Mlle de Tascher et que cette

dernière me charge de vous faire parvenir. M. Daran qui vous remettra ma lettre veut bien se charger de traiter cette affaire avec vous, Monsieur.

Recevez l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre servante.
De Folard.

Au verso sont inscrites, probablement de la main de M. Maragon, les mentions ci après :

« Monsieur le Receveur général du
Département de la Haute-Garonne

« Je vous autorise à délivrer à Mademoiselle de Tascher la somme nécessaire pour son voyage. Je donnerai ordre que cette somme vous soit remise sur la note que vous enverrez au secrétaire de mes dépenses ».

« A Saint-Cloud, le 17 septembre 1807.
Joséphine (*signé*).

« J'ai reçu de Monsieur le Receveur général du département de la Haute-Garonne la somme de neuf millle francs le douze octobre 1807.

« Stéphanie Tascher de la Pagerie (*signé*) ».

Cette lettre est intéressante en ce sens qu'elle est adressée à un enfant de l'Aude (M. Maragon était originaire de Carcassonne), et qu'elle confirme les goûts de dépense bien connus de Joséphine.

M. C. Renaux présente l'analyse du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 2e trim. 1903. Il y signale un article de M. Paul Lemaître sur *le passage de Napoléon à Gap, le 5 mars 1814*, extrait d'un manuscrit du secrétaire général de la Préfecture, Farnaud.

Cet article est d'un très vif intérêt, comme tous les souvenirs personnels qui se rapportent à cette période fameuse des Cent jours. Ce fonctionnaire royaliste, qui prend tous

les moyens pour éviter de voir Napoléon et qui finit par tomber dans ses bras, offre un curieux exemple de ce qui arriva alors à beaucoup d'autres.

M. David Martin, dans une note sur la *Faune Mammalogique des Hautes-Alpes*, nous apprend que l'ours, le gypaëte y existent encore, qu'il y a des lynx (loup-cervier) dans le massif de Guillestres et celui de Cervières, et des hermines dans la montagne des Orres.

M. J. Roman étudie *les prétendus Monuments sarrazins des Hautes-Alpes*. Certainement, les Sarrazins sont venus dans les Alpes du Dauphiné ; mais ils ne paraissent pas y avoir eu des établissements bien fixes, comme ils en eurent en Savoie. Il résulte de l'examen que l'auteur de cet article a fait des monuments qui leur sont attribués que, en réalité, aucun n'est d'eux dans le département des Hautes-Alpes.

M. Baichère rend compte du *Dictionnaire des Institutions, Mœurs et Coutumes du Rouergue*, par M. H. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron.

C'est un travail de longue haleine, fort bien conçu et admirablement rédigé, où l'on trouve, article par article, avec de nombreux détails se rapportant à la région du Rouergue, tout ce qui intéresse l'histoire locale et l'archéologie. Cet important ouvrage contient cinq cents pages environ, petit in-4° ; les matières y sont disposées sur deux colonnes.

En terminant cette analyse, M. Baichère lit un passage de l'introduction où l'auteur dit, avec raison, que les cèdes des notaires lui ont été d'un grand secours dans la rédaction de son travail et fait des vœux pour que les documents anciens, confiés aux soins des notaires, soient versés le plus tôt possible aux archives départementales où ils seront classés plus méthodiquement et surtout mieux conservés et plus utilement consultés.

M, Poux fait remarquer qu'il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir satisfaction à ce point de

vue. Pour sa part, il s'est toujours heurté à une résistance qu'il ne peut pas s'expliquer. Dans notre ville, notamment, ses démarches n'ont abouti qu'auprès d'un seul notaire. Quant aux autres, ils se sont catégoriquement refusés à laisser sortir la moindre pièce de leur étude, et ils ont même sévèrement blâmé leur confrère de sa façon d'agir.

M. Cros-Mayrevieille analyse l'étude de notre collègue, M. Bouisset, sur *L'Assistance médicale gratuite*, dont il fait le plus grand éloge.

M. Sarcos rappelle le concours d'appareils pour combattre la pyrale qui fut organisé, en janvier dernier, par les soins de la Société départementale démocratique d'encouragement à l'agriculture de l'Aude. Certains de ces appareils furent présentés comme étant l'émanation d'une idée nouvelle. Or, il n'en était rien, comme le prouve une très curieuse note publiée en 1845 dans les *Annales de l'Agriculture française*, par le docteur J.-C. Herpin (de Metz), *Sur divers moyens propres à la destruction de la Pyrale*. L'auteur critique le procédé de l'échaudage à l'aide de l'eau bouillante, tel qu'il était appliqué de son temps — tel d'ailleurs qu'il est encore appliqué de nos jours — et propose diverses modifications dont il indique les avantages.

I. — Emploi d'un jet simultané de vapeur et de liquides bouillants.

II. — Emploi de l'air chauffé à + 200 degrés C.

III. — Emploi de jet de flamme.

IV. — Emploi de gaz délétères.

Le vieux dicton « rien de nouveau sous le soleil » se trouve ainsi justifié une fois de plus.

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du Bureau.

Il est procédé tout d'abord à l'élection du président.

Le résultat définitif du scrutin donne :

M. Pierre Castel.............. 19 voix
M. Gavoy.................... 1 »

En conséquence, M. P. Castel est élu président de la Société pour l'exercice 1903-1904.

La Société confirme ensuite par acclamation M. Gavoy dans les fonctions de secrétaire, M. T. Sabatier dans les fonctions de trésorier et M. Sourbieu dans celles d'archiviste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 4 Octobre 1903

PRÉSIDENCE DE M. P. CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, BOUISSET, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CORNAC, FRONTIL. GAVOY, colonel GRILLIÈRES, MAURE, MULLOT, POUX, RENAUX, RIVES, SABATIER, SOURBIEU.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 5 juillet, M. Castel, en quelques mots partis du cœur, exprime tout d'abord ses regrets de ne pas voir à ses côtés M. Dodu, président sortant, que M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'appeler à une autre résidence. Puis, il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la présidence et promet de consacrer tous ses efforts au maintien du bon renom de notre Société et de contribuer dans la mesure du possible à sa prospérité. Cette allocution est accueillie par d'unanimes applaudissements.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant l'envoi en dix exemplaires du programme du 42e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 5 avril 1904.

2° Une lettre de M. G. Dodu, annonçant son départ pour

une autre résidence et exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

3° Une lettre de M. l'abbé Sabarthès qui, appelé à la résidence de Leucate, nous prie d'accepter sa démission.

M. le président regrette le départ de nos deux érudits collègues et déclare vacants les sièges occupés précédemment par M. G. Dodu et par M. l'abbé Sabarthès.

Conformément au règlement, il sera procédé, au cours de la prochaine séance, au remplacement de ces deux membres qui sont, à l'unanimité, proclamés membres honoraires.

M. Bouisset remercie M. Cros-Mayrevieille des éloges que celui-ci lui adresse dans son compte rendu de la thèse sur l'*Assistance médicale gratuite*.

M. Maure rappelle que parmi les papiers laissés par notre regretté collègue E. de Teule et dont la Société a eu communication, se trouvaient les procès-verbaux de la commune de Villasavary. Il demande ce que sont devenus ces procès-verbaux et souhaite vivement qu'ils puissent être retrouvés et remis au dépôt de nos archives départementales.

M. le colonel Grillières fait en ces termes le compte rendu du tome XXV du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*.

Ce bulletin contient plusieurs notes ou mémoires intéressants au point de vue géographique. J'y ai trouvé, en outre, un récit de la catastrophe de La Martinique, que je crois devoir vous signaler, moins pour en présenter une analyse que pour réfuter des erreurs et des théories que l'auteur développe à la fin de son mémoire.

Après avoir raconté, d'après des témoins oculaires, la catastrophe qui, le 8 mai 1902, anéantit la ville de Saint-Pierre, l'auteur rappelle les principaux phénomènes volcaniques qui, depuis Pompéi jusqu'à nos jours, ont fait plus d'un million de victimes. Ces perturbations de la surface de notre globe sont dûes, dit l'auteur, à l'introduction de l'eau dans des cavités souterraines assez profondes pour

que l'élévation de la température puisse produire des masses énormes de vapeur qui s'échappent par les volcans, entraînant avec elles des gaz et des matériaux incandescents.

Cette théorie est généralement admise et semble d'ailleurs parfaitement rationnelle : elle est subordonnée à l'existence du feu central, considérée comme certaine par les uns et révoquée en doute par les autres. Jusqu'ici, les opinions émises par l'auteur sont vraies ou tout au moins discutables.

Il n'en est plus de même quand il dit, avec le docteur Arnaudet de Corneilles, que le feu central existe par *l'énergie pesanteur*, c'est-à-dire que la pression exercée par une couche terrestre de cent mètres d'épaisseur sur le terrain situé au-dessous d'elle suffit pour déterminer l'augmentation de température de 3° constatés par l'observation. C'est là une erreur, à notre avis. En dehors des transformations chimiques, un corps matériel ne peut déterminer une augmentation de température que si la vitesse dont il est animé et par suite la puissance vive qu'il possède viennent à être détruits par un arrêt plus ou moins brusque ; mais il est inexact d'affirmer que « le feu intérieur n'est « autre chose que le résultat de la pesanteur, c'est-à-dire « le poids de chaque couche de terrain qui se transforme « en chaleur. »

Plus loin, le même docteur affirme que le feu intérieur, combiné avec le mouvement de translation de la terre autour du soleil, détermine le mouvement diurne de notre planète. Ce feu intérieur se meut suivant les rayons du centre à la surface ; mais par suite du mouvement de translation de la terre, ces rayons sont déviés et se dirigent suivant une courbe : ce serait la cause du mouvement de rotation de la terre autour de son axe. Il ne faut pas être bien exigeant pour se contenter d'une pareille démonstration.

L'auteur de cette notice nous apprend ensuite que ce

mouvement a été autrefois beaucoup plus rapide et qu'une révolution complète se faisait primitivement en deux heures, tandis que de nos jours cette durée est douze fois plus longue. C'est la première fois que je vois énoncer une pareille affirmation. J'avais cru jusqu'à ce jour, sur la foi des traités d'astronomie que j'ai eu entre les mains, que depuis les plus anciennes observations connues la durée du jour sidéral n'avait pas varié d'une fraction de seconde appréciable.

Ce ralentissement admis par l'auteur étant, d'après lui, dû à l'attraction des autres planètes, doit se continuer indéfiniment et par suite, fatalement, le mouvement diurne finira par s'arrêter.

« Comme la lune, alors la terre ne présentera plus au soleil « que le même hémisphère ; c'est alors que tout sera fini ; « elle ne possèdera plus de vie à sa surface ; l'air vital sera « nul ; les végétaux qui font aujourd'hui sa parure, les « animaux de toute espèce dont elle est peuplée, l'homme « avec ses passions d'amour, de gloire, des grandeurs, « tout aura disparu ; le froid intense du vide l'enveloppera « de toutes parts, les eaux se solidifieront par la congéla- « tion ».

Cette description terrifiante des malheurs qui attendent notre planète repose sur une erreur. L'auteur se trompe quand il affirme que le mouvement diurne de la terre se ralentit ; il se trompe encore quand il nous dit que la lune ne présente jamais au soleil que le même hémisphère ; c'est la terre qui voit toujours la même moitié de notre satellite quant au soleil, il éclaire successivement tous les points de la surface de cet astre. L'auteur termine en exprimant le vœu que les savants se livrent à la recherche des symptômes qui pourraient permettre de prévoir les troubles sismiques.

Jusqu'à ce jour on n'a constaté qu'une corrélation fort peu précise entre les phénomènes volcaniques et les variations des taches solaires dont les minima ont parfois coïn-

cidé avec les grandes pertubations de la croûte terrestre. Pour se soustraire aux ravages causés par les éruptions des volcans, le plus sûr moyen est encore d'éviter le voisinage des cratères qui vomissent la mort autour d'eux. Quant aux tremblements de terre comme celui de Lisbonne, qui fit cinquante mille victimes en 1875, il est probable que des secousses violentes produiront encore des catastrophes difficiles à prévoir et à éviter. « Rien ne nous assure, dit « l'auteur, que les volcans du centre de la France soient « complètement éteints et qu'un matin nons ne nous « réveillions pas, comme les Martiniquais, sous la cendre « brûlante ».

M. le chanoine Charpentier présente un jeton en bronze trouvé dans un champ au-dessous du lieu dit *La Justice*. On lit sur ce jeton, face : DE LA PREVOSTÉ DES MARCHANDS DE MONSIEVR DVLIEV; — revers : Mrs AVMAISTRE, DELAFONT DARESTE, CHOISITY, ESCHEVIN, 1792. De l'avis de M. Poux et de plusieurs autres membres, ce jeton n'a aucune relation avec notre histoire locale.

M. l'abbé Baichère fait remarquer que les jetons des xvie et xviie siècles étaient d'ordinaire plus minces que les pièces de monnaie courante ; ils servaient quelquefois aux ouvriers des manufactures comme de véritables *bons* qui leur permettaient de se procurer des denrées ou des vêtements pour leur famille dans certaines boutiques déterminées. Il ajoute que le mot ESCHEVIN, qu'il est facile de lire sur la médaille en question, semblerait indiquer que ce jeton appartient très probablement au nord de la France. On sait, en effet, que les échevins étaient des magistrats chargés de rendre la justice dans plusieurs communes des environs de Paris ; leurs fonctions et prérogatives répondaient à peu près à celles des consuls établis depuis les xie et xiie siècles dans les pays d'Etat du Midi, notamment dans le Languedoc. M. Poux, archiviste, se range à cette opinion et croit que le jeton présenté par M. Charpentier

provient d'une ville du nord de la France et a pu être apporté à Carcassonne par suite des relations commerciales si fréquentes que notre cité entretenait avec Paris et beaucoup d'autres villes importantes.

Ce jeton sera déposé dans les collections du Musée.

M. l'abbé Baichère entretient ensuite ses collègues d'une excursion archéologique qu'il a faite au mois de septembre dernier dans plusieurs villages du canton d'Alaigne. Il signale dans cette partie du Razès des ruines d'architecture militaire ou religieuse et plusieurs objets de culte encore conservés dans les églises et offrant de l'intérêt pour l'histoire locale.

A Belvèze, dit-il, on aperçoit quelques pans de mur, restes de l'ancien château que le comte de Toulouse reprit sur Simon de Montfort.

On peut admirer également le château du comte Dupuy Gustave de Belvèze, situé au milieu d'un beau parc soigneusement entretenu. Sur le pont, à l'entrée du village, on voit aussi une statue de la Vierge, en pierre grisâtre (grès de Carcassonne), de grandeur naturelle et provenant du couvent de Prouille, comme l'atteste une inscription gravée sur le socle.

L'église de Belvèze, restaurée d'abord en 1854 et une seconde fois depuis cette époque, est une œuvre de bon goût ; mais les peintures et les vitraux manquent d'art.

A Mazerolles, il y a encore une église fortifiée très bien conservée et fort bien bâtie en petit appareil, remarquable à l'extérieur autant par sa porte et ses fenêtres ogivales que par son clocher à arceaux ; toutes ces pièces d'architecture religieuse paraissent dater du XIIIe siècle ; mais peut-être faudrait-il en porter la date à une époque plus reculée, car le style paraît être celui de transition entre le roman et le gothique . L'intérieur de cette église est sans valeur archéologique et, pour comble d'ironie, les murs et les toitures de cet édifice ont été retassés par un mauvais plâtrier. A signaler encore, à l'ex-

térieur de l'église et attenant au clocher et au presbytère du côté de l'occident, des traces de fossé transformé en une sorte d'abreuvoir qu'on appelle *la gourgo* dans le langage du pays ; çà et là, dans l'intérieur du village, on aperçoit de vieilles murailles surmontées d'étages de maisons avancés sur poutres en bois, datant du XVIIe et du XVIIIe siècles; au bas du mur qui soutient le jardin du presbytère, se trouve une sorte de souterrain creusé directement dans un terrain constitué par une roche argileuse très dure (argilolite); ce souterrain ressemble à s'y méprendre à un silo des temps primiiifs ou préhistoriques.

A Bellegarde, ajoute M. l'abbé Baichère, il y avait autre fois un château-fort datant en partie du XIIe siècle, qui fut assiégé par Simon de Montfort; un incendie a détruit ce château, il y a quelques années : sur son emplacement, on a bâti une maison bourgeoise de style tout à fait moderne; toutefois, un grand puits ou citerne et un grand portail rectangulaire bâti en grès taillé de Carcassonne et fort bien conservé restent encore comme derniers vestiges de l'ancien château et des fortifications de Bellegarde.

L'église de cette commune, construite en 1736 et restaurée depuis peu de temps, est en style roman ; la grande arcade qui sépare le sanctuaire de la nef a ceci de particulier qu'elle est soutenue par des piliers monolithes ou d'une seule pièce en grès de Carcassonne (pierre de Villegly), sans moulures et sans chapiteaux ni ornements quelconques. Le chœur est très régulièrement voûté et la disposition des sept arceaux qui se rencontrent tous au sommet suivant une ligne droite produisent un effet assez singulier. A signaler également l'ancien clocher de cette église, présentant un escalier en pierre par lequel la foudre a pénétré dans la nef, dans un orage de fin septembre 1903, pour sortir du côté opposé après avoir simplement brisé deux ou trois briques du pavage.

Parmi les objets du culte qui se trouvent dans l'église de Bellegarde, M. l'abbé Baichère signale tout particuliè-

rement à l'attention des archéologues une statue de la Vierge, en bois sculpté (3/4 grandeur naturelle). Cette image, vénérée par les fidèles de la paroisse et placée dans la chapelle de Notre-Dame, parait remonter au XVIIe siècle, peut-être même au XVIe, si l'on a égard à la pose singulière de la tête ; la Vierge la rejette, en effet, presque complètement vers l'épaule gauche, en sorte qu'elle détourne ses yeux de Jésus, tandis que l'enfant regarde sa mère avec les marques d'une vive anxiété. La statue est posée sur une châsse de forme quadrangulaire qui lui sert de socle, vitrée et en bois sculpté, ornée de dorures originales assez bien conservées ; cet ancien reliquaire contient, paraît-il, plusieurs reliques de saints martyrs, mais les authentiques ont été perdues.

Dans la même église de Bellegarde, on aperçoit, aux fonts baptismaux, un baptistère en grès de Carcassonne, du XVIIe siècle, constitué par une grande cuvette percée au milieu et qui fut peut-être tout d'abord un bénitier. Cette cuvette repose sur un pied unique et de forme ronde avec moulures et ornementations en relief ; à la partie supérieure on lit, tout autour, les mots suivants écrits en toutes lettres (majuscules romaines) JESVS, MARIE, JOSEPH. CLEMENT DE BELLEGARDE. FAIT PAR LES DIMES PRENANS, 1681. Saint Clément est le patron titulaire de l'église de Bellegarde. La cuvette en questiou ou piscine mesure à sa partie supérieure 65 centimètres de diamètre et sa profondeur interne est de 32 centimètres ; la hauteur totale du baptistère, y compris le support, est de 1m 40 environ.

De nombreuses inscriptions portant des millésimes et les initiales de familles existant encore à Bellegarde sont encadrées çà et là dans les murs de façade des maisons situées à l'entrée de ce village, du côté du levant. M. Baichère cite quelques-unes de ces inscriptions qui sont presque toutes du XVIIIe siècle : P. L. 1773 — P. B. 1800 — F. O. 1769 — P. L. 1800 — C. F. 1805, etc.

Notre collègue ajoute ensuite qu'on lui a présenté à Bellegarde une magnifique croix processionnelle en argent d'une antiquité évidente, d'une ornementation remarquable par la finesse de l'exécution et pour la possession de laqnelle un musée du nord de la France aurait offert une somme très élevée. La longueur totale de cette croix est de 90 centimètres; on y voit représentée en relief sur une des faces l'image de Jésus mort sur la croix avec la tête surmontée d'un nimbe et au dessus un écriteau avec l'inscription INRI; sur l'autre face est fixée l'image de la Vierge, aussi en relief, avec les bras baissés mais étendus largement comme pour répandre plus de grâces et la tête surmontée également d'un nimbe en tout pareil à celui du Christ.

Les dessins et ornementations de toute sorte (fleurs, fruits, feuillages, figures d'anges, etc., etc.) qui décorent richement la croix sur toute la longueur et sur les deux faces, mais principalement dans la partie inférieure, en font un objet d'art d'une grande valeur. Il est difficile toutefois de déterminer exactement l'époque archéologique à laquelle se rattache cet objet de culte : peut-être faudrait-il le rapporter au XIIe siècle ; mais M. Baichère ajoute que si les bras du Christ étendus horizontalement, sa physionomie douce et grave, sa barbe courte et surtout ses cheveux séparés au milieu du front en deux longues tresses qui tombent sur les épaules, sont autant de particularités qui se rattachent à l'image du Christ avant le XIIe siècle et jusqu'au XIIIe, d'autre part, la tête du divin crucifié penchée sur l'épaule droite produit l'idée de la commisération plutôt que de l'amour, en même temps que les pieds attachés par un seul et même clou sur le support et le corps presque nu du Christ, usages adoptés au XIVe siècle, sont des signes artistiques qui doivent faire remonter la date de cette croix vers l'époque moderne. D'ailleurs, les possesseurs successifs de la croix ont pu y faire exécuter à plusieurs reprises des changements et des retouches, comme semblent l'indi-

quer quelques particularités d'ornementation dans la partie inférieure, qui rappellent les goûts des xve et xvie siècles ; on voit, en effet, qu'à cette époque surtout, on décora les croix rogatoires et processionnelles en les surmontant à la fois des images du Christ, de la Vierge ou d'un Saint.

M. Poux, archiviste, suppose, d'après la description assez détaillée donnée par M. Baichère de la croix processionnelle de Bellegarde, que cette croix doit appartenir plutôt au xive ou xve siècle qu'au xiie ; il ajoute que cet ancien objet de culte mérite d'être examiné très attentivement sous le rapport de l'art.

M. Baichère répond que la famille qui se trouve en possession de cette magnifique croix ne tient pas à s'en dessaisir, même momentanément ; toutefois, il sera facile d'en obtenir une photographie qui restera dans l'album de la Société des Arts et Sciences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 8 Novembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, CARDES, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CORNAC, CROS-MAYREVIELLE, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, MAS, MAURE, MULLOT, POUX, PULLÈS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du baptistère de Bellegarde dont il est fait mention dans ce procès-verbal, M. l'abbé Baichère fait remarquer que le baptême par immersion a été pratiqué dans notre région et plus particulièrement dans l'ancien diocèse de Carcassonne jusque vers l'année 1270. On lit, en effet, dans les Constitutions synodales de Bernard de Campendu, évêque de Carcassonne (P. Bouges) Mahul T. V, p. 421) : « *Volumus et mandamus quod infans natus*

« *quam citius commode fieri poterit baptizetur... in aqua* « *calida vel frigida, non in liquore alio, in vase mundo,* « *ligneo vel lapideo; si vero vas habere nequiverint aqua* « *super caput baptizandi vel super majori parte corporis* « *infundatur...* » On lit encore plus loin : « *Sed si tanta* « *aquæ copia haberi non possit ut infans in ea totaliter* « *mergi possit, cum scutella vel cypho seu vase alio, super* « *infantem a baptizante aquæ quantitas infundatur, et hunc* « *modum potissime observari consulimus, ut immersionis* « *periculum evitetur* ».

Il ressort de ce texte que le baptême par immersion avait été en usage jusqu'au XIIe siècle et que Bernard de Campendu, dans ses Constitutions, n'ordonnait pas encore formellement le baptême par infusion tel qu'il est pratiqué de nos jours; il ne faisait que le conseiller à ses prêtres. On peut donc dire qu'il y eut, au point de vue liturgique, une période de transition pour l'administration du baptême, pendant laquelle il était donné par immersion ou par infusion, suivant qu'il était facile ou non de se procurer un grand vase pour plonger l'enfant.

Il en résulte encore que les grandes églises devaient être pourvues de baptistères fixes, tandis que dans les paroisses rurales les vases ou baptistères étaient portatifs ; les fonts baptismaux tels que nous les voyons aujourd'hui dans nos petites églises ne remonteraient pas dès lors au delà du XIIIe siècle. M. Baichère ajoute qu'on trouve dans les Constitutions synodales du même évêque de Carcassonne d'autres pratiques très intéressantes concernant la liturgie ancienne de notre région.

M. le chanoine Charpentier rend compte de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* ; M. Maure des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* et M. le colonel Grillières du *Bulletin de la Société de Rochefort*. M. Renaux analyse le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 2e semestre 1903. *Les Documents inédits pour l'Histoire du Languedoc et en particulier pour celle de Narbonne*, de 1596 à 1632, publiés par M. Tissier, offrent un intérêt considérable au point de

vue de l'Histoire générale. Les agitations produites par les menaces des Espagnols avant la paix de Vervins de 1598 et par les mouvements des protestants de 1612 à 1617, les sièges de Montauban et de Montpellier en 1621-1622, la révolte de la Province et du duc de Montmorency à propos de l'établissement des élus de finances, reçoivent là des éclaircissemeuts précieux. La ville de Carcassonne ne joue qu'un rôle fort secondaire dans ces événements.

M. Poux signale dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 30, une note de M. J. de Lahondès sur le *Calice du Château de Cabaret* Aude. Ce calice est en vermeil. Il fut découvert, en 1554, dans les ruines du château de Cabaret par un sieur Pierre Soulières qui en fit don à l'église de Lastours et est aujourd'hui conservé dans l'église de Salsigne. M. de Lahondès en donne une description détaillée, accompagnée d'un dessin et s'applique à en faire remarquer la simplicité en même temps que la grande pureté de lignes et l'exacte harmonie de proportions réalisant la justesse de son emploi liturgique.

M. Mullot, rendant compte de la *Revue du Tarn*, présente quelques critiques au sujet du travail de M. Ed. Cabié sur Ponthus de la Gardie.

M. l'abbé Baichère dépose sur le bureau la *Table générale des travaux publiés dans les Mémoires de la Société des Arts et Sciences* de 1849 à 1900, dressée par lui. Cette table pourra être insérée dans le volume qui sera imprimé prochainement.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidants.

M. l'abbé Andrieu et M. Fages-Bonnéry ayant réuni la majorité des suffrages sont proclamés membres résidants de la Société.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 6 Décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, CARDES, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, FAGES-BONNERY, FRONTIL, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, MULLOT, POUX, PULLÈS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SARRAND, SOURBIEU.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues, MM. l'abbé Andrieu et Fages-Bonnery et donne la parole au secrétaire pour la lecture de la correspondance. Celle-ci comprend :

1° Les lettres de remerciement de M. l'abbé Andrieu et de M. Fages-Bonnery pour leur admission comme membres résidants.

2° Une lettre de M. le Préfet de l'Aude nous informant que le Conseil général de l'Aude a inscrit à son budget de 1904 la subvention de 1000 francs précédemment attribuée à notre Société.

3° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique contenant les instructions auxquelles devront se conformer les membres des Sociétés savantes qui désireront se rendre à Paris en avril 1904 pour assister au 42e Congrès.

4° Une lettre-circulaire de M. L. Joubin, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, faisant appel aux collectionneurs de province qui voudraient l'aider dans son travail d'organisation d'une collection aussi complète que possible des *Coquilles de France* par l'envoi des matériaux dont ils pourront disposer.

M. Bouisset et M. Maure adressent leur démission de membres résidants. M. le président déclare ouverte la vacance aux deux sièges occupés par nos collègues.

M. Poux, rapporteur de la Commission chargée de l'examen de l'ouvrage de E. de Teule, intitulé *Annales du*

Prieuré de Notre-Dame de Prouilhe, signale les erreurs qui se trouvent dans cette publication, erreurs qu'il faut imputer non pas à l'auteur, mais à celui qui avait été chargé de la diriger et de la surveiller, et conclut à la mise au pilon pure et simple. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à la majorité des voix : l'ouvrage sera détruit.

M. Gavoy donne à son tour lecture du rapport de la Commission des finances, dont toutes les conclusions sont également adoptées. Le projet de budget pour l'exercice 1903-1904 élaboré par ladite Commission est voté à l'unanimité.

Le secrétaire dépose sur le bureau un travail de M. l'abbé Sabarthès, curé de Leucate, ayant pour titre *Donation de Floranus et d'Anséria à l'abbaye de Lagrasse* (883 à 899), travail qui a été présenté au Comité des travaux historiques et justement apprécié en haut lieu. La Société remercie M. Sabarthès d'avoir bien voulu le lui offrir pour l'insérer dans ses Mémoires.

M. l'abbé Baichère fait passer sous les yeux des membres présents une petite pièce de monnaie trouvée récemment dans les fossés de la Cité. C'est un double-tournois frappé pour le Comtat-Venaissin, sous le règne d'Urbain VIII, par son légat. Jusqu'en 1670, les légats d'Avignon eurent le droit de frapper monnaie. Notre collègue donne la description suivante de cette monnaie :

Au droit : *Buste en profil du pape Urbain VIII*, portant courte moustache et barbiche, revêtu de la chasuble ; en légende : † VRBANVS VIII. PONT. MAX. Au revers, dans le champ de la pièce : *3 abeilles dont 2 et 1 ;* la légende : ANT. CAR. BARB. LE. AVE. 1640, dont la traduction est : Antoine, Cardinal Barberini, légat, Avignon, 1640.

On trouve assez souvent des pièces de monnaie de ce légat dans notre région ; au mois d'août 1872, M. Cazaban en offrait une de ce genre au musée de Carcassonne.

M. Baichère ajoute qu'on lui en a présenté une autre frappée sous ce même pape et du même légat. Cette pièce de monnaie provenait de Sainte Eulalie et portait le millésime de 1637.

M. l'abbé Baichère dit ensuite qu'au grand autel de l'église Saint-Pierre, à Rome, on trouve quatre fois les armes des Barberini (pape Urbain VIII) représentant trois abeilles. Urbain VIII étant lui-même apiculteur, ne se contentait pas de pratiquer la culture des abeilles en grand dans ses jardins pontificaux et d'exciter les prêtres et les laïques à l'imiter, mais il fit graver des abeilles dans ses armes ; il en fit même broder sur ses vêtements. On sait que dans la science héraldique, l'abeille étant considérée comme toujours soumise à son roi (nous dirions aujourd'hui à sa reine) est, en outre, très laborieuse; aussi a-t-on choisi l'abeille comme l'hiéroglyphe de l'obéissance et du travail. Dans les armoiries du pape Urbain VIII la présence des trois abeilles (que l'on serait tenté à première vue de prendre pour trois fleurs de lys) servait plutôt à rappeler les goûts particuliers du Pontife.

Notre collègue fait remarquer, en outre, que sous le pontificat de Urbain VIII, on publia un grand jubilé dont les curés de l'époque parlent assez souvent dans les anciens registres paroissiaux; le même pape accorda de nombreuses indulgences plénières lors de la visite des églises de notre région (notamment une indulgence plénière à l'église des anciens Pénitents Noirs de Castelnaudary, en date du 9 octobre 1641. Visite pastorale des églises de Castelnaudary, 16 août 1642). Peut-être pourrait-on rapporter à ces particularités historiques la présence des doubles tournois frappés sous le pontificat d'Urbain VIII, et que l'on trouve fréquemment dans notre département.

M. Baichère présente ensuite à la Société un poids ancien de la ville de Carcassonne, remontant au XIVe siècle et qu'on a découvert dans le village de Sainte-Eulalie. Il en donne la description suivante :

Au revers, dans le champ : Un agneau pascal, armé de sa banderole ; tout autour un grènetis ; en légende (avec lettres gothiques) : MEIA LIVRA DE CARCASONA ✝. Au droit, dans le champ : une grande et unique fleur de lys entourée d'un grènetis ; la légende est : PHILIPPVS REX ✝.

Ce poids en cuivre de forme ronde pèse exactement 200 grammes et représente l'ancienne demi-livre dont on se servait à Carcassonne au temps de Philippe de Valois (1328-1350) ; son diamètre égale 5 centimèt. 1/2 ; son épaisseur est de 1 centimètre. On sait que Philippe de Valois avait accordé de nombreux privilèges à la ville de Carcassonne après avoir confirmé ceux accordés déjà à la même ville par les rois, ses devanciers.

Parmi les poids de la Ville-Basse de Carcassonne qui se trouvent déjà au Musée, M. Baichère cite :

Un poids offert par M. Fonds-Lamothe, en 1847 ;

Un poids cédé par M. Escudié, en 1847 ;

Un poids de 1555, offert par la Société des Arts et Sciences.

En 1845, M. Auguste Escudié envoya également un poids de la Ville-Basse de Carcassonne du XVI[e] siècle d'une assez belle conservation ; une des portes de la Ville-Basse y est représentée sur l'un des côtés ; enfin, en 1875, M. Gavoy céda un autre poids de demi-livre orné d'un côté de tours aux armes de la ville avec la date 1555 et de l'autre orné de trois fleurs de lys avec la suscription : Henri II, Roy de France.

En 1887, Paul Raynaud avait également fait don au Musée de Carcassonne d'un poids en cuivre, de Toulouse, trouvé au bastion sud-est de la ville de Carcassonne, pesant 190 grammes et qu'il décrivit comme suit :

Droit : MEIA LIVRA DE TOLOSA. Revers : AN. M : CC. XXVIII. Dessins : clocher et clochetons de Saint-Sernin au droit avec, au revers, tours du Capitole.

Le poids de Carcassonne présenté à la Société par

M. Baichère paraît être un des plus anciens poids connus de la Ville-Basse, si l'on en excepte ceux de Saint Louis ; il est admirablement conservé et la Société forme des vœux pour l'acquisition de cet objet par le Musée de Carcassonne, dans le cas où le poids en question serait à vendre.

M. Baichère dit que le poids qu'il a l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société ne lui a été remis par le propriétaire que pour en donner la description exacte ; il fera tous ses efforts pour engager ce dernier à le céder au Musée de Carcassonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

MÉMOIRES

Récit du passage de Pie VII à Alzonne et à Moux

en février 1814

Je présente à la Société deux documents qui concernent le passage du pape Pie VII à Alzonne et à Moux.

Le premier est intitulé : *Détail sur le passage de S. S. Pie VII dans la ville d'Alzonne.* Il est du 3 février 1814. Le Pape arriva vers les onze heures du matin. Le procès-verbal rédigé par le maire, M. Faral, est ainsi conçu et nous dispense de tout commentaire :

MAIRIE D'ALZONNE

Détail sur le passage de sa sainteté Pie VII dans la ville d'Alzonne

« L'an mil huit cent quatorze, le trois février, vers les dix heures du matin, deux courriers expédiés par le gouvernement se sont présentés à la poste aux chevaux pour annoncer l'arrivée de sa sainteté pour les onze du matin.

« L'heure de onze heures advenue, sa sainteté est arrivé au relai de la poste ; le bruit d'un événement de cette importance s'étant répandu que de suite une foule de peuple de tout sexe et de tout âge tant d'ici que des communes voisines parut au faubourg de la Poste, manifestant le plus vif désir de voir le pontife. Sa voiture était déjà environné, les accens de l'admiration ne pouvait se lasser de contempler un prince si chéri.

« Plusieurs dames et autres personnes reçurent de sa sainteté la bénédiction. Des chapelets, des bagues et autres bijoux lui furent immédiatement présentês, elle

s'empressa de les bénir avec beaucoup de grâce, la foule augmentant prodigieusement, sa sainteté continua toujours à prodiguer sa bénédiction, et par un esprit de complaisance elle a daigné accorder quelques instants de séjour à notre petite ville, et sa haute bonté la porté accepter un déjeuné (M. le maître de poste qui a sa maison en état de construction a eu le plus grand regret d'être privé de l'honneur de lui offrir un azile).

« L'engagement pris par le prince, sa voiture a été surprise à brasse corps par la foule et conduite chez M. Deville, étant introduit dans l'appartement destiné il s'est présenté au balcon et a ainsi favorisé toute la multitude qui n'a cessé de l'admirer à laquelle il a encore continué à donner sa bénédiction.

« Rentré dans son appartement, sa sainteté a bien voulu prendre un déjeuné pendant lequel, tout ce qu'il y a avait de mieux, a eu l'honneur d'y être admis, et plusieurs dames lui ont baisé la pantoufle.

« Enfin l'heure de son départ étant advenue, Pie VII s'est de nouveau présenté au balcon. C'est de là qu'il a peu remarquer la continuité de l'augmentation populaire à laquelle il a donné derechef sa bénédiction et de suite il est monté en voiture pour continuer son voyage vers Carcassonne et le peuple a manifesté le plus grand entousiasme du grand événement dont il vient d'être témoin, duquel,

« Nous maire d'Alzonne avons dressé le présent détail pour être consigné dans les archives de la mairie afin que nos successeurs puissent en prendre connaissance en temps et lieu.

« Fait et arrêté en mairie d'Alzonne les jours mois et an que dessus.

« Collationné conforme :
« *Le maire d'Alzonne*,
« Signé : V. FARAL. »

Le second document est un extrait lui aussi des registres des procès-verbaux de la commune de Moux. Il est du

4 février 1814. Il est signé du maire, M. Janot. Plus étendu que le premier il est plus intéressant encore. Nous le donnons in-extenso également.

Ces deux pièces sont tirées de la série M. des Archives départementales.

Extrait du Registre des procès-verbaux de la commune de Moux

« L'an mil huit cent quatorze et le quatrième jour du mois de février, nous maire de la commune de Moux, arrondissement de Carcassonne, département de l'Aude, désirant autant qu'il est en notre pouvoir de perpétuer la mémoire du passage dans cette commune de sa sainteté le pape Pie VII, avons rédigé le verbal contenant les détails de ce passage mémorable, et dont la teneur suit :

« Après les Révolutions arrivées en France et en Italie, sa sainteté Pie VII résida pendant quelque temps au château impérial de Fontainebleau. Tout à coup le bruit se répandit quelle en était partie et quelle devait passer dans cette commune.

« Plain du désir de voir le souverain pontife lepeuple se porta en foule au-devant de sa voiture qui arriva effectivement ici le trois février à quatre heures du soir, sa sainteté descendit et logea avec sa suite dans la maison de M. Théron ex maire et maître de poste qui sentant tout le prix d'un pareil honneur a prodigué au chef de la chrétienté les soins les plus empressés.

« A peine entré dans son appartement le saint père reçut avec bonté Monsieur Théron et sa famille ; le maire et les principaux habitants de la commune qui précédés par M. Martin, curé de la paroisse, furent admis à baiser la main et le pied de sa sainteté de qui ils reçurent la bénédiction.

« Le bruit de l'arrivée du souverain pontife s'étant subi-

tement répandu, il se rendit de toute part des fidelles qui profitant d'une circonstance sans exemple dans les annales de la chrétienté venaient en foule recevoir la bénédiction du vicaire de J.-C.

« Monsieur de la Porte évêque de Carcassonne étaient de ce nombre, ce digne prélat s'entretint longtemps avec le St Père et ne le quitta que pour lui donner le temps de prendre un repas très court, après lequel plusieurs personnes furent encore admises à se prosterner aux pieds de Celui qui est une si digne image de la divinité sur terre.

« Ainsi se passe la journée mémorable de l'arrivée du Pape Pie VII dans cette commune.

« Pendant toute la nuit suivante le bruit des voitures qui arrivaient de toute part jusques de Toulouse annonçaient déjà l'affluence de monde que la piété appelait auprès du souverain pontife, en effet à la pointe du jour la maison de M. Théron et la place qui se trouve vis à vis furent occupés par uue affluence extraordinaire de monde.

« M. Trouvé Préfet du département ainsi que sa famille, M. de Caverrière sous-préfet de Carcassonne, et une foule de personnes de distinction furent admises aux pieds du St Père qui les reçut avec bonté. Sa sainteté fut surtout fort touchée du discours attendrissant dans lequel M. le Préfet lui exprima avec son éloquence ordinaire combien il sestimait heureux d'être l'interprête de ses administrés auprès du St Pontife pour lui peindre les sentiments dont ils étaient animés et recevoir pour eux sa précieuse et efficace bénédiction.

« Après avoir témoigné sa gratitude au premier magistrat du département, sa sainteté lui a présenté sa main à baiser, et lorsque M. le Préfet s'est courbé pour baiser encore son pied elle a voulu le relever, mais elle a cédé enfin à la résistence que ce magistrat a fait pour s'abaisser jusqu'aux pieds de celui qui est une si digne image de la divinité.

« Le St Père voyant sur la place un peuple nombreux

qui se pressait pour le voir, voulant satisfaire à cet empressement s'est présenté à la fenêtre, aussitôt l'air a retenti des cris de vive le pape et tous ces fidelles prosternés contre terre ont reçu sa bénédiction dans le plus grand recueillement. A huit heures et demie le souverain pontife est monté en voiture après avoir béni une très grande quantité de chapelets et de reliques appartenant aux fidelles qui étaient venus pour recevoir sa bénédiction.

« Les cris de vive le pape, vivat papa viva el san pare ont retenti de tout côté et ont accompagné sa sainteté qui est partie extrêmement satisfaite de l'accueil qu'elle a reçeü de tous les habitants de cette commune.

« Il serait difficile de peindre l'empressement, la joie, la vénération de tous ceux qui se sont rendus ici pour recevoir la bénédiction du souverain pontife, tous ceux qui ont été assez heureux pour le voir ont été pénétrés d'un saint respect, des larmes d'attendrissemeut ont coulé de tous les yeux et le successeur de St Pierre en a lui-même versé de reconnaissance.

« Et de tout ce dessus nous sus dit maire avons dressé le présent verbal pour demeurer dans les archives de la présente commune affin d'attester aux siècles avenir l'évènement mémorable qu'il rappelle.

« Fait à Moux, le jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme :
Le Maire de la commune de Moux,
signé : JANOT.

La Société voudra bien accueillir cette page de notre histoire moderne. Les événements pris sur le vif, racontés par les contemporains qui sont les acteurs de la scène qu'ils contemplaient, ont un attrait considérable. C'est pour ainsi dire la chronique, la relation vivante et vivace, c'est la photographie naïve d'un fait à la fois émouvant et précieux.

J. DOINEL.

NOTE

SUR

L'ABBÉ DE LUILLIER

La vie de l'abbé de Luillier offre cette particularité peut-être unique qu'il fut abbé commendataire sous Louis XVI et qu'il ne mourut que sous Napoléon III.

Jean-François-Hyacinthe de Luillier de Rouvénac naquit en novembre 1764, à Rouvenac, d'Adrien de Luillier, seigneur de Rouvenac, lieutenant au régiment de Dragons-Septimanie, et de Magdeleine de Béon-Cazeaux. Par son père et par sa mère, il était proche parent des Mauléon-Narbonne, seigneurs de Nébias et de Brenac, ce qui explique pourquoi il testa, le 20 nov. 1851, en faveur du marquis Alfred de Mauléon-Narbonne.

Les Luillier, qui portaient, en 1555 (1), d'azur à trois coquilles d'or posées deux et un, appartenaient à une famille de robe de Carcassonne. Au dire de Mahul, Jean Luillier, conseiller au Présidial de Carcassonne, trésorier du domaine de la Sénéchaussée à la fin du XVIe siècle, fut père de Gabriel, seigneur de Rouvenac et de Salvaza. Cette famille possédait aussi la seigneurie de Barbaira, qui fut vendue, en 1566, à Claude de Calmès, seigneur de Saint-Julien près Trèbes, par Jacques Luillier, conseiller-auditeur de la Chambre des Comptes de Paris.

---

(1) Cf. Mahul : *Cartulaire*, t. VI, 2e partie, p. 196. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de la province, le 16 novembre 1669.



Y avait-il parenté entre ce Luillier et le maître des requêtes du même nom, père du fameux Chapelle, dont le *Voyage* avec Bachaumont est resté célèbre? M. le Docteur Vigen, dans sa note sur le dernier abbé de Baigne (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, xxiiie vol. 1re livraison 1903), se fondant sur ce que le récit de Chapelle ne parle pas de parents rencontrés dans le Midi, au cours de son fameux voyage, semble en douter. L'argument n'est pas absolument probant. Chapelle et Bachaumont, il est vrai, ont bien traversé Carcassonne. Mais c'est à Pennautier qu'ils ont séjourné et encore bien peu de temps. De plus, à cette époque, les Luillier n'habitaient pas Carcassonne, mais Rouvenac. Enfin il ne faut pas oublier que Chapelle était enfant naturel et que sa qualité de fils illégitime ne lui permettait guère de frayer avec des parents aussi bien posés en province. Cette supposition de parenté est d'autant plus vraisemblable que les Luillier de Paris portaient à peu près les mêmes armes que les Luillier de Languedoc (1).

L'abbé de Luillier dut entrer fort jeune dans la cléricature. Car il est mentionné dans la *France ecclésiastique* de 1786 comme vicaire général de Mgr de la Cropte de Chantérac, évêque d'Alet, et comme doyen du Chapitre collégial de Saint-Paul-de-Fenouillet. Du moins, tout nous autorise à penser que c'est de lui qu'il s'agit. Il ne devait pas encore être prêtre, n'ayant pas vingt-deux ans. Mais, étant donnés les usages de l'époque, le fait de ces dignités et fonctions si vite obtenues n'a rien de surprenant

Grâce à l'influence de son père, ardent royaliste, et sans doute aussi à la protection de sa parente, la comtesse de Béon, dame d'atour de Mme Adélaïde, puis de Mme Elisa-

(1) Cf. *Les Généalogies des maistres des requestes ordinaires de l'hostel du Roy*, art. Luillier d'Ursine. Paris 1670.

beth, dont le portrait, peint par M[me] Vigée-Lebrun, orne encore le salon du château de Chalabre, il fut nommé, en novembre 1789, abbé commendataire de l'abbaye bénédictine de Baigne en Saintonge, en remplacement de l'abbé de Crillon, neveu de l'archevêque de Narbonne du même nom. Mais la Révolution ne le laissa pas jouir longtemps de son bénéfice.

Son père avait été député par la noblesse de la sénéchaussée de Limoux à l'Assemblée Constituante et, au dire de M. Vigen, n'émigra pas, ce qui lui permit de conserver ses biens de Rouvenac. Quant à l'abbé de Luillier, il se réfugia en Espagne et ne rentra en France qu'après le Concordat.

Lorsque Mgr de la Porte, évêque de Carcassonne, reconstitua son Chapitre cathédral, il porta le nom de l'abbé de Luillier sur la liste des premiers chanoines honoraires. Mais il est probable que l'ancien abbé de Baigne n'accepta pas ou ne put accepter ce titre. Car Mgr de la Porte le lui conféra de nouveau le 30 avril 1805. Nous le retrouvons ensuite vicaire général de Cahors. Mais nous ignorons s'il en exerça jamais les fonctions.

Ce qui est certain c'est qu'à la mort de Mgr de la Porte, il était revenu depuis longtemps dans son pays d'origine et qu'il s'était fixé à Limoux. Il dut s'applaudir de la nomination de Mgr de Saint-Rome-Gualy, qu'il avait connu avant la Révolution, et avec lequel il était uni par les liens de l'amitié. Dès avant son arrivée à son poste, le 13 février 1825, Mgr de Gualy lui écrivait (1) : « Je me félicite bien sincèrement que vous habitiez le diocèse de Carcassonne. Je me fais une fête de vous y voir dans peu et, quoique, suivant l'expression populaire de nos provinces, vous soyez

(1) Archives de l'Evêché de Carcassonne : Correspondance de Mgr de Gualy.

plus froid qu'une chaîne de puits, peut-être aurez-vous la force de faire quelques pas pour que nous ayons le plaisir de nous embrasser peu après mon arrivée. » En effet, le 6 juin suivant, Mgr de Gualy note dans son journal qu'il a reçu à sa table l'abbé de Luillier et l'abbé de Saint-Benoît, beau-frère de Mme de Saint-Benoît, née Sambucy, compatriote du prélat.

Quelle que fut l'intimité de l'évêque et de l'ancien abbé de Baigne, celui-ci n'en abusa pas. Mais il sut en profiter pour rendre service à ces concitoyens. C'est ainsi qu'il obtint l'érection de la succursale de l'Assomption de Limoux en cure de deuxième classe.

L'abbé de Luillier était très paresseux pour écrire et ne se décidait à le faire que lorsqu'il s'agissait de demander une faveur pour Nébias, Rouvenac ou Chalabre, ou pour son cher hospice de Limoux, dont il fut l'insigne bienfaiteur. L'évêque lui mandait le 30 novembre 1825 : « Si je suis obligé de trouver bon que vous ne m'écriviez que deux mots, vous qui passez les trois quarts de votre journée, seul dans votre cabinet, à côté d'un bureau qui renferme du papier toujours blanc, des plumes toujours nettes et une écritoire toujours pleine, j'espère que vous me permettrez de ne vous répondre que deux lignes, au milieu de ce tas d'occupations, de visites, de lettres, de demandes, de plaintes, etc., qui remplissent ma dolente vie ». Une autre fois, l'Evêque le plaisante non moins agréablement : « Vous me parlez de l'immense quantité de lettres que cette entreprise (la proposition d'un curé pour Nébias) vous a coûtées, soit avec moi, soit avec mes vicaires généraux en mon absence ! Mais, mon pauvre ami, vous oubliez donc que M. Crussol (le dernier curé de Nébias) vient de mourir et que certainement depuis son décès vous n'avez pas mis une seule fois la main à la plume ! Je ne puis pas croire que vous ayez voulu lui donner un successeur de son vivant et renouveler ce malheureux schisme qui nous a transportés, vous au-delà

des Pyrénées et moi sur un vaisseau négrier, et que c'est aujourd'hui seulement pour la première fois que vous vous occupez de Nébias ».

Mgr de Gualy eût sans doute voulu faire accepter une fonction à son ami. Le 18 juillet 1826, à la fin d'une lettre d'affaires, il lui disait : « Adieu, cher paresseux, vous prenez de longues vacances. Est-ce que l'approche du jubilé ne vous fait pas faire de salutaires réflexions? Pourquoi vous refuseriez-vous constamment de vous rendre utile? Mais, tel que vous êtes, je vous aime et je vous aimerai toujours de tout mon cœur. »

L'abbé de Luillier préférait sans doute son indépendance et le séjour de Limoux qui était devenu sa seconde patrie. Il consacra tous ses soins et sa fortune, qui était assez considérable, à l'agrandissement des bâtiments de l'hospice, dont il était vice-administrateur, à sa dotation et à son embellissement. Il s'éteignit, plein de jours et de mérites dans sa maison de la rue des Vieilles Prisons, section de la Justice, n° 39, le 25 Mai 1853, à onze heures du matin, âgé de 88 ans et 7 mois, et fut enterré le lendemain, selon son désir, dans le cimetière de l'Hospice, ne voulant pas se séparer des pauvres qu'il avait tant aimés.

Son éloge funèbre fut prononcé par M. Cazaintre, médecin de l'établissement. On chercherait vainement dans ce morceau d'éloquence officielle consigné aux procès-verbaux de la Commission administrative de l'hospice de Limoux, des détails intéressants sur la vie d'un homme qui avait vécu sous des régimes si différents et traversé tant de révolutions. Nous devons cependant en détacher ces passsages :

« Lorsque l'honorable défunt, de retour de l'exil, fut rentré dans sa patrie, que la tourmente révolutionnaire l'avait forcé de quitter, on le vit préférer une vie modeste aux honneurs élevés que son rang et son mérite auraient pu lui faire trouver dans l'exercice de son ministère, si

bien, je peux le dire, qu'il refusa l'épiscopat et que, s'il eût voulu, une distinction d'un autre genre eût brillé sur sa poitrine, Mais peu sensible à la gloire humaine, il n'eut qu'une passion, qui fut celle de faire du bien ; ce besoin de son cœur, la Providence qui veillait sur les pauvres, lui fournit bientôt l'occasion de le satisfaire dans toute son étendue.

« Nommé administrateur de Limoux en 1809, c'est dans cet asile de l'humanité souffrante qu'il concentra toutes ses affections et qu'il déploya principalement son immense charité ; et, nous devons le proclamer, ces quarante années qu'il a passées dans cette administration ont été marquées par des bienfaits de toute espèce.

« Aussi quelle métamorphose dans cet asile des pauvres, que nous avons vu à son berceau dans les langes de la misère et dont on contemple aujourd'hui l'agrandissement avec bonheur !

« Voyez toutes ces salles de malades, qu'il a fait construire et meubler ; et ces belles galeries où le convalescent peut à la fois se promener et respirer un air pur et ces établissements d'une grande utilité qui se sont élevés comme par enchantement au souffle de sa bienfaisance.

« Avant que ce triste sépulcre, qui vient de s'ouvrir pour les malheureux de notre cité, reçoive les précieux restes de celui dont la vie entière fut un tissu de bonnes œuvres, qu'il me soit permis d'émettre un vœu : je voudrais que sur cette pierre qui doit recouvrir de si vénérables dépouilles, l'on traçât sans faste cette inscription : « Ci-gît l'Abbé de Luillier » ; et en voyant ce nom qui dispense de tout éloge, les générations présentes et futures pénétrées d'un pieux respect s'inclineront sur cette tombe pour saluer le père des pauvres, le Saint Vincent-de-Paul de Limoux ».

L'abbé de Luillier ne devait pas demeurer longtemps au milieu de ses chers pauvres. Vingt-six ans après sa mort, en 1879, quand on créa la ligne du chemin de fer de

Limoux, le cimetière, se trouvant en face de la gare projetée, fut desaffecté pour livrer passage à une voie nouvelle. Les restes du digne prêtre furent alors versés dans le cimetière de la ville. Lorsque la fosse qui les renfermait fut ouverte, le corps et la bière n'étaient plus que poussière.

Mais la mémoire de l'abbé de Luillier demeure vivante dans le cœur des anciens habitants de Limoux. Deux portraits de lui existent dans la salle des délibérations de la commission de l'Hospice, dont l'un le représente en rochet et camail et l'autre sur sa couche funèbre. Dans ce dernier l'énorme bonnet carré qu'il portait toujours a été remplacé par la barrette.

Ses meubles et ses livres sont encore au château de Chalabre, où son souvenir n'est point effacé.

Léon CHARPENTIER.

Un Inventaire épiscopal à Alet

en 1763

Les inventaires, notariés ou autres, que nous ont légués les siècles passés offrent un grand intérêt en ce qu'ils nous renseignent exactement sur les usages de nos ancêtres, sur leur train de maison, leurs domestiques, leur fortune, leur mobilier.

Ce sont, avec les *Livres de raison*, des documents de premier ordre pour qui veut étudier de près la vie intime des hommes, grands ou petits, qui nous ont précédés.

Depuis une trentaine d'années, des travaux très attachants ont été faits d'après ces papiers jaunis. Quel érudit ne connaît les *Recherches* de M. E. Soulié sur *Molière et sa famille* et le volume consacré par M. Armand Baschet au Cabinet du duc de Saint-Simon? Tout dernièrement encore, les nombreux amis de Bossuet se réjouissaient de voir publier l'inventaire de la bibliothèque et des effets mobiliers délaissés par le grand évêque.

Sans doute ces vieux grimoires empruntent une grande partie de leur intérêt à l'importance des personnages à l'occasion desquels ils ont été rédigés. Mais tous ont cet avantage de nous faire mieux connaître une catégorie, une caste, une classe particulière d'individus, et, à ce titre, méritent de retenir l'attention du chercheur et du curieux.

Celui que nous avons sous les yeux et qui appartient

aux Archives de l'Aude,(1)est un des plus complets qui se puissent rencontrer. Il nous fait pénétrer dans l'intérieur d'une maison épiscopale en Languedoc, il y a près de cent cinquante ans, et nous initie en quelque sorte à la manière de vivre des évêques de province à cette époque.

Il forme un registre in-folio, relié en parchemin, de cinq cent cinquante et une pages, numérotées et paraphées, de papier timbré de trois sols de la Généralité de Toulouse, ainsi intitulé sur la couverture : « 1762 et 1763. — *Verbal de scellés et inventaire des meubles et effets délaissés par feu messire de Bocaud, évêque et comte d'Alet.* »

Nous nous proposons de l'analyser brièvement, en essayant de faire ressortir les points qui valent davantage d'être mis en lumière.

*
* *

Quelques mots d'abord sur le *de cujus*.

Joseph-François de Bocaud, ou selon la prononciation d'alors Boucaud, appartenait à une famille de robe de Montpellier (2). Il était fils d'Hercule de Bocaud, prési-

---

(1) Il n'était pas encore inventorié quand nous avons fait ce travail. Nous en devions la communication à feu M. Doisnel, ancien archiviste de l'Aude.

(2) Les Bocaud remontaient à Raoul ou Raulin Bocaud, procureur général à la Cour des Aides en 1477, et se sont illustrés par cinq générations de présidents à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles. Le plus célèbre d'entre eux fut Pierre de Bocaud qui finit par être intendant de police, justice et finances de Languedoc. Il appartenait à la religion protestante, mais se convertit en 1625. Les Bocaud étaient seigneurs de Jacou, Teyran et Clapiers. Leur nom s'éteignit avec la fille du dernier président de Bocaud, qui épousa M. de Masclary, trésorier de France. Ils avaient leur sépulture de famille aux Dominicains de Montpellier, aujourd'hui Saint-Mathieu. Leur hôtel était situé sur l'emplacement de l'ancien rempart et des douze pans de la Salle l'Evêque ; il se voit encore près de l'Esplanade, rue Salle l'Evêque, n° 12. Le Cardinal de Richelieu y logea pendant son séjour à Montpellier, en 1632.

Ils portaient comme armoiries : « D'azur à trois glands tigés et feuillés 2 et 1, surmontés d'une étoile, le tout d'or ». Cf. *Premiers présidents des Cours souveraines* (1603-1867) par Louis de la Roque, Montpellier 1878, in-8°.

dent de la Cour des Comptes, aides et finances de cette ville et d'Anne de Mariotte. Né le 12 janvier 1684, il fut tenu sur les fonts le 30 du même mois (1), dans l'église de Notre-Dame des Tables, par François de Lauzières, trésorier de France, et par Dauphine de Colonges, épouse de M. de Donneville, président au Parlement de Toulouse, représentée par Gabrielle de Gévaudan, veuve du président de Mariotte et sœur de la fameuse comtesse de Ganges, qui joua un triste rôle dans la vie du cardinal de Bonzy.

Nommé évêque d'Alet, le 17 octobre 1723, en remplacement de Jacques Maboul, qui eut en son temps une réputation d'orateur, l'abbé de Bocaud fut sacré le 11 juin 1724, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, par M. de Beauvau, archevêque de Narbonne, son métropolitain.

M. de Bocaud devait passer près de quarante ans dans son modeste évêché et y mourir. Son épiscopat n'offre aucun trait saillant et n'a pas d'histoire. Les loisirs ne devaient certes pas manquer au prélat. Aussi se créa-t-il une riche bibliothèque qui révèle un lettré. Mais il n'a rien produit et sa mémoire est aujourd'hui bien effacée. Nous le connaîtrons au moins par ses livres, grâce au précieux inventaire dont ils occupent la majeure partie.

Il mourut dans son palais le 12 décembre 1762 (2), la soixante-dix-neuvième année de son âge et la trente-neu-

---

(1) Voici l'acte de baptême : « Lan et le jour cy-dessus (30 janvier 1684) en présence des tesmoings soubsignés a esté baptizé François, aagé de dix et neuf jours, fils de Monsieur Philippe Hercule de Boucaud, président à la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier et de Madame Anne de Mariotte. Le parrain a esté Monsieur Fançois de Lauzière, trésorier de France, généralité de Montpellier, la marraine Madame Dauphine de Colonges, fame de Monsieur de Donneville, président du Parlement de Toloze, Madame Gabriele de Gévaudan, veufue de feu Monsieur le Président de Mariotte l'ayant tenüe (*sic*) pour elle ». *Signé à la minute* : Degat Revel, Duranti, Toiras, Calages curé.

(Archives municipales de Montpellier. Registres de Notre Dame des Tables G. G. 230, f° 245 verso).

(2) Voici l'acte de sépulture de M. de Bocaud, relevé sur les registres de la Cathédrale d'Alet conservés à la Mairie :

vième de son épiscopat, et fut enterré le lendemain dans le chœur de la cathédrale Saint-Benoît, du côté de l'épître, sans aucune pompe, par le curé archiprêtre d'Alet.

Le lendemain même de la mort de M. de Bocaud, le 13 décembre, à la requête du sieur Laurent Michel résidant à Carcassonne, procureur fondé des sieurs Louis Henri et Louis Pierre Sébastien Marchal, économes généraux pour la direction et administration des revenus temporels des archevêchés et évêchés de France et autres bénéfices à la nomination du roi, lorsque ces bénéfices venaient à vaquer, M. Marc Antoine de Maguelonne, seigneur et baron de Saint-Benoît, président et juge mage, lieutenant général en la sénéchaussée et juge présidial de Limoux, assisté de Vasserot, procureur du roi, s'était rendu à l'évêché d'Alet pour faire procéder en sa présence à l'apposition des scellés et à l'inventaire sommaire des objets trouvés en évidence et sur lesquels les scellés ne pouvaient être commodément placés. Cette opération ne dura pas moins de quatre ou cinq jours.

Un mois après, le sieur Michel requit la levée des scellés et demanda défaut contre les héritiers de l'évêque qu'il avait assignés dans la personne de Messire de Bocaud, président à la Cour des aides de Montpellier, qui n'avait pas donné signe de vie. Alors commença cet énorme inventaire, qui devait se poursuivre depuis le 17 janvier 1763 jusqu'au 28 avril de la même année, et dont le procès-verbal est heureusement parvenu jusqu'à nous.

« L'an mille sept cent soixante-deux et le troisième (*sic*) décembre, a été enseveli dans le cœur de l'église cathédrale d'Alet Monseigneur l'illustrissime et révérendissime messire François de Bocaud; natif de ville de Montpellié, évêque et comte d'Alet. Après avoir receu les sacrements dans sa maladie ; mort dans son palaix épiscopal le dousième du présent mois, à deux heures aprés minuit, dans sa soixante-dix neuvième année, la trente neuvième de son épiscopat. Les témoins ont été Antoine Bernard et Jean Mary ecclésiastiques de la présente ville qui ont signé avec moy ».

Signé à la minute : Bernard, Mary, Prax, curé et archiprêtre d'Alet.

Avant toutes choses, on s'occupa de vendre aux enchères, après publication par affiches, les quatre vieux mulets, le cheval, les litières et harnais, ainsi que toutes les denrées sujettes à dépérissement, aussitôt après leur estimation.

Depuis un mois déjà, les trois laquais du défunt, Laffite, Duval et Beaulieu, et un valet de peine avaient été congédiés. Il fallait régler leurs comptes. Duvillard, le maître d'hôtel, fut cité devant le juge-mage pour exhiber le cahier sur lequel il notait le paiement des gages aux domestiques de la maison, lui compris. Nous y voyons que les laquais recevaient chacun 90 livres par an et le valet de peine, Marc Caux, de Belvèze, 60 livres. Mathieu Bayle, valet de chambre, gagnait 300 livres, le chef de cuisine, un autre Bayle, également 300 livres. Le jardinier fleuriste de Monseigneur, Rougé, se contentait de 180 livres et Francœur, portier, de 120 livres. Le valet de chambre et le chef de cuisine furent, une fois payés, remerciés de leurs services. On ne conserva que le portier et le jardinier, préposés l'un à la garde de la maison, l'autre à l'entretien de l'orangerie « objet précieux et considérable », comme nous le verrons en son lieu.

Le lendemain comparurent Guillaume Debanis et Antoine Joffre, tous deux muletiers de l'évêque, au prix de 75 livres par an, Louis Guilhem laveur d'écuelles au prix de 48 livres, la veuve Nerige, Marguerite Reverdy, couturière lingère — la seule femme de la maison — au prix de 60 livres.

Tous ces serviteurs constituaient un *domestique*, comme on disait alors, fort modeste, eu égard aux usages du temps. A leur tête était le sieur Duvillard, maître d'hôtel, manière d'intendant avec de forts gages, 400 livres. Point de cochers, il n'y avait ni équipage ni carrosses. Dans l'écurie un seul cheval de selle pour les gens. Quant à l'Evêque, vieux, infirme, il allait toujours en litière. Encore les deux qu'il possédait au moment de son décès, étaient-elles assez médiocres. Car le sieur Pariot, sellier

de Limoux, jura en son âme et conscience, que la litière brisée en velours cramoisi, avec ses deux selles, ne valait pas plus de 180 livres et la vieille, garnie de panne ventre de biche, sans selles, plus de 60 livres.

Avec les fournisseurs auxquels il était dû quelque chose par l'hérédité, vint se présenter le chirurgien Captier, d'Espéraza, qui réclamait 405 livres pour les soins qu'il avait donnés à l'évêque pendant les vingt-sept jours que dura sa dernière maladie. Ses prétentions parurent excessives et il ne lui fut alloué que 324 livres, somme encore assez ronde pour un praticien de village, puisqu'elle représente un millier de francs d'aujourd'hui.

Les grains, avoine, orge, blé, qui remplissaient trois greniers, furent alors estimés par deux radeurs d'Alet. Qu'il nous suffise de dire, pour indiquer l'importance de ces provisions, qu'elles n'occupent pas moins de quinze pages du procès-verbal.

* * *

A la séance du 22 janvier, on vit apparaître le sieur Durand, marchand orfèvre de Limoux, nommé par le juge-mage pour faire l'expertise des bijoux et de l'argenterie du vieil évêque. Les bijoux étaient renfermés dans l'armoire du valet de chambre, qui en avait la garde. Ici, il convient de citer :

« Plus a été trouvé dans lad. armoire une montre d'or avec un cordon de soie rouge et un petit cachet de cornaline garni d'or, le tout estimé par led. sieur Durand, expert priseur, la somme de quatre-vingt-dix livres.

« Plus deux bagues d'or, dont l'une en amétyste et la seconde en grenat estimées par le susdit priseur vingt-quatre livres.

« Plus deux croix pectorales et une paire boutons de manche, le tout en or pesant trois onces un gros et demi estimés par le susd. priseur à raison de quatre-vingt livres l'une à la somme de deux cent cinquante-cinq livres.

« Plus une boîte d'écaille doublée et garnie d'or estimée par le susdit priseur à la somme de deux cents livres.

« Plus un bassin à barbe avec deux étuis à savonnette, le tout argent pesant cinq marcs six onces estimés par le susdit priseur à raison de quarante-huit livres le marc à la somme de deux cent soixante-seize livres.

« Plus une théière d'argent pesant deux marcs quatre onces estimée par le sieur priseur à cent vingt livres.

« Plus une bourse de velours cramoisi contenant quatre-vingt-dix neuf jetons d'argent pesant quatre marcs demi-once estimés par led. priseur à la somme de cent quatre-vingt-quinze livres.

« Plus un bénitier en croix et un cachet aux armes du feu seigneur évêque le tout d'argent pesant sept onces deux gros estimé par led. priseur quarante-trois livres dix sols.

« Enfin un cordon de croix (pectorale) à fil d'or estimé par led. priseur à une livre dix sols. »

On procéda ensuite à la levée des scellés apposés sur le buffet de l'office qui contenait l'argenterie. Malheureusement l'inventaire nous réservait ici une déception. Car cette argenterie est loin d'être complète.

« Premièrement trente-six cuillers et trente-six fourchettes d'argent pesant vingt-quatre marcs six onces estimées par led. sieur Durand priseur à raison de quarante-huit livres le marc à la somme de onze cent cinquante-deux livres.

« Plus vingt-quatre couteaux à manche d'argent estimés pesés par led. priseur six marcs et demi montant la somme de trois cent douze livres.

« Plus une écuelle avec son couvercle d'argent pesant trois marcs quatre onces et demie estimés par led. priseur à la somme de cent soixante-onze livres.

« Plus deux salières couvertes, nommées cuisinières, d'argent pesant deux marcs six onces, estimées par led. priseur à la somme de cent trente-deux livres.



« Plus quatre petites salières d'argent pesant un marc quatre onces estimées par led. priseur à soixante-douze livres.

« Plus un sucrier d'argent pesant deux marcs quatre onces estimé par led. priseur à cent vingt livres.

« Plus un moutardier avec la cuiller d'argent pesant sept onces et demie estimés par led. priseur à quarante-cinq livres.

« Plus dix grands flambeaux d'argent pesant quatorze marcs quatre onces estimés par led. priseur à six cent quatre-vingt-seize livres.

« Plus quatre petits flambeaux pesant six marcs deux onces estimés par led. priseur à trois cents livres.

« Plus un porte-mouchettes, deux éteignoirs et un bougeoir d'argent pesant deux marcs cinq onces et demie estimés par led. priseur cent vingt-neuf livres.

« Plus deux cuillers à potage, huit cuillers à ragout et une cuiller à olive, le tout d'argent pesant six marcs quatre onces estimées par led. priseur à trois cent douze livres.

« Plus une cafetière d'argent pesant trois marcs six onces et demie estimée par led. priseur à cent quatre-vingt-trois livres.

« Plus vingt-quatre cuillers à café, deux pinces à sucre, dix (*mot illisible*) led. Duvillard maître d'hôtel ayant déclaré qu'il s'était égaré deux des dits (*mot illisible*) estimées par led. priseur à trente sols pièce et de plus une cuvette huilière, compartiments et bouchons, le tout d'argent pesant six marcs trois onces et demie estimés par led. priseur à la somme de trois cent neuf livres.

« Enfin un bassin d'Eglise avec sa petite aiguière, une cuvette et deux burettes, le tout d'argent pesant quinze marcs trois onces estimées par led priseur à sept cent trente-huit livres ».

Tous ces articles, y compris le dernier qui faisait plutôt partie de la chapelle du prélat, montaient à 4,707 livres.

somme minime si on la compare aux treize mille livres que fut estimée l'argenterie de table de Bossuet. Mais le lecteur aura certainement remarqué que notre inventaire ne fait point mention de la vaisselle plate.

Or, les évêques, à cette époque, ne pouvaient se dispenser de ce luxe. Le sieur Michel représentant des économes généraux pour la direction et administration des revenus temporels des évêchés vacants ne l'ignorait pas. Aussi, requit-il le juge-mage de citer et de faire comparaître le maître d'hôtel et tous autres domestiques à l'effet d'être interrogés sur tous les meubles et objets mobiliers qui auraient pu être cachés ou enlevés, notamment l'argenterie et le carrosse. Car on se souvient qu'il ne s'en était trouvé aucun sous la remise. Le procureur du roi ne s'opposa point à cette enquête. Le juge-mage, après un interrogatoire en règle, reçut donc les dépositions des principaux domestiques, dépositions qui furent ensuite consignées au procès-verbal. Voici celle du maître d'hôtel :

« Et à l'instant de notre mandement le sieur Duvillard, maître d'hôtel dud. feu seigneur évêque, natif d'Amanzé, diocèse d'Autun en Bourgogne, âgé, comme dit, cinquante-cinq ans ou environ, sa main mise sur les saints Evangiles, a fait serment de dire la vérité.

« Interrogé sur le premier article des réquisitions et interpellations dud. sieur Michel économe, dont lecture lui a été faite par notre greffier,

« Répond qu'il y avait une plus grande quantité d'argenterie que celle mentionnée en l'état par lui remis et qui a été ci-devant inventoriée et qu'il porta lui-même de l'ordre de feu M. l'Evêque le surplus de l'argenterie à l'hôtel de la monnaie de Toulouse à la fin de l'année mil sept cent cinquante-neuf.

« Sur le second dont lecture lui a été aussi faite,

« Répond n'être point mémoratif de la vaisselle plate et argenterie qu'il y avait lorsqu'il entra au service de feu M. l'Evêque et n'être point en état d'en faire l'estimation

crainte de se tromper, qu'il est vrai qu'il lui fut remis lors de son entrée à l'évêché, un état de lad. vaisselle plate ou argenterie, lequel feu M. l'Evêque retira après que le répondant fut de retour de Toulouse et qu'il fut fait un second état qui est celui qu'il a représenté.

« Sur le troisième dont lecture lui a été aussi faite,

« Répond n'être point mémoratif de la quantité de vaisselle plate qu'il porta à la monnaie, qu'il ne peut en détailler les pièces, que ce fut de l'ordre de feu M. l'Evêque couché par écrit et en présence de la demoiselle d'Urban, nièce du seigneur évêque, que led. ordre lui fut remis, qu'il ne se souvient pas quelle somme il y en avait, non plus de ce qui fut payé comptant par le directeur de la Monnaie ni de combien était la déclaration que led. directeur lui fournit et qu'il remit l'argent comptant et lad. déclaration au seigneur évêque en présence de lad. demoiselle d'Urban et de feu M. Salvy, vicaire-général, qu'il ne sait qui est à présent détenteur de lad. déclaration.

« Sur la quatrième dont lecture lui a été aussi faite,

« Répond ne rien savoir du contenu au présent article si ce n'est qu'au commencement du mois de novembre dernier il arriva dans le présent évêché un séculier et un abbé ayant une grande malle avec lui derrière leur chaise, qui était fort pesante et qu'un seul homme ne put porter à la chambre, et qu'après trois jours de séjour led. séculier et led. abbé s'en retournèrent et emportèrent lad. malle.

« Sur le cinquième et dernier article duquel lecture lui a été aussi faite,

« Répond savoir pour l'avoir vu que le défunt seigneur évêque avait une chaise de poste garnie de glaces et à ressorts, qu'il y a environ trois ans que M. d'Urban, neveu de feu M. l'évêque étant venu le voir, emmena lad. chaise de poste du consentement dud. seigneur évêque son oncle qui donna ordre au répondant de la lui remettre avec les selles et harnais en dépendants. »

Le lendemain 27, fut interrogé Mathieu Bayle, valet de

chambre du défunt, qui déclara ne rien savoir sur les quatre premiers articles. Quant à la chaise de poste, il était mieux informé. Il expliqua qu'elle était doublée de velours de Hollande fleuri bleu, qu'il l'avait achetée lui-même l'an 1741 du sellier de la Reine, logé place des Victoires à Paris, où il avait accompagné son maître, qu'elle avait coûté quinze cents livres argent et la vieille chaise de poste de l'évêque pour retour, qui avait été estimée trois cents livres, et qu'il était bien vrai que M. d'Urban, neveu de l'évêque, l'avait emmenée trois ans auparavant, lors d'une visite qu'il avait faite à son oncle et du consentement de ce dernier.

Plus explicites heureusement que les témoignages du maître d'hôtel relativement à l'argenterie, furent ceux de Jean-Baptiste Bayle, chef de cuisine, et de Martin Vidal, de Vendémies, ancien laveur d'écuelles. D'après eux, il y avait quatre douzaines d'assiettes, six plats ronds d'entremets, six plats d'entrée, six de rôt, six plats à potage et deux moyens, en tout vingt-deux plats, quatre saladiers, un réchaud, deux sucriers et autres pièces qui furent toutes envoyées à la Monnaie de Toulouse, on ne sait pourquoi, par le vieil évêque, à l'instigation sans doute de son neveu et de sa nièce d'Urban, qui semblent avoir joué un rôle assez louche dans toute cette affaire.

*
* *

En même temps que l'argenterie, furent inventoriés la crosse de vermeil, pesant onze marcs une once, estimée, à raison de cinquante livres le marc, la somme de 556 livres 5 sols, un calice de vermeil avec sa patène, pesant quatre marcs deux onces, estimé 210 livres 10 sols, un autre calice d'argent avec sa patène, deux crémières, deux burettes et un petit bassin, pesant ensemble sept marcs, estimés 354 livres.

N'en séparons pas les ornements de l'évêque, qui ne

furent inventoriés que le 23 février par le tapissier Fabre, de Carcassonne, et dont quelques-uns paraissent avoir été fort beaux. On y trouve, parmi beaucoup d'autres insignifiants ou ordinaires, des morceaux d'une grande valeur. En voici quelques échantillons :

« ... un voile de calice seul avec une bourse de satin blanc d'un côté et cramoisi de l'autre brodé des deux côtés en argent et garnis d'une dentelle de même presque neufs estimés par led. priseur soixante livres.

« Une chasuble complète de taffetas d'Angleterre blanc d'un côté, cramoisi de l'autre, le tout brodé en fil d'or et garni d'une petite dentelle de même et une frange aussi de même aux bouts de l'étole et du manipule, le tout estimé par led. Fabre, priseur, la somme de trois cents livres.

« Plus une autre chasuble complète d'un petit damas fond blanc à dessin rouge parsemé d'une petite broderie en or, doublée d'un taffetas souci, garnie d'une dentelle d'or et d'une frange de même à l'étole et manipule, le tout propre et à mi-neuf estimé par led. priseur cent vingt livres.

« Plus une chasuble complète d'une moire en argent fond blanc d'un côté et couleur rose de l'autre, la croix à bande d'argent et autre bande rouge, brochée en argent, garnie d'une petite dentelle de même et une frange aussi de même aux bouts de l'étole et du manipule, estimée par led. priseur cent livres.

« Une chasuble complète d'un gros de Naples noir brodée en or et argent, garnie d'une dentelle de même avec une frange aussi de même aux bouts de l'étole et du manipule, le tout estimé par led. priseur cent cinquante livres. »

L'ornement des grands pontificaux devait être magnifique, à en juger par la description et par le prix :

« Un ornement complet composé d'une chasuble avec son étole, son manipule, deux voiles l'un pour le calice l'autre dit grémial, la bourse et une chape, le tout de moire rouge d'un côté et blanche de l'autre, le tout brodé

en or fin des deux côtés et garni sur les bords d'une petite dentelle d'or, ensemble deux tuniques et deux dalmatiques dont les deux de taffetas blanc et les autres de taffetas rouge, comme aussi deux paires de bas de soie de Paris à une croix brodée en or sur le devant, l'une blanc et l'autre rouge, trois paires gants de même dont deux rouges un en blanc garnis d'un galon d'or, une ceinture soie blanche garnie d'une frange en or et deux paires sandales damas à une petite croix brodée en or l'une blanc l'autre rouge, estimés en tout par led. priseur douze cents livres. »

Notons encore « une chasuble complète de moire de soie verte d'un côté et violette de l'autre brodée, des deux côtés en or et argent et soie d'une ancienne broderie, sur les bords d'une petite dentelle or et argent, et l'étole et le manipule et le voile d'une dentelle large or et argent, ensemble un rational taffetas violet et une paire bas damas même couleur avec une croix or et argent sur le devant » estimés 250 livres ; une « mitre drap d'or à broderie de même relevée en bosse » estimée 120 livres ; une « aube de batiste avec une dentelle fine de deux pieds de large sur dix pieds de longueur à mi usée », estimée 300 livres; un « rochet de batiste fine garni d'une dentelle fine de deux pieds hauteur sur dix pieds et demi longueur » estimée 300 livres ; deux autres rochets de batiste fine estimés l'un dans l'autre 150 livres.

*
* *

Dans une petite ville comme Alet, éloignée des grands centres et dépourvue de tout, on ne pouvait se passer de provisions, surtout si par sa position on était obligé de tenir table ouverte et de vivre largement. Aussi, ne devons-nous pas nous étonner qu'il y en eût et en quantité considérable au palais épiscopal. Notre inventaire nous révèle l'existence de denrées de toute sorte. Dans la boulangerie, outre tous les outils nécessaires à la fabrication

du pain et nombre d'ustensiles de ménage, on trouva 388 livres primes de lard salé en vingt-deux pièces, dix pièces de petit salé, cinq jambons de Bayonne, deux autres de moindre qualité, trois cents poires d'hiver, trois cents pommes blanches, deux cents pommes d'api. Le caveau sous la boulangerie contenait cent-vingt livres de graisse fine, deux cent cinquante livres d'huile d'olive, quantité de bouteilles de blanquette de Limoux, de Muscat, de vins de Malaga et d'Alicante, de liqueurs « domestiques » ou de Montpellier. Il est vrai que toutes ces bonnes choses sont estimées un prix à rendre jalouses les maîtresses de maison d'aujourd'hui.

Il en est de même du vin. La cave du bâtiment dit doyenné et celle qui était sous la chapelle ne renfermaient pas moins de vingt-huit tonneaux qui furent estimés 317 livres, dont vingt et un étaient remplis de vin rouge prisé 837 livres à raison de 9 livres la charge, plus sept tonneaux ou barils contenant six charges de vinaigre estimées 30 livres. Ce fut un sieur Philippe Menier, d'Alet, qui se rendit adjudicataire de tout ce liquide au prix fixé par les experts.

Le dessert occupait une grande place dans les repas de nos ancêtres. Tout ce qui le composait se faisait ordinairement dans la maison. Il n'est donc pas surprenant que dans l'une des pièces de l'appartement du maître d'hôtel se trouvassent trente-quatre pains de sucre, moins gros sans doute que ceux d'aujourd'hui, car ils ne pesaient ensemble que cent soixante dix-sept livres. La livre de sucre, à cette époque, coûtait 18 sous, c'est-à-dire près de trois francs de notre monnaie.

La bougie de table était aussi un véritable luxe. Il en arriva une caisse, à la fin de l'inventaire, que M. de Bocaud avait prié un habitant de Limoux de lui faire venir de Limoges. La facture s'éleva à 257 livres. Le port de Limoges à Limoux avait coûté 13 livres, 13 sols, 6 deniers.

Les confitures sèches, presque inconnues de nos jours,

étaient alors en grand honneur. Elles ne manquaient pas à l'évêché d'Alet. L'armoire appelée « étuve » contenait un grand nombre de ces confitures d'oranges, chinois, bergamottes, écorces de citrons de Gênes et les accessoires de fleur d'orange, canelle, nompareille, mascarons, pistaches, etc... Mais cela n'approche pas encore de l'armée de pots vernissés, énormes, renfermant les confitures liquides d'abricots, prunes, noix blanches, coings, cédrats, abricots verts, chinois confits, cerises, groseilles, marmelades d'oranges de Portugal, gelées de framboises, de guignes à l'eau-de-vie, capucines au vinaigre, etc... sans compter tous les ingrédients qui servaient à les préparer comme girofle, canelle, gingembre, mignonette.

Tout cet article des confitures liquides montait à plus de 218 livres.

La même armoire renfermait « trois plateaux avec une glace par dessus, garnie en découpure, servant pour le dessert » estimés chacun douze livres. Ce sont les surtouts si recherchés aujourd'hui par les amateurs. Il y avait aussi dans une boîte douze petits bouquets de fleurs artificielles destinés à garnir lesdits plateaux.

On doit bien penser après cela que la cuisine de l'évêché d'Alet ne respirait pas la misère. Comme Bayle, le maître queux, devait être fier lorsqu'il montrait aux visiteurs sa dinanderie aux reflets fauves et rutilants ! On y voyait vingt-huit casseroles, un grand passoir, un grand poëlon à queue, neuf marmites avec leurs couvercles, deux brassières avec une cloche et leurs couvercles, cinq plats, quatorze couvercles de casseroles, quatre tourtières, une lèche-frite énorme pesant huit livres, tout cela en cuivre neuf estimé avec les chaudrons, poissonnières et marmites, plus de 600 livres par Bertrand Moles, chaudronnier de Carcassonne.

L'étain y était également bien représenté avec ses quarante assiettes, ses plats et ses gobelets. Tous les ustensiles de cuisine, y compris la fontaine de l'antichambre en

cuivre et plomb, pesant en tout quatre-vingt-quatorze livres et net en cuivre cinquante livres, montèrent dans l'estimation à 789 livres. La faïence fut prisée près de 170 livres.

La salle à manger chez nos pères ne comportait généralement pas de luxe. On ne trouve dans celle de l'évêché d'Alet qne des tables ordinaires, fort grandes il est vrai, l'une de vingt-cinq, l'autre de douze et une troisième de dix couverts, plus une longue table de hêtre servant de buffet. Le beau buffet à deux corps en noyer, estimé 250 livres, était dans l'office. Cependant nous verrons bientôt que la salle à manger dite d'été, dans l'autre partie de l'évêché, était plus ornée.

Mais avant de passer à la visite des appartements, il nous faut revenir en arrière pour jeter un coup d'œil sur l'orangerie, accessoire obligé de toute demeure épiscopale à cette époque. En voici la description et estimation telles qu'elles furent faites par Jean-François Bonnet, fleuriste d'Alet :

« Premièrement un bergamotier avec sa caisse estimé trente-six livres.

« Plus un autre oranger appelé pomme d'Adam, estimé avec sa caisse trente livres.

« Plus trois autres orangers dits cédrats estimés avec leurs caisses trente livres chacun faisant en tout quatre-vingt-dix livres.

« Plus un autre oranger dit poirier estimé avec sa caisse trente livres.

« Plus vingt-sept orangers ou citronniers estimés par led. Bonnet priseur vingt-quatre livres avec leurs caisses ce qui fait en tout six cent quarante-huit livres.

« Plus neuf chinois dans des vases estimés avec les vases quatre livres chacun, ce qui revient à trente-six livres.

« Plus orangers sauvageons aussi dans des vases estimés trois livres chacun avec leurs vases ce qui fait six livres.

« Plus un cédrat avec son vase estimé trois livres.

« Plus deux orangers avec leurs vases estimés trente sols chacun, compris les vases, ce qui fait trois livres.

« Plus deux lauriers-roses dans leurs caisses estimés avec leurs caisses trois livres chacun, ce qui fait six livres.

« Plus deux vases dans lesquels sont plusieurs mises d'orangers estimés deux livres chacun, ce qui fait quatre livres.

« Plus quatre jasmins d'Espagne avec leurs vases estimés douze sols chacun, ce qui fait quarante-huit sols.

« Plus neuf vases dans lesquels il y a de petites mises d'oranger ou tubéreuses estimés quatre sols pièce, ce qui fait trente-six sols.

« Plus vingt-trois vases dans lesquels il y a des marcottes d'huile et autres fleurs estimés trois sols pièce, ce qui fait trois livres neuf sols. »

Le total des orangers, vases et autres objets ci-dessus énumérés et contenus dans l'orangerie s'élevait à 943 livres.

*
* *

Il est temps maintenant de pénétrer dans les appartements et de nous rendre compte du mobilier qui fut inventorié et estimé par le sieur Gabriel Fabre, tapissier de Carcassonne.

Rien ne subsiste aujourd'hui de l'ancien palais épiscopal où mourut M. de Bocaud, son successeur, M. de Chantérac en ayant détruit une partie et reconstruit l'autre sur un plan nouveau, dont nous pouvons encore constater l'ordonnance simple et élégante.

Du côté de la cathédrale, au midi, s'élevait un corps de logis isolé appelé « doyenné », appartenant au chapitre et loué 105 livres, pavillon plus modeste que le palais proprement dit et où l'évêque devait se retirer, pendant les gros-

ses chaleurs, pour jouir plus aisément de la vue de la rivière et des montagnes, en même temps que de celle des jardins arrosés par les canaux qu'y formait la petite rivière du Théron.

Au rez-de-chaussée se trouvait la salle à manger d'été ayant sa porte d'entrée sur le bosquet du Théron, au levant, et une fenêtre à balcon prenant jour sur le parterre au couchant.

Les scellés qui y avaient été apposés ayant été reconnus intacts par le juge-mage, on procéda à l'estimation des objets mobiliers garnissant cette pièce. Nous y remarquons « une tapisserie d'Aubusson en six pièces tirant onze cannes de cours sur quinze pans de hauteur plus que demi usée » estimée 110 livres ; plus « deux portières *ibertines* (*sic*) en fil façon point de Hongrie de dix-sept pans de hauteur et huit pans et demi longueur doublées d'une toile rouge de Paris » estimées 12 livres ; « un portrait représentant Louis XIV avec un cadre uni et doré, sur trois pieds de hauteur et deux pieds et demi de large » estimé 10 livres ; « quatre portraits à cadre doré sculpté sur trois pieds de hauteur et deux pieds et demi de large dont deux représentent M. et Mme la duchesse de Bourgogne, les deux autres représentant M. et Mme la duchesse de Berry », estimés 120 livres; « un tableau ovale à cadre doré sculpté représentant la Pentecôte » estimé 15 livres ; un autre « portrait ovale à cadre doré sculpté représentant M. de Pavillon, ancien évèque d'Alet » estimé 12 livres ; deux thèses sur satin, l'une avec sa gorge, l'autre à cadre doré et sculpté, estimées 7 livres.

A la suite du salon à manger d'été venait une chambre dite la chambre grise, dénommée ainsi à cause d' « une tapisserie sergette laine grise et fort usée » qui en recouvrait les murs. Les portières étaient de même serge de laine grise. Le lit, fort simple, fut estimé 110 livres. Trois thèses sur satin « six estampes en papier à cadre de bois noir », une « autre estampe représentant une descente de croix avec sa gorge et roulette dorée », un écran de damas

cramoisi, sont les seuls objets qui méritent ensuite d'être signalés. A cette chambre, comme au reste à toutes les autres, attenaient une garde-robe et un cabinet ou « bouge » pour le domestique de la personne qui l'occupait.

La chambre rouge du premier étage de ce pavillon n'offre guère plus d'intérêt. Notons cependant un lit à quenouille avec ses rideaux et soubassements de drap rouge, presque vieux, estimé 120 livres ; un « miroir de toilette à cadre de bois uni » estimé 12 livres ; six pièces de tapisserie dont deux de Bergame et quatre en point de Hongrie tirant neuf cannes et demie hauteur » estimées la somme modeste de 38 livres.

Les deux autres chambres devaient présenter le même aspect avec leurs lits à quenouilles, l'un garni de cadis violet à galons jaunes, l'autre d'une serge de laine dorée jaune, bordée d'un galon bleu. Signalons toutefois dans la seconde une tapisserie de toile peinte. Il est à remarquer que chaque chambre avait sa bassinoire, un réchaud de cuivre et un chauffoir d'osier.

Dans le même pavillon se trouvaient la cuisine, la chambre du chef, celle de son aide et la lingerie. Le linge de table en quantité considérable avait peut être été beau en son temps, car il renfermait de la toile de Béarn et des Flandres. Mais à la fin de la vie du prélat il était à peu près usé.

La chapelle, dans la cour, n'offrait rien de remarquable, hormis les ornements que nous avons décrits.

La prison ne devait pas servir souvent, car elle était pleine de bois. Quant à l'infirmerie qui se trouvait dans la cour d'entrée, elle était, au moment de la mort de l'évêque, occupée par un des muletiers malade, ces humbles serviteurs n'ayant alors d'autre chambre que l'écurie.

*
* *

Suivons maintenant le juge-mage, le procureur du roi, l'économe Michel, l'expert Fabre et pénétrons dans le

palais proprement dit, qui se composait de deux corps de logis flanqués de trois tours carrées. Nous y trouverons plus de luxe.

Au rez-de-chaussée, se présentait tout d'abord l'antichambre qui devait être assez vaste, garnie d'une « tenture de tapisserie de verdure composée de sept pièces » estimée 220 livres. La pièce principale du mobilier était certainement « un grand tableau représentant un Christ avec sa bordure de bois peint en marbre noir et des ornements aux angles et dans le milieu » estimé 120 livres. Nous y remarquons aussi un grand plan de Paris, de ceux que nous a laissés le XVIIIe siècle et qui sont si précieux pour la topographie ancienne de la capitale, treize chaises et un fauteuil de bois « à l'ancienne », recouverts de maroquin noir, un paravent de six feuilles garni de serge de laine rouge, sur les buffets des tapis de drap et de Turquie, un tapis de prie-Dieu de velours feuille-morte, un autre de drap violet, un lustre de fer doré estimé 24 livres.

Venait ensuite le « salon de compagnie », pièce la plus ornée de la maison. Le procès-verbal d'apposition des scellés complète heureusement sur ce point l'inventaire. La « pendule d'environ trois pieds de hauteur avec son piédestal et couronnement, dans une boîte d'écaille, avec des ornements de cuivre doré et couverte d'un rideau de taffetas bleu » fut estimée 120 livres ; les rideaux des deux fenêtres et deux portières en soie verte furent estimés le même prix. Les douze fauteuils de « canevas fleuri » « à l'ancienne » et le sopha pareil atteignirent 208 livres. Nous y remarquons aussi un écran assez grand en tapisserie, avec les armoiries en bois de l'évêque, et un autre en carton supporté par un pied en bois de noyer, une grande table en marbre incarnat avec son pied sculpté et doré en partie estimée 150 livres, une table à jeu, deux guéridons à pieds tournés, une table de tric-trac, une « tenture de tapisserie de haute lisse à personnages représentant plu-

sieurs sujets d'histoire en sept pièces » estimée 300 livres, un « tableau représentant Jésus-Christ en croix, avec sa bordure de bois noir à filets dorés » estimé 30 livres, à droite et à gauche une Nativité et une Adoration des Mages dans leur cadre doré estimés 160 livres ; quatre autres tableaux à cadre doré représentant l'un Esther, le second Moïse sauvé des eaux, le troisième le Jugement de Salomon et le quatrième une Cène estimés tous ensemble 320 livres ; un tableau ovale à cadre doré représentant un Cardinal estimé 40 livres. Au-dessus de la cheminée en marbre se dressait une glace à cadre doré d'environ deux pieds de hauteur sur trois pieds de large, que surmontait un tableau représentant Louis XIV, à droite et à gauche deux bras de lumière à deux branches en cuivre doré, le tout estimé 175 livres.

Au milieu de la pièce un « lustre de cuivre doré garni de verre blanc ou cristal à pendeloques d'environ quatre pieds de hauteur avec son fourreau de taffetas vert » prisé 360 livres.

L'ensemble de ce mobilier montait à un peu plus de 2,000 livres.

Laissons de côté pour le moment le cabinet de travail et la bibliothèque et, suivant les gens de justice, gagnons, par le grand escalier, le troisième étage. Là sont situées six chambres de domestiques occupées par les laquais et le jardinier, sans aucun intérêt. Mais à leur suite se trouve le garde-meuble, comme dans toute maison bien montée d'alors. Ici il faut citer :

« Premièrement une mitaine d'Aubusson fil double en verdure soie et laine, tirant neuf cannes courantes de la hauteur de treize pans », estimée 300 livres.

« Plus une pièce de tapisserie de l'histoire de Joseph de reste de la tenture de la salle de billard » 90 livres.

« Plus un garniment de lit d'hiver composé des pentes extérieures, bonnes grâces, le tout en canevas doublé de

satin blanc avec le ciel, dossier et couverture satin blanc » 250 livres.

« Plus six fourreaux de canevas en laines avec cartouches à petit point pour six dauphines » 120 livres, et d'autres tapisseries sans importance.

Voici le lit de voyage de l'évêque, dont celui-ci devait se servir dans ses tournées de confirmation :

« Plus un lit de campagne composé de son bois et ferrures, fourreau de drap rouge bordé d'une petite frange d'argent et deux porte-manteaux de cuir pour porter le lit, le tout estimé par led. priseur quatre-vingt-dix livres. »

Le reste, hardes usées de l'évêque ou de sa livrée, ne mérite pas d'être signalé.

En descendant au second étage, nous rencontrons d'abord la « chambre de la tour ou du capucin » qui n'offre rien de remarquable, puis la « chambre dorée » destinée aux hôtes et qui vaut que nous nous y arrêtions un instant, ne fut-ce qu'à cause du lit monumental.

« Premièrement un lit à l'ange, composé de son bois de noyer, d'une paillasse, un lit de plumes coutil de Flandres garni en duvet, deux matelas, une couverture finette, autre couverture blanche piquée, une courte pointe en taffetas vieux piquée, les soubassements bruns et le carré jaune, un petit couvre-pied toile de coton à carreau piqué, et la garniture dud. lit serge jaune ancienne, galonnée d'un galon bleu fil et soie, avec ses soubassements, ciel, dossier et pentes en découpures de satin bleu, le tout estimé par led. Fabre, priseur, deux cents livres ».

La tapisserie en point de Hongrie n'est estimée que 60 livres. Les chaises dauphines, comme du reste presque tous les sièges à cette époque, sont garnies de foin et de laine. Les fauteuils de paille ont au siège et au dossier des coussins de crin recouverts d'indienne. Notons aussi « un grand miroir de toilette à cadre de bois peint en vernis façon chinoise » estimée 20 livres.

Le maître d'hôtel, logé au même étage, a un appartement

composé de trois pièces. C'est une manière de personnage. Son lit est estimé 110 livres. Il a chaises et fauteuils, une tapisserie couvrant les murs, des estampes, un guéridon, dans sa garde-robe un bureau estimé 40 livres.

L'aumonier, le chanoine Affre, dont la chambre est contigüe à celle du maître d'hôtel est moins bien logé que lui. Son lit n'est estimé que 100 livres, sa tapisserie de Bergame 20 livres.

Au premier étage, nous rencontrons tout d'abord la salle de billard, vaste pièce tendue d'une tapisserie représentant l'histoire de Joseph estimée 333 livres, avec un petit panneau de verdure estimé 17 livres. Un grand billard à bandes rembourrées occupe le centre de la pièce. L'expert-priseur en fixe la valeur à 100 livres. Tout autour « sept grands bancs de bois couverts de mocades de différentes couleurs et garnis en foin » estimés 35 livres, au dessus des portes un tableau représentant les arts et une thèse en papier avec sa gorge ; aux fenêtres quatre grands rideaux de mousseline usés et rapiécés estimés tout de même 30 livres ; contre un panneau, des rayons chargés de livres que nous retrouverons plus tard ; çà et là des tables, un petit buffet, un écran à six feuilles garni de serge rouge.

Après le billard, la chambre rouge qui semble avoir été la chambre d'honneur, à voir son lit à l'impériale, à dossier chantourné, garni de taffetas cramoisi, avec son fourreau de serge de laine de même couleur, montant à 350 livres. Dix-huit fauteuils à « l'ancienne » couverts de taffetas cramoisi sont estimés 180 livres. Une « grande table bois de cerisier en pied de biche, le dessus de marbre de Caunes incarnat », atteint 90 livres. Un « écran à pied garni d'un côté en canevas à petit point et de l'autre en damas cramoisi avec son fourreau d'indienne » 30 livres. A la cheminée sont deux bras de lumière en cuivre à une branche ; aux murailles quatre tableaux avec leurs bordures sculptées et dorées, représentant un sujet d'histoire, la

Cène, la Vierge et l'Enfant Jésus, une Vestale tenant un tamis, estimés 40, 60, 50 et 80 livres.

La tenture de tapisserie en verdure et à fil double fabrique de Flandres devait être fort belle puisqu'elle est évaluée à 525 livres.

Nous voici enfin parvenus à la chambre de l'évêque défunt. Ce n'est plus la pièce banale qu'on donne à tout venant. Celle-ci doit porter l'empreinte du maître qui l'occupe, quoiqu'on attachât alors beaucoup moins d'importance qu'aujourd'hui aux mille petits riens qui constituent le *home* et qui reflètent plus ou moins notre personnalité. Le dix-septième et le dix-huitième siècles ne connaissaient pas les bibelots familiers qui tiennent si fort à cœur à nos contemporains. Ils ne s'entendaient pas davantage au confort tel que nous le comprenons maintenant. On en jugera d'ailleurs par l'expertise du tapissier Fabre, que nous reproduisons *in-extenso* :

« Premièrement un lit allongé bois noyer composé d'une paillasse, deux matelas, un lit de plume, traversin, une couverture de bourrette, autre couverture de mousseline blanche piquée, autre couverture d'indienne et d'un vieux et petit couvrepied, la garniture du lit d'une popeline soie et filoselle citron bordée d'un galon blanc fil et soie et par dessus une housse flanelle rouge, dépendant du lit d'hiver, le tout estimé par led. Fabre priseur trois cents livres.

« Plus six dauphines garnies en crin, couvertes d'un fourreau de la même étoffe que le lit estimées par led. priseur trente-six livres.

« Plus un fauteuil de commodité garni en crin et foin couvert d'une serge citron et son fourreau canevas en gros point estimé par led. Fabre priseur vingt livres.

« Plus une petite chaise garnie de paille estimée par led. priseur trois livres.

« Plus un fauteuil servant de chaise percée estimé par led. priseur six livres.

« Plus une table avec son tiroir bois de cerisier, le pied tourné, estimée par led. priseur cinq livres.

« Plus une petite table à écrire avec son tiroir, couverte de peau noire estimée par led. priseur quatre livres.

« Plus une table de nuit avec un pot de chambre de faïence, le tout estimé par led. priseur deux livres.

« Plus deux rideaux d'indienne avec leurs cordons servant à la même fenêtre estimés par led. priseur seize livres.

« Plus un pot-à-l'eau sans couverture avec sa jatte faïence estimé par led. priseur une livre.

« Plus les chenêts pelle et pincettes, le tout fer estimé par led. priseur douze livres.

« Plus les soufflets estimés par led. priseur une livre.

« Plus un carreau de pied garni en plume, le fourreau étant de refoulé bleu, le tout estimé par led. priseur deux livres.

« Plus un petit écran avec son pied, garni en canevas et taffetas, estimé par led. Fabre priseur six livres.

« Plus un bassinoir (*sic*) cuivre pesant huit livres estimé par led. priseur vingt sols la livre, ce qui revient à huit livres.

« Plus un petit bureau bois de hêtre peint en noir à trois serrures estimé par led. priseur vingt-six livres.

« Sur lequel bureau il y a certains livres et papiers desquels l'inventaire et prisée a été renvoyé à une autre séance attendu que led. Fabre priseur a dit que ce n'est point de sa connaissance, ainsi qu'il l'a déclaré dans la séance de ce matin.

« Plus un grand prie-Dieu à deux corps bois noyer estimé par led. priseur dix-huit livres.

« Plus cinq estampes papier estimées par led. priseur trente-six sols.

« Plus un tableau en papier à cadre sculpté et doré estimé par led. priseur quatre livres.

« Plus un grand tableau représentant Saint-François mourant peint à l'huile avec son cadre doré vieux estimé par led. priseur six livres.

« Enfin une tapisserie de popeline rayée jaune tirant sept cannes courantes sur quatorze pans de hauteur estimée par led. priseur quarante-cinq livres. »

L'estimation des meubles de la chambre épiscopale terminée, le 26 février, se produisit un incident. Le fidèle Bayle, valet de chambre du défunt depuis vingt-six ans, réclama avec instance, avant même qu'ils fussent inventoriés, tous les effets et hardes composant la garde-robe de son maître, y compris trois soutanes qui avaient été trouvées dans le garde-meuble, les croix pectorales, bassins d'argent, bagues, tabatière, montre, théière estimés par l'orfèvre un mois auparavant. Il fondait ses prétentions sur la coutume d'après laquelle, disait-il, la garde-robe des évêques appartenait toujours à leurs valets de chambre après leur mort, ajoutant que, lors même que cet usage n'existerait pas, il avait en sa faveur un testament de son maître en date à Montpellier de 1756, qui lui léguait tous ses effets.

Le procureur du roi ne l'entendit pas ainsi. Il contesta la coutume et déclara que, dans le cas même où il y aurait un testament, chose que d'ailleurs il ignorait, il fallait d'abord s'assurer des dettes actives et passives de la succession et que par conséquent on ne devait pas avoir égard aux réclamations du requérant. Le sieur Michel, économe, fit les mêmes oppositions au nom de ses mandants et le juge-mage ordonna de continuer l'inventaire tant des meubles garnissant la chambre dudit Bayle attenant à celle de son maître que des effets et hardes contenus dans la garde-robe du défunt.

On y trouva d'abord cinq robes de chambre comme on n'en voit plus aujourd'hui qu'au théâtre dans le *Bourgeois gentilhomme* ou le *Malade imaginaire*.

La première était en damas moire dorée (mordorée), brodée en or et soie, sans veste et vieille, estimée 20 livres la seconde en basin des Indes brodée en soie, doublée d'un taffetas cramoisi, demi usée et sans veste, estimée 30 livres;

la troisième d'indienne, doublée d'une toile de coton à carreaux, sans veste, estimée, 10 livres ; la quatrième d'indienne lilas doublée d'un vieux taffetas, usée et sans veste, estimée 12 livres ; la cinquième aussi d'indienne à carreaux, doublée d'une peluche blanche de laine et sans veste, estimée 8 livres.

Puis viennent un « manteau de lit de ras de Sicile fond café et à fleurs couleur d'or doublé de taffetas couleur café » estimé 18 livres, cinq soutanes, avec leurs vestes, de londrin de Carcassonne ou de drap de Sedan, des manteaux longs, un « habit court complet drap d'Elbeuf marron à bouton d'or doublé d'une serge en soie » estimé 20 livres ; un autre de camelot ; un troisième de drap de Sedan violet à boutons et boutonnières en or, des vestes, camails, culottes, des petits collets ou rabats en taffetas, un castor avec bourdaloue en or, du drap de Lodève en pièces, du taffetas cramoisi d'Angleterre, trois bonnets, l'un de velours noir brodé en or, un autre de gros de Naples lilas, brodé en argent, le troisième en basin des Indes, brodé en soie et or, avec une petite dentelle, des manches en peau d'agneau pour l'hiver, un pot à tabac estimé 10 livres, une provision de cire à cacheter d'Espagne, de chocolat de Montpellier, quantité de paires de bas de soie et de coton, coiffes de nuit, chemisettes, chaussons Rouen, mouchoirs fil façon de Béarn, quarante quatre chemises de jour estimées 308 livres etc..,, etc... On voit que ce brave Bayle n'avait pas trop mauvais goût en réclamant toute cette défroque et qu'il y eût certainemenl trouvé son profit, si on avait bien voulu la lui octroyer.

Deux séances ne suffirent pas à inventorier une garde-robe aussi bien montée. Il y fallut revenir et que de choses n'y découvrit-on pas encore, depuis une « seringue étain avec sa canule en argent » jusqu'à des queues de billard, un corbillon d'osier, des lanternes de chaises de poste, des bottes fortes, des rames de papier, une épée de deuil, une

pièce de tête à perruque, tout un attirail qui ferait aujourd'hui la joie d'un amateur d'antiquités.

*
* *

Cependant l'abbé de Chantérac, nommé dès le 2 janvier au siège laissé vacant par M. de Bocaud, se préparait à son sacre. Il avait arrêté Duvillard, maître d'hôtel de son prédécesseur, pour occuper auprès de lui le même emploi. Le 28 février, Duvillard qui avait été constitué, conjointement avec Bayle, gardien des scellés et effets inventoriés de la succession, demanda un congé d'un mois qui lui fut accordé pour rejoindre son maître à Moulins. Il fut remplacé, pendant son absence, par Jean François Bonnet, habitant d'Alet, « homme suffisamment capable et d'une probité reconnue » qui prêta serment le jour même et jura de s'acquitter avec conscience de ses nouvelles fonctions.

L'inventaire reprit avec l'estimation des meubles garnissant le cabinet de travail et la bibliothèque situés au rez-de-chaussée à côté du salon et qui communiquaient avec l'appartement de l'évêque par un escalier dérobé. C'est par là que se termine notre visite domiciliaire.

Le cabinet de travail, dont la fenêtre prenait jour sur le parterre, était simple et plutôt élégant. Comme sièges un sopha bois de noyer tourné, « couvert d'un fourreau de canevas en cartouche de petit point » estimé 50 livres, deux tabourets recouverts également de tapisserie et six dauphines de damas vert; point de tenture sur les murailles, en revanche de nombreux tableaux presque tous de piété. Un petit tableau ovale, sur soie et sous verre, de huit pouces de hauteur sans la bordure sculptée et dorée, représentant Jésus-Christ à l'agonie, est estimé 50 livres.

Un autre également sur soie représentant la Résurrection est prisé 20 livres. Deux tableaux sur toile se faisant vis-à-vis et représentant l'un la Madeleine et l'autre Jésus adolescent atteignent chacun 40 livres. L'*Ecce Homo*, dans

un cadre ovale, 50 livres ; la Mère de Douleurs, dans un cadre également ovale, 30 livres. Un petit tableau sur cuivre et sous verre représentant le Sauveur dans le Temple n'est prisé que 15 livres. Deux autres petits tableaux, la Mère de Chasteté et le Sauveur sont prisés l'un 20 livres l'autre 45 livres. Quels amateurs d'estampes ne seraient heureux aujourd'hui d'acquérir les deux portraits gravés de Le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, et de Taffoureau de Fontaine, évêque d'Alet, avec leurs cadres dorés et sculptés, pour la modeste somme de 4 livres ?

Une estampe représentant Pallas jure à côté d'une autre reproduisant le Saint-Suaire.

Enfin la galerie se termine par une Thaïs pénitente, miniature sur bois estimée 15 livres.

Sur la corniche du lambris qui entourait le cabinet, vingt-huit pots de faïence blanche et bleue, estimés 21 livres, mettaient une note gaie dans cet intérieur consacré à l'étude, en même temps que douze petites consoles à coquille, sculptées et dorées, supportant d'autres potiches ou vases de faïence et de verre, prisés ensemble 36 livres, alternaient avec les cadres sévères aux vieux ors fanés.

Le bureau grand en bois de hêtre « à pièces rapportées », c'est-à-dire en marqueterie et recouvert de peau noire fut prisé 50 livres. Une sphère et un globe terrestre en carton avec son pied de bois estimés dix livres et un quart de cercle avec son plomb et son cadran fait à la main, estimés trente sols complétaient l'ameublement.

La bibliothèque ne renfermait, comme il convient, que très peu de meubles, deux tables de noyer couvertes de peau avec leur tiroir, une écritoire de cuivre argenté, cinq fauteuils garnis en paille couverts de maroquin jaune, deux marchepieds ou escabeaux, trente-deux « pièces de terre cuite, d'un vernis noir, façonnés, servant d'ornement au dossier de la plus haute corniche de la bibliothèque,

les rideaux des fenêtres, tout cela n'atteignait pas cent livres. Le bois de la bibliothèque, n'ayant pas été estimé, devait être attenant à l'immeuble.

*
* *

Restaient à inventorier les livres qui se trouvaient tant dans la bibliothèqne que dans la salle de billard et dans la chambre de l'évêque.

Avant de procéder à l'estimation de tous ces volumes, on trouva bon de s'accorder un peu de répit. Le juge-mage, le procureur du roi et le représentant des économes généraux se séparèrent pour quelques jours.

Tous trois se retrouvèrent réunis le 9 mars avec Heirisson, libraire expert de Carcassonne. L'on se mit aussitôt à l'œuvre pour estimer cette énorme quantité de livres, dont le catalogue détaillé, avec les prix, occupe deux cent soixante-quatre pages de notre procès-verbal. La besogne ne devait se terminer que le 15 avril suivant.

On commença par inventorier les ouvrages trouvés sur des tablettes dans la chambre de l'évêque. C'étaient sans doute les livres de chevet. Il n'est donc pas sans intérêt d'en rapporter ici la liste complète :

Premièrement *Cornelii Taciti* in-12 elzévir estimé par led. sieur Heirisson, prisé trente sols, ci........................	1[l] 10[s]
Plus *Barclaii Argenis* in-16 elzévir estimé par led. priseur trente sols..	1 10
Plus *Barclaii Satyricon* elzévir in-16 estimé par led. priseur trente sols....	1 10
Plus *Danielis Heinsii Orationum* in-12 elzévir estimé par led. priseur, ci..	1 10
Plus *Danielis Heinsii Poematum* in-12 Lyon, estimé par led. priseur vingt sols..................................	1
Plus *Principia vitæ christianæ* par Bona in-12 estimé quinze sols, ci...............	0 15
Plus Mémorial de quelques conférences in-12 estimé par led. priseur dix sols..................................	0 10
Plus Catéchisme spirituel in-12 deux volumes estimés trente sols, ci..	1 10

Plus Défense de la Légion Thébéenne in-12 estimé quinze sols, ci	0 15
Plus les Soliloques de Saint-Augustin in-12 estimé par led. priseur huit sols	0 8
Plus *Pantheum Mythicum* in 12 estimé dix sols	0 10
Plus *Precum Brigitæ* in-18 estimé quinze sols	0 15
Plus les comptes faits de Barrême estimé par led. priseur quinze sols	0 15
Plus les Œuvres de Philippe Desportes, in-18 estimé par led. priseur quinze sols	0 15
Plus Dieu seul par Boudon in-32 estimé par led. priseur dix sols	0 10
Plus Règles des associés de l'Enfance in-24 estimé dix sols	0 10
Plus Esope grec et latin estimé par led. sieur Heirisson dix-huit sols in-18	0 18
Sallustius in-24 estimé quinze sols	0 15
Dévotion à Saint François-Xavier in-18 estimé dix-huit sols	0 18
De arte moriendi par Bellarmin in-24 *Coloniæ* estimé quinze sols	0 15
De septem verbis de idem (*sic*) in-24 estimé quinze sols..	0 15
De Ascensione de Bellarmin in-24 estimé quinze sols	0 15
Manuale episcoporum in-12 estimé dix sols	0 10
Liquidation d'intérêts in-12 estimé cinq sols	0 5
Cathéchisme chrétien par M. Olier in-12 estimé dix sols.	0 10
Instructions synodales par M. Godeau in-12 estimé quinze sols, ci	0 15
Catéchisme de Sens in-12 estimé cinq sols	0 5
Tragicum Theatrum, Londini, in-12 estimé trente sols, ci.	1 10
Gerardi J. Vossii de Studiis, 1658, in-12 estimé trente sols	1 10
Méditations de Saint Augustin et Saint Bernard in-18 2 vol. latin, estimé vingt-quatre sols	1 4
Considérations sur les affaires de l'Eglise in-12 broché estimé cinq sols	0 5
Apologia pro juramento in-12 parchemin estimé dix sols.	0 10
Estii orationes in-12 estimé dix sols	0 10
Satyre Ménippée in-12 relié en parchemin estimé quinze sols	0 15
Antonii Mureti in-18 en parchemin quinze sols	0 15
Plus Cicéron de la Nature des Dieux in-12 relié en parchemin estimé par led. Heirisson priseur dix sols, ci	0 10
Calendrier romain en latin avec figures in-24 estimé vingt sols, ci	1
Maximes ecclésiastiques in-12 estimé cinq sols, ci	0 5

Hesiodi et Theocriti grec et latin in-18 estimé vingt sols..	1	
Petrarca latin in-18 estimé vingt sols.	1	
Les saints désirs de la mort in-12 estimé cinq sols.	0	5
Auli Gellii in-18 estimé cinq sols.	0	5
De prœcipuis Grœcis in-12 en parchemin estimé cinq sols.	0	5
Solitude intérieure in-18 estimé cinq sols.	0	5
Pratiques pour se conserver, in-24 estimé cinq sols.	0	5
Pindari olympia et carminum poetarum 2 vol. in-24 grec et latin estimés deux livres.	2	
Office de l'Enfant Jésus in-24 estimé cinq sols.	0	5
Valerii Maximi in-18 estimé cinq sols.	0	5
Méditations et soliloques de Saint Augustin in-24 latin estimé dix sols.	0	10
L'Office de Cicéron par Durier in-18 en parchemin estimé cinq sols.	0	5
Satyre Ménippée in-18 en parchemin estimé vingt sols...	1	
Sancti Salviani in-18 estimé vingt sols.	1	
Felicitate sanctorum de Bellarmin in-24 estimé quinze sols.	0	15
Dialogues de la vieillesse de Cicéron in-18 en parchemin estimé par led. priseur cinq sols.	0	5
Manuel des Confesseurs par Grave jésuite in-18 latin estimé dix sols.	0	10
Paradisus animæ Christianæ in-12 estimé vingt-quatre sols.	0	8
Zodiacus Christianus, in-32 en parchemin, estimé par led. priseur, huit sols.	0	8
La règle et les constitutions du monastère de Saint-Eutrope in-18 estimé dix sols, ci.	0	10
Statuts synodaux du diocèse d'Alet in-12 estimé dix sols.	0	10
Charlemagne, poème in-18 estimé cinq sols.	0	5
Concilii Tridentini in-24 maroquin rouge estimé quarante sols.	2	
Pratique du sacrement de pénitence in-18 estimé cinq sols.	0	5
Historia plantarum in-18 figures estimé par led. priseur vingt sols.	1	
La componction par S. Ephrem in-12 estimé dix sols....	0	10
Traité des scrupules par M. Duguet in-12 estimé quinze sols.	0	15
Colloquia Erasmi in-12 estimé quarante sols.	2	
Miltonii defensio pro populo anglicano in-12 estimé trente sols.	1	10
La dévotion de Saint François-d'Assise in-16 estimé cinq sols.	0	5
Le catéchisme de Sainte Thérèse in-12 estimé dix sols...	0	10

Catéchisme historique de M. Fleury in-12 estimé trente sols........ 1 10

Ordonnances et Mandements de M. de Châlons in-12 estimé par led. priseur quinze sols........ 0 15

Catéchisme de Meaux par M. Bossuet in-12 estimé quinze sols........ 0 15

Ordonnances synodales de M. de Grignan, évêque de Carcassonne, in-12 estimé par ledit Heirisson expert-priseur dix sols........ 0 10

Idem de Sens in-8° estimé cinq sols........ 0 5

Idem de Luçon in-8° estimé cinq sols........ 0 5

Traité du devoir des évêques par Grenade in-12 estimé quinze sols........ 0 15

Catéchisme du jubilé in-12 estimé dix sols........ 0 10

Instruction du confesseur par Seigneri in-12 estimé 10 sols........ 0 10

Exercices de piété sur la règle de saint Benoît in-12 estimés dix sols........ 0 10

Calendarium martyrologi in-8° estimé dix sols........ 0 10

Vindiciæ contra tyrannos in-12 estimé dix sols........ 0 10

Lettres de Brutus et de Cicéron in-12 estimé cinq sols... 0 5

Ordonnances synodales de Grenoble in-12 estimé vingt sols........ 1

Abrégé de la vie de saint Paul in-12 estimé quinze sols 0 15

Esther tragédie in-12 estimé dix sols........ 0 10

Tablettes chronologiques de Marca in-12 estimé une livre cinq sols........ 1 5

Saint Augustin, de la véritable religion in-8° parchemin estimé quinze sols........ 0 15

Arithmeticæ practicæ in-12 parchemin estimé cinq sols... 0 5

Aristeæ de legis divinæ in-12 grec et latin parchemin estimé dix sols........ 0 10

Rhadamiste, tragédie, en parchemin estimé cinq sols.... 0 5

César latin in-18 parchemin estimé dix sols........ 0 10

Tragédies de Senèque latin in-18 estimé dix sols........ 0 10

Florus germanicus in-18 estimé dix sols........ 0 10

Magni Ausonii opera in-24 estimé quinze sols........ 0 15

Terentii comœdiæ in-24 estimé dix sols........ 0 10

Dyonysii Carthusiani opuscolorum in-18 estimé dix sols... 0 10

Thomæ Mori Utopia in-32 estimé dix sols........ 0 10

Sannazarii opera in-18 estimé dix sols........ 0 10

Justini in-18 estimé dix sols........ 0 10

Réglements pour les religieuses sainte Ursule 2 vol. in-24 estimés vingt sols........ 1

Hugonis Grotii de omni studiorum in-18 estimé dix sols.. 0 10

Suetonius in-24 estimé quinze sols	0 15
Devoirs des pasteurs de saint Grégoire en latin in-24 estimé huit sols	0 8
Via compendii Deum, Bona in-24 estimé dix sols	0 10
Petronii satyricon in-18 estimé quinze sols	0 15
Compendium manuale Berano in-24 estimé cinq sols	0 5
Plauti comœdiæ in-24 estimé vingt cinq sols	1 5
Pastor fido en italien in-24 estimé dix sols	0 10
Claudiani, in-18 estimé cinq sols	0 5
Ovidii Nasonis opera in-24 trois volumes estimés trente sols	1 10
Illustrium poetarum in-18 estimé dix sols	0 10
Histoire de la vie de Jésus Christ in-24 estimé dix sols	0 10
Historiæ parliamenti angliæ in-24 estimé dix sols	0 10
Epistolæ Ciceronis in-24 estimé quinze sols	0 15
Sleidami qualuor imperiis in-24 estimé quinze sols	0 15
Catullus, Tibullus in-24 estimé quinze sols	0 15
Silius Italicus de secundo in-24 estimé quinze sols	0 15
Les conditions de l'histoire par Silhon in-24 estimé cinq sols	0 5
Apulée, De l'âne d'or in-18 parchemin estimé cinq sols	0 5
Un psautier grec in-32 maroquin estimé vingt sols	1
Buchanani poemata in 24 en parchemin estimé quinze sols	0 15
Calendrier ecclésiastique 1740 in-24 broché estimé dix sols	0 10
Juvenalis et Persii satiræ in-34 estimé cinq sols	0 5
Manuductio ad cœlum par (*sic*) *Joanne* Bona in-24 estimé dix sols	0 10
Vellei Paterculi in-24 parcheminé estimé cinq sols	0 5
Flori epitonæ rerum romanarum in-24 estimé cinq sols	0 5
Recueil des censures de la faculté de Paris in-12 parchemin estimé dix sols	0 10
Statuts synodaux du diocèse d'Alet in-12 parchemin estimé cinq sols	0 5
Commentaria in syntaxes in-18 parchemin estimé cinq sols	0 5
Apologie de Socrate in-12 parchemin estimé cinq sols	0 5
Consolation de la philosophie in-12 parchemin estimé par led. priseur cinq sols ci	0 5
Explication des mystères in-12 parchemin estimé cinq sols	0 5
Histoire du commerce de France in-12 parchemin estimé cinq sols	0 5
Catechismus ad ordinandos in-12 estimé 10 sols	0 10
Apologétique ou défense des chrétiens in-12 parchemin estimé huit sols	0 8

Ordonnances synodales du diocèse de Toulouse in-12 parchemin, cinq sols	0	5
Idem de Metz en latin cinq sols	0	5
Catéchisme théologique in-12 estimé trois sols	0	3
Horatii in-24 estimé quinze sols	0	15
Papini Statii opera in-24 gâté estimé cinq sols	0	5
Catechismus ad parochos in-12 parchemin estimé dix sols.	0	10
Electre tragédie de Crébillon in-12 parchemin estimé cinq sols	0	10
Romulus tragédie de M. La Motte in-12 parchemin estimé cinq sols	0	5
Statuts synodaux de Narbonne in-18 parchemin estimé dix sols	0	05
Idem de Sens estimé cinq sols	0	5
Mandement de M. l'Evêque de Gap in-12 parchemin estimé cinq sols	0	5
De origine et atavis Hugonis Capeti in-8° parchemin cinq sols	0	5
Le miroir de la piété chrétienne in-12 estimé dix sols	0	10
Catéchisme d'Alet in-12 cinq sols	0	5
Bréviaire romain in-12 4 vol fripés estimé quatre livres	4	
Diurnal romain in-4° estimé trente sols	1	10
Supplément au bréviaire romain in-4° estimé vingt cinq sols	1	5
Œuvres de Coffin in-12 2 vol. estimé deux livres dix sols	2	10
Titus Lucretius Carus in-24 estimé cinq sols ci	0	5
Les psaumes de David mis en français par Marot estimé vingt sols	1	
Catalogue de la bibliothèque de M. l'Evêque de Montpellier in-8° 2 vol estimé vingt sols	1	
Idem de la bibliothèque de M. de Beauvau archevêque de Narbonne in-8° estimé quinze sols	0	15

Total 168 volumes estimés 106 livres 9 sous.

*
* *

Mais ce n'était là que le menu fretin. La salle de billard nous réserve des ouvrages plus considérables.

Dans les tablettes du côté de la cheminée, se trouvent en volume in-folio, tous les auteurs ascétiques saint Jure, Canisius, Berulle, sainte Brigitte, sainte Thérèse, Ludolphe le Chartreux, Guilloré, saint François de Sales, saint François Borgia, Rusbrock l'admirable ; en in-4°, des

recueils factices de mandements, de pièces curieuses pour l'histoire des évêchés, du clergé de France, et des Parlements, d'arrêts de toute sorte, d'oraisons funèbres, de factums pour ou contre la bulle *Unigenitus*, des livres de controverse, des grammaires et des lexiques d'hébreu et d'italien, toute l'histoire contemporaine de France et de l'étranger, encore des poètes latins, français, des romans comme l'*Astrée* de d'Urfé et *Robinson Crusoé*, Rabelais, les *Femmes galantes* de l'antiquité, la *Princesse de Clèves*, les *Contes* de La Fontaine, le *Comte de Warwick*, Cyrano de Bergerac, *Gulliver*, Marguerite de Valois, Brantôme, Bocace, *Manon Lescaut*, l'*Hexaméron rustique*, la reine de Navarre, quantité d'ouvrages de dévotion et de controverse, tout ce qui concerne la querelle du quiétisme et le jansénisme, des rituels et des bréviaires de nombreux diocèses, des vies de saints, l'*Art de vérifier les dates*, les *Mémoires* et *Lettres de Mme de Maintenon* par la Beaumelle, Mme de Staal, Fénelon, Fleury, Mme de Lambert, en éditions originales, les *Mémoires* de Michel de Marolles (1755), Bolingbroke, Rollin, Godeau, Malebranche, etc... Toutes les productions littéraires et historiques contemporaines venaient se ranger sur les tablettes, au fur et à mesure de leur apparition, à côté des ouvrages anciens, et témoignaient ainsi de l'étendue des connaissances non moins que de la curiosité toujours en éveil de M. de Bocaud.

Tout cet ensemble qui formerait à lui seul une bibliothèque respectable, comprenait un peu plus de neuf cents volumes et fut estimé par Heirisson 846 livres.

*
* *

Quant à la bibliothèque proprement dite, il n'entre point dans notre plan d'en donner la description complète. Il faudrait pour cela reproduire l'estimation entière, c'est-à-dire près de deux cents pages du procès-verbal et l'on comprendra que nous reculions devant une pareille tâche.

Qu'il nous suffise de dire que le prix fixé par Heirisson atteignit treize mille cinq cents livres qui équivaudraient à 30,000 francs d'aujourd'hui, et l'on aura ainsi une idée approximative de son importance.

Il y avait là des ouvrages considérables, des bibles en toutes langues, et en quantité, la Bible de Vitré, celle de Duhamel, la Bible Polyglotte de Londres (1657), six volumes in-folio en grand papier, estimée 230 livres, dom Calmet 110 l.; la *Collection des Conciles* de Labbe 150 l., les *Hexaples* d'Origène édités par Montfaucon, 26 l., les principaux commentaires de la Sainte Ecriture, tous les Pères de l'Eglise, le saint Augustin, édition des Bénédictins, 150 liv. la *Maxima bibliotheca veterum patrum* de de La Vigne 270 l., Martène et Durand 50 l., quantité d'ouvrages de jurisprudence, de sciences, de géographie, des relations de voyages, les *Annales* de Baronius 150 l., l'*Histoire Byzantine* in-folio, trente-quatre volumes, dont plusieurs grecs et latins, la plupart de l'imprimerie royale avec figures, reliés en veau doré sur tranche estimés 680 l., l'*Histoire* de de Thou 84 l., tous les dictionnaires, celui de La Martinière 90 l., de Trévoux 96 l., de Moréri avec son supplément 100 l., l'*Histoire générale du Languedoc* de Devic et Vaissette 60 l., *l'Histoire généalogique* du P. Anselme 80 l., l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury 108., le P. Longueval 60 l., Tillemont 24 l., l'*Histoire universelle* de dom Calmet 30 l., un autre exemplaire de de Thou 64 l., les *Mémoires de Condé servant de preuves* au précédent 36 l., toute l'histoire de France et l'histoire étrangère, tous les Mémoires connus, des biographies sans nombre, le *Theâtre d'honneur*, in-folio en maroquin rouge doré sur tranches, 50 l., les *Cérémonies religieuses de tous les peuples du monde*, sept volumes in-folio 180 l., l'*Histoire générale d'Allemagne*, 60 l., celle d'Angleterre de Rapin de Thoiras 96 l., l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres* 159 l., l'*Histoire littéraire de la France* 50 l., etc., etc.

L'histoire provinciale était aussi largement représentée avec Catel, Lafaille, Aigrefeuille et *tutti quanti.*

On y voyait tous les épistoliers, Bussy-Rabutin, Mme Dunoyer, Balzac, tous les poètes du XVIIe siècle ou du suivant, Scarron, Corneille, Racine, Molière, Voltaire, Rousseau, Campistron, tous les recueils d'Anas, les petits classiques des deux siècles, des oraisons funèbres, estimées 8 sols, que l'on paierait aujourd'hui si cher, des raretés bibliographiques, des facéties comme *l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes.* Enfin on se demande quel genre d'ouvrages pouvait manquer à cette collection superbe, entassée dans ce petit évêché de province, à plus de deux cents lieues de Paris. Il n'est pas jusqu'au *Mercure de France* de 1733 à 1762, comprenant trois cent cinquante-sept volumes, estimés 89 l., qui ne vienne témoigner de la passion infatigable de M. de Bocaud pour la lecture et de son goût pour l'information.

Tous ces volumes étaient généralement reliés en veau ou en basane, beaucoup en parchemin, quelques-uns en maroquin. On n'a malheureusement pas songé à nous dire s'ils étaient marqués d'un fer aux armes de l'évêque ou s'ils portaient un *ex-libris.* Il est bien probable que non. Autrement on en rencontrerait encore de nombreux spécimens dans le Midi et la merveilleuse bibliothèque de M. de Bocaud serait aussi connue que celles de Le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, et de Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, ces deux grands amateurs de livres.

Le libraire Heirisson reçut, pour ses honoraires de vacations et voyages, la somme de deux cent neuf livres, à raison de dix livres par jour de travail et de trois de séjour pendant les fêtes qui s'étaient rencontrées dans l'intervalle.

Dans le cabinet attenant à la bibliothèque on trouva des registres appartenant au secrétariat de l'évêché, lesquels furent remis plus tard dans la pièce à ce destinée et joints

aux archives. Parmi eux figuraient onze volumes de procès-verbaux des visites pastorales du diocèse depuis 1640. Saura-t-on jamais ce que sont devenus ces précieux documents, qui seraient si utiles pour l'histoire de Pavillon et de ses successeurs ?

*
* *

On procéda ensuite au dépouillement des papiers personnels du défunt. Ils furent cotés à l'ordinaire et de leur description il résulte que, à la différence de beaucoup d'évêques de son temps, M. de Bocaud tenait ses écritures et ses comptes avec le plus grand soin. C'est une justice à lui rendre.

L'estimation totale de tous les effets délaissés par lui s'élevait à quarante-sept mille sept cent soixante-trois livres trois sols un denier, somme dans laquelle la bibliothèque entrait pour la majeure partie.

Restait à clore l'inventaire. C'est ce qui fut fait le 20 octobre 1763 et MM. de Maguelone de Saint-Benoit, juge-mage, Vasserot, procureur du roi, Michel, procureur fondé, apposèrent pour la dernière fois leur signature au procès-verbal. Le premier reçut onze cents livres pour ses honoraires, le greffier un tiers moins et le procureur du roi sept cent trente-trois livres à raison de treize livres six sols huit deniers par journée. Comme on le voit, la justice, en ce temps-là, ne rapportait pas moins qu'aujourd'hui.

*
* *

Le lecteur se demandera peut-être ce que devint la succession de M. de Bocaud.

Nous avons vu que les héritiers cités à comparaître par le procureur fondé des économes généraux n'avaient pas répondu à son assignation.

Mais la veille même de la clôture de l'inventaire, devant

le juge-mage, le procureur du roi, le représentant des économes généraux et le greffier réunis dans l'évêché d'Alet, comparut M. de Cayrol, ancien doyen et chanoine du chapitre cathédral de Notre-Dame d'Alet, porteur d'une procuration de Messire Thomas-Marie de Bocaud, seigneur de Teyran, Jacou, Clapiers et autres places, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président en la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier, à l'effet d'accepter en son nom, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Mgr l'évêque d'Alet, son oncle, et de donner tous les consentements nécessaires à la vente des biens mobiliers de ladite succession.

Il fut procédé en effet à la mise en adjudication de tous les meubles garnissant l'évêché d'Alet et de la belle collection de livres que M. de Bocaud avait amassés avec tant d'amour. Des affiches furent apposées et des publications faites tant dans Alet que dans le villes de Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Toulouse, Mirepoix, Chalabre, Limoux, Caudiès, Quillan, Montréal, Saint-Paul de Fenouillet et Perpignan. Le 23 juillet 1764, le sénéchal de Limoux ordonna la vente pour le 6 août suivant. Au jour fixé, Antoine Mazières, huissier en la chancellerie établie près le présidial de Carcassonne, y domicilié carré du palais, paroisse Saint-Michel, se transporta à cheval à l'évêché d'Alet et là, devant le juge-mage, ayant avec lui, pour crieur, un autre Mazières originaire de Villefranche-Lauragais, demeurant aussi à Carcassonne, il déclara la vente ouverte, après avoir fait battre la caisse dans les rues, coins et carrefours de la petite ville étonnée de tant de bruit.

Jusqu'à 6 heures, aucun acheteur ne s'était encore montré, quand on vit apparaître Mr Etienne Larade, avocat au Parlement, « citoyen d'Alet », procureur fondé de M. de Chantérac, le nouvel évêque, qui donnait de tout le mobilier et de la bibliothèque trente-quatre mille livres. L'offre fut proclamée, afin de permettre aux ama-

teurs de surenchérir ou d'offrir sur le détail. Mais personne n'ayant « daigné se présenter », la vente fut renvoyée au lendemain.

Survint alors un libraire de Toulouse, nommé Dalles, qui, attiré par la belle bibliothèque de l'évêque, en proposait huit mille livres.

Le 8 et le 9 se passèrent sans aucune surenchère. Le 10, parurent un fabricant de Carcassonne, nommé Vaisse, qui donnait du tout trente-cinq mille cinq cents livres et un bourgeois d'Alet, Ménier, que nous avons déjà rencontré au cours de l'inventaire, qui poussait jusqu'à trente-six mille livres. La lutte s'engagea entre ce dernier et le procureur de M. de Chantérac, qui était preneur, le 14 août, à trente-sept mille livres. Cette offre n'agréant sans doute pas au représentant de l'héritier, il fut, sur l'ordre du juge-mage, sursis à la vente.

Elle ne fut reprise — admirons les lenteurs de cette époque tranquille — que le 18 mars de l'année suivante. De nouvelles affiches avaient été apposées dans toutes les villes de la région. On rebattit la grosse caisse dans les rues et carrefours de la cité lévitique et, à 8 heures du matin, la séance fut de nouveau ouverte. Les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 mars se passent; aucun acquéreur ne se présente. Les gens de justice sont toujours installés dans l'évêché, le crieur continue, chaque matin, de s'acquitter en conscience de ses fonctions bruyantes; rien ne fait. Le 24 est un dimanche, le 25 se célèbre la fête de l'Annonciation de Notre-Dame; on se donne relâche. Enfin, le 26, arrive de Quillan un bourgeois, le sieur Vincent Canavy, qui propose trente mille livres du mobilier. Piqué au jeu, le procureur de M. de Chantérac, qui décidément tient à se rendre adjudicataire, pour son client, pousse jusqu'à quarante-et-un mille neuf cents livres dix sols trois deniers, qu'il offre de payer séance tenante. Niveduab procureur de M. de Bocaud, et Michel, procureur de l'économe général requérant la vente, se déclarant satisfaits, on adjugea à Larade

tout le mobilier de M. de Bocaud, y compris la bibliothèque.

M. de Chantérac devait en jouir paisiblement pendant vingt-cinq années. Mais la Révolution vint le déposséder de son palais qui fut vendu par le district de Limoux avec tous les biens qui en dépendaient. Il est probable que ses ornements et ses livres eurent le même sort que le mobilier de la cathédrale Saint-Benoit et qu'ils furent dispersés au vent de la criée.

M. de Chantérac, qui avait vécu dans la splendeur grâce à sa fortune personnelle et à ses revenus ecclésiastiques, assista, courageux et résigné, à cette spoliation inique. Bien que son évêché fût supprimé et qu'un évêque intrus eût usurpé ses pouvoirs comme évêque de l'Aude, il n'en continua pas moins d'exercer les fonctions épiscopales dans Alet jusqu'en 1792, caché dans une modeste maison près la porte de Cadène.

Forcé enfin de prendre le chemin de l'exil, il partit secrètement le 1er septembre avec ses chanoines et de nombreux prêtres de son diocèse pour l'Espagne et alla terminer ses jours à Sabadell, le 27 avril 1793, au milieu de l'estime et de la vénération générales.

Mlle de Chantérac, sa sœur, trop âgée pour le suivre, était restée à Alet. Elle y mourut pendant la Révolution.

Léon CHARPENTIER.

NOTE

SUR LES ORIGINES DU VILLAGE DE BAGNOLES

(AUDE)

D'après quelques Chartes et les vestiges de ses anciens Monuments

(*Découverte de monnaies Ibériennes et Romaines*)

Le village de Bagnoles aurait été mentionné dans l'histoire, au dire de quelques auteurs, à partir du IXe siècle. Dans une charte de l'année 899, adressée par le Roi Charles le Simple à l'Abbé de Lagrasse, on lit en effet ces mots : « *Bagniles, cum ecclesia S. Petri, quæ est sita prope civitatem Carcassonam* ». Je ne crois pas cependant que cette citation doive s'appliquer au village de Bagnoles.

Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* et Mahul, dans son *Cartulaire*, ont fait erreur très probablement en attribuant à l'église ou paroisse de Bagnoles la plupart des documents qui concernent Saint-Pierre de *Bagniles* (alias *Banils* et *Baniuls*).

Pour montrer que cette identification est erronée, je ferai remarquer, tout d'abord, que l'église de Bagnoles a été dédiée, dès sa fondation, à Saint Paul-Serge, son patron titulaire actuel ; d'autre part, elle est située au bord de la rivière du Clamoux, assez loin de Carcassonne ; j'ajouterai qu'il existe, sur le territoire de cette commune, un quartier rural appelé Saint-Paul, et que si, dans la carte d'Etat-Major, une métairie y est désignée sous le nom de

Saint-Pierre, on sait positivement que la construction de cette ferme remonte tout au plus à l'année 1830.

Or, les textes anciens, et particulièrement les chartes du IXe et du Xe siècles concernant *Saint-Pierre de Bagniles*, indiquent cette église dans les environs immédiats de Carcassonne, sur le fleuve de l'Aude (Voir : Cartulaire Mahul articles : *Abbaye de Lagrasse; Chapitre Saint-Nazaire* (*t. V., p. 549, 551, etc.*).

Je citerai surtout à l'appui de mon opinion le texte de la charte de Charles le Simple, de l'année 908, qui complète, dans ce sens, le document de l'an 899 : « *Bagniles cum ecclesia S. Petri quæ est sita prope civitatem Carcassonnæ cum terminis et adjacentiis suis et molendinis super fluvium Atax* » (*Mahul. Cartulaire t. II p. 220*). Evidemment, il s'agit ici d'une église dédiée à Saint Pierre et située tout près de Carcassonne, au bord de l'Aude, dans le territoire d'un lieu appelé *Bagniles* au IXe siècle.

Ce lieu, dont la position se trouve dès lors exactement indiquée, ne doit en aucun cas être confondu avec le village de Bagnoles, lequel situé à 10 kilomètres environ de ce même endroit et au pied de la Montagne-Noire, dans l'ancien Cabardès, avait son territoire arrosé au IXe siècle, comme de nos jours, par la petite rivière du Clamoux (*Clamosa, amnis Clamosus ou Clametris*).

Pour mieux éclaircir la question d'identification que je soulève dans cette note, je citerai quelques extraits de chartes et d'autres documents historiques qui se rapportent sûrement à l'église Saint-Pierre de *Bagniles ou Banils*. Je dispose ces courtes citations par ordre de date :

839. Charte de Louis le Débonnaire en faveur de quelques juifs de la Septimanie établis dans les environs de Berriac et au village de Banils « *super rebus quibusdam quœ dicuntur Valerianis seu Bagnilis* » (*Histoire de Languedoc, éd. Du Mège, t. II, p. 628.*)

899. L'église Saint-Pierre de *Bagniles*, avec ses décimes et ses dépendances appartient au monastère de Lagrasse ;

la charte de Charles le Simple, citée plus haut, indique cette possession tout près de Carcassonnne. (*Mahul, t. II, p. 217*).

908. Charte de Charles le Simple où l'on trouve citée l'église Saint-Pierre de *Bagniles* parmi les possessions de l'Abbaye de Lagrasse (Voir le texte ci-dessus). Il y est dit que l'église en question, avec ses limites et ses dépendances dont un moulin, est située près de la ville de Carcassonne, au bord de l'Aude; cette donation provenait d'une femme nommé Ranilo « *quod donavit Ranilo fœmina bonæ memoriæ* ». (*Mahul, t. II, p. 220*).

1215. Donation par Guido, évêque de Carcassonne, au Chapitre Saint-Nazaire de la Cité, de la troisième partie lui appartenant des décimes de plusieurs églises, parmi lesquelles l'église Sainte-Cécile de Montlegun et l'église Saint-Pierre de Banils « *ecclesiam S. Cœciliæ de Montelongo et ecclesiam Santi Petri de Banils* ». (*Mahul, t. II, p. 548*).

1227. Bulle du Pape Grégoire IX, adressée au Prieur et au Chapitre de Carcassonne, par laquelle il met sous la protection du Saint-Siège l'église Saint-Nazaire de la Cité et les églises en dépendant. Dans ce document on trouve citée l'église Saint-Pierre de Banils « *ecclesia Sancti Petri de Balnis* ». (*Mahul, t. V, p. 551*)

1228. Bulle du Pape Grégoire IX, avec l'énumération des églises, châteaux et villages, possédés à cette époque par le monastère des Bénédictins de Lagrasse ; on y trouve citée l'église Saint-Pierre de Banils sous la désignation « *ecclesia Sancti Petri de Baniuls, in episcopatu Carcassonensi* ». (*Mahul, t. II, p. 267*).

1228. Inféodation par le Chapitre Saint-Nazaire de Carcassonne, à Bernard de Clairan, des terres possédées auparavant dans les termes de Montlegun et de Balnis, par Pierre Raimond de Montlong « *omnem illam tenentiam quam olim nobis Petrus Raymondi de Montelongo, homo noster, habuit, et tenuit in terminio de Montelongo et*

de Banils, etc. ». (*Mahul, t. V, p. 552*).

1257. Assignation de revenus à l'Abbé et au couvent de Lagrasse, sur Berriac, par le Sénéchal de Carcassonne, au nom du Roi; il est question dans ce document des limites du *domaine des Juifs.* « *Apud Berriachum et in ejus terminiis et in terminio judœorum.* » La même indication est reproduite dans une transaction de 1284 entre le Roi et l'Abbé de Lagrasse au sujet de la justice de Berriac. (*Mahul, t. V, p. 151*)

Ces quelques citations suffiront, je crois, pour montrer que le hameau Saint-Pierrre de *Bagniles* (ou *Banils*) qui n'existe plus de nos jours, forma du IXe au XIIIe siècle une paroisse distincte de Berriac et de Montlegun, ayant son décimaire, son église et son cimetière. En 839, une colonie juive s'y était établie, on ne sait trop pourquoi, ni comment; ce fut sans doute cette circonstance qui fit appeler ce lieu, à partir du XIIIe siècle, le village des Juifs : « *in territorio Judœorum* ».

D'après un compoix de Berriac, l'ancien hameau de Banils se composait, au XVIe siècle, d'un petit groupe de maisons et d'un vieux moulin en ruines situé sur la rive droite de l'Aude ; toutes ces possessions avaient été cédées, depuis le XIIe siècle, au Chapitre cathédral de Carcassonne, par les Bénédictins de Lagrasse. De nos jours, Saint-Pierre de Banils n'est plus connu de son ancien nom ; son emplacement forme un quartier rural appelé : *Mato Jousiùs*, au sujet duquel le père Bouges raconte une légende insérée par Mahul dans son Cartulaire ; j'ajouterai que l'ancien cimetière de Saint-Pierre de Banils est indiqué par une croix de pierre, entre Berriac et Montlegun, comme on peut facilement le constater.

D'autre part, le village de Bagnoles, situé dans l'ancienne Viguerie de Cabardès, ne dépendit jamais de l'Abbaye de Lagrasse, si l'on tient compte des observations que je viens de faire relativement à Saint-Pierre-de-

Banils. Bagnoles n'eut d'abord pour seul seigneur que le Roi ; au XIIIe siècle, les Bénédictins de Caunes, qui possédaient plusieurs terres dans les décimaires de Notre-Dame-de-Parazols et de Saint-Félix-de-*Orreis* (alias *Orrils*, près Villegly), s'attribuèrent une partie de la justice de Bagnoles, sous prétexte que leurs possessions étaient en partie englobées dans le territoire de ce dernier village. Ces prétentions amenèrent des réclamations très légitimes de la part des représentants du Roi et la querelle de la Justice de Bagnoles fut plaidée devant le Parlement en l'année 1257 (*Mahul*, *Cart.*, t. II, p. 3).

Par suite d'une transaction, l'Abbé de Caunes devint coseigneur de la localité en paréage avec le Roi, et l'on voit du XIIIe au XIVe siècle, les sénéchaux de Carcassonne, représentants du Roi, prendre le titre de coseigneurs de Bagnoles (1). Au XIVe siècle, à la suite des conventions faites entre le sénéchal et les Bénédictins au sujet des salins de Caunes, le Roi céda définitivement aux Moines tous ses droits sur Bagnoles ; depuis cette époque jusqu'à la Révolution, l'Abbé de Caunes fut reconnu, en toute justice, l'unique seigneur du lieu.

La plus ancienne dénomination latine de Bagnoles est, d'après plusieurs chartes : *Baniolas* (1105, *Mahul*, *Cartul.*, t. IV, p. 368) ; on trouve aussi ce village mentionné dans la suite des documents sous les noms de *Banholas*, *Banjulas*, *de Banholis* et *de Balneolis* (2) (Voir Cartul. Mahul : *art.* Abbaye de Caunes). Je montrerai plus tard qu'on pourrait admettre une certaine analogie entre ces appellations et l'existence, non pas de thermes ou de bains, mais d'une fontaine très fréquentée anciennement, dans les environs de Bagnoles.

---

(1) *Archives de Narbonne*, AA, 72. (Rostan Peyrier, coseigneur de Bagnoles, 1321).
(2) MAHUL. — *Cart.*, t. II, p. 540.

La découverte de plusieurs monnaies Ibériennes et Romaines que je décris plus bas et d'autres trouvailles d'objets anciens, tels que urnes en terre, briques à rebord, tombeaux romains, figurines de bronze, flèches en silex, haches celtiques, etc., faites à différentes époques sur le territoire de Bagnoles, permettent de supposer que l'existence de ce village remonte à une très haute antiquité. La plupart des objets préhistoriques que je viens de citer proviennent du cimetière gallo-romain de *Thouminet*, appelé dans les anciens compoix : *Les Cazals de Puechamat*, *Péchaut* et *Al camp dels morts*.

Cet ancien cimetière est situé à l'est du village de Bagnoles, tout près de la colline de Mirande, le long du chemin qui va de Villarzel-Cabardès à Malves ; on y a découvert encore tout récemment des monnaies romaines du ɪvᵉ siècle et plusieurs amphores fort bien conservées. Je me propose de signaler plus tard une curieuse légende dont ce cimetière fait l'objet depuis le xvɪᵉ siècle.

Jusques vers l'année 1870, il exista, à 300 mètres environ de l'enclos de Bagnoles, du côté de Malves, sur la rive gauche du Clamoux, une sorte de peulvan ou menhir incliné que les anciens compoix désignent sous le nom de *La Roque Plantade*. Cette grande pierre brute, en grès de Carcassonne, que je me rappelle avoir vue dans mon enfance, pouvait avoir perpendiculairement trois mètres d'élévation et 4 mètres de longueur; on la fit disparaître pour se servir de ses débris comme de moellons lors de la construction d'une Fabrique ou Distillerie d'eaux-de-vie au même endroit. (1) M. Germain Sicard a décrit cet ancien monument celtique, sur mes indications, dans son impor-

---

(1) Cette bâtisse qui tombait en ruines a été restaurée, en 1903, par M. Durand, propriétaire à Bagnoles ; il lui a imposé le nom de *Sainte-Lucie*, et en a fait une petite métairie ou ferme.

tant travail intitulé : *L'Aude préhistorique* (1).

J'ajouterai qu'au nord du village de Bagnoles, au lieu dit : *La Vade*, se trouve un monticule appelé *Le Camp de las Lauzos ;* avant l'année 1860, on y voyait, deux grandes dalles, en grès grisâtre, s'élevant verticalement à plus de 2 mètres au-dessus du sol ; sur cet emplacement j'ai trouvé plusieurs haches celtiques et des couteaux en silex dont un exemplaire est conservé au Musée de Carcassonne. Quelques mètres plus loin, au lieu appelé : *La Garrotte*, le long du ruisseau des *Agals*, on découvrit également, vers 1850, des sépultures anciennes, de petits vases en terre et quelques pièces de monnaie indéterminables. Je signalerai encore, à l'est de Bagnoles, dans une vigne appelée *La Condamine*, la présence d'une quantité de briques à rebord qui remontent certainement à l'époque gallo-romaine (2).

A côté de cet endroit tout près du village passait, au XIVe siècle, un grand chemin public, sorte de voie romaine au sujet de laquelle Mahul, dans son Cartulaire, a donné quelques détails (3). Cette voie, indiquée au XVIIIe siècle par un ancien curé de Bagnoles, porte sur certains points de son parcours la dénomination de *Cami roumiù ;* elle présente çà et là des parties complètement pavées et va en ligne droite de Villegailhenc à La Redorte par Conques, Bagnoles et Laure. A côté de la métairie de Parazols, le long de cet ancien chemin, il y a eu autrefois une église paroissiale dédiée à *Notre Dame*, et un peu plus à l'est, du côté de Villarzel-

---

(1) Carcassonne. — *Société d'Etudes scientifiques de l'Aude*, t. XI, 1900.

(2) Au lieu dit : *La Cazule du Roi*, au nord-ouest de Bagnoles, on a aussi rencontré des briques à rebord et une monnaie ibérienne de Nedehna, possédée aujourd'hui par M. le Vicomte d'Ouvrier de Villegly.

(3) MAHUL. — *Cartulaire*, t. II, p. 6.

Cabardès, une chapelle rurale appelée *Saint-Estève*. Dans le voisinage des ruines de ce dernier édifice, au lieu dit : *Le Cimetière*, M. Azaïs de Parazols rencontra, vers 1865, en opérant des fouilles, une quantité d'ossements calcinés, des lampes en terre cuite, une figurine en bronze, des monnaies romaines et d'autres objets anciens très remarquables dont je donnerai plus tard la description.

Tout près de Bagnoles, l'ancien chemin public traversait le Clamoux sur un large pont bâti en pierres dont les vestiges, pour la plus grande partie d'une arche, restèrent visibles jusques vers l'année 1818 (Archives départementales, *article* Voirie, *Bagnoles*).

A quelques mètres de cet endroit, sur la rive droite de la rivière et au lieu appelé : *Sainte-Marie de Fontdragon*, on découvrit, en 1901, une vingtaine de pièces de monnaie d'une époque très ancienne. Ces monnaies font aujourd'hui partie de mes collections ; elles sont bien conservées et trois ou quatre me paraissent présenter assez d'intérêt pour que j'en donne la description.

La première de ces monnaies est sûrement d'origine Ibérienne ; c'est un cuivre moyen qu'on peut déterminer comme suit : *Face*, tête virile à droite avec quelques inscriptions peu apparentes. *Revers :* un cheval libre, en course, ailé ; au-dessous, la légende suivante écrite en caractères Ibériens d'une pureté parfaite : DOSTONES. Cette indication se rapporte évidemment à une cité de l'ancienne Hispanie. Je dirai toutefois sans y attacher de l'importance, que dans un ancien plan de Bagnoles, sur lequel se trouve des notes manuscrites relatives à l'année 1486, on cite un quartier urbain du village sous le nom de LAS DOSTHONES ; l'analogie de cette désignation avec la légende de la monnaie Ibérienne m'a paru frappante et je crois bien faire de la signaler.

La deuxième médaille doit être attribuée à *Emporiœ*, ville d'origine Ibérique, située au nord-est de l'Hispanie, sur le littoral, près des Pyrénées ; Strabon (III, 159) en a parlé

sous le nom de *Emporion*. Voici la description de la monnaie : *Face*, tête casquée de Pallas à droite, avec les cheveux flottants; à côté une couronne. *Revers*, cheval ailé en course; au-dessous : EMPOR, avec les deux lettres E et P empruntées à l'alphabet Ibérien. Cuivre moyen de fabrique barbare; le pareil se trouve au Musée de Carcassonne.

Une troisième monnaie (moyen bronze) a été frappée excentriquement, ce qui rend la légende de la face incomplète : il est facile cependant de reconstituer cette légende par comparaison avec d'autres monnaies de même type, à l'aide des lettres restant à droite ; la détermination de ce bronze devient alors : *Face*, tête laurée d'Auguste, légende : (CAESAR AVG.) PONT. MAX. *Revers*, autel de Lyon entre deux Victoires portant des couronnes; légende (RO)M ƎT AVG., le tout dans un grènetis. La lettre E de la légende du revers est tournée à gauche contrairement aux indications de la monnaie type et paraît représenter une forme de la voyelle E empruntée à l'alphabet Ibérien. Dans les ouvrages de numismatique on indique cette médaille comme rarissime.

Les autres monnaies sont presque toutes d'origine romaine et en bronze ; elles se rapportent pour la plupart aux empereurs du Haut Empire; l'une d'elles présente l'image de deux personnages se donnant la main; une autre est un exemplaire de la colonie de Nimes admirablement conservé, avec crocodile et palmier.

Il y a cinq ou six ans, on découvrit également des monnaies romaines, dont une de *Constantin leJeune*, entre les grosses pierres d'un vieux mur, tout près de la Tour carrée de l'ancien fort de Bagnoles.

Dans plusieurs documents historiques de l'Abbaye de Caunes remontant au XIIe siècle, il est souvent question de cet ancien fort ou château de Bagnoles, qui se trouvait déjà en ruines en 1125. La Tour actuelle, encore très imposante mais qui menace ruine depuis une vingtaine

d'années, ne date que du XVIe siècle; cette tour appartient actuellement à M. Edmond Miailhe, maire de Bagnoles ; lors de la vente des biens nationaux, à l'époque de la Révolution, elle fut acquise avec toutes ses dépendances par l'ancienne famille Garriguet.

Enfin je terminerai cette note d'histoire locale en disant que non loin de l'ancien pont de Bagnoles, à 50 mètres environ de la rivière, se trouvait l'ancienne fontaine publique du village, appelée d'abord le *Pouzet-du-Dragon* et plus récemment Fontdragon.

D'après des notes manuscrites laissées par Me Louis Garriguet, ancien curé de Bagnoles, une statuette représentant la Vierge ornait cette fontaine au XVIIe siècle ; de plus, les habitants s'y rendaient en procession, le 2 juin de chaque année, en exécution d'un vœu fait, en 1631, à Notre-Dame de Parazols, pour se mettre à l'abri d'une maladie contagieuse (1). C'est tout près de l'emplacement de cette ancienne fontaine qu'on a trouvé les monnaies ibériennes et romaines dont il vient d'être question ; c'est aussi presque au même endroit que se constitue de nos jours, principalement depuis l'année 1901, un petit faubourg de Bagnoles, sous la dénomination de *Sainte-Marie de Fontdragon*.

Au point de vue de l'histoire locale, il pourrait être utile de faire connaître tous les documents relatifs à l'ancienne fontaine publique Sainte-Marie. En effet, si d'un côté l'existence de cette source d'eau vive remonte à une très haute antiquité, d'autre part son heureuse position au bord d'un ancien chemin public doit être considé-

(1) Le 28 mai 1743, les habitants de Bagnoles firent également un vœu en l'honneur de saint Roch pour obtenir la cessation d'une fièvre maligne qui avait déjà emporté le cinquième de la population. Il est probable qu'à cette occasion, la fête du 2 juin fut transférée au 28 mai et que l'on remplaça l'ancienne procession générale à N.-D. de Fontdragon par une procession autour du village fixée désormais au 28 mai de chaque année.

rée comme l'une des principales causes déterminantes de la fondation du village. On trouverait presque une raison en faveur de cette hypothèse dans l'étymologie du nom de Bagnoles, sans compter que la croyance populaire attribue encore à l'eau de cette fontaine des propriétés curatives de nature diverse.

Tous ces détails et d'autres renseignements, pour la plupart inédits, relatifs à l'ancien pont de Bagnoles et à la source de *Fontdragon*, feront l'objet d'une seconde note que je me propose de présenter prochainement à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

(Séance du 2 mars 1902)

Abbé Edmond BAICHÈRE,
Membre titulaire résidant.

NOTE
SUR LES DROITS ET PRÉROGATIVES

De l'Abbé et des Bénédictins de Caunes

Dans les lieux de leur seigneuries respectives

AU XVIII[e] SIÈCLE

Nous avons trouvé parmi les vieux papiers des Archives municipales de Bagnoles, que M. Edmond Mialhe, maire de cette commune, a bien voulu nous permettre de compulser, un document concernant les droits et les prérogatives de l'Abbé et des Religieux Bénédictins de Caunes dans les lieux de leurs seigneuries. Ce document n'est, en réalité, qu'un Arrêt du Parlement de Toulouse, daté du 5 mars 1755 et par conséquent d'une époque relativement moderne, mais l'on y trouve des détails très circonstanciés sur les coutumes de cinq ou six villages de notre département qui dépendaient, avant 1790, de l'Abbaye de Caunes. On sait que les documents relatifs à cet ancien monastère de Bénédictins sont assez rares, le plus grand nombre des titres originaux ayant été détruits par un incendie, le 27 décembre 1761 ; d'un autre côté, la pièce que nous indiquons est inédite, du moins à notre connaissance, et nous avons pensé que la publication de cet Arrêt du Parlement pourrait offrir quelque intérêt aux personnes qui s'occupent d'histoire locale.

En 1747, l'Abbé et les moines Bénédictins de Caunes

firent un partage des seigneuries qu'ils avaient possédées jusqu'à cette époque par indivis. L'Abbé obtint pour son lot Caunes, Bagnoles et Citou ; les Religieux furent déclarés seigneurs particuliers, à l'exclusion de l'Abbé, des lieux de Lespinassière et Saint-Frichoux, et enfin l'Abbé et ses Religieux restèrent comme par le passé seigneurs de Trausse par indivis, c'est-à-dire coseigneurs, cette paroisse n'ayant pas été comprise dans le partage en question.

La nouvelle disposition ou distribution des seigneuries et le bon ordre à maintenir dans l'administration des paroisses nécessitèrent un règlement sur les droits honorifiques des seigneurs, les fonctions de leurs officiers et les prérogatives déjà reconnues à l'Abbé et aux Religieux en ce qui concernait la culture des terres, les pâturages, la coupe des foins, les vendanges, etc.

Les droits honorifiques des seigneurs Bénédictins recevaient surtout leur exécution dans les assemblées consulaires et à l'église, pendant les offices, les processions et les autres cérémonies du culte.

L'Abbé et les Moines de Caunes avaient le pas sur les Consuls dans toutes les assemblées communales ; l'on ne pouvait en tenir une seule sans leur consentement. Dans le cas où les seigneurs se trouvaient absents des localités, les mêmes honneurs devaient être rendus à leurs juges et aux lieutenants des juges. Il résultait de ce premier article de l'Arrêt que les juges ou leurs lieutenants devaient convoquer et présider les assemblées consulaires des communautés; ils recevaient les serments des nouveaux consuls immédiatement après leur nomination et avaient un droit de contrôle sur les dépenses communales.

Une particularité à signaler dans les prérogatives des religieux relativement à l'administration des communes, c'est la défense faite par le Parlement aux consuls, sous peine de 100 livres d'amende, de communiquer aux curés des paroisses les ordres supérieurs, de quelque nature

qu'ils fussent, avant de les avoir montrés à l'Abbé ou au Syndic des Bénédictins; les seigneurs ne voulaient à aucun prix que les curés de campagne, le plus souvent habiles défenseurs des droits du peuple à cette époque, eussent l'occasion de s'ingérer dans les affaires communales, pour diriger ensuite les citoyens. selon leur bon plaisir, contre l'autorité des Religieux. C'était sans doute en vertu de la même considération que les seigneurs Bénédictins et, à leur défaut, les juges, leurs lieutenants ou les consuls avaient le droit de faire sonner les cloches sans la permission des Curés, lorsqu'il s'agissait de convoquer les assemblées consulaires ou d'annoncer un événement extraordinaire.

Les marguilliers et les administrateurs des biens des églises, comme d'ailleurs les autres comptables des deniers publics, devaient tous les ans rendre leurs comptes aux juges de l'Abbé et des Religieux, qui statuaient en dernier ressort sur la gestion financière et l'utilité de telle ou telle dépense; on peut donc dire que les Bénédictins de Caunes exerçaient, avant 1790, dans les fabriques des églises de leurs seigneuries, le même droit de contrôle que l'Etat a jugé à propos de s'attribuer depuis quelques années. Nous ajouterons encore que les Religieux ou leurs juges notaient exactement sur leurs registres les sommes d'argent et les objets en nature recueillis par les *bassiniers* des pauvres, c'est-à-dire les quêtes faites pour les hôpitaux à l'église ou au domicile des habitants; il résultait de cette particularité que le curé et les consuls ne pouvaient avoir la libre disposition de ces aumônes.

Dans les cérémonies religieuses, l'Abbé, les Religieux, ou bien, en leur absence, les juges et leurs lieutenants, recevaient, à l'église, des honneurs que nous pourrions appeler aujourd'hui épiscopaux. Le prêtre leur offrait l'eau bénite avant de faire l'aspersion au commencement de la messe; il était tenu de leur présenter tout d'abord le pain bénit et la patène à baiser au moment de l'offrande; on

leur apportait également les plus beaux cierges au départ pour la procession, et le Parlement défendait expressément aux curés de faire allumer d'autres flambeaux dans l'église, même les simples bougies des marguilliers et des consuls tant que *la vive flamme des cierges seigneuriaux* n'était pas aperçue distinctement de tous les fidèles présents.

En outre, il était défendu aux marguilliers et aux autres habitants, même aux consuls, de faire placer, dans la nef ou les chapelles, des bancs à marque seigneuriale c'est-à-dire des *agenouilloirs*, *accoudoirs* ou sièges à dossier, qui auraient pu être considérés comme les signes extérieurs d'une distinction quelconque; seuls l'Abbé, les Religieux et, à leur défaut, les juges ou les lieutenants pouvaient s'asseoir pendant les offices sur des chaises placées spécialement pour eux dans l'église.

N'oublions pas de dire aussi que la Cour du Parlement de Toulouse ordonnait aux curés de recommander tous les dimanches, du haut de la chaire, l'Abbé et les Seigneurs Bénédictins aux prières publiques qui se faisaient dans les paroisses, et de chanter même à leur intention, à la fin de la messe, une oraison particulière analogue au verset : *Domine, Salvam fac Rempublicam*... que l'on chante de nos jours. Et la Cour ajoutait que tous ces droits honorifiques, dûs aux Seigneurs ou à leurs juges et lieutenants, devaient être maintenus dans les communautés sous peine de cinq cents livres d'amende contre les délinquants.

Les autres prérogatives des seigneurs, dont il est question dans l'arrêt, concernent les pâturages, la culture des terres et les vendanges.

Les habitants des lieux dépendant de l'Abbaye de Caunes ne pouvaient faire dépaître leurs troupeaux sur les terres seigneuriales à peine de 100 livres d'amende avec *pignore* ou confiscation des bestiaux, qui restaient dans les mains des consuls jusqu'au payement complet des dommages. Une particularité de l'Arrêt qui pourrait avoir même

aujourd'hui son utilité pratique, c'est que les possesseurs de troupeaux devaient calculer le nombre de leurs bêtes à concurrence de leur tènement et d'après leur allivrement ; il en résultait que le troupeau était plus ou moins important selon la valeur de la propriété du citoyen à qui il appartenait.

Il était défendu aux paysans de cueillir des raisins ou d'autres fruits, même sauvages, dans les terres des seigneurs, de couper des branches ou de déraciner les arbres dans les bois, de glaner dans les champs après la moisson, d'entrer dans les vignes de l'Abbé ou des Bénédictins sans une permission écrite délivrée par ces derniers ou par leurs juges.

A l'époque des vendanges, en tout cas, du 1er septembre au 1er octobre, les habitants devaient tenir leurs chiens en laisse et enfermer soigneusement leur volaille ; en cas de refus, les seigneurs avaient le droit de faire abattre les chiens et de confisquer les poules, les canards, les oies et les pigeons à leur profit s'ils les rencontraient dans leurs vignes. L'arrêt ne dit pas si le droit de réciproque existait en faveur des habitants contre la volaille des seigneurs, de leurs syndics ou de leurs juges ; ce qu'il y a de bien spécifié, c'est qu'aucun particulier ne pouvait passer sur les vignes des Bénédictins à peine de 10 livres d'amende, même dans le cas où il y avait nécessité de les traverser pour se rendre sur ses terres.

Quand le ban de la vendange avait été publié dans les rues des villages par le crieur public, l'Abbé et les Bénédictins disposaient des trois jours suivants pour faire rentrer leurs raisins. Les particuliers qui auraient commis le délit de vendanger les premiers, s'exposaient à voir leur vendange confisquée au profit des seigneurs ; tant pis si la grêle emportait la récolte des manants ou si la pluie amenait la pourriture ; le seigneur n'entendait pas céder son droit de vendanger avant ses sujets et, de temps à autre, en poursuivant les délinquants en justice, il mon-

trait publiquement l'exercice de ce droit.

Enfin, pour terminer l'analyse des principaux passages de l'Arrêt en question, nous dirons qu'il était défendu aux habitants de conduire leurs bestiaux dans les prairies des seigneurs et les vacants ou d'y passer avec une charrette, tant que les foins et les herbages n'étaient pas coupés et retirés, c'est-à-dire du 1er mars au 1er octobre. Il y avait quelquefois nécessité de traverser les terres seigneuriales ou les biens communaux pour aller chercher soit des gerbes, soit du fourrage provenant de ses champs, ou pour y transporter de l'engrais ; dans ces divers cas le propriétaire, quel qu'il fût, devait préalablement obtenir la permission de passer et la demander par écrit à l'Abbé, aux Bénédictins ou bien, à leur défaut, aux juges, aux lieutenants, en tout cas, aux consuls de la localité.

Telles sont les principales particularités que présente l'étude de cet Arrêt du Parlement de Toulouse en ce qui concernait les droits et les prérogatives des Bénédictins de Caunes considérés comme seigneurs. Il peut y avoir quelque intérêt à lire le texte lui-même ; nous croyons donc bien faire de le reproduire à la suite de notre note, d'autant plus que la copie trouvée à la Mairie de Bagnoles est actuellement dans un très mauvais état de conservation et que, dans un avenir rapproché, elle se réduira certainement en poussière.

Edmond BAICHÈRE,
Membre titulaire résidant.

(*Séance du 1er juin 1902*)

Arrêt du Parlement de Toulouse

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, au premier notre huissier ou sergent requis sur la requête de Soit montré à Notre Procureur Général présentée à notre Cour de Parlement de Toulouse le 3e de ce mois, par Messire Bernardin François de Fouquet, Archevêque d'Embrun, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Caunes et le sindic des Bénédictins de la dite Abbaye de Caunes, contenant qu'ils sont seigneurs par indivis de la ville de Caunes, son terroir et consulat, comme aussy des lieux et paroisses de Cittou, Lespinassière, Bagniolles et Saint-Frichoux ;

Suivant le partage fait entre l'Abbé et les religieux, la nomination ou institution des Consuls de Caunes doit être faite par le Seigneur Abbé lorsqu'il sera sur les lieux et en tout autre cas par les religieux ; celle des Consuls de Cittou, Bagniolles, Saint-Frichoux et Lespinassière doit estre faite savoir, Cittou et Bagniolles par l'abbé, Saint-Frichoux et Lespinassière par les religieux ; ce qui a été ainsi réglé parce que Bagniolles et Cittou sont jouis par l'abbé en seul pour les droits utilles, et Lespinassière et Saint-Frichoux par les religieux et commis par indivis moitié par l'abbé et moitié par les religieux, le tout ainsi qu'il est réglé par un acte de partage du 24 mai 1747, homologué par notre ditte Cour le 17 juillet 1748;

Que, d'un autre côté, lesd. religieux sont seigneurs en particulier et en seuls du lieu et paroisse de Traussan, tant pour la justice que pour la directe, cette seigneurie n'étant point comprise dant l'acte de partage, l'abbé n'ayant aucun droit sur icelle; que pour mettre le bon ordre dans lesd. terres et seigneuries, ils doivent faire déclarer communs les arrêts de règlement rendus par notre ditte Cour concernant les droits honorifiques des Seigneurs, les fonctions et prérogatives de leurs officiers, les paturages et les vendanges et notamment celluy rendu en faveur de Monsieur de Cèles, conseiller en notre ditte Cour, du 23e juillet 1746 et autres fins de la ditte requête.

Veu lad. requête et ordonnance de Soit montré, l'arrest de notre ditte Cour du 23e juillet 1746, led. acte de partage du 24 may 1747, ensemble les conclusions de notre procureur général mises au bas de la ditte requette, notre ditte Cour ayant égard à lad. requette a déclaré et déclare les arrêts de règlement et notammeni de celui rendu en faveur dud. Cèles le 23e juillet 1746, communs au dit sieur Fouquet et dud. sindic des Bénédictins de Caunes ; et en conséquence ordonne que les juges des terres et seigneuries de Caunes,

Cittou, Lespinassière, Bagniolles et Saint-Frichoux à eux apartenant par indivis, comme aussy que le juge de la terre et seigneurie de Traussan appartenant en seul aux religieux, précédèront les consuls desd. lieux aux églises, offrandes, processions et autres assemblées généralles et particullières, et en l'absence des juges les lieutenants de juges, avec déffenses aux dits consuls et auxd. autres qu'il appartiendra de à ce leur donner aucun trouble ny empêchement, à peine de 500 livres d'amende ;

Faisant deffenses aux Consuls desd. lieux et à tous autres de convoquer aucune assemblée généralle ni particulière sans y appeler les juges dud. de Fouquet et dud. sindic et en leur absence leurs lieutenants, enjoignant aux dits consuts de leur communiquer un jour à l'avance les points sur lesquels il conviendra de délibérer à peine de nullité des délibérations et de 500 livres d'amende, saut lorsqu'il s'agira dans les assemblées quy seront convoquées de délibérer sur des contestations d'entre le dit de Fouquet et led. sindic des Bénédictins et les consuls et communauté desd. lieux, auquel cas les consuls seront tenus d'appeler un de nos officiers ou un gradué pour présider à l'assemblée et d'en avertir les juges dud. de Fouquet et dud. sindic des Bénédictins, ou en cas d'absence, leurs lieutenants, aussy un jour à l'avance sous les mêmes peines ;

Faisant pareillement inhibitions et deffenses auxdits consuls de tenir aucune assemblée soit généralles ou particullières en autre lieu qu'à celluy où l'on a accoutumé de les tenir et non chez le curé ou autres particulliers à peine de 500 livres ; comme aussy enjoint sous les mêmes peines aux dits consuls d'appeler les procureurs juridictionnels à toutes les assemblées et communautés soit généralles ou particullières, comme aussy aux dits procureurs juridictionnels et aux autres habitants et aux dites assemblées, lorsqu'elles seront convoquées, sauf légitime excuze, de signer les délibérations avant la séparation des assemblées ;

Ordonne notre ditte Cour que dans les assemblées des élections consulaires les juges dud. Fouquet et dud. sindic des Bénédictins, et en leur absence les lieutenants de juge seront appelés sous les mêmes peines et qu'après les nominations des nouveaux consuls faites suivant l'uzage, ils prêteront le serment entre les mains de l'abbé de Caunes ou du prieur de l'abbaye s'ils sont sur les lieux et, en leur absence, entre les mains de leurs juges et en cas d'absence de ces derniers entre les mains des lieutenants de juge, lesquels nouveaux consuls après les prestations de serement seront tenus de rendre une visite aud. de Fouquet et aud. syndic des Bénédictins et en leur absence aux dits juges ou lieutenants, le tout relati-

vement à ce qui est réglé pour chaque membre de l'Abbaye par l'acte de partage du 24 may 1747 sauf pour le lieu et paroisse de Traussan qui conserne en seul lesd. religieux;

Ordonne notre ditte Cour que dans les églises desd. lieux, le pain béni sera porté aux juges avant lesd. consuls et immédiatement après le dit de Fouquet et le dit sindic des Bénédictins, de même que les cierges lors des processions et dans les autres occasions où l'on a accoutumé d'en distribuer, et en cas d'absence ou maladie du juge, ordonne que le lieutenant de juge jouira des mêmes avantages et prérogatives, avec deffenses d'en présenter auparavant aux consuls, aux vassaux et aux emphitéotes à peine de 500 livres d'amande, et d'un estat enquis;

Fait inhibitions et deffenses aux marguilliers et aux habitants desd. lieux de faire des bancs à marques seigneurialles pour les placer dans lesd. eglizes, et en conséquence ordonne qu'ils seront tenus d'abattre les accoudoirs, agenouilloirs et dossiers de leurs bancs dans le dellay de huitaine, autrement et faute de le faire, permet aud de Fouquet et au sindic des Bénédictins de les faire abattre aux frais et dépens des marguilliers et autres qui auraient commis une telle entreprise, avec deffenses aux uns et aux autres de réitérer à peine de 500 livres d'amande contre les contrevenants et d'en estre enquis;

Ordonnant notre ditte Cour que les curés desd. lieux recommanderont led. Fouquet et led. sindic des Bénédictins au prone et aux prières publiques les jours des dimanches et festes, et qu'ils leur donneront séparément du public et d'une manière distinctive l'eau bénite par aspersion et l'offrande immédiatement après les prêtres et autres employés revêtus pour le service divin, et qu'il en sera vié de même pour la distribution du pain bény et des cierges;

Comme aussi notre ditte Cour ordonne que dans toutes les assemblées des communautés soit généralles soit particulières, dans quelques occazions qu'elles soient convoquées et dans quelques lieux qu'elles se trouvent lesd. juges dud. de Fouquet et dud. syndic des Bénédictins et, en cas d'absence, les lieutenants de juge présideront et précèderont les curés, lesquels lesd. consuls ne seront tenus d'avertir pour assister aux assemblées qu'en la manière qu'on a accoutumé d'avertir les autres habitants; et que lesd. consuls pourront faire sonner les cloches pour la convoquation desd. assemblées sans en demander la permission au curé, à la charge que ce soit avant ou après les offices divins;

Comme ordonne notre ditte Cour que les juges ou leurs lieutenants précèderont aussi les consuls des lieux et autres particuliers

dans les églises aux processions, que lesd. juges ou leurs lieutenants iront les premiers à l'offrande immédiatement après led. de Fouquet, led. syndic des Bénédictins s'ils sont sur les lieux et à l'oraison les feux des juges, lorsqu'il en sera fait en conséquence de nos ordres ou pour les festivités ou autrement avec deffenses auxd. consuls et à tous autres qu'il appartiendra de leur donner aucun trouble ny empêchement aux dits juges ou lieutenants à peine de 500 livres d'amende et d'en être enquis ;

Ordonne en outre que lorsqu'il sera envoyé quelque ordre supérieur aux consuls desd. lieux, dès l'avoir reçu, ils seront tenus de le porter et communiquer aud. de Fouquet et aud. sindic des Bénédictins et en leur absence à leurs juges ou lieutenants avec défenses auxd. consuls de les porter ou communiquer aux curés des lieux ; ordonne que ceux qui auront été greffiers et tous autres détenteurs des papiers des greffes des sièges desd. lieux seront tenus de remettre dans le dépôt public desd. greffes les registres minuttes, papiers et autres actes qui sont été leur pouvoir et ce dans le délai de huitaine à peine de 100 livres d'amande et y être contraints par corps ;

Ordonne en outre notre ditte Cour que la clôture des comptes qui doivent être rendus par les marguilliers et administrateurs des biens des églises des lieux et autres comptables sera faite par les juges dud. de Fouquet et dud. sindic des Bénédictins et en cas d'absence ou maladie par les lieutenants de juges en présence des principaux habitants auxquelles clôtures des comptes des marguilliers et administrateurs des biens des dittes églizes, les curés présideront conformément à l'article dix-sept de l'édit de mile six cents quatre-vingt quinze et néantmoins que le recouvrement des deniers sera poursuivi au nom des procureurs fiscaux dud. de Fouquet et dud. sindic des Bénédictins ;

Comme aussy ordonne que les clotures des comptes qui doivent être rendus par les administrateurs des hopitaux et par ceux des bassiniers des pauvres desd. lieux seront faittes et annotées par les juges ou leurs lieutenants et autres quy auront droit d'y assister, que lors de la reddition desd. comptes et dans toutes les assemblées tant généralles que particulières desd. hopitaux et bureaux des pauvres, lesd. juges ou leurs lieutenants y présideront et feront faire inhibitions et déffenses d'en convoquer aucune sans y appeler lesd. juges ou leurs lieutenants, de même que lesd. procureur juridictionnel ; comme aussi fait deffenses à tous bailes et ofissiers des justices des lieux circonvoisins d'exploiter dans lesd. terres à peine de nullité des exploits sauf aux particuliers qui feront des actes de

justice à faire exploiter d'employer un huissier ou sergent royal ou le baile établi par led. de Fouquet et le sindic des Bénédictins ;

Comme aussy fait deffenses à tous particuliers soit habitants des lieux d'envoyer ny faire dépaistre leurs bestiaux de quelque espèce et nature qu'ils soient de jour ny de nuit, dans les terres, preds bois, et autres possessions propres dud. de Fouqeet et dud. sindic des Bénédictins et à autres pasteurs et bergers de les y mener et garder à peine de 100 livres d'amande et de pignore des bestiaux qui resteront entre les mains des consuls et prudhommes desd. lieux jusques au payement des dommages dont l'estimation sera faitte par lesd. consuls et prudhommes.

Fait pareillement deffenses à tous les habitants desd. lieux de tenir des troupeaux ny d'autre espèce de bestiaux soit qu'ils leur appartiennent en propre ou qu'ils appartiennent à des particuliers desd. lieux ou autres circonvoisins ny d'en faire tenir sous leur nom ou sous celluy d'aucuns autres habitants ou lieutenants qu'à proportion et à concurrence de leur tenement et alivrement auquel effet il sera incessamment procédé aux frais et depans des communautés desd. lieux à un compoix et à une répartition pour fixer la quantité des biaux que chaque habitant pourra tenir ; leur fait néanmoins deffenses de faire dépaistre leurs bestiaux dans d'autres fonds que ceux quy leur appartiennent en propre, enjoignant aux particuliers quy ont des troupeaux ou autres bestiaux de s'en charger sous leur nom ou sous celluy des habitans ou lieutenants qui n'ont aucun alivrement et de s'en défaire huitaine après la publication du présent arrêt à peine de 50 livres d'amande et de confiscation des troupeaux et bestiaux ;

Fait deffenses à touttes personnes de ramasser des glas, verjus, razins et autres fruits, couper ny déraciner les souches des vignes, couper du bois dans les vignes et bois dud. de Fouquet et dud. syndic des Bénédictins et de glaner dans les champs que les gerbes ne soient levées ; et à tous ceux qui n'ont point de vignes en leur propre d'entrer dans celles dud. de Fouquet et dud. sindic et autres lieutenants que par la permission de ces derniers à peine de 100 livres d'amande, enjoignant aux habitants du lieu dans les temps des vendanges et à compter depuis le dernier août tenir leurs chiens attachés tant de jour que de nuit, ensemble leur volaille de quelle qualité qu'elle soit enfermée jusques au dernier jour des vendanges à peine de dix livres d'amande et en cas de reffus permet

aud. de Fouquet et aud. sindic de faire tuer tant les chiens que la volaille qui seront trouvés dans leurs vignes ;

Fait deffenses notre ditte Cour a tous particuliers d'entrer à pied ny à cheval ny a charrette soit dans les temps de la moisson soit après la dépouille dans les terres, preds, bois, vignes, vergers enclos, ny autres possessions dud. de Fouquet et dud. syndic sans leur permission par écrit, sous prétexte même de vouloir aller dans leurs propres terres et autres possessions à peine de dix livres d'amande et des domages intérêts que lesd. passages pourront leur causer.

Fait pareillement deffenses a toutes les personnes de faire dépaistre dans les prairies dud. Eouquet et dud sindic ny dans les prairies communes sous prétexte de faire pastenes dans les prés miteiens et contigus à ceux des particuliers depuis que la prairie sera fermée et mise en devès jusqu'à ce que le foin aura été fauché et retiré et de faire dépaistre dans lesd. prairies en aucun temps ni saizon de l'année, les moutons, brebis, chèvres et cochons ny d'y conduire et laisser aller les oies et canards ny aucun bétails gros ni menus dans les vignes, soit aux dits particuliers de faire dépaître dans les prairies, meteis et communs les bœufs, vaches, chevaux et juments suivant l'uzage après que le foin aura été fauché et retiré pendant le reste de l'année jusques au premier mars, sous préjudice auxd. particuliers de faire des pastènes dans leurs enclos et possessions distinctes et qui ne sont pas mêlées avec celles des autres particuliers le tout sous les mêmes peines et autres arbitraires contre les propriétaires des bestiaux trouvés en contrevention ou leurs métayers et de peine afflictive contre les pasteurs et bergers ;

Ordonne notre ditte Cour que le temps des vendanges arrivé, les dittes communautés seront tenues chacune en droit de s'assembler et de nommer des prudhommes pour aller vérifier les dommages lesquels en fairont ensuite un rapport à l'assemblée de la communauté quy finira le jour des vendanges qui sera publiée au nom dud. de Fouquet et dud. syndic par leurs bailés un jour de dimanche ou feste à l'issue de la messe ou de vepres et le jour des vendanges indiqué, led. de Fouquet et led. sindic des Bénédictins auront deux ou trois jours suivant l'uzage pour faire venanger leurs vignes faizant inhibitions et deffenses aux habitants et bientenants de vendanger les leurs pendant les deux ou trois iours ni avant la publication du ban des vendanges, et de confiscation de la vendange;

Ordonne notre dite Cour que des contreventions au présent arrêt il en sera enquis par devant les juges à qui la connaissance en

appartient, qu'il sera leu, publié et affiché partout ou bezoin sera, et sera exécuté nonobstant toutes opposition sans y préjudicier.

Nous à ces causes et à la requette dud. de Fouquet et dud. sindic desd. Bénédictins, demandons et commandons mettre le présent arrêt a due et entière exécution ; pour cet effet faire tous exploits requis et nécessiares. Mandons en outre à tous nos autres officiers, justiciers et sujets ce faisant, obéir.

Prononcé à Toulouze en notre dit Parlement le 5 mars mille sept cents cinquante-cinq de l'an de grace et de notre règne le quarantième. Par la Cour, Faure signé; collationné, Hyver signé; collationné, Espagne signé; MM. Boyer, Dradat rapporteur ; deux écus 36 livres, 5 sols; Verthe signé, Scellé le 17e du mois d'avril 1755. Gounon signé.

Nous ajouterons à cet Arrêt du Parlement l'exploit signé par François Argiliès, huissier de Caunes, qui en avait remis copie à M. Raymond Roux, consul de Bagnoles, le 6 août 1755.

L'an mil sept cent cinquante cinq et le septième jour du mois d'août, par moy, François Argiliès, huissier de Caunes, y domicilié estant exprès au lieu de Bagniolles deux lieues de mon domicile et à la requette de Messire Bernard et François de Fouquet, archevèque d'Embrun, Abbé Commandataire de Caunes et le sindic des Bénédictins de lad. Abbaye de Caunes, l'arrêt du Parlement dont coppie est sur les deux présentes feuilles papiers cy-dessus a été intimé et signiffié selon la forme et teneur au sieur Raymond Roux consul de Bagniolles, afin qu'il ne l'ignore, le sommant de le faire lire, publier et afficher dans la communauté de Bagniolles et estre remis devers le greffe de lad. communauté et j'ay laissé la présente coppie dans led. domicile dud. Roux en parlant à luy même : en foy de ce Argiliès signé.

(Extrait des Archives communales de Bagnoles.)

LES ÉLECTEURS DE PÉPIEUX

A l'ASSEMBLÉE PRIMAIRE D'AZILLE

En 1790

Pour se conformer à la proclamation des Commissaires du département de l'Aude, en date du 9 mai 1790, les citoyens actifs de la commune de Pépieux se rendirent, le 20 de ce même mois, à Azille, chef-lieu de canton ; ils devaient concourir à la nomination des électeurs qui seraient chargés d'assister à l'assemblée de Carcassonne fixée au 31 mai suivant.

La séance commença d'après les formes prescrites par les lettres patentes du Roi (janvier 1790) ; mais au moment où l'on procédait à la nomination du Président, un individu de Pépieux alla se placer sur la chaire de vérité pour ne pas être suspecté de capter les suffrages, tout en restant simple et tranquille spectateur de la réunion. Un citoyen d'Azille l'ayant aperçu s'empressa de lui porter un missel comme on le portait à cette époque, dans les cérémonies de la messe, au diacre monté en chaire pour chanter l'Evangile.

Cet acte de plaisanterie excita d'abord l'hilarité générale de l'assemblée, mais bientôt les électeurs de Pépieux prirent fait et cause pour leur compagnon et une véritable bagarre s'engagea entre citoyens de ces deux municipalités, si bien que le maire d'Azille, président provisoire, envoya chercher ses chaperons pour rétablir plus facilement

le silence ; bientôt, sans plus de façons, il donna l'ordre d'arrêter l'électeur de Pépieux qui s'était placé sur la chaire et le fit enfermer dans les prisons de la municipalité.

Tel fut le premier témoignage de leur esprit de patriotisme ou mieux de clocher, que firent paraître les bons citoyens d'Azille en cette singulière circonstance. Ce ne fut pas tout ; ils inaugurèrent pour ainsi dire la série des fraudes électorales.

A la porte du sanctuaire, dans l'église Saint-Julien où se tenait l'assemblée, s'était posté un citoyen d'Azille et à mesure que les électeurs s'avançaient pour porter leurs suffrages, il prenait les billets sous prétexte de les bien plier avant de les mettre dans l'urne, les escamotait adroitement et les remplaçait par d'autres bulletins sur lesquels étaient inscrits les noms de plusieurs candidats d'Azille. Pendant ce temps deux autres électeurs, envoyés par le maire président, parcouraient les rues et les places publiques, disant et répétant qu'il fallait exclure les citoyens de Pépieux de toutes fonctions et charges dans l'assemblée primaire, en tout cas qu'il fallait n'en nommer aucun comme député.

Cependant les électeurs de Pépieux, y compris leur maire, M. Théron, ne restaient pas dans l'inaction. Non seulement ils avaient réclamé auprès du président, selon les formes légales, la liberté de l'innocent citoyen emprisonné, mais ils prétendaient que l'élection était nulle pour défaut de forme; en conséquence, toutes les fois que le dépouillement du scrutin avait lieu, ils protestaient si bien et si fort tous ensemble, qu'il fallut recommencer trois ou quatre fois l'élection pour la nomination du président, du secrétaire et des scrutateurs.

A la quatrième séance, les électeurs de Pépieux n'avaient pu parvenir encore à faire entrer un seul de leurs candidats dans le bureau. Irrités de leur insuccès et désespérant de se voir représentés parmi les députés que l'Assemblée

enverrait à Carcassonne, ils rentrèrent dans leur village et ne parurent plus aux deux dernières réunions qui eurent lieu à Azille.

Mais à la date du 24 mai 1790, le maire de Pépieux prit une délibération communale ppur expliquer les motifs de l'absence de tous les citoyens actifs de sa municipalité à l'assemblée primaire du canton. A la suite de cette délibération, les sieurs Mathieu Boudet *du Village* et Mathieu Boudet *du Faubourg* furent délégués à l'effet de se rendre à Carcassonne pour exposer leurs observations et leurs doléances aux Commissaires Administrateurs du département de l'Aude.

Ils remirent à ces derniers une requête contenant l'exposé de tous les faits qui se rapportaient aux élections de l'Assemblée primaire d'Azille : d'après eux, cette réunion ne s'était pas tenue conformément aux lettres patentes du Roi et aux règlements en usage. Parmi les citoyens actifs de Pépieux qui signèrent cette pétition ainsi que la délibération du Conseil municipal, nous avons relevé les noms suivants représentant des familles dont la plupart existent encore dans cette localité : Théron, maire, Andrieu, Azéma, Boudet, Bousquet, Boutet, Regi, notables; Anglade, Bares Beauviel, Caflort, Cathala, Longuelane, Escande, Ferrail, Lapène, Lignères, Pradal, Reverdy, Rouanet, Vidal, Violes, principaux particuliers. Amalric, greffier.

Après avoir examiné cette requête de protestation, les Commissaires du département de l'Aude ne trouvèrent rien de mieux que de la communiquer à M. Jouy, Président de l'Assemblée primaire d'Azille. Celui-ci répondit aux Commissaires, à la date du 24 mai 1790, que la réunion des électeurs s'était tenue, au chef-lieu du canton, selon les règlements fixés d'avance par l'Assemblée nationale, que M. Mandoul, secrétaire, s'était acquitté scrupuleusement de ses fonctions, et que les réclamations des citoyens de Pépieux étaient inspirées par une véritable

mauvaise foi et le dépit de M. le maire Théron de n'avoir pas été élu comme député à l'Asssemblée départementale. En même temps le maire d'Azille avertissait les Commissaires Administrateurs que les élections s'étaient terminées dans le plus grand calme en l'absence des citoyens de Pépieux. Les cinq députés nommés du canton furent : Gabriel Delort d'Azille, Lignères de Vaissière, Pullès de Puichéric, Boyé de La Redorte et Falcou négociant à Azille.

Dès que M. Théron, maire de Pépieux, et les deux Mathieu Boudet, officiers municipaux, connurent la réponse de M. Jouy, président de l'Assemblée primaire du canton d'Azille, ils redigèrent une nouvelle supplique et l'envoyèrenr aux Commissaires du département à la date du 29 mai 1790. Dans cette requête les pétitionnaires demandaient que l'entrée de l'assemblée départementale fut interdite aux cinq députés du canton d'Azille dont l'élection était contestée ; en outre ils priaient MM. les administrateurs de vouloir bien retrancher Pépieux de la liste des communes du canton d'Azille pour faire rentrer ce village dans un autre canton « *afin que la commune de Pépieux, disaient-ils, ne soit plus exposée à l'avenir aux injustices des avocats d'Azille dont elle gémit depuis longtemps ; et gravez dans votre souvenir, Messieurs, une Communauté telle que la nôtre qui a eu toujours l'entrée aux Etats et une cour souveraine dans son enceinte* ».

Nous ignorons si les députés du canton d Azille furent reçus avec droit de vote à l'assemblée départementale qui se tint à Carcassonne le 31 mai 1790, ou bien si les conclusions des pétitionnaires de Pépieux furent acceptées par les Commissaires administrateurs du département ; en tout cas, les habitants de Pépieux n'obtinrent pas gain de cause pour la seconde partie de leur demande. Longtemps encore même après la réduction des cantons du district de Carcassonne, en 1791, la commune de Pépieux fit partie du canton d'Azille.

L'inimitié entre les habitants de ces deux communes du Minervois, inaugurée par l'incident que nous venons de raconter, ne fit que s'accroître par suite des réunions cantonales d'Azille auxquelles les citoyens actifs ou électeurs de Pépieux étaient obligés de se rendre ; souvent d'après ce que rapporte la tradition locale, de véritables batailles s'engageaient entre les jeunes gens de ces villages à la sortie des réunions; quelquefois même les citoyens d'Azille, y compris femmes et enfants, accompagnaient à coups de pierres les électeurs de Pépieux, au retour de l'assemblée, jusqu'au petit ruisseau de George qui sert de limite aux deux communes. Cette querelle de village à village ne prit fin que le jour où les cantons d'Azille et de Caunes furent supprimés pour ne former plus qu'un seul et nouveau canton dont le chef-lieu devint Peyriac-Minervois.

Tous les renseignements que nous venons de donner, en ce qui concerne l'Assemblée primaire d'Azille et les réclamations des citoyens de Pépieux contre les actes de cette assemblée, se trouvent contenus en substance dans les Registres des délibérations municipales de la commune de Pépieux ; on peut aussi lire, dans les Archives départementales de l'Aude, le texte même de la pétition que M. Théron et d'autres protestataires adressèrent à MM. les Administrateurs du département de l'Aude à cette occasion.

Edmond BAICHÈRE,
Membre titulaire résidant.

(*Séance du 6 juillet 1902*)

UNE FÊTE POPULAIRE A CAUNES

en 1811

A l'occasion du Baptême du Roi de Rome (Napoléon II)

Il n'est pas de plus douce distraction que celle de consacrer quelques loisirs à l'étude du bon vieux temps, de lire quelques feuillets du livre d'or de notre histoire locale. A Caunes, plus que partout ailleurs, la vue de l'antique monastère et l'aspect de ces vieux remparts, dont une partie défie encore les ravages du temps, ne peuvent que nous porter à cette étude agréable.

C'est en répondant à cette inclination, en parcourant les notes manuscrites qui nous restent du passé, que j'ai eu le plaisir de trouver un document d'un réel intérêt concernant une fête populaire célébrée dans notre commune sous le Premier Empire.

Caunes, je dois le dire préalablement, avait accepté avec enthousiasme la proclamation des grands principes de 1789 ; un vif et légitime sentiment de joie salua la fin et la disparition du régime féodal. Mais cette cité vécut aussi les heures troublées et tristes que connurent certaines régions. La Révolution y devint tyrannique et ce n'est pas sans secousses que sombra l'ancien ordre social, que le nouveau lui fut substitué. Cette localité confia souvent toutefois la direction des affaires à des hommes que leur expérience et leur situation désignaient aux libres suffrages des citoyens. Puis quand l'anarchie eut compromis

par ses excès la cause de la liberté et celle de la prospérité nationale, Caunes se courba sous la main de celui qui mit un frein à la tourmente révolutionnaire : elle ne s'attarda pas à considérer si la main était quelque peu lourde ; elle vit seulement en Bonaparte le restaurateur de l'ordre, sinon celui de la liberté.

Le régime impérial fut d'ailleurs on ne peut plus favorable au développement du bien-être de la cité. Sous l'administration aussi intelligente qu'éclairée de citoyens qu'avait mûris une longue expérience des affaires, la prospérité locale prit le plus grand essor. Les revenus de la commune furent accrus par les plus sages mesures ; tous les divers services reçurent les plus notables améliorations : instruction, commerce, vicinalité, rien n'échappa à la sollicitude de nos édiles.

La population suivait avec plaisir les heureuses transformations de la cité et elle ne pouvait qu'être favorable au régime qui les autorisait. Mais un point noir se dressait toujours à l'horizon. Aucun enfant n'était issu du mariage de l'empereur. Napoléon n'avait pas d'héritier direct. Sa mort ne viendrait-elle pas un jour compromettre une situation si favorable ? Et le jour où le héros paierait son tribut à la commune destinée ne serait-il pas pour cette France si grande et si respectée le signal des factions et de la guerre civile ? Telle était la terrible interrogation que se posait le peuple à cette époque déjà ancienne.

Cependant on apprit enfin qu'un fils était né à l'empereur et que le bonheur présent était assuré aux futures générations. A cette nouvelle, la joie fut aussi grande que l'avait été l'anxiété et on voulut dans tout le pays la témoigner par des réjouissances publiques.

Le jour choisi fut celui où le roi de Rome reçut à Notre-Dame, avec toute la pompe d'un sacre, l'onction baptismale.

Caunes se distingua autant per l'éclat de cette fête que

par l'unanimité des sentiments d'affection pour la famille impériale. Le cœur de tous les habitants vibra au même son et la population ne cessa pendant cette mémorable journée de se livrer aux divertissements les plus divers.

Le maire de cette époque, Jacques Galinier, justement fier du succès d'un programme qu'il avait élaboré, voulut consigner le compte rendu de cette fête dans nos archives communales. Je me suis permis de transcrire ce récit *in extenso* malgré sa longueur, persuadé qu'il pourrait présenter quelque intérêt aux membres d'une Société que l'histoire locale n'a jamais laissés indifférents.

En terminant ces quelques lignes d'introduction, je me fais un devoir de remercier sincèrement M. Lapeyre, maire de Caunes, et son sympathique secrétaire, M. A. Maurel, d'avoir bien voulu mettre à ma disposition le fonds important de nos archives communales. Je ne saurais oublier de remercier également M. l'abbé Ed. Baichère, membre de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, pour le bienveillant concours qu'il m'a prêté en cette circonstance.

Casimir GALINIER,
Membre correspondant.

Caunes, le 1er mars 1902.

L'an mil huit cent onze et le neuf juin, MM. Galinier, maire, et Dhoms, adjoint de la ville de Caunes, ayant fait annoncer, hier huit du courant, à sept heures du soir, la fête à célébrer pour la naissance du roi du Rome, par une salve de cent un coups de canon répétés et prolongés bien avant dans la nuit, et suivis du son des cloches ; la même décharge ayant eu lieu au point du jour ; à neuf heures du matin, la garde nationale sous le commandement de M. de Roquefère s'est rendue au son des tambours dans la maison commune où étaient assemblés MM. le Maire,

adjoint, les membres du Conseil municipal et les membres du Bureau de Bienfaisance.

MM. le maire et adjoint, secondés des membres et de la garde ci-dessus dénommée, ont fait l'ouverture de la fête au milieu d'un grand concours de peuple, au son des tambours, d'une musique guerrière et aux acclamations de ; Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Roi de Rome ! par une distribution solennelle du pain et du vin à chaque famille indigente de la ville et aux pauvres étrangers qui s'y sont trouvés. Cet acte de bienfaisance a porté la joie dans tous les cœurs et a été terminé aux acclamations réitérées de : Vive Napoléon ! Vive Marie-Louise ! Vive à jamais le Roi de Rome ; tel a été le prélude de cette grande journée.

Midi sonnant, MM. le Maire et adjoint de la présente ville, accompagnés d'un cortège nombreux, composés des membres ci-dénommés, des agents d'administration, de M. Gillard, chirurgien de première classe, licencié et pensionnaire de l'Etat à cause de ses infirmités et de ses services militaires, des militaires retirés de la garde nationale sous les ordres de M. de Roquefère, des deux Cercles et d'un grand nombre des citoyens, se sont transportés au son d'une brillante musique, des tambours et des salves de plusieurs coups de canons, dans la maison de M. de Roquefère. Le cortège arrivé dans une des salles de la dite maison, aux acclamations et aux cris de joie de tous les habitans répandus de tout côté, un des ordonnateurs du repas a conduit l'autorité locale et les membres composant le banquet, au nombre d'environ cent personnes, à leurs places respectives. M. Galinier, maire, pénétré des sentiments qu'inspirait cette auguste cérémonie, voulant les manifester et les partager, a dit :

« Mes chers Administrés,

« Qu'il est flatteur pour moi d'être en ce jour l'organe de l'allégresse de cette commune !

« Nous avons vu des événements bien extraordinaires,

mais en fut-il jamais de plus intéressant, de plus avantageux que celui que nous célébrons aujourd'hui? Tout ce qui a été enfanté de grand, d'utile et de beau dans cette dynastie devient fixe et invariable. La naissance du Roi de Rome assure aux siècles à venir le bonheur du siècle présent. Par lui, par cet auguste enfant, le temple de la guerre est à jamais fermé.

« Le héros qui nous gouverne ne veut désormais régner que par la douceur de ses lois. Aurait-il besoin de son tonnerre, quand il a achevé de soumettre les ennemis de l'Etat, quand il n'y reste plus qu'à faire les délices du genre humain ?

« Sans doute, il sera grand et magnanime le prince qui vient de naître. Instruit par les leçons de son auguste père, façonné par les vertus douces et touchantes de son illustre mère, il réunira à l'imposante gravité du maître des dieux les formes aimables qu'inspirent l'amour et la confiance en même temps qu'elles tempèrent l'éclat du trône.

« Race des héros, suscitée par le ciel pour faire le bonheur de la terre, puissiez-vous toujours heureuse, toujours triomphante, servir l'humanité et sentir qu'il n'y a pas de plus noble gloire que celle où la vertu conduit !

« Plein de ces sentiments d'admiration et d'amour qui caractérisent tout bon Français, il m'est doux aujourd'hui de les exprimer. Ce qui a ajouté à ma satisfaction, c'est de voir qu'ils sont partagés. Et pourrions-nous ne pas voir sans une émotion profonde l'influence de cet événement sur les arts, le commerce, en un mot sur la félicité publique.

« Oui, mes chers administrés, j'en jure par la grande âme de Napoléon, nous allons recueillir enfin le fruit de nos grands sacrifices, de nos privations et de nos efforts. Ne les imputons qu'à la nécessité des circonstances et j'ose dire qu'il en a plus coûté à notre sensible empereur de les prescrire qu'à nous de déférer à ses ordres salutaires.

« Animés par les sentiments de reconnaissance et d'amour qu'inspirent tous ces motifs, donnons un libre élan à nos cœurs et écrions-nous avec l'accent de la joie la plus sincère : Vive l'Empereur ? Vive l'Impératrice ? Vive le Roi de Rome !!! »

Le discours de M. le Maire annoncé et précédé par une salve de canon est accueilli par les plus vives acclamations de : Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Roi de Rome ; chaque membre, après le signal donné par l'autorité qui présidait et au roulement du tambour, a ouvert le banquet.

Au milieu du repas, le Maire s'est levé et a porté un toast à S. M. l'Empereur. Ce toast a été répété unanimement aux acclamations les plus vives. Une décharge de canon et de mousquetterie a salué le toast. L'assemblée émue en a demandé le *bis* et le toast a été porté dans le même ordre et excité les plus vifs sentiments.

Le repas ayant été repris, M. l'adjoint a donné le signal d'un second toast porté à Sa Majesté l'Impératrice. Plusieurs dames ayant devancé l'invitation qui lui avait été faite, entendant l'annonce du toast se sont écriées spontanément : Vive l'Empereur, vive, vive Marie-Louise et l'auguste fruit de leur tendresse et de leur amour ! Le banquet, se joignant à ces dames, a fait retentir la salle des mêmes acclamations.

Peu de tems après, M. de Roquefère, commandent la garde nationale, ayant donné l'ordre à la garde et aux artilleurs d'annoncer un troisième toast pour Sa Majesté le Roi de Rome, est rentré au banquet et, au son du canon et de la mousqueterie, il a porté un toast à Sa Majesté le Roi de Rome, qui a été répété longtemps et couvert des plus brillantes acclamations. On a entendu crier la foule des plus vives acclamations : Vive, vive le Roi de Rome avec battement de mains et la joie la plus sincère.

M. Aubert, membre du Cercle conciliateur, a porté un toast à M. Trouvé, baron de l'Empire et préfet du départe-

ment. A l'instant les affections les plus tendres ont animé tous les membres qui d'une voix unanime ont fait des vœux pour la conservation de ce digne magistrat dans le département; les plus vifs applaudissements ont été entendus de toutes parts.

M. Louis Grimes, membre du Cercle du Commerce, a porté un toast en l'honneur de l'autorité locale. Ce toast a été répété vivement et couvert d'applaudissements.

M. Pinaud, ex-professeur de belles-lettres, employé à l'administration des droits réunis, a porté un toast à l'honneur de MM. les commissaires ordonnateurs du repas. Toute l'assemblée a témoigné sa satisfaction sur l'ordre, la tenue, la distribution de ce repas. L'un des commissaires a répondu et remercié l'assemblée avec l'expression des sentiments les plus fraternels.

Pierre Mahoux, invalide, (1) âgé de 86 ans, voyant que le repas allait finir et après avoir demandé et obtenu de M. le Maire de porter un toast, ce vieillard vénérable, avec sa voix tremblante et dans l'idiome du pays, a dit :

« Messieurs,

« *A la santat dal noubel nascut,*
« *D'a lou qu'a dounat le truc*
« *Et de lo que l'a ressapiut.* »

Traduction : A la santé du Roi de Rome, de Sa Majesté l'Empereur et de l'Impératrice. Et ainsi a été terminé ce repas.

Immédiatement après, un maître de cérémonie est descendu dans une des salles de M. de Roquefère, où étaient réunies, à l'invitation de M. le Maire, les dames, les demoiselles et toutes les familles honnêtes de la ville. Il leur a

(1) Les membres des deux cercles, qui avaient pris l'initiative de ce banquet, avaient invité quatre anciens militaires « couverts d'honorables blessures » et « récompensés par Sa Majesté. » C'étaientPierre Mahoux, ancien invalide, Jacques Roux, Paul Bosc et Barthélemy Fabre.

annoncé que le concert allait commencer et, après les avoir priées de se rendre dans la salle, où elles ont été introduites au milieu des plus vifs applaudissements et placées dans une estrade disposée tout exprès, le canon s'est de nouveau fait entendre. M. Carrière, maître de musique, a fait avec ses élèves, secondé par M. Grimes, les amateurs de la ville et d'autres amateurs de l'arrondissement, l'ouverture du concert par la plus brillante symphonie qui a été vivement applaudie. Une décharge de canon, précédée d'un roulement de tambour ayant repris, à l'invitation de M. le Maire, M. Pinaud a prononcé le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

« Que cette enceinte retentisse des cris mille fois répétés de : Vive, vive l'Empereur, vive, vive l'Impératrice et l'auguste fruit de leur tendresse et de leur amour ! (*Acclamations générales*).

« Dans cet état de crise et de régénération, dans ce moment où Sa Majesté impériale ne veut faire de toutes les nations qu'une seule et puissante famille, dans ce moment où le plus illustre des héros ne déploye son vaste ascendant sur le globe que pour le forcer de recevoir de sa main le bonheur et la paix ; dans ce moment, dis-je, l'on ne pouvoit se défendre d'un certain sentiment de crainte ; la gloire des héros est impérissable, mais leur vie est sujette à la commune loi. Quel malheur si, lorsque le Grand Maître qui nous gouverne s'abandonnant sans réserve à l'exécution de ses glorieux projets, eût, sans successeur, été enlevé au monde ! Le chaos eut bientôt repris son effroyable empire et tous les éléments de gloire et de prospérité, combinés avec tant d'art et de génie, se combattant entre eux, se fussent déchaînés sur les peuples avec la terrible explosion de la poudre. J'en frémis ; heureusement ces calamités ne sont pas à craindre. La Providence qui nous anime, souriant au plus saint, au plus

imposant des hyménées, a donné un fils au grand Napoléon. Doué de l'esprit et de l'âme de ses auteurs magnanimes, cet enfant ne croîtra que pour être la continuation de leurs bienfaits et de leur sagesse. Déjà son nom épouvante les ennemis de l'humanité; et tel qu'Hercule au berceau, il l'annonce par des prodiges.

« Auguste enfant, puisse le ciel te conserver longtemps à l'amour des peuples !

« Dépouillé de son voile sombre, l'avenir se présente à nous embelli de ce que la gloire a de plus noble, de ce que la félicité publique a de plus consolant.

« Mais que vois-je !... Sous les auspices de ce nouveau roi, Rome sort triomphante de l'état où l'avait réduite la barbarie et le fanatisme des siècles. Géant impétueux, elle s'élance, en impose déjà par son attitude superbe ; la terre tressaille à son aspect inattendu et le sentiment subjugue désormais à cette ancienne métropole du monde tout ce qu'elle avoit su conquérir jadis par la vertu de sa politique et l'intrépidité de sa bravoure. Oui, oui, Messieurs, le bonheur se plaît à nous sourire. Sous l'égide du grand Napoléon, qu'avons-nous à craindre ?

« Qu'avons-nous à redouter dans l'avenir, lorsque le roi de Rome contribue déjà si puissamment à réaliser les vastes pensées du chef de la nation française !

« Jouissez du doux spectacle de la félicité des nations, ô vous fille, épouse et mère des dieux ! Livrez-vous au noble orgueil d'être bienfaisante ! Si les habitants de l'Olympe ne sont heureux que par les biens qu'ils répandent, quelles puissances ne doivent pas être les vôtres ? A peine vous posez les pieds sur le territoire de la France, les serpents des furies expirent. Au tumulte, à la férocité des camps viennent succéder les ris aimables.

« Les peuples, oubliant leur rivalité dangereuse, une douce confraternité les unit sous le plus grand de tous les sceptres. Partout retentit avec enthousiasme cette vérité remarquable : « La prospérité est le partage certain des

« grandes familles. »

« Illustre et magnanime Louise, embellissez de vos grâces et de vos vertus le sceptre impérial ; montrez-vous à nos yeux avides ; à votre aspect, l'urbanité française reprendra son ancien état. La rouille révolutionnaire qui dégradait les mains d'un peuple autrefois si vanté par sa politesse, tombe à la vue d'un si parfait modèle.

« Et vous, sexe enchanteur, vous l'ornement le plus beau de cette fête, applaudissez-vous d'être sous les lois de Louise. Vos rapports avec cette illustre souveraine ajoutant à votre dignité, désormais la vertu acquerra parmi vous des formes plus touchantes. Comme aussi vos époux, vos adorateurs, fiers d'appartenir au plus magnanime des héros, se faisant un mérite d'être à son exemple terribles dans les camps, sensibles et généreux après les combats, tendres et fidèles à l'égard de leurs douces compagnes, en un mot bons pères, bons amis, bons fils, bons citoyens, la France sera l'éternel asile du bonheur !

« Abandonnons-nous à la joie la plus vive. Que nos hameaux, que nos montagnes retentissent de nos chants d'allégresse ! Que ce jour commence et s'étaigne dans les plaisirs et que chacun s'écrie au fond du cœur : Vive, vive Napoléon, vive, vive Louise, vive le Prince destiné à régner un jour, l'univers pacifié par les vertus de son père. »

Ce discours qui a excité les sentiments les plus tendres a été suivi d'une seconde symphonie après laquelle le même auteur a déclamé la cantate suivante :

Dieu tutélaire de l'Empire,
Souris à nos aimables jeux !
Transports délicieux
Exprimez de nos cœurs l'ivresse, le délire !
Un tendre enfant issu de la race des dieux
Vient fixer le bonheur et la paix en ces lieux.
Chantons, que notre voix sans cesse préconise
Les faveurs d'un si noble destin.

Vive Napoléon, vive, vive Louise!
Leur règne glorieux ne connaît point de fin.

Successeur aimable,
Le Roi des Romains,
Grand, fier, équitable
Dans les champs latins
Brillera d'un beau zèle.
Bientôt ses exploits,
Ses augustes lois
Rendront sa couronne immortelle.
Chaque jour, chaque instant
Ajoute à son nom éclatant
Une gloire nouvelle.
Publions en tous lieux
Du grand Napoléon la valeur triomphante,
Si nous sommes heureux
Nous le devons à sa main bienfaisante.

Dans les gouffres affreux
Du noir Ténare
Rentre ô guerre barbare!
Sensible et généreux,
Napoléon t'abhorre.
Que n'a-t-il entrepris
Afin de clore
Ton temple, où sur mille débris,
Un poignard à la main, le blasphème à la bouche,
Dans ton orgeuil farouche
Tu te plais à braver les héros et les dieux ?
Napoléon victorieux
T'écrase sous l'effort de sa main foudroyante.
(*Vifs applaudissements*)
Publions en tous lieux
Du grand Napoléon, la valeur triomphante,
Si nous sommes heureux
Nous le devons à sa main bienfaisante.

Illustre enfant
Reçois nos hommages.
Est-il de destin plus brillant
Que celui d'être issu du saug
Des dieux, des héros et des sages?

Illustre enfant
Noble comme eux tu ne vas croître
Que pour le bien de tout peuple divin.
Au monde entier pouvant donner des fers,
Tu borneras ta gloire à calmer l'univers,
Plutôt que de chercher à t'en rendre le maître.
O sentiments affectueux
Eclatez en ce jour heureux!
Le sceptre de l'empire et le sceptre de Rome
S'unissent à jamais pour le bonheur de l'homme.

Ce morceau de poésie a fait la plus vive impression, excité les sentiments les plus affectueux. L'auteur ayant rangé en strophes plusieurs idées de cette cantate, M. Carrière les a mises en chant, précédé d'une symphonie des plus attendrissantes. Le même auteur les a chantées avec tout l'accompagnement suivi d'un chœur qui a porté l'enthousiasme dans l'âme de tous les auditeurs.

M. le Maire a témoigné sa vive satisfaction à MM. Pinaud et Carrière. La joie et l'admiration étaient peintes sur tous les visages. On n'entendait de toutes parts que remerciements et éloges.

Immédiatement après, M. le Maire ayant invité toutes les dames et les membres du banquet à former le cortège pour se rendre à la salle de bal, M. de Roquefère, commandant, a ouvert la marche avec la garde, au son d'une musique guerrière, du canon et des tambours. MM. le Maire et adjoint ayant présenté leurs bras à M[me] de Roquefère, âgée de 74 ans, veuve de M. de Roquefère, major d'artillerie et croix de Saint-Louis, quatre militaires, retirés et pensionnés, qui avaient été invités au banquet par l'autorité locale, ont eu l'honneur de marcher à ses côtés. Les membres formant le cortège ayant chacun une dame ou demoiselle à son bras se sont dirigés avec l'autorité vers la salle où ils ont été accueillis par les applaudissements et acclamations de tous les habitants de la ville et des étrangers que le bruit de cette brillante fête avaient attirés.

Le cortège étant arrivé dans la salle, M. le Maire a ouvert le bal par un menuet avec Mme de Roquefère. Ce moment a été le signal de l'allégresse publique. La joie éclatait de toutes parts. Chaque citoyen s'écriait à l'envie avec l'expression de l'enthousiasme : Vive, vive Napoléon, vive Louise, vive le Roi de Rome. Les acclamations répétées et prolongées formaient avec les embellissements et et les décorations allégoriques et touchantes le spectacle à la fois le plus attendrissant et le plus majestueux. L'image en grand de Napoléon avec les attributs impériaux était placée au fond de la salle en face de la principale porte d'entrée, des inscriptions et devises au contour ; un arc de triomphe décorait l'entrée, formait le point de vue le plus ravissant.

Ces embellissements sont dus aux talents et aux soins de MM. Joseph Grimes, ancien élève de l'école d'architecture de Rome, de Joseph Rey, artiste en menuiserie, et de Pierre Embry, amateur distingué en ce genre.

M. Dhoms, adjoint, a repris un second menuet avec Mme Gillard. Cette danse n'a pas moins excité la joie et le souvenir de l'ancien temps. L'ouverture du bal ainsi faite, des quadrilles, valses et autres danses anciennes et modernes ont succédé dans le plus grand ordre avec la décence et la majesté dûes à cette fête. (1)

Une salve de canons et le son des cloches annoncent le moment solennel du *Te Deum*. L'autorité a invité l'assemblée de suspendre les divertissements, de former le cortège et aussitôt la garde nationale sous les ordres du commandant a ouvert la marche et le cortège s'est rendu à l'église. Avant le *Te Deum*, M. Reverdy, curé de la ville, a prononcé le discours suivant :

---

(1) Quatre commissaires : MM. Rivet, notaire, de Roquefère, Gillard, médecin et Pascal Deby avaient été nommés par le maire. Ils étaient spécialement chargés de la police du bal, « de la distribution des danses ». Nul ne pouvait danser, s'il n'avait reçu d'eux une carte qui lui assignat la place qu'il devait occuper.

« Je ne puis en ce moment, mes frères, me refuser aux vœux de la patrie, à l'invitation respectable des administrateurs de cette cité qui, dans les marques les plus distinguées qu'ils donnent en ce jour et pour Sa Majesté l'Empereur et Roi et pour l'Empire, m'imposent la loi de faire encore retentir dans cette auguste cérémonie ma faible voix. Trop heureux si elle était assez forte pour parler efficacement aux oreilles de vos cœurs.

« Marie-Louise, cette fille généreuse des Césars, est heureusement délivrée ; le Grand Napoléon se félicite d'être père ; un enfant mâle est le premier fruit de leur union. Dans ce jour à jamais mémorable, ce dépôt si précieux a été solenuellement présenté au temple et a reçu des mains de l'Eglise et l'onction sacrée et le sceau de la Divinité.

« Quel ravissement me saisit et me transporte ! J'entre en esprit dans cette superbe basilique, qui en a été le glorieux théâtre. Il me semble même entendre ses voûtes sacrées retentir tour à tour du son éclatant des trompettes et des chants harmonieux du sanctuaire. Le concours majestueux de tant de princes de l'Eglise et des grands de l'Etat dans tout l'appareil de leur dignité... me frappe. J'y vois le trône à côté de l'autel .

« Peuple grand et magnanime, peuple français et vous surtout, habitants de cette commune, qui toujours vous piquez de faire parade des sentiments particuliers qui vous caractérisent, livrez-vous à tous les transports de l'allégresse ! Vous êtes chrétiens, vous êtes Français, vous êtes citoyens. Que de titres pour intéresser vos cœurs à cet heureux événement et pour rendre à l'auteur suprême de nos destinées toute la gratitude qui lui est si justement dûe. A peine dans le berceau et déjà la capitale du monde chrétien offre un sceptre, un diadème à cet enfant impérial. Le Vatican est son palais, le fameux édifice de Saint-Pierre sa chapelle ; les saints forment sa cour. Successeur des plus grands, il en adoptera et l'esprit et les ver-

tus. Les grands modèles ne peuvent que former les grands imitateurs. Ranimez donc votre foi. Rome est son premier apanage, la religion en sera la règle, son trône en sera l'appui, son règne en sera l'honneur et le soutien.

« Français, la naissance du Roi de Rome est l'augure flatteur de notre joie et de nos espérances, de sa grandeur future et de notre félicité. Que l'anarchie donc finisse! que la discorde disparaisse! que le flambeau encore fumant s'éteigne! que l'impie et l'impiété tremblent! que les égarements cessent! que toutes les opinions se rallient! Le premier trône de l'univers a un héritier présomptif. Les héros ne connaissent point d'obstacles.

« Citoyens, un trône assuré fait le bonheur de l'Etat. Sa splendeur présage notre prospérité et sa force nos avantages. Ses bienfaits nous rendent heureux. L'espoir, mes frères, est le premier mouvement de tout cœur sensible. Souvent, que dis-je, presque toujours, il le dilate bien plus que la réalité. Pénétrés de ces beaux sentiments, bénissons, mes frères, bénissons notre Dieu avec toute l'Eglise, et réjouissons-nous avec toute la France. L'auguste épouse du Grand Napoléon est heureusement délivrée. Prions le Seigneur de multiplier la race glorieuse du premier Empereur des Français et du plus grand des héros. Unissons (et de cœur et d'esprit) nos éloges, nos prières, nos acclamations aux cris de bénédiction et d'allégresse que les heureux témoins de la naissance et de la consécration baptismale de leur digne rejeton ont mêlé au son des timbales et des trompettes, comme autrefois au sacre du royal héritier de la couronne de David, ainsi que nous l'enseigne le chapitre Ier du 3e livre des Rois.

« *Sacerdos unxit Salomonem et cecinerunt buccina et dixit omnis populus : vivat Rex ;* que le Roi de Rome vive ! Vive à jamais le Roi de Rome ! Une brillante aurore est pour l'ordinaire l'annonce d'un beau jour, *et dixit omnis populus : vivat Rex!* Tel est le principal objet de cette solennité ; telles sont les heureuses dispositions qui

doivent accompagner le doux accent de vos prières. C'est le seul moyen d'être exaucés. *Et dixit omnis populus : vivat rex ! Amen.* »

L'auditoire a exprimé la joie qu'a excité ce discours religieux par le plus profond silence qui a été interrompu par le chant du *Te Deum*, qui a eu lieu immédiatement et secondé par une musique tendre, majestueuse et imposante.

La nuit arrivant, le cortège s'est rendu dans le même ordre et environné de tout le peuple aux carrières de marbre où était préparé le feu de joie, l'un des endroits le plus élevé de la commune de Caunes (1) d'où le feu pouvait être vu de toutes les communes environnantes de la plaine. Là, au milieu d'une détonation bruyante de canons, mousqueterie, acclamation générale, roulement de tambours, son des cloches, M. le Maire tenant à la main la torche pour allumer le feu, une demande générale s'est fait entendre, le priant d'avoir la bonté de répéter le discours qu'il avait prononcé au banquet. Alors M. le Maire, accédant avec plaisir à la demande de ses administrés, a répété son discours qui a été interrompu à plusieurs reprises par les mots augustes de : Vive, vive l'Empereur, vive, vive Louise, vive, vive le Roi de Rome, accompagnés d'applaudissements de tous les habitants qui s'étaient portés en foule auprès de lui. A peine le feu a été allumé qu'on a entendu de toutes parts des cris de joie, d'admiration et de reconnaissance. MM. Pinaud et Carrière avec accompagnement ont répété les strophes et le chœur précités. L'enthousiasme était dans tous les cœurs On entendait avec l'expression de la joie les cris de : Vive l'Empereur, vive l'Impératrice, vive le Roi de Rome, répétés et prolongés sur tous les points. C'était un spectacle à la fois ravissant et sublime ; on eût dit qu'il n'y avait qu'un cœur et qu'une âme. Le

(1) Le lieu en question était situé sur le grand chemin de la Montagne-Noire, au-dessus de pont de la Massalle.



chant fini, au bruit du canon et de la mousqueterie, on vit s'élever dans les airs des fusées volantes, emblème des vœux et de la reconnaissance publique. Ensuite, tout le peuple se prenant par les mains a formé des danses et des rondes autour du feu en chantant des couplets patois analogues à la circonstance.

Le feu éteint, le cortège est retourné à Caunes. Toutes les fenêtres étaient illuminées par ordre de M. le Maire, on a parcouru les principales rues et toutes les personnes qui, à cause de leur infirmité et de leur grand âge, n'ont pu se rendre à l'endroit où était le feu de joie, ne cessaient de crier : Vive l'Empereur, vive l'Impératrice, vive le Roi de Rome, spectacle ravissant, sublime ; et de là on est rentré dans la salle de bal. Les divertissements ont repris et continué jusqu'au point du jour.

Lundi dix courant la très grande majorité des habitants de Caunes, voulant prolonger les divertissements de la veille, se sont rendus dans la même salle du bal où MM. les ordonnateurs avaient tout disposé. Les danses recommencèrent dans le même ordre et avec la même décence. La fin de cette journée a été brillante. Les danses, rondes, valses, ont été reprises par les personnes de tout âge, de tout sexe. Jamais fête aussi auguste n'a obtenu des résultats aussi intéressants.

Sur la demande des jeunes gens de cette ville, à l'approche d'une des principales fêtes de Caunes, (1) M. le Maire a consenti que la salle du bal serait conservée telle sous la garde des jeunes gens pétitionnaires.

C'est ainsi que se termine, dans les Archives municipales de Caunes, le compte rendu de la fête populaire du

(1) Il s'agit de la fête des corps saints, célébrée chaque année dans les premiers jours de juin en l'honneur des quatre frères martyrs de Caunes.

9 juin 1811. A titre de complément, j'ajouterai à ce récit un extrait de la lettre que le maire, Jacques Galinier, envoya au baron Trouvé, préfet de l'Aude à cette époque :

« Je ne puis vous peindre, M. le Préfet, les sentiments divers que cette fête à jamais mémorable a excités dans mon cœur ; ma satisfaction a été complète et je l'ai manifestée à mes administrés sur tous les points où j'ai pu me faire entendre. Mes désirs sur l'embellissement de cette fête ont été secondés avec le plus grand zèle ; tout ce qu'il y a d'hommes savants dans ma commune ont contribué généreusement avec la plus grande émulation à sa célébrité. Cette fête sera à jamais profondément gravée dans les cœurs. Jamais dans aucune époque de ma gestion administrative je n'ai pris de soins plus doux ni plus faciles et je suis heureux, M. le Préfet, d'être l'organe des sentiments de joie et de reconnaissance que cette fête vient de faire éclater. Aussi, je vous prie d'agréer le présent verbal comme un témoignage authentique des sentiments d'amour, d'admiration et de reconnaissance tant de ma part que de mes administrés pour leurs Majestés Impériales qui ont fait et feront à jamais les délices de la nation française et de l'Europe entière. » — *Signé :* J. Galinier.

Les évènements que nous venons de rappeler n'ont pas le mérite de remonter à une trop haute antiquité. Leur réçit suffira toutefois, je l'espère, à faire connaître la situation d'une importante commune au début du siècle dernier.

(Cette note a été présentée à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne dans la séance du 2 mars 1902.)

NOTES ET NOUVEAUX DOCUMENTS

POUR SERVIR

A l'Histoire de l'Instruction publique dans l'Aude

de 1790 à 1807

Les simples notes que j'ai l'honneur de communiquer à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, sur l'instruction publique dans l'Aude de 1790 à 1807, peuvent servir de complément à un travail de même genre publié en 1894 par M. Camille Bloch, ancien archiviste de notre département.

Dans cette étude intitulée : l'*Instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution Française*, M. Bloch s'était tenu à des citations générales sur l'enseignement populaire donnée à cette époque troublée de notre histoire. Les nouveaux documents que j'apporte fournissent une foule de détails particuliers relatifs à la plupart des communes de l'Aude et concernent les rétributions scolaires payées par les familles comme aussi les principales matières d'instruction élémentaire enseignées par les anciens instituteurs ou régents.

J'ajouterai que ces notes ont été recueillies aux Archives départementales dans une *Statistique générale du département de l'Aude, année 1807*, où l'on trouve toutes sortes de détails sur la population, le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'organisation du culte, etc., etc. pour

toutes les communes de l'Aude. Je dois la connaissance de ces documents, qui sont d'une utilité incontestable pour l'histoire locale, à l'amabilité de M. Allieu, archiviste du département de l'Aude ; il voudra bien me permettre de lui offrir à cette occasion mes bien sincères remerciements.

Il ressort des nombreux détails donnés par la Statistique générale de 1807, que l'Instruction secondaire se bornait dans l'Aude, pour cette époque, à l'enseignement de la langue latine et des humanités. Il y avait des écoles pour donner cettte instruction dans les quatre villes principales du département et, en outre, dans quelques villages importants tels que Belpech, Caunes, Coursan, Cuxac-d'Aude, Leucate, etc.

Le nombre d'écoles primaires et secondaires qui existaient dans l'Aude à la fin de la Révolution peut être exactement déterminé grâce à ces documents ; il s'élevait à celui de 138 établissements dirigés par des professeurs ou de simples régents ; beaucoup de ces écoles, dans les petits villages surtout, étaient des écoles mixtes ; dans les o mmunes où les moyens d'instruction faisaient défaut, les parents aisés confiaient leurs enfants aux maîtres des villages voisins.

Je ferai remarquer que M. Ditandy, ancien Inspecteur d'Académie, dit, dans ses *Lectures variées sur le département de l'Aude* (1), qu'en 1818 il n'existait dans notre département, que 82 écoles primaires ; il faut donc conclure que de 1807 à 1818, c'est-à-dire sous le gouvernement du premier Empire, l'enseignement populaire avait singulièrement diminué dans ses moyens d'extension, peut être par suite du manque d'instituteurs publics ou privés ; en moins de dix ans, 56 écoles s'étaient fermées. Il est vrai qu'en ce temps de guerres continuelles, comme d'ail-

(1) D'après les renseignements fournis par le baron Trouvé, ancien préfet de l'Aude : *Etats du Languedoc*, t. II, p. 406.

leurs pendant la période révolutionnaire, les pouvoirs publics appliquaient à la lettre contre l'enseignement populaire cette parole prononcée à la tribune en 1790 : « *La République Française n'a pas besoin de savants, mais elle ne saurait se passer de soldats.* »

Inutile d'ajouter que la loi de 1833, dûe à la sagesse de M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, donna à l'enseignement primaire un nouvel et puissant effort ; c'est surtout à l'application de cette loi que le département de l'Aude doit la création de la plupart de ses écoles rurales.

Aujourd'hui, par suite des lois successives sur la liberté et la gratuité de l'enseignement primaire, il n'y a pas de simple village, je dirai même de petit hameau, qui n'ait son école et quelquefois même deux (1), l'une publique, l'autre privée, c'est-à-dire libre, de sorte que l'on pourrait avec raison assurer que de nos jours la *République Française a autant de petits savants que de soldats.*

Carcassonne, le 4 juillet 1903.

EDMOND BAICHÈRE,
Membre titulaire résidant.

---

(1) Depuis la lecture de cette Note à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, un grand nombre d'écoles libres du département de l'Aude, pour la plupart primaires, se sont fermées. On doit en attribuer la cause à l'exécution des nouvelles lois contre l'enseignement congréganiste (*E. B.*).



TABLEAU DES COMMUNES

DE L'AUDE

Possédant des écoles d'Instruction primaire

en 1807

Alairac. — Une école particulière suivie, en 1807, par 20 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois. L'instituteur n'ayant point été agréé par la commune ne jouit d'aucune indemnité à titre de logement.

Alet. — Il y a deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les personnes du sexe ; celle des garçons est fréquentée par 20 élèves ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois. L'école des filles est fréquentée par douze élèves et la rétribution fixée également à 1 fr. 50.

Alzonne. — Une école primaire de garçons comprenant 40 élèves ; la rétribution est fixée à 1 franc par mois. Il y a aussi une école de filles suivie, en 1807, par 20 élèves à la rétribution de 1 franc par mois. L'instiuteur et l'institutrice ont de plus un logement que leur fournit la commune.

Il y en a en outre deux écoles particulières comprenant 10 externes chacune.

Argeliers. — Une école primaire suivie, en 1807, par 25 garçons et 10 filles. La rétribution de chaque élève est

fixée à 1 franc par mois; l'instituteur reçoit en outre le logement aux frais de la commune.

Arques. — Une école particulière suivie par 15 élèves des deux sexes, la rétribution de chaque élève est proportionnée à leur capacité et fixée de gré à gré entre les parents et l'instituteur dont le traitement se porte à peu près à la somme de 400 francs.

Arzens. — Il y a pour l'instruction des garçons un instituteur, ci-devant frère de la Doctrine chrétienne, sans traitement fixe.

Axat. — Il y a un régent ou instituteur dans la commune.

Azille. — Deux instituteurs particuliers instruisent la jeunesse à raison de 1 fr. 50 par mois de rétribution.

Badens. — Une école primaire suivie, en 1807, par 24 enfants des deux sexes ; la rétribution est de 2 francs par mois et l'instituteur reçoit le logement en nature.

Barbaira. — Il y a une école primaire dans la commune. L'instituteur a 15 élèves et reçoit de chacun une rétribution de 2 francs par mois.

Belpech. — Une école pour A, B, C (*alphabet*) suivie, en 1807 par sept ou huit petits enfants. La rétribution de chaque élève est fixée à 0 fr. 50 par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune 200 francs à titre de logement.

On a ajouté à ces moyens d'instruction une école de langue latine suivie par 22 écoliers; la rétribution est à la volonté des parents des élèves. Le professeur reçoit de la commune un traitement de 200 livres.

Il y a en outre une école pour les personnes du sexe fréquentée par 30 élèves; la rétribution est fixée à 0 fr. 50 par mois et l'indemnité pour l'instituteur s'élève à 200 francs.

Bize. — Il n'y a point dans la commune d'école primaire publique, mais il y a deux écoles particulières suivies, en 1807, l'une par 12 garçons et l'autre par 16 garçons et 4 filles.

Bram. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire fréquentée par 36 élèves ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois. L'instituteur reçoit en outre une indemnité de 60 francs à titre de logement.

Brugairolles. — Une école primaire suivie, en 1807, par une dizaine d'enfants. L'instituteur ne jouit d'aucune indemnité payée par la commune, faute de fonds.

Cabrespine. — Deux écoles particulières, pour les garçons; l'une suivie, en 1807, par trente garcons et l'autre par vingt ; on y reçoit de chaque élève une rétribution de 2 fr. 50 par mois.

Il y a aussi une école particulière pour les personnes du sexe suivie par 12 filles ; la rétribution est fixée à 1 fr. 50 par mois.

Cailhau. — Une école primaire suivie, en 1807, par 22 garçons et 8 filles ; la rétribution de chaque élève est fixée depuis 1 franc jusqu'à 2 fr. 50 par mois suivant qu'ils sont avancés pour l'instruction. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 50 francs à titre de logement.

Canet. — Les moyens d'instruction consistent en une école primaire dont l'instituteur perçoit annuellement des élèves qui lui sont confiés, une pension modique en grains et en vin ; il ne perçoit pas l'indemnité de 100 francs à titre de logement.

Capendu. — Une école primaire suivie, en 1807, par 30 garçons, la rétribution de chaque élève varie entre 1 franc, 1, 50 et 2 francs le mois. L'instituteur ne reçoit rien de la commune pour indemnité de logement ; autrefois il y avait un imposé de 100 francs.

Il y a une institution pour les personnes du sexe ; elle est fréquentée par 20 élèves dont la rétribution est de 1 fr. 50 ou de 2 francs par mois.

Carcassonne. — Les moyens d'instruction consistent, en 1807 :

1° En deux écoles secondaires, suivies par 218 pensionnaires et 187 externes ; de ce nombre 30 sont admis gratuitement; à ces deux écoles et à une autre particulière, la rétribution à payer par chaque élève pensionnaire ou externe n'est point fixée. Le gouvernement a cédé à l'une de ces deux écoles le bâtiment de l'Ecole centrale.

2° En trois écoles primaires suivies, en 1807, par 110 élèves dont 30 sont admis gratuitement, la rétribution de chaque élève est fixée à trois francs par mois ; chacun des trois instituteurs reçoit en outre de la commune une indemnité de 300 francs.

3° En une école pour les personnes du sexe ; elle est dirigée par quatre dames ci-devant religieuses Ursulines ; elle est fréquentée cette année par 123 élèves qui ne payent aucune rétribution ; la commune paye annuellement à ces dames 600 francs pour indemnité de logement.

4° En six maisons particulières d'éducation pour les jeunes garçons, suivies en 1807 par 163 élèves externes et 11 pensionnaires.

5° En sept maisons particulières d'éducation pour les jeunes filles ; ces écoles sont fréquentées cette année par 220 élèves externes et 57 pensionnaires.

Carlipa, — Une école primaire suivie en 1807 par 20 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 36 francs à titre de logement. Il n'y a point d'institutrice.

Castelmaure et Embres. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie en 1807 par 20 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois par le conseil municipal, somme qui est très mal payée à l'instituteur par les parents des élèves; l'instituteur est logé à la charge de la commune dans la maison commune.

Castelnau-d'Aude. — Un instituteur libre qui a 15 élèves de tout sexe donne l'instruction ; il retire de chacun

1 fr. 25 par mois ; la commune ne lui fournit rien.

Castelnaudary. — Une école d'instruction secondaire dirigée par le sieur Buisson ; une autre école secondaire dirigée par le sieur Assiot.

Il y a aussi une école primaire suivie, en l'an 1807, par 48 garçons. La rétribution de chaque élève est fixèe à 3 fr. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 200 livres à titre de logement.

On compte 4 écoles primaires qui sont fréquentées par 130 garçons.

Plusieurs maisons d'éducation dirigées par deux religieuses sont ouvertes aux personnes du sexe.

Caudebronde. — Il y a une école primaire suivie, en 1807, par 5 garçons et 5 filles. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. L'instituteur recevra, en 1808, de la commune, une indemnité de 40 francs à titre de logement.

Caunes. — Un pensionnat suivi par 78 garçons, et trois autres instituteurs particuliers dont le nombre d'élèves s'élève à 80 garçons. La rétribution de chaque élève n'est point fixée. Aucun instituteur ne reçoit d'indemnité de la commune.

Il y a aussi trois institutrices dont le nombre d'élèves s'élève à 58 filles ; l'une d'elles reçoit de la commune une indemnité de 50 francs ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois.

Cavanac. — Une école primaire suivie en 1807 par 30 enfants des deux sexes. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 ; l'instituteur ne reçoit pas autre chose.

Cennes-Monestiés. — Il y a une école particulière suivie en 1807 par 35 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 25 par mois. On a ajouté à ces moyens d'instruction une école pour les personnes du sexe ; elle est fréquentée cette année par 20 élèves dont la rétribution est fixée à 1 franc par mois.

Chalabre. — Une école primaire, suivie en 1807 de 25

garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 80 fr. à titre de logement.

Conilhac-du-Plat-Pays. — Il y a une institution primaire suivie en 1807, par 15 élèves tant garçons que filles ; la rétribution de chaque élève est de 2 francs par mois. La commune ne fournit à l'instituteur que le logement.

Couffoulens. — Il existe dans la commune une école publique fréquentée par 20 élèves garçons.

Coursan. — Les moyens d'instruction consistent en trois écoles :

1° Une école primaire où l'on enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la langue latine ; elle est suivie par 20 garçons qui, selon les classes, payent une rétribution de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr. et 3 fr. par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune pour son logement une indemnité de 40 francs par an.

2° Une école particulière fréquentée par 30 élèves mâles dont la rétribution est fixée à 1 fr. 50 par mois, on y enseigne la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

3° Autre école particulière pour les personnes du sexe où l'on enseigne seulement à lire. Elle est suivie cette année par 24 filles dont la rétribution est fixée à 1 franc et 1 fr. 50 par mois, suivant leur âge.

Cruscades. — Une école primaire suivie, en 1807, par 12 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 2 fr. 50 ; l'instituteur reçoit en outre de la commune le logement.

Cuxac-d'Aude. — Une école primaire suivie, en 1807, par 35 élèves de tout sexe. La rétribution de chaque élève varie selon l'âge et les progrès ; elle est divisée en 4 classes. La première est fixée à 0 fr. 50, la deuxième à 0 fr. 75 la troisième à 1 franc et la quatrième à 2 francs par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 36 francs à titre de logement.

Cuxac-Cabardès. — Les moyens d'instruction consis-

tent dans deux petites écoles suivies en 1807 par 16 garçons. La rétribution de chaque élève est depuis 0 fr. 50 jusqu'à 2 francs par mois, selon le degré d'instruction qu'on leur administre.

Il y a de plus une école de jeunes filles tenue par une vieille et vertueuse demoiselle qui leur donne des leçons pour 0 fr. 50 à 0 fr. 60 par mois ; cette institutrice a 8 ou 10 élèves. La commune, vu sa pénurie et autres besoins, n'a pu rien accorder encore à ces trop modiques établissements.

Escales. — Il y a dans la commune un instituteur particulier qui a 30 élèves de tout sexe et retire pour sa rétribution un franc 20 centimes par mois de chacun ; la commune ne lui fait rien.

Escouloubre. — Il a une fondation du revenu de 150 fr. pour l'instituteur dont l'école est suivie par 40 jeunes gens qui ne donnent rien à l'instituteur à cause de la pauvreté des habitants.

Fa. — Il y a une école particulière où l'on enseigne la grammaire française et latine. La rétribution de chaque élève est fixée à 6 francs par mois. Elle a été suivie en 1807 par 10 garçons.

Fabrezan. — Une école primaire suivie par 25 garçons. La rétribution de chaque élève est 2 francs par mois ou en denrées de gré à gré; l'instituteur reçoit en outre le logement de la commune.

Il y a aussi une école particulière où l'on enseigne la langue latine et les premiers éléments d'histoire et de géographie. Elle est fréquentée par 15 élèves dont 5 externes et 10 demi-pensionnaires.

Fanjeaux. — Deux écoles primaires suivies, en 1807, par 70 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 3 francs par mois; les instituteurs ne reçoivent de la commune aucune indemnité ni logement.

Félines. — Il y a une école primaire suivie par 22 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 2 francs

par mois.

Fendeille. — Une école primaire suivie, en 1807, par 30 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 0 fr. 50 par mois ; l'instituteur reçoit en outre de sa commune une indemnité de 24 francs à titre de logement.

Fenouillet. — Il y a une école particulière utile à trois communes, savoir : Fenouillet, le Mazet et la Courtète réunis, laquelle serait suivie, s'il y avait une rétribution honnête, par environ 30 garçons ; faute de quoi l'instruction de la jeunesse est immobile (*sic*) et la fait vivre dans l'ignorance.

Ferrals. — Deux instituteurs primaires ayant chacun 15 élèves. Ils jouissent d'un setier blé par élève et demi-charge de vin. L'un d'eux est logé pour faire la classe. Il y a de plus une institution pour les personnes du sexe, fréquentée par une quinzaine d'élèves qui paient de 15 centimes à 75 centimes par mois.

Fitou. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie, en 1807, par 20 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois pour le commencement et 1 fr. 50 pour les autres. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 20 francs à titre de logement.

Fleury. — Deux écoles primaires suivies, en 1807, par 53 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée pour certains à 1 franc, pour les autres à 1 fr. 50 par mois. Un desdits instituteurs reçoit en outre de la commune une indemnité de 50 francs à titre de logement. On a ajouté à ces moyens une école pour les personnes du sexe ; elle est fréquentée cette année par 30 élèves dont la rétribution est fixée à 1 franc par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 50 francs à titre de logement.

Fontcouverte. — Il y a un instituteur particulier qui a environ 15 élèves de tout sexe et qui retire une rétribution de 2 francs par mois et auquel la commune ne sert rien.

Fontiès-d'Aude. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie, en 1807, par environ 20 garçons et 5 filles. La rétribution de tous ces élèves rapporte à l'instituteur environ une douzaine de francs par mois. Le Conseil municipal a voté une rétribution de 100 francs à l'instituteur sur les fonds communaux à commencer du 1er janvier 1808, ainsi que ce mode avait toujours existé.

Fournes, — Il y a un maître d'école ayant 22 garçons ; il est payé par les parents à raison de 1 fr. 50 par mois. Il ne reçoit rien de la commune.

Fraisse-des-Corbières. — Il y a dans la commune un instituteur particulier dont l'école est suivie par 20 garçons ; l'instituteur a pour ses gages 20 setiers de blé et 4 charges de vin que lui donnent les parents des élèves.

Ginestas. — Une école primaire suivie par 15 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 2 francs par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune le logement en nature.

Gruissan. — Il y a une école dirigée par deux instituteurs et qui, en l'an 1807, est suivie par environ 41 garçons et 12 filles, parce qu'il n'y a pas d'institutrice. La rétribution des élèves est fixée à 1 fr. 50 centimes. La commune fournit à cette école le logement pour la classe.

Issel. — Une école primaire suivie, en 1807, par 20 garçons et 5 filles. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 200 francs à titre de logement et à condition d'élever 6 enfants pauvres gratuitement.

Labecède. — Une école primaire suivie de 33 garçons et de 7 filles, à raison de 0 fr. 50 par mois pour chaque élève. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 100 francs à titre de logement.

Laforce. — Les moyens d'instruction consistent en une école primaire suivie, en 1807, par 25 garçons ; la rétribu-

tion de chaque élève est fixée à 1 fr. 25 par mois. L'instituteur jouit en outre d'une indemnité de 60 francs pour fournir à son logement.

Lagrasse. — Il y a dans la commune un instituteur pour enseigner les premiers principes de la lecture et de l'écriture; il y a environ 25 élèves. La rétribution de chaque élève est fixée depuis 2 francs jusqu'à 3 francs par mois. Outre cet instituteur un autre individu de la commune reçoit plusieurs jeunes gens pour leur apprendre les langues anciennes.

La Redorte. — Il y a un instituteur primaire ayant à son école 30 garçons qui lui payent chacun 1 fr. 50 par mois, et la commune 50 francs pour son logement. Il n'y a point d'institutrice.

Lasbordes. — Une école suivie, en 1807, par 22 garçons et 11 filles, taxés par le Conseil municipal : à l'alphabet 0 fr. 50, au livre 0 fr. 75 et aux écritures 1 franc par mois. Il y a un traitement de 70 francs à titre de logement pour l'instituteur, mais il faut qu'il enseigne 4 enfants pauvres gratis.

Laurabuc. — Deux écoles pour les élèves des deux sexes, suivies environ par 30 enfants mâles et 30 enfants femelles (*sic*).

Laurac. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie, en 1807, par 22 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 0 fr. 50 par mois.

Laure. — Une école primaire suivie par 23 garçons dont la rétribution pour chacun à 1 fr. 60 par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 50 francs à titre de logement.

Lavalette. — Il y a une école primaire suivie par 25 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois pour les commençants et 1 fr. 50 pour ceux qui suivent tous les cours d'instruction. L'instituteur reçoit en

outre de la commune une indemnité de 36 francs à titre de logement.

Les Ilhes. — Une école primaire suivie par 8 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois ; l'instituteur ne reçoit aucune indemnité de la commune.

Leuc. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie, en 1807, par 16 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune le logement en nature.

Leucate. — Il y a une école secondaire suivie, en 1807, par 15 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 3 francs par mois ; la commune ne fournit absolument pas de logement à l'instituteur.

Lézignan. — Les moyens d'instruction sont trois écoles particulières suivies, en 1807, par 130 élèves ; la rétribution de chaque élève est fixée à 2 francs.

Limoux. — Les moyens d'instruction consistent dans une école secondaire communale suivie, en 1807, par 40 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 5 francs par mois. Le produit des rétributions sert à acquitter le traitement du directeur fixé à 1,200 francs et celui des deux autres professeurs à chacun desquels il est attribué 1,000 francs, en cas d'insuffisance des recettes. Ce traitement et les autres dépenses de l'école qui consistent à 150 francs, affectés à l'achat des livres pour la distribution des prix, sont acquittés sur les revenus de la commune.

Les moyens d'instruction consistent encore dans une école primaire suivie, en 1807, par 50 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune 200 francs à titre de logement.

Luc-sur-Orbieu. — Il y a dans la commune une école primaire suivie, en 1807, de 20 élèves garçons ; la rétribu-

tion de chaque élève est fixée à 2 francs par mois et l'instituteur ne reçoit aucun salaire de la commune pour le logement. On a aussi une école pour les personnes du sexe; elle est fréquentée cette année par 10 élèves dont la rétribution est fixée à 2 francs par mois; la commune ne fournit rien.

Marcorignan. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie, en 1807, par 30 garçons. L'instituteur reçoit de la commune une indemnité de 40 livres à titre de logement.

Marseillette. — Une école suivie de 15 garçons et 2 filles. La rétribution de chaque élève est fixée à 2 francs par mois. La commune ne donne aucune indemnité et n'a aucune espèce de logement à fournir ni pour l'école ni pour le prêtre succursaliste.

Mas-Saintes-Puelles. — Il y a une école primaire suivie, en 1807, par 30 garçonset 6 filles. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 60 francs à titre de logement.

Mirepeisset. — Une école particulière suivie, en 1807, par 13 ou 14 élèves dont la rétribution n'est point fixée; c'est suivant la générosité des pères de famille; on fournit le logement pour faire l'école.

Mazerolles. — Une école primaire suivie par 17 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 36 francs à titre de logement.

Mireval-Lauraguais. — Il y a une école primaire suivie, en 1807, par 30 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 0 fr. 75 par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 24 francs à titre de logement.

Montauriol. — Une école primaire suivie par 20 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une

indemnité de 60 francs à titre de logement.

Montbrun. — Il y a dans la commune une institution primaire suivie de 10 individus de tout sexe ; la rétribution de chaque élève est de 2 francs par mois. La commune ne fournit rien.

Montclar. — Il y a un instituteur particulier dans la commune.

Montlaur. — Les moyens d'instruction consistent dans une maison d'éducation chez l'instituteur et chez l'institutrice. L'instituteur reçoit chez lui 25 ou 30 garçons et chez l'institutrice il y a de 15 à 18 filles. Ils ne reçoivent des parents des élèves qu'un petit salaire fait de gré à gré ; ils n'ont aucune indemnité de la commune.

Montolieu. — Une école primaire suivie, en 1807, par trente garçons. La rétribution de chaque élève est depuis 90 centimes par mois jusqu'à 2 francs, relativement au progrès de l'élève dans la lecture, l'écriture et le calcul décimal. L'instituteur reçoit de la commune quatre cent cinquante francs en indemnité et 100 francs pour le logement.

Il y a ensuite une institutrice avec 25 élèves du sexe et à 120 francs d'indemnité payés par la commune.

Montréal. — Il y a une école primaire suivie par 30 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 3 francs par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 200 francs à titre de logement.

On a ajouté à ce moyen d'instruction une école pour les personnes du sexe. Elle est fréquentée par 40 élèves dont la rétribution est fixée à 0 fr. 50 par mois. La commune fournit 100 francs en nature pour le logement.

Il y a en outre plusieurs écoles particulières dont une à l'hospice.

Monze. — Une école dirigée par un individu de la commune qui en est le seul professeur; elle est suivie en 1807 de 30 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 18 francs par an. Cet instituteur ne reçoit rien de la commune.

Moussan. — Il n'y a point d'école dans la commune, les enfants vont à celle qui est établie à Marcorignan.

Moussoulens. — Dans la commune il y a un habitant qui montre à lire et à écrire à 18 garçons à raison de 0 fr. 75 par mois. La commune ne lui donne rien.

Il y a aussi une femme qui montre à lire à 4 petites filles sans rétribution fixe et à qui la commune ne donne rien.

Moux. — Une école érigée par un individu de la commune qui en est le seul professeur; elle est suivie en 1807, par 30 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 18 francs par an. Cet instituteur ne reçoit rien de la commune.

Narbonne. — Les moyens d'instruction consistent dans deux écoles secondaires dont la rétribution pour les externes est de 6 francs par mois, suivies en 1808, par 165 garçons. Chaque directeur reçoit de la commune 900 francs pour indemnité de logement et 100 francs pour les prix annuels.

Il y a aussi 9 écoles primaires particulières suivies en 1807, par 238 garçons ; la rétribution est de 3 à 5 francs par mois.

Il y a 8 écoles pour les personnes du sexe fréquentées par 189 filles dont la rétribution varie, selon les éoles, de 1 fr. 50 à 9 francs par mois.

Névian. — Une école primaire suivie, en 1807, par 20 enfants mâles ; la rétribution de l'école est fixée à 1 hectolitre de blé froment.

Ornaisons. — Il y a un instituteur dans la commune.

Ouveillan. — Les moyens d'instruction consistent dans 3 écoles particulières suivies, en 1807, par 20 garçons chacune. La rétribution de chaque élève est fixée en blé et en vin pour toute l'année.

Pennautier. — Une école primaire suivie par 50 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 36 francs à titre de logement.

On a ajouté une école pour les personnes du sexe; elle est fréquentée par 45 élèves; la rétribution n'est point fixée; on ne lui fournit pas de logement.

Pépieux. — Une école primaire suivie, en 1807, par 25 garçons: la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 25 par mois. La commune fournit en outre à l'instituteur un logement en nature.

Pexiora. — Une école primaire suivie, en 1807, par 29 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée comme suit : les commençants 0 fr. 50 : quand ils commencent à épeler 0 fr. 75 ; quand ils lisent et écrivent 1 fr. 25 et quand ils apprennent le calcul 1 fr. 50.

Il y a encore une école particulière composée d'un égal nombre d'élèves et dont la rétribution est la même.

Peyrens. — Une école primaire suivie, en 1807, par 20 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 200 francs à titre de logemeut.

Peyriac-Minervois. — Une école primaire suivie par 30 garçons; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc et 2 francs par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 60 francs à titre de logement.

Pezens. — Il y a une école primaire suivie, en 1807, par 34 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 85 centimes par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 60 francs à titre de logement.

On a ajouté à ces moyens d'instruction une école pour les personnes du sexe : elle est fréquentée cette année par 16 élèves dont la rétribution est fixée à 1 fr. 60 par mois.

Pieusse. — Un instituteur particulier enseigne la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Il a environ 20 ou 25 écoliers, à 3 francs, 2 francs et 1 franc par mois, ce qui lui fait un traitement d'environ 700 francs.

Portel. — Il y a une école suivie par 10 élèves. L'instituteur reçoit de tous les parents des élèves 15 setiers blé, 5 hectolitres de vin et 100 francs d'argent.

M. Guiraud, prêtre succursaliste, instruit aussi des enfants et reçoit de chacun la somme de 100 francs.

Pouzols. — Il y a, à Pouzols, un instituteur particulier.

Preixan. — Une école primaire suivie, en 1807, par 25 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 25 par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 36 francs.

Puichéric. — Il y a un instituteur primaire dont l'école est suivie par 20 garçons ; ils lui payent chacun 1 fr. 50 par mois ; la commune lui a fourni jusqu'à présent le logement en nature.

Une institutrice tient aussi une école pour les filles qui sont au nombre de 10 et dont la rétribution est de 1 fr. 50 par mois ; elle est logée avec son mari qui est instituteur.

Puivert. — Une école primaire suivie ordinairement par 40 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. l'instituteur recevra en outre avec les nouveaux arrangements qu'a pris la commune une indemnité de 400 francs.

Quillan. — Il n'y a point dans cette commune d'école primaire, mais bien plusieurs écoles particulières des deux sexes. La rétribution pour les garçons est de 6, 3 et 2 francs par mois, celle pour les filles de 3, 2 et 1 franc. La loi n'accordant pas de rétribution aux instituteurs des écoles primaires, personne ne se présente pour l'être.

Raissac-d'Aude. — Il n'y a pas d'école primaire, mais un instituteur particulier qui jouit d'une modique pension des élèves qui lui sont confiés.

Raissac-sur-Lampy. — Un instituteur particulier qui a 20 élèves à son école et dont la rétribution pour chacun est de 1 franc par mois.

Ribouisse. — Une école primaire suivie, en 1807, par 25 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 60 francs à titre de logement.

Rieux-Minervois. — Il n'y a pas d'instituteur primaire dans la commune, mais 4 instituteurs particuliers se partagent les écoliers qui consistent en totalité à 70. Il existe encore deux écoles pour les personnes du sexe qui réunissent ensemble 50 élèves ; une de ces deux écoles a été érigée en école primaire ; l'institutrice reçoit de la commune 50 francs par an pour le logement.

Rivel. — Il y a dans la commune un régent ou instituteur qui s'est rendu ici sans se faire autoriser par aucune autorité pour l'enseignement des enfants et que les parents de ces derniers payent. On observe que le dit instituteur n'est point du tout instruit et donne de très mauvais principes aux enfants tant pour le peu de connaissances qu'il a acquises que par sa conduite opposée aux bonnes mœurs.

Roquecourbe-d'Aude. — L'instituteur a 4 ou 6 élèves et est payé par les parents.

Roquefort-des-Corbières. — Il y a un instituteur particulier dans la commune.

Roquetaillade. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire ancienne suivie, en 1807, par 30 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc et à 1 fr. 50 par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 15 francs à titre de logement.

Il n'y a pas d'école pour le sexe féminin.

Roubia. — Une école primaire suivie, en 1807, par 30 élèves des deux sexes. La rétribution de chaque élève est fixée à trois quartières de blé et de vingt-sept pots de vin par an, ce qui revient à 1 fr. 25 par mois. L'instituteur ne reçoit aucune indemnité à titre de logement.

Saissac. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie, en 1807, par 27 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée suivant le degré d'instruction à 0 fr. 60, 1 franc, 1 fr. 50 et 2 francs par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indem-

nité de 60 francs à titre de logement.

On a ajouté à ces moyens une école pour les personnes du sexe, qui est fréquentée cette année par 12 élèves qui paient 0 fr. 75 et 1 franc par mois suivant la nature du travail. On ne fournit aucun logement à cet établissement.

Salles-d'Aude. — L'instruction publique n'est point à la charge de la commune ; il y a à l'école environ 14 à 18 élèves ; plus une instruction particulière à la charge des individus pour les personnes du sexe ; elle est fréquentée par 12 à 15 élèves.

Sallèles-d'Aude. — Il n'y a point dans la commune d'école primaire ; il y a cependant deux instituteurs dont l'école est suivie par environ 40 enfants.

Salsigne. — Il y a un instituteur dans la commune.

Serviès-en-Val. — Une école primaire qui fut fréquentée jusqu'à la suppression du canton par des élèves de l'arrondissement ; mais d'après la nouvelle organisation portée par la loi du 11 floréal an X, cette commune est sans instituteur.

Sigean. — Il y a un instituteur public que la commune loge et trois instituteurs particuliers qui ont presque tous les élèves parce qu'ils sont de l'endroit ; l'instituteur primaire n'en a actuellement que douze.

Saint-André-de-Roquelongue. — Une école primaire existe dans la commune ; l'instituteur ne reçoit point d'indemnité.

Sainte-Colombe-sur-l'Hers. — Les moyens d'instruction consistent dans une école primaire suivie, en 1807, par 16 garçons ; la rétribution des élèves est fixée à 1 franc, 2 francs, 3 francs par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 30 francs pour son logement.

Saint-Couat-d'Aude. — Il y a un instituteur payé par les parents des élèves ; il y a 15 enfants à son école.

Sainte-Eulalie. — Une école primaire suivie, en 1807,

par 15 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 franc et 2 francs par mois ; l'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 60 francs à titre de logement.

Saint-Hilaire. — Il y a un instituteur et une institutrice dans la commune.

Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse. — Il y a deux instituteurs qui enseignent à lire et à écrire à environ 30 élèves. Ces instituteurs retirent environ 1 franc par mois de chaque écolier et le logement.

Saint-Marcel. — Une institution particulière suivie, en 1807, par 36 garçons ; elle a cessé le 29 mars dernier et depuis il n'existe aucune école, ce qui porte préjudice à l'instruction publique ; il serait essentiel de parer à cet inconvénient.

Saint-Michel-de-Lanès. — Une école primaire suivie par 29 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée par an, savoir : pour la lecture, 1 hectolitre de blé ; pour la lecture et l'écriture, 1 hectol. 5 décal., et pour la lecture, l'écriture et le calcul, 2 hectolitres. Ce traitement a été fixé par délibération du Conseil municipal. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 60 francs à titre de logement.

Saint Papoul.— Une école primaire suivie, en 1807, par 30 garcons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50, à 1 franc et à 0 fr. 50, suivant l'âge et l'avancement. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 50 francs à titre de logement.

Saint-Pierre-des-Champs. — Il y a deux instituteurs qui apprennent aux enfants à lire et à écrire ; la commune fournit le logement au plus capable ; ces écoles sont suivies par une trentaine de garçons ou filles et les instituteurs s'arrangent de gré à gré avec les parents des enfants pour leurs rétributions.

Thézan. — Les moyens d'instruction consistent dans une école de campagne suivie, en 1807, par 15 garçons.

La rétribution de chaque élève est fixée à 2 francs par mois, le logement est fourni par la commune.

Trausse. — L'instruction primaire va très bien ; elle est surveillée par le maire et par l'ancien curé, actuellement succursaliste gratuit. L'instituteur, au lieu d'un logement de 100 francs par an, se contente d'une modique maison pour ses élèves ; c'est l'ancienne maison commune ou consulaire ; notre succursaliste cède une partie de sa maison curiale pour le corps municipal, ce qu'il fait depuis la Révolution, bien gratuitement.

Trébes. — Il y a une école primaire. L'instituteur qui la dirige reçoit annuellement de la commune 100 francs à titre d'indemnité de logement. L'on tolère un autre instituteur mais qui ne jouit d'aucune gratification. Le nombre des élèves de chaque école est de 20. La rétribution de chaque élève est de 1 fr. 50 par mois dans la première école, et de 1 franc dans la deuxième; il y a aussi une école pour les filles.

Tuchan. — Avant la Révolution il y avait un moyen d'instruction pour les filles ; la régente avait 150 livres d'appointements, mais ce contrat étant ainsi que ceux du Bureau de Bienfaisance sur des corporations qui ont été abolies, il n'y a plus aucune ressource.

Il y avait aussi une instruction publique pour les garçons; les revenus communaux fournissaient une somme annuelle de 90 livres pour le régent, mais depuis la Révolution, il n'en est plus question.

Ventenac-Cabardès. — Une école primaire suivie en 1807, par 18 garçons; la rétribution de chaque élève est de trois prix divers dont le premier est de 1 fr. 50, le second de 2 francs, le troisième de 2 fr. 50. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 30 francs à titre de logement.

Villalier. — Une école primaire suivie par 24 garçons. La rétribution de chaque élève est partagée en trois prix différents, à 2 francs, à 1 fr. 50 et à 1 franc par mois.

L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 12 francs pour la non jouissance d'un jardin (*loi du 3 brumaire an 4*).

Villanière. — Une école primaire suivie, en 1807, par 20 garçons ; la rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50. L'instituteur reçoit en outre une indemnité de 20 francs à titre de logement. Il n'y a point d'établissement pour le sexe.

Villardebelle. — Une école primaire suivie, en 1807, par 20 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à proportion de classe, 1 fr, 50, 2 francs et 3 francs par mois. L'instituteur doit recevoir en outre de la commune une indemnité de 20 francs à titre de logement.

Villasavary. — La commune ne jouit d'aucun moyen public d'instruction ; il ne s'est point présenté de sujet propre à l'institution primaire. M. Bonnet, prêtre, ancien doctrinaire, professe avec succès le latin et les belles lettres, mais le nombre de ses élèves est très borné. Deux autres habitants enseignent quelques enfants à lire, à écrire et à compter; leurs établissements ne méritent pas le nom d'école.

Villegailhenc. — Il y a une école primaire dans la commune.

Villeneuve-la-Comtal. — Il n'existe point d'école. Un instituteur n'aurait point de quoi vivre dans une commune aussi populeuse ; les enfants vont à l'école à Fendeille ou à Castelnaudary.

Villeneuve-Minervois. — Une école primaire suivie, en 1807, par 30 élèves. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50. L'instituteur reçoit en outre de la commune une indemnité de 60 francs à titre de logement.

Villepinte. — Une école primaire suivie en 1807, par 32 garçons. La rétribution de chaque élève est fixée à 1 fr. 50 par mois. L'instituteur reçoit en outre de la commune le logement.

Vinassan. — Il y a dans la commune deux écoles parti-

culières suivies chacune par une douzaine de garçons et quelques filles; on y enseigne la lecture, l'écriture et l'arithmétique; chaque élève paye 1 franc et 1 fr. 50 suivant son âge.

Parmi les communes de l'Aude dépourvues ds moyens d'instruction pour la jeunesse, en 1807, quelques-unes ont fourni de courtes explications à ce sujet. Il peut être utile, dans l'intérêt de l'histoire locale, de publier également ces simples renseignements.

Campagne. — Il n'y a pas d'école dans cettle commune; les ressources sont trop modiques pour fournir aux frais d'un instituteur.

Gardie. — Une école manque. Les garcons se rendent journellement dans la commune de Saint-Hilaire, chef-lieu de canton, distante d'une demi-lieue, chez des instituteurs particuliers.

Roquefort-de-Sault. — Il n'y a pas d'école. On était dans l'usage de faire une imposition de 200 francs pour avoir un instituteur, mais la nouvelle loi sur les écoles s'est opposée a cette imposition; alors les enfants restent sans éducation.

Sainte-Colombe. — L'indigence met les habitants dans l'impossibilité d'avoir des instituteurs.

Saint-Jean-de-Barou. — Par suite de la mésintelligence des parents, il a été impossible d'établir une école dans le village.

Villesèque-des-Corbières. — L'instruction des enfants a été complètement anéantie dans la commune à cause de l'indigence des parents.

(*Société des Arts et Sciences de Carcassonne* ; *séance du 5 Juillet 1903.*)

DONATION

DE

FLORANUS ET D'ANSÉRIA

A l'Abbaye de Lagrasse (Aude)

(882 à 899)

Aux archives départementales de l'Aude, dans le riche fonds de l'abbaye de Lagrasse, il existe, au dire de l'Inventaire-sommaire, dix-sept chartes qui appartiennent exclusivement au IXe siècle (1). Il est vrai que de ce nombre il en est une qui est fausse (H. 11, anno 859), une autre qui est suspecte (*ibid.*, anno 860). Intéressant le même fonds, il en est une autre qui est égarée dans le résidu de la série H, non inventoriée par conséquent, et inédite. Nous avons le plaisir de la transcrire et de l'étudier aujourd'hui.

I

Voici d'abord sous quelle face nous apparaît ce document. C'est un parchemin qui mesure 28 centimètres de hauteur, sur 64 de largeur ; il a été troué en dix endroits, et déchiré presque entièrement dans sa partie droite de bas en haut. Pour assurer la conservation de la pièce, on a collé sous quelques déchirures des morceaux de parchemin. En second lieu, par suite sans doute d'un malencontreux lavage, l'encre a fortement pâli ; à certains endroits,

---

(1) H. 11, 10 p.; H. 23, 4 p. ; H. 65, 2 p.; H. 102, 1 p.

notamment à la partie supérieure et aussi à droite dans le bas, les traces d'écriture ont presque entièrement disparu (1). Enfin au centre, probablement sous l'action d'un réactif trop fort, une contraction du parchemin s'est effectuée, rendant à cet endroit la lecture très difficile et souvent impossible,

A ces apparences déjà si peu attrayantes, ajoutons l'absence de date et de suscription, et l'on concevra le peu d'intérêt qu'a pu offrir cette pièce aux érudits qui l'ont tenue entre leurs mains.... pour la passer respectueusement à leurs successeurs.

II

Une première question se pose naturellement : quelle est la date de cette pièce ? Pour la déterminer, nous n'avons que deux éléments à notre disposition : le nom du donataire, et ces simples mots que nous trouvons à la ligne 12 *Aquifredo comite.*

Le premier de ces éléments est certain : il s'agit de Sunifred qui fut abbé de Lagrasse de 870 à 899 ; c'est donc dans cet intervalle de temps qu'il faudra rechercher la date précise de notre document.

Pour le second élément, il convient de rappeler ici la généalogie des comtes de Carcassonne, car il est moins certain.

Oliba I (820-835?)

Oliba II + vers 880		Acfred, comte du Razès mort vers 906	
Bencion, comte de Carcassonne mort avant 908.	Acfred II comte de Carca. mort en 934 ou 935.	Guillaume, comte d'Auvergne, + 927	Acfred, comte de Gévaudan et puis d'Auvergne, + 928

(1) Nous tenons à remercier ici M. Poux, archiviste de l'Aude, qui a bien voulu nous aider dans une lecture de collation. Par l'emploi de l'acide pyrogallique, nous avons essayé de faire revivre l'écriture du document ; mais une bonne partie est demeurée insensible à ce réactif, et le document a gardé quelques-uns de ses secrets.

Si nous consultons cette série telle qu'elle nous est donnée par les meilleurs auteurs, nous ne trouvons qu'un seul comte de Carcassonne du nom d'Acfred ; mais dans le document qui nous occupe il ne saurait être question de cet Acfred II, car il ne fut comte de Carcassonne en seul, qu'après la mort de Bencion, son frère (908). A cette date d'ailleurs, l'abbé Sunifred, le donataire de Floranus et d'Ansèria, n'était plus de ce monde. Pour mémoire seulement, nous ferons remarquer qu'il ne saurait être question non plus d'Acfred, comte de Gévaudan et d'Auvergne. Reste Acfred, comte du Razès.

Or, sur ce personnage les auteurs ne sont point d'accord. D'après les uns (1), Acfred, à la mort de son frère Oliba II arrivée vers 880, « fut tuteur de ses neveux, Ben- « cion et Acfred, dit Acfred II; et parceque le tuteur ne « put s'occuper par lui-même du patrimoine de ses neveux « il confia le gouvernement du comté de Carcassonne au « vicomte Sicfred ». D'après les autres (2), cet Acfred, qui « est dit comte, était probablement comte du Razès », parce que de son vivant, Bencion, son neveu, exerça les fonctions de comte.

Sur quoi se sont basés les auteurs pour établir leurs assertions, si assertion il y a ? Pour notre part, en effet, nous y voyons plutôt de l'incertitude et de l'hésitation.

Dans un document de 883, Acfred (qui ne peut être qu'Acfred I) paraît avec le titre de comte *sine addito*. Or, comme il s'agit dans cet acte de régler un différend touchant la *Villa Teria dans le Razès*, on en a conclu qu'il figurait là comme comte du Razès ; de là l'hésitation des Historiens du Languedoc : « il était *probablement* comte du Razés » (3).

(1) Cros-Mayrevieille. -- *Hist. du comt. de Carcass.*, I. pp. 174-175.
(2) Hist. Lang. n. édit. II. col. 287.
(3) Ce que nous disons en 883 pour la *villa Teria*, nous pourrions le dire en 884 pour le lieu appelé *Capitanariæ sive Drappœ*, pour le lieu de Saint-Martin (906) et pour le lieu de Bouisse (908), biens et localités qui étaient dans le comté de Razés.

D'autre part, parce que Sicfred, vicomte, est mentionné dans le même document à la suite d'Acfred, on est arrivé à une conclusion non moins surprenante que la première, à savoir qu'Acfred I n'exerça point les fonctions de comte de Carcassonne, puisqu'il existait un vicomte. Or, dans ce texte (1), ni le comte, ni le vicomte n'y sont précisés par leurs titres; rien n'autorise par conséquent à faire d'Acfred un comte *du Razés* et de Sicfred un vicomte de *Carcassonne*. On pouvait les faire tous les deux comte et vicomte de Carcassonne, ou bien tous les deux comte et vicomte du Razés. On a mieux aimé les séparer en leur donnant une attribution et un titre, ce que rien n'autorisait.

Or Baluze, dans son *Histoire de la Maison d'Auvergne* déjà citée (2), rapporte en 906 un acte portant délivrance d'un fief en faveur de l'abbaye de Montolieu, en vertu du testament d'Acfred, appelé comte *sine addito ;* mais c'est évidemment du comte de Carcassonne et d'Acfred I qu'il est ici question, car Acfred II ne fut comte et comte de Carcassonne qu'après la mort de son frère Bencion (908).

De l'ensemble de ces documents, nous pourrions déjà conclure qu'Acfred I, quoiqu'on en ait dit, ne fut pas seulement tuteur de ses neveux, mais qu'il exerça personnellement les fonctions de comte.

Au surplus, le document qui nous occupe nous fournit une nouvelle preuve. Ici encore Acfred est nommé comte *sine addito ;* la raison, c'est qu'on n'éprouvait pas la nécessité de préciser autrement son individualité; les biens qu'il possède et qui confrontent la donation de Floranus, sont à Carcassonne ou dans les environs; quand on parlera donc du comte tout simplement, c'est évidemment du comte de Carcassonne que l'on entendra parler.

(1) Voir Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, II, 13 ; — *Gall. Christ.*, VI. Instr. col. 418 ; — *Hist. Lang.*, V, pr. 5; — Cros-Mayrevieille, *Hist. comt. Carc. doc.*, p. 24 ; — Mahul, *Cart.*, V, p. 60.
(2) T. II, p. 14.

Si nous résumons cette discussion, nous sommes amenés à conclure :

1° Si Acfred I fut comte de Razès, il le fut aussi de Carcassonne ;

2° On ne peut pas affirmer que Bencion ait succédé directement à son père Oliba II ;

3° Il y a lieu de modifier dans ce sens, non pas la généalogie, mais la succession des comtes de Carcassonne, en attribuant à Acfred I sa part de principat effectif dans le comté de Carcassonne (1).

Ces conclusions, que nous croyons indiscutables, nous ramènent à la date de notre document.

Quand Floranus et Anséria font leur donation à l'abbaye de Lagrasse, Sunifred est abbé de ce monastère, Acfred I est comte de Carcassonne.

Or Sunifred meurt en 879, il est remplacé par Durand sur le siège abbatial de Lagrasse ; notre charte *ne peut donc être postérieure à l'année 899.*

D'autre part le comte Oliba II meurt vers 880 et c'est son frère, Acfred I, qui devient comte de Carcassonne, sans qu'aucun document vienne préciser cette transmission d'héritage. Faute de documents antérieurs, on avait jusqu'ici fixé à 883 (2) l'arrivée au pouvoir d'Acfred I ; la charte de Floranus nous oblige à modifier ce point historique. Au XVIIe siècle en effet, époque à laquelle la pièce était moins endommagée qu'aujourd'hui, on a écrit au dos de cette pièce une analyse où il est dit qu'elle était alors datée du règne de Louis, roi de France. Il est donc fort probable que le nom d'un roi Louis a figuré autrefois dans cette donation, avant que le texte en fut détruit ou effacé. Or, le dernier roi de ce nom qui ait occupé le trône

(1) Notamment MAHUL, *Cartul*., V. p. 230 ; CROS-MAYREVIEILLE, *Hist. comt. Carc.*, I, pp. 175 et 214 ; *Hist. Lang.*, II, 287 ; DE MAS-LATRIE, *Art de vérifier les dates*, c. 1579.

(2) H. L. v. p. 5.

de France au IXe siècle est Louis III, fils de Louis II Le Bègue (877-879), qui mourut au commencement d'août 882.

Rien ne prouvant que l'analyse du XVIIe siècle soit sans valeur, elle doit donc être prise au sérieux, ce qui paraît raisonnable ; en ce cas, la donation de Floranus se placerait au mois d'août 882, et Acfred I, aurait été, déjà à cette date, comte de Carcassonne.

III

Passons à la topographie fournie par le texte, en suivant l'ordre des donations.

A) *Carcassonne.* Floranus et Anséria habitaient la Cité de Carcassonne. Ils donnent à l'abbaye de Lagrasse leur propre demeure avec ses dépendances ; et parmi les confronts de l'immeuble, nous relevons ceux-ci : « *in ipsa porta* « *Redensis.... in via publica qui discurrit,... per ipso Castel-* « *lare* ».

La Cité était, à cette époque, entourée de deux faubourgs, Saint-Vincent et Saint-Michel, entourés eux-mêmes de fortifications garnies de portes. Or, la *porte du Razès*, qui est nommée parmi les confronts, suffit à nous indiquer que les biens donnés à Lagrasse étaient dans le faubourg Saint-Michel.

Le *Castellare* n'est autre chose que ce même faubourg, que l'on doit distinguer de la Cité, laquelle demeure le *Castrum* proprement dit.

La porte du Razès, précédée d'une barbacane était située à l'O. et en contrebas de la Cité, dans le voisinage de la Tour de l'Évêque. La *via publica*, qui accédait à cette porte ne peut être que l'estrade de Saint-Hilaire, désignée dans les compoix de Carcassonne sous cette forme : la *carrière priounde* (profonde), parce qu'elle était établie en tranchée à la hauteur du domaine de Mayrevieille. Quant à la partie de la voie publique qui traversait le *Castellare* de l'O. à l'E,, nous pensons qu'il faut la voir dans le petit chemin

qui, partant de la route actuelle de Saint-Hilaire longe la Cité au M. pour monter vers *les Ourtets*. Cette voie devait sortir du faubourg par la porte de Preissan, soit pour prendre contact avec l'extérieur, soit pour pénétrer dans la Cité par le *castrum Narbonense*, aujourd'hui *la porte Narbonaise*.

B) *Cavanac.* Pour être complexès, les confronts sont néanmoins assez précis; La *villa Pimini* ou *villa Alderici* est devenue, sous la dépendance de l'abbaye de Lagrasse, le prieuré de Saint-Martin-de-Villaudric. Le 16 mai 1395, par une bulle de Benoit XIII, l'église de Saint-Martin fut unie au monastère des Célestins de Saint-Pierre-de-Luxembourg à Avignon; par bulle du même pape, 21 décembre 1407, elle fut unie au chapitre Saint-Didier, de la même ville. Saint-Martin est aujourd'hui une ferme ruinée, commune de Cavanac.

Le Thoron coule dans ces parages, c'est le *rio Torumno*; de Quarantus descend un cours d'eau appelé le ruisseau des Bastides, affluent du Thoron, c'est le *rio quem dicitur*, dont le nom ancien ne nous est pas donné par suite d'une déchirure du document. Le *pré* et les *deux condamines* sont désignés aujourd'hui sous la dénomination *condamine de Lagrasse*. Ce terrain est limité au N. par le *chemin de Lagrasse;* au M., par un sentier-ruisseau qui sert tout à la fois à l'écoulement des eaux pluviales et au service des propriétés voisines, C'est la *guta* mentionnée à la ligne 10 du document.

La *via publica* qui va à Carcassonne, c'est un vieux chemin désigné ici par un nom bien significatif le *chemin de fer* (chemin ferré?) et plus souvent *chemin des Trézinières*, corruption de *Trésiniés*. A Pimini venaient aboutir, comme en un gracieux carrefour, le chemin de Leuc, le chemin de Cornèze et le chemin de Couffoulens que les Compoix appellent encore chemin de Lagrasse, le chemin de Villefloure et de Ladern désignés dans le cadastre

sous le nom de *Camin de la Billa* (chemin de la ville de Carcassonne).

Quant à la *villa Precxanello*, c'est le termini actuel de Preissanel, commune de Cavanac ; petite plaine isolée, mais bien fertile, qu'on n'est point surpris de trouver habitée au IXe siècle.

Caziliacus, c'est évidemment le village de Cazilhac, dont la seigneurie dès le XIIe siècle appartint à l'abbaye de Lagrasse, et qui confronte aux lieux dits ci-dessus.

C) *Villalbe*. — Une troisième donation fut faite à l'abbaye par Floranus ; l'état du parchemin ne permet plus d'identifier les lieux qui y étaient désignés. Nous savons seulement qu'ils étaient situés à Villalbe, hameau de Carcassonne ; ils confrontaient au midi la propriété des Juifs Salomon et Lévi. Ces biens-fonds, l'abbaye ne dût pas les garder longtemps ; un peu plus de cent ans après en effet, l'abbaye de Montolieu (912), l'évêque et le chapitre de Carcassonne (926) sont établis à Villalbe.

Texte de la donation de Floranus et d'Anséria à l'abbaye de Lagrasse.

---

ligne 1 [In nomine Patris et Filii et S, piritu sancti. In Dei
nomine, ego Floranus [et Ans] eria uxor..... remedium.....
« 2 animarum.... spontanea.... | seu Sunifredo abbati et a
» 3 Deo grata congregatione ibidem Deo famulantibus (1) | .....
si quid donare deberemus sicut et donamus ad domum
Sancta Maria monasterii qui est situs super fluvio Orbione
in territorio Carcassense. Donamus ibidem de rebus propriis
nostris, id est (*dechirure*) civitate Carcasone.... ipsa (?)
» 4 porta Redensis solarios ij. ubi | nos abitamus, cum ipso
orreo et cum illorum curte et curtales et omnem superposi-

---

(1) Ces treize derniers mots sont interlignés à l'original.

tum illorum et cum ecxia et regressia eorum. Quod abent
ipsi solarii infrontaciones : de partem orientis, infrontant in
solarios vel in curte (*dechirure*) Alde qui fuit uxor Unisando
ligne 5 vel de suos infantes; de partem meridie, infronta [nt] | cum
ipsa curte in casales de omine nomine (*déchirure*) fuit filius
de conda genitori suo nomine Saborello et genitrice sua
nomine Gisibona ; de partem circi, infronta [nt] in casa vel
solario de omine nomine Argemundo qui est de villa Palal-
lalero, et fuit gener de femina Gisibona supranomina (*sic*); et
» 6 de partem aquilonis, infrontant | cum ipso ecxio in via plu-
bica qui discurrit (*déchirure*) per ipso Castellare. — Et ite-
rum in alio loco in territorio Carcasense, donamus in villa
quem dicitur Pimini, qui et alium nomen nuncupantur
villa Alderici. Donamus ibidem domos (?) copertos cum curtes
et area et verdegario cum arboses (*sic*) pomiferos et ortum
» 7 | qui est infra ipso verdegario cum ecxia et regressia earum
et agros qui sunt condaminas ij. Et abent infrontaciones
ipsi domi cum curtes et cum ipso verdegario : de partem
orientis, infrontant in ipso prato, et ipse pratus infrontat
usque in ipsa via plubica qui inde discurrit ad civitate Car-
» 8 casona, sive | per diversa loca ; de meridie, infrontant cum
ipsa terra vacua qui est ecxius contra partem orientis ad
ipso prato, justa ipso verdegario quod est ipso ecxius de ipso
verdegario in latitudine ; de aquilonis usque meridie, ad ipsa
terra Unisando (*déchirure*) tia duodecim pedorum mensurata,
« 9 et infrontat ultra ipso | ecxio in terra Unifredo et in ipsa
condamina et cum ipsa area ; similiter de ipso latus infrontat
in terra Unifredo ; de parte circi, infrontat cum ipso verdega-
rio et cum ipso orto usque in ipso rio quem dicitur (*déchi-
rure*) [qui in] de discurrit. Et ipsa area de ipsa parte infron-
« 10 tat in casa (*déchirure*) [et verde] | gario et in orto Unifredo
(*dèchirure*) cum suo ecxio, infrontat in via plubica usque in
ipso rio Torumno ; et de aquilonis, infrontat cum ipso verde-
gario in ipsa guta qui inde discurrit per ipso prato et in
semita (*déchirure*) [a] d villa Precxanello. Et ipsa una conda-
» 11 mina infrontat (*déchirure*) | que ipsas areas qui dividen
(*déchirure*) Pinus et villa Precxanello et in terra Unifredo
(*illisible*, par suite de la contraction du parchemin)..........
ariolo qui est de villa Casiliaco et usque in ipsa via plubica
de meri [die] (*déchirure*) prato et in terra Johanne; de circi,
» 12 intra in terra Johan[ne] (déchirure) [in via] | plubica; et de
aquilonis, in (*déchirure*) terra Bonessimo et in terra Aqui-

fredo comite, et in terminio de villa Casiliaço. Et ipsa alia
condamina infrontat de partem altani, in via plubi[ca]
(*déchirure*) [in] terra Elisabet et in terra Johanne et de Alte-
lig. 13 miro et de (*déchirure* | illorum; de partem circi [infrontat]
(*déchirure*....); et de aquilonis infra usque in ipso prato vel
in ipso ecxio qui est justa ipso verdegario et in terra Uni-
fredo. — Et iterum in alio loco in terminio de Villa [Alba]
(*déchirure*) infrontat ipsa vinea de partem altani et de meridie
» 14 (*déchirure*) | Salomone et Levi ebreis; et de (*déchirure*).....
ista omnia sicut superius scriptum est venit mihi.... per
iscriptura quod mihi fecit...... (*déchirure*) condamine sunt
» 15 ipsius. Comparacio venit | per preceptum quod dominus
Karo [lus] (*déchirure*) propria de quantum quod superius
scriptum est et in ipsas infrontaciones (*déchirure*)...... cum
ecxia et regressia earum totum et ab integrum (*déchirure*).....
» 16 per amorem Dei...... nam voluntate et | in onorem Sancta
Maria sic dona [mus] (*déchirure*)...... in domum (?) monas-
terio. Unde et nos et alii antecessores nostri qui oc edifica-
verunt (*déchirure*)...... saverunt, et filii et filias qui ibidem
nati fuerunt (*déchirure*)...... animas nostras veniam conse-
» 17 qui mereantur et usque in | secula seculorum. Amen. In ea
vero deliberacione, dum nos visquerimus, oc abeamus et
teneamus et possideamus ad usu nostro ; et post exitui vero
nostro de omnia qui[d]quid ipse abbas vel cuncta congregacio
monac [orum] (*déchirure*...... vel ibi servi erunt in onore
» 18 Dei faciant ex inde quod voluerunt | in Dei nomine abeant
potestatem cum omni (*déchirure*) et composicionis nostre. Et
si quis nos donatores aud aliquis de filiis vel de eredibus
nostris vel quislibet omo, supposita persona (*déchirure*).....
» 19 vel lacerare...... libras iiij. In viculo (?) | componere
faciant; et insuper qui (*déchirure*) fuerit, duplum conponere
faciant. Et in antea ista iscriptura donacio firmis et stabilis
» 20 permaneat omnique tempore (*déchirure*)........... | qui
hanc simul pariter ista iscriptura donacionis legerunt et tes-
tibus firmare rogaverunt.

+ Signum Sisnandus suscripsi; s | ignum) Maximus sus-
cripsi ; s(ignum) Vingisca suscripsi....... Beressindi......

Et plus bas : Baldefredus qui hanc scriptura scripsi et sus-
cripsi die, anno quo supra, una cum ipsas literas superposi-
tas qui sunt (?) (*déchirure*).....

Au dos, cote du XVIIe *siècle :*

(+) Armoire A, layette 2, liasse, chartre.

Donation faite par Floranus et Ansèria, sa femme, d'une maison située dans la Cité de Carcassonne, et autres biens à Cazilhac, Villalbe et autres lieux, à Sitmetredus (*sic*), abbé de Lagrasse et à tous ses religieux, sans autre datte que celle du règne de Louis, roy de France. Les mots les plus essentiels du présent acte sont déchirés.

A. SABARTHÉS

ADDITIONS ET CORRECTIONS

A LA

Faunule Coléoptérologique

DU

MONT ALARIC (Aude)

Par M. Louis GAVOY, membre résidant

Il y a quelques années, nous avons publié, sous le titre de FAUNULE COLÉOPTÉROLOGIQUE DU MONT ALARIC (1), une liste de 610 espèces ou variétés de coléoptères recueillies par nous dans cette région particulière de notre département.

Depuis lors, de nouvelles recherches nous ont permis d'ajouter à cette liste une centaine d'espèces que nous n'avions pas eu encore l'occasion de rencontrer.

Nous croyons bien faire de la publier aujourd'hui.

Nous profiterons également de cette publication pour rectifier quelques erreurs de détermination qui s'étaient glissées dans notre premier travail.

Carcassonne, décembre 1903.

L. GAVOY.

---

(1) Voir *Mémoires*, t. VI, 2e partie, 1892.

I

ADDITIONS (1)

CARABIDES

DROMIDÆ

DROMIUS *Bonelli*

4 notatus *Panz.* — Deux exemplaires capturés, le 6 octobre 1901, en battant des branches mortes de Pin d'Autriche, au lieu dit Miramont.

BLECHRUS *Motschulsky*

Abeillei *Bris.* — Pas rare sous les pierres et les feuilles mortes, avec *B. glabratus* et *maurus.*

LEBIA *Latreille*

Turcica *F.* — En battant les ormeaux, de Douzens à la Coumbo de l'Aïgo. A C.

HARPALIDÆ

HARPALUS *Dejean*

S. G. Ophonus Dej.

rupicola *Sturm.* — Environs de Moux, sous une pierre.

PALPICORNES

HYDROPHILIDÆ

HELOPHORUS *Fabricius*

porculus *Bedel.* — Un exemplaire, le 21 mai 1903, le long d'un petit ruisseau, en montant à la métairie des Joncs, ravin des Baux.

BRACHÉLYTRES

ALEOCHARIDÆ

ALEOCHARA *Gravenhorst*

fuscipes *Er.* -- Un exemplaire sous un cadavre de couleuvre, en descendant de la pépinière de Barbaira, juin 1897.

HOMALOTA *Mannerheim*

amicula *Steph.*, **sericea** *Rey.* — Reboisements de Miramont, dans les champignons pourris, en octobre. C.

---

(1) Nous continuons à suivre dans notre énumération l'ordre du *Catalogue de Marseul,* édition 1866.

Pertyi *Heer*, **æneicollis** *Sharp*. — Même localité, même habitat. C.

triangulum *Kraatz*. — Même localité, même habitat. C.

TACHYPORIDÆ

MYCETOPORUS *Mannerheim*

nanus *Er*. — Un exemplaire en fauchant aux environs de la métairie des Paillassés, juin 1897.

STAPHYLINIDÆ

QUEDIUS *Stephens*

humeralis *Steph*., **suturalis** *Kiesw*. — Reboisements de Miramont, dans les champignons pourris, en octobre ; un exemplaire.

STAPHYLINUS *Linné*

stercorarius *Ol*. — Un exemplaire sous des crottins de cheval, en septembre, ravin des Baux.

OCYPUS *Stephens*

similis *F*., **nitens** *Schranck*. — Un exemplaire sous une pierre, aux Laourets, octobre 1894.

pedator *Grav*. — Un exemplaire sous une pierre, même jour, même localité.

OXYTELIDÆ

OXYTELUS *Gravenhorst*

depressus *Grav*. — Chemin de Floure à Monze par les bords de la Bretonne.

OMALIDÆ

PHILORINUM *Kraatz*

humile *Er*. — Sur les fleurs, aux Laourets. R.

ANTHOBIUM *Stephens*

obtusicolle *Fauvel*. — Sur les fleurs, aux Laourets. R.

CLAVICORNES

SILPHIDÆ

CATOPS *Payküll*

tristis *Panz*. — Trois exemplaires, le 7 mai 1894, sous un cadavre de taupe, aux Laourets.

CATOPSIMORPHUS *Aubé*

brevicollis *Kraatz*, **formicetorum** *Peyr*., **Fairmairei** *Delar*. —

Un exemplaire en battant des *Genista Scorpius*, en mai, sur le chemin de Capendu à Comigne.

CORYLOPHIDÆ

ARTHROLIPS *Wollaston*

regularis *Reitter*. — Un exemplaire sous des détritus, aux environs de la Combe Saint-Jean.

HISTERIDÆ

ACRITUS *Leconte*

seminulum *Küst.*, **semen** *Marseul*. — Dans les détritus. R.

PHALACRIDÆ

PHALACRUS *Payküll*

corruscus *Payk.*, Var. **Döbneri** *Flach*. — Un exemplaire, en octobre 1889.

OLIBRUS *Erichson*

flavicornis *Sturm*. — Sur les fleurs, partout. AC.
affinis *Sturm*. — Même habitat. AC.
Stierlini *Flach*. — Même habitat. AC.

NITIDULIDÆ

MELIGETHES *Stephens*

æneus *F.*, **brassicæ** *Scop*. — Sur les fleurs de Crucifères, partout. C.
fulvipes *Bris*. — Sur les fleurs, partout. AC.
erythropus *Gyll*. — Sur les fleurs de Papilionacées. AC.

CYBOCEPHALUS *Erichson*

pulchellus *Er*. — Sur les genévriers et les buis. R.

CRYPTOPHAGIDÆ

CRYPTOPHAGUS *Herbst*

saginatus *Sturm*. — Sur les Tamarix en fleurs. Bords de la Bretonne, en mai. R.

ATOMARIA *Stephens*

analis *Er.*, **testacea** *Steph*. — Un exemplaire aux environs de la métairie des Paillassés, le 6 octobre 1901.

LATHRIDIDÆ

CORTICARIA *Marsham*

serrata *Payk.* — Sous des herbes en décomposition. RR.

CETONIDÆ

S. G. CETONIA *Burmeister*

oblonga *Gory.* — Ravin des Baux, un exemplaire le 6 juin 1899.

STERNOXES

BUPRESTIDÆ

ANTHAXIA *Eschscholtz*

inculta *Germ.* — Un exemplaire sur un *Eryngium* au bord de la Bretonne, le 11 août 1894.

CORÆBUS *Castelnau*

amethystinus *Ol.* — La Combe Saint-Jean, sur *Carlina corymbosa*, en mai.

APHANISTICUS *Latreille*

pusillus *Ol.* — Sur les joncs, près de la métairie des Joncs, ravin des Baux. R.

ELATERIDÆ

DRASTERIUS *Eschscholtz*

bimaculatus *Rossi.* — Sous les pierres, chemin de Capendu à Montlaur.

CARDIOPHORUS *Eschscholtz*

thoracicus *F.* — Un exemplaire en battant des Pins au-dessous des Laourets, le 28 mai 1893.

CORYMBITES *Latreille*

latus F. — Un exemplaire au vol, le 21 mai 1903, au-dessus de la Coumbo de l'Aïgo.

MALACODERMES

TELEPHORIDÆ

TELEPHORUS *Schæffer*

pulicarius *F.* — Un exemplaire trouvé sur une pierre, le 28 mars 1893, à l'ouest du village de Camplong.

MALTHINIDÆ

MALTHINUS *Latreille*

filicornis *Kiesw.*, *Var.* **scriptus** *Kiesw.* — Un exemplaire en battant des mauves, près Floure, le 28 mai 1893.

MALACHIDÆ

ATTALUS *Erichson*

varitarsis *Kraatz*, **jocosus** *Kiesw.* — En battant des arbustes. Bords de la Bretonne, en mai. Un exemplaire.

amictus *Er.* — Avec le précédent, un exemplaire.

lobatus *Ol.* — Un exemplaire en fauchant, près la métairie des Paillassés.

DASYTIDÆ

DASYTES *Payküll*

griseus *Küst.*, *Var.* **seriatus** *Muls.* — Sur les fleurs, partout, C.

flavipes *Muls.* -- Sur les plantes et les arbustes en fleurs, un peu partout, moins abondant que *D. plumbeus* Müller.

TEREDILES

ANOBIDÆ

ERNOBIUS *Thomson*

parens *Muls.* — Sur les Pins, en juin. R.

TENEBRIONIDES

PYTHIDÆ

SALPINGUS *Gyllenhal*

exsanguis *Abeille.* — Un exemplaire, le 6 octobre 1901, en battant des branches mortes de Pin d'Autriche, reboisements de Miramont.

ANTHICIDÆ

ANTHICUS *Payküll*

tristis *Schmidt.* — Quelques exemplaires en secouant des herbes sèches au bord d'un champ, près de Moux, le 21 mai 1903.

Fairmairei *Brisout.* — Un exemplaire en tamisant des touffes de Thym, près de la métairie des Paillassés, le 6 octobre 1901.

MORDELLIDÆ

MORDELLISTENA *Costa*

episternalis *Muls.* — Sur les fleurs d'ombellifères, çà et là. R.

micans *Germ.* — Même habitat. C.

ANASPIS *Geoffroy*

pulicaria *Costa*, **forcipata** *Muls.* — Sur les fleurs d'ombellifères, les clématites, les chèvrefeuilles, les *Dorycnium*, partout. C.

ruficollis *F.* — Même habitat.

subtestacea *Steph.* — Même habitat. C.

SILARIA *Mulsant*

varians *Muls.* — Çà et là, sur les fleurs. R.

Mulsanti *Bris.* — Sur les fleurs d'*Eryngium*, d'*Alyssum macrocarpum*, partout. C.

4 maculata *Gyll.* — Même habitat. C.

VESICANTES

MELOIDÆ

MELOE *Linné*

brevicollis *Panz.* — Un exemplaire, en mai 1897, aux environs du château de Miramont.

CURCULIONIDES

BRACHYDERIDÆ

METALLITES *Germar*

Fairmairei *Kiesw.* — Sur les jeunes pousses de chêne rouvre, près de la *Fount dal Sahuc*, ravin des Baux, 21 mai 1903.

THYLACITES *Germar*

Guinardi *Duval.* — Un exemplaire sous une pierre, le 7 mai 1894, en montant aux Laourets.

TANYMECUS *Germar*

palliatus *F.* — Deux exemplaires sur le chemin de Floure à la Bretonne, le 28 mai 1893.

OTIORRHYNCHIDÆ

PHYLLOBIUS *Germar*

betulæ *F.* — Un exemplaire en battant un jeune Pin, ravin des Baux, 21 mai 1903.

CLEONIDÆ

CLEONUS *Schmidt*

sulcirostris *F.* — Un exemplaire sur le chemin de Floure à la Bretonne, le 28 mai 1893.

STEPHANOCLEONUS *Motschulsky*

obliquus *F.* — Un exemplaire trouvé à terre, le 27 mars 1893, sur le chemin de Capendu à Montlaur.

APIONIDÆ

APION *Herbst*

candidum *Wenck.* — Sur *Ruta montana*, un peu partout. C.
compactum *Desbr.* — Sur *Genista Scorpius*. R.

BALANINIDÆ

BALANINUS *Germar*

pellitus *Bohm.* — Un exemplaire sur un chêne pédonculé, le 19 mai 1901, Combe Saint-Jean.

ANTHONOMIDÆ

ORCHESTES *Illiger*

alni *L.* — Un exemplaire, le 19 mai 1901, en battant des ormeaux, Combe Saint-Jean.

SIBYNIDÆ

TYCHIUS *Germar*

cinnamomeus *Germ.* — En fauchant, rive droite de la Bretonne.

CIONIDÆ

CIONUS *Clairville*

longicollis *Brisout.* — Sur les *Verbascum*, rive droite de la Bretonne, entre Floure et Monze. Pas rare.

GYMNETRIDÆ

GYMNETRON *Schönherr*

longirostris *Gyll.* — Sur *Campanula speciosa*, éboulis à l'est du château de Miramont.

S. G. Miarus Stephens

campanulæ *L.* — Rive droite de la Bretonne, en fauchant. C.
micros *Germ.* — Deux exemplaires en mai, en fauchant.
meridionalis *Bris.* — Un exemplaire en mai, en fauchant.

CRYPTORHYNCHIDÆ

ACENTRUS *Schönherr*

histrio *Fald.* — Rive droite de la Bretonne, sur *Glaucium luteum*.

CEUTORHYNCHIDÆ

CEUTORHYNCHUS *Germar*

assimilis *Payk.* Var. **squamosus** *Jacquet.* — Ravin des Baux, sur les Crucifères, en mai. C.

alboscutellatus *Gyll.* — Un exemplaire, le 6 octobre 1901, en tamisant des touffes de thym, près la métairie des Paillassés.

campestris *Gyll.* — En fauchant, autour de la métairie des Paillassés.

picitarsis *Gyll.* — Sur les Crucifères, partout. C.

Grenieri *Bris.* — Avec le précédent. R.

BARIDIDÆ

BARIDIUS *Schmidt*

laticollis *Marsh.*, **picinus** *Germ.* — Sur les Crucifères, Combe Saint-Jean, en mai.

COSSONIDÆ

CHŒRORHINUS *Fairmaire*

squalidus *Fair.* — Un exemplaire, le 31 juillet 1888.

SCOLYTIDÆ

BOSTRYCHUS *Fabricius*

bidens *F.*, **bidentatus** *Herbst.* — Sur les Pins.

THAMNURGUS *Eichoff*

ramulorum *Perris.* — Sur les Pins.

BRUCHIDÆ

BRUCHUS *Linné*

seminarius *L.* — En battant les buis ou en fauchant dans les champs de luzerne, C.

— *Var.* **picipes** *Germ.* — Même habitat.

pusillus *Germ.*, *Var.* **Stierlini** *Allard.* — Sur les Cistes. R.

marginalis *F.* — Même habitat. R.

anxius *Fahrs.* — Sur *Genista Scorpius* . C.

villosus *F.* — Même habitat.

— *Var.* **pubescens** *Germ.* — Avec le type.

Mulsanti *Bris.* — Même habitat. RR.

velaris *Fahrs.* — En fauchant, aux environs de la métairie des Paillassés. R.

varius *Ol.* — En fauchant ou en battant les plantes. C.

— *Var.* **fulvicornis** *Motsch.* — Avec le type C.

LONGICORNES

SAPERDIDÆ

OBEREA *Mulsant*

erythrocephala *F.* — Sur les Euphorbes, en mai. Environs de Moux.

PHYTOPHAGES

CLYTHRIDÆ

S. G. COPTOCEPHALA *Redtenbacher*

scopolina *F.* — Sur *Genista Scorpius*, en mai.

CRYPTOCEPHALIDÆ

CRYPTOCEPHALUS *Geoffroy*

tetraspilus *Suffr.* — Sur le chêne-vert. R.
Koyi *Suffr.* — Sur *Dorycnium suffruticosum* et *Genista Scorpius*. Pas très rare.

STYLOSOMUS *Suffrian*

minutissimus *Germ.* — Sur les chênes-verts.

CHRYSOMELIDÆ

CYRTONUS *Latreille*

Dufouri *Duft.* — Un exemplaire sous une pierre, aux Laourets, le 16 août 1900.

CHRYSOMELA *Linné*

affinis *F.*, **caliginosa** *Ol.* — Sous les pierres. Peu commun.
fuliginosa *Ol.*, **opaca** *Suffr.* — Sous les pierres. RR.

GALERUCIDÆ

GALERUCA *Geoffroy*

xanthomelæna *Schranck.* — Sur les ormeaux, eutre Douzens et la Coumbo de l'Argo.

ALTICIDÆ

APHTHONA *Chevrolat*

ænea *Allard.* — Un exemplaire, en fauchant.

PHYLLOTRETA *Foudras*

atra *Hoffm.* — Sur *Alyssum macrocarpum*. Les Laourets. C.
procera *Redt.* — — — —

melæna *Illig.*, **consobrina** *Curt.* — La Combe Saint-Jean. Un exemplaire, en mai.

bimaculata *Allard*, **rugifrons** *Küst.* — En tauchant dans un pré autour de la métairie des Paillassés. R.

THYAMIS *Scopoli*

nigra *Hoffm.* — Sur les plantes basses.
metallescens *Foudr.* — Même habitat.
subterlucens *Foudr.* — Même habitat. Deux exemplaires.
ochroleuca *Marsh.* — Même habitat.

SECURIPALPES

GYMNOSOMIDÆ

HARMONIA *Mulsant*

lyncea *Ol.*, *Var.* 12 **pustulata** *F.* — Sur le chêne. La Combe Saint-Jean.

TRICHOSOMIDÆ

SCYMNUS *Kugelann*

discoideus *Illig.* — Sur les buis et les Pins.

ater *Thunb.*, **nigrinus** *Kugel.* — Quelques exemplaires en battant des genévriers.

II

CORRECTIONS

Au lieu de **Aristus sphærocephalus** *Ol.*, lisez **A. clypeatus** *Rossi.*

Au lieu de **Licinus cassideus** *F.*, lisez **L. æquatus** *Dej.*

Au lieu de **Myrmedonia laticollis** *Märk.*, lisez **M. excepta** *Rey.*

Au lieu de **Catops sericeus** *F.*, lisez **C. sericeus** *Panz.*

Au lieu de **Sacium pusillum** *Gyll.*, lisez **S. obscurum** *Sahlb.*

Au lieu de **Trichopteryx atomaria** *Deg.*, lisez **T. sericans** *Heer.*

Au lieu de **Dasytes plumbeus** *Illig.*, lisez **D. plumbeus** *Müller.*

Au lieu de **Pseudochina hœmorrhoïdalis** *Illig.*, lisez **P. apicata** *Muls.*

Au lieu de **Asclera sanguinicollis** *F.*, lisez **A. xanthoderes** *Muls.*

Au lieu de **Ceutorhynchus sulcicollis** *Gyll.*, lisez **C. pleurostigma** *Marsh.*

Au lieu de **Bostrichus bidens** *F.*, lisez **B. bispinus** *Duft.*

III

ESPÈCES A SUPPRIMER

Olibrus æneus *Illig.*, **bimaculatus** *Küst.*, **liquidus** *Er.*
Microcara testacea L.
Anaspis rufilabris *Gyll.*, **frontalis** *L.*, **Geoffroyi** *Muls.*
Ceutorhynchus syrites *Germ.*
Bruchus cisti *F.*

TABLE GÉNÉRALE

DES

TRAVAUX PUBLIÉS DANS LES MÉMOIRES

DE LA

Société des Arts et Sciences de Carcassonne (1)

(1849-1904)

TOME I (1849-1851)

---

(1) Cette table générale des matières a été dressée par M. l'Abbé Ed. Baichère, membre titulaire résidant.

(1) Les notes manuscrites dont M. Cros-Mayrevieille s'était servi pour la rédaction de ce travail sont conservées aux Archives départementales (*E. Baichère*).

TOME II (1858-1859)

TOME III (1870)

TOME IV (1879-1884) (1)

Première Partie (1879)

(1) Le tome IV est divisé en 3 parties : 1re partie (1879) ; 2e partie (1882) ; 3e partie (1884).

Deuxième Partie (1882)

Troisième Partie (1884)

TOME V (1888-1889) (1)

Première Partie (1888)

(1) Ce tome est divisé en deux parties : 1re partie (1888) ; 2me partie (1889).

Deuxième Partie (1889)

TOME VI (1890-1892) (1)

Première Partie (1890)

(1) Le tome VI est divisé en 2 parties: (1re partie (1890); 2e partie (1892); c'est à partir de l'année 1890 que les procès-verbaux des séances sont publiés dans les Mémoires de la Société.

Deuxième Partie (1892) (2 paginations)

---

(1) Par suite d'une erreur de disposition dans les matières, cette partie présente 3 paginations différentes.

TOME VII (1894-1895)

Première partie (*1894*)

Deuxième partie (*1895*).

TOME VIII [1896-1898]

Première partie (*1896*) (1)

Deuxième Partie (*1898*)

TOME IX (1899-1900)

Première Partie (*1899*)

(1) Deux paginations différentes pour les matières de cette partie, par suite d'une erreur typographique.

Deuxième Partie (1900)

TOME X (1901-1904)

Première Partie (1901)

Deuxième Partie (1904)




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07368 3578

